UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

LE

MOLIÉRISTE

—

SEPTIÈME ANNÉE

IMPRIMERIE DE NOEL TEXIER, A PONS (CHARENTE-INFÉRIEURE)

SEPTIÈME ANNÉE

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

H. de Bornier, C. Brouchoud, E. Campardon, J. Claretie,
F. Coppée, E. Cottinet, G. Depping, P. d'Estrée,
V. Fournel, J. Guillemot, F. Hillemacher,
A. Houssaye, H. de Lapommeraye, G. Larroumet, J. Loiseleur,
P. Mesnard, L. Moland, A. de Montaiglon, Eug. Noel,
Ch. Nuitter, E. Picot, L. de la Pijardière,
Ed. Thierry, E. Thoinan, etc.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE

PARIS

TRESSE & STOCK, LIBRAIRES-ÉDITEURS

8, 9, 10, 11, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS

1886

30359
14/11/93

SEPTIÈME ANNÉE

NUMÉRO 73 AVRIL 1885

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

H. DE BORNIER, E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, E. COTTINET, G. DEPPING, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, F. HILLEMACHER, A. HOUSSAYE, H. DE LAPOMMERAYE, G. LARROUMET, CH.-L. LIVET, J. LOISELEUR, P. MESNARD, L. MOLAND, A. DE MONTAIGLON, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F.-P. RÉGNIER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU, ETC.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE

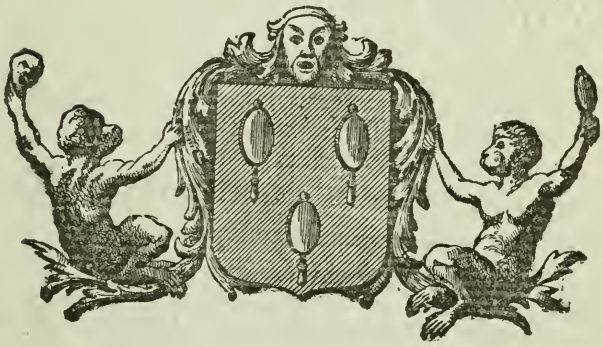

PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1885

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXXIII

SEPTIÈME ANNÉE

L'ORIGINE DU REGISTRE DE LA GRANGE ET QUATRE PORTRAITS A RETROUVER. — Georges Monval.
MARQUISE DU PARC. — Auguste Baluffe.
AUTRE GUITARE. — Auguste Baluffe.
UN SONNET ATTRIBUÉ A MOLIÈRE. — La Rédaction.
L'EXCOMMUNICATION DES COMÉDIENS ; UNE LETTRE INÉDITE DE RICCOBONI. — Georges Monval.
ERRATUM. — P. d'Estrée.
BIBLIOGRAPHIE. — Du Monceau.
ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES. — G. M.
BULLETIN THÉATRAL. — Mondorge.

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.

DOCUMENTS INÉDITS

—

L'ORIGINE DU REGISTRE DE LA GRANGE

ET QUATRE PORTRAITS A RETROUVER

—

Le fameux *Journal* de La Grange, dont on a si longtemps attendu la publication, et que la Comédie Française a fait luxueusement imprimer à ses frais en 1876, a été justement appelé par M. Edouard Thierry « le Livre d'Or de la Maison de Molière. » Il est le seul témoin de la vie quotidienne du Maître, l'historien fidèle du Théâtre qu'il avait fondé.

Comment cette précieuse relique n'avait-elle été mentionnée dans aucun inventaire des Archives de la Comédie? N'avait-elle donc pas été conservée, depuis la mort de La Grange, avec les autres registres du Théâtre? N'appartenait-elle pas à la Société, mais à son auteur, et dans ce cas, comment et à quelle époque était-elle entrée aux Archives de la Comédie Française?

Telles sont les questions que se posaient jusqu'à ce jour les érudits qui ont puisé dans ce registre unique les éléments de leurs travaux sur la vie de Molière, ceux-là même qui ont présidé à sa publication.

Une lettre, que nous avons retrouvée aux Archives de la Comédie, nous permet de préciser la provenance du précieux *Journal.*

Voici ce document :

A Monsieur

Monsieur Des Essards (sic), *pensionnaire du Roy, rue de Vaugirard,*

à Paris.

Monsieur,

Mde Varlet, parente de Messieurs et Mesdames De la Grange (1) *et Verneuil* (2), *vos anciens confrères, très sensible au cadeau qui lui a été fait l'année dernière* à l'occasion du journal de monsieur Desgranges *(sic), se recommande aujourd'hui à la bienveillance de votre Compagnie, persuadée qu'elle sera sensible au malheureux état où elle se trouve. Elle est depuids deux mois malade d'un cathare et d'une grosse fièvre, elle ne craint point de vous représenter que cet accident l'a jetté dans le plus grand détroit, n'ayant pour subsister elle et sa fille que quatre cent livres de revenu viager ; elle se flatte, Monsieur, que votre Compagnie, connue par sa bienfaisance et en faveur de la mémoire de ses anciens confrères, voudra bien venir à son secours dans son besoin urgent, et elle en conservera une éternelle reconnaissance.*

Cette Dame compte, aussitôt après son rétablissement qu'elle prévoit n'estre pas long, du moins elle l'espere, se retirer à la campagne avec sa fille, et, comme elle a les portraits de Messieurs et de Mesdames De la Grange et Verneuil, *si ces tableaux étoient agreables à votre Compagnie, elle se feroit un véritable plaisir de les lui offrir.*

---

(1) Charles *Varlet* de La Grange (1639 † 1er Mars 1692) et Marie Ragueneau de l'Estang (18 mai 1639 † 3 février 1727).

(2) Achille *Varlet* de Verneuil (1636 † 26 août 1709) et Marie ou *Marotte* Vallée (Th. du Marais au commencement de 1673).

J'ai l'honneur d'estre tres parfaitement,
Monsieur,
Votre très humble et tres
obeissant serviteur
PUCELLE,
Ancien procureur au Chatelet (1)
rue Mazarine.

Paris, ce 29 Juillet 1786.

P. S. *Mde Varlet* (2) *demeure toujours rue Gillecœur, hotel Saint-Louis, au 3e étage, no 8.*

Ainsi, en 1785, le registre de La Grange, ou — pour mieux dire — son *Extraict* particulier des Recettes, n'était pas sorti de sa famille. Une descendante, du nom de Varlet, (étrangère au théâtre au point de ne pas savoir exactement le nom de guerre de son aïeul) en faisait don aux Comédiens. Quel fut leur remercîment ? Les registres des délibérations du Comité sont muets sur ce point : mais un livre de comptes va nous renseigner sur la nature du « cadeau » fait à la donatrice.

On lit, en effet, au *Contrôle des Mémoires du mois de Septembre 1785* (3) :

144 — Ordre de la Comédie de payer à Mad VARLET *pour un registre* la somme de..... 250 liv.

---

(1) Pucelle avait succédé, en 1748, à Begin, rue Mazarine, faubourg St-Germain : en 1782, Renard succède à Pucelle, rue Hautefeuille.

(2) Cette dame Varlet était alliée, non pas à la famille de La-Grange, qui n'eut que des filles, mais à celle de son frère aîné Verneuil, dont un fils, Jean-Achille Varlet (de Troyes, selon l'*Almanach Royal*), fut procureur au Parlement de Paris, et mourut rue de Nevers, le 13 mars 1720. De son mariage avec Marguerite Miget naquit Pierre Varlet, baptisé le 30 janvier 1720 ; la dame Varlet de 1785 était probablement sa veuve. — Il y a encore aujourd'hui des Varlet à Amiens et à Poix (Somme).

(3) Registre 49. Compte journalier des Recettes et dépenses, etc. ; jetons (1er avril 1783-1791).

et sur une feuille volante, retrouvée dans un classement de pièces comptables :

« Monsieur Bellot *(c'était le caissier)* comptera à Monsieur Des Essarts la somme de deux cent quarente livres en or pour être remis à madame Varlet dans un Rouleau de Ruban.

A l'Assemblée, ce 5 septembre 1785.

Des Essarts. Molé. De Bellecour. Contat.
De la Chassaigne. N: Suin. Olivier. St-Val Cadette.
Joly. De Raucour.

Enregistré ce 5 septembre 1785.
N° 144e. — *Signé :* De Plan.

Ainsi donc, depuis le mois de septembre 1785, le *Journal* de La Grange appartenait aux Comédiens, payé de leurs deniers.

Il est cité pour la première fois dans une brochure de 1790 intitulée : *Observations pour les Comédiens Français sur la pétition adressée par les Auteurs dramatiques à l'Assemblée nationale* (1), et déjà il était sorti du théâtre, emprunté par une sociétaire, Mme Suin :

Monsieur Dépland voudra bien remettre *pour aujourd'hui*, à Madame Suin, le *Régitre de la Grange.*

A l'Assemblée, ce mercredi 2 décembre 1789.

La Chassaigne.
Contat. Bellecour.

Prêté pour un jour... le fameux Journal ne rentra au Théâtre qu'en 1818, après la mort de Mme Suin.

Il n'y devait pas rester longtemps.

Lemazurier, alors archiviste et secrétaire du Comité, entreprit une *Histoire du Théâtre et de la Troupe de Molière* pour laquelle il eut souvent besoin du précieux registre, qui déjà avait été communiqué à Auger; pour le

(1) Paris, Prault, in-8° de 36 pp. (pages 19 et 20).

consulter à loisir, Lemazurier crut pouvoir l'emporter chez lui; mais le travail avait affaibli sa vue, il devint aveugle, se retira définitivement à Versailles en 1830 et y mourut le 7 août 1836.

L'année précédente, M. Régnier venait d'être nommé sociétaire: comédien érudit, curieux et chercheur, il demanda, comme c'était son droit, à pénétrer dans les Archives, déposées pêle-mêle dans deux petites pièces situées sur l'emplacement actuel de notre Bibliothèque.

L'inspecteur du matériel, M. Laurent, était volontiers ennemi des innovations; mais Desmousseaux, le doyen du Comité, comprit la nécessité de disputer aux rats, à l'humidité, à la poussière, les précieux documents accumulés depuis un siècle et demi. M. Regnier fit une première inspection du capharnaüm; il vit qu'il ne pourrait, seul, venir à bout de ce travail et se fit adjoindre un employé du contrôle, M. Raguet, vieillard d'une soixantaine d'années, qui reçut, à cet effet, une petite allocation supplémentaire de cinquante francs par mois.

On fit un premier classement des registres et des cartons. Les autographes nécessitèrent la confection d'un cachet ou poinçon spécial destiné à estampiller chaque pièce.

M. J. Taschereau venait de fonder sa première *Revue Rétrospective;* il y publia, sous ce titre : *La Troupe de Molière* (1), une analyse des registres de la Thorillière et d'Hubert qui lui avaient été communiqués. En réponse à cet article, que le rédacteur terminait en déplorant la disparition du *Registre de la Grange*, « un acteur du Théâtre Français » écrivit « à M. le Directeur du *Monde Dramatique* » une lettre, que l'on trouve à la page 190 du tome I^er^ de cette curieuse Revue du Théâtre ancien et moderne,

(1) Année 1835, tome III de la 2^e^ série, p. 148-160.

par laquelle il annonce qu' « actuellement occupé de mettre en ordre les archives de la Comédie, il a, après de laborieuses recherches, retrouvé le registre de La Grange », d'après lequel il a même rédigé plusieurs articles, dont il commence la publication sous le titre de *Mémoires inédits sur la Comédie française*, par MM. Regnier, sociétaire du Théâtre français, et H. Egmont.

M. Regnier avait pensé que le registre disparu avait pu rester entre les mains de Lemazurier; il avait donc écrit en ce sens à M. le Maire de Versailles, et peu de jours après il avait reçu une lettre de M. le Dr Lemazurier, frère de l'archiviste-secrétaire, accompagnant l'envoi non-seulement du *Journal* réclamé, mais encore d'un manuscrit inédit de son frère : l'*Histoire de la Troupe de Molière*.

M. Taschereau demanda à publier au moins des extraits de La Grange; mais cette faveur lui fut refusée. Un ami de M. Regnier, M. Ed. Charton, en fit seulement une analyse dans le *Cabinet de Lecture* et dans le *Musée des Familles*. (1)

M. Regnier, comprenant l'importance de ce document que la Comédie avait failli perdre à jamais, eut la patience, au milieu de ses travaux et occupations multiples, d'en faire lui-même une copie qu'il a donnée plus tard à son ami Charles Mathews, le célèbre comédien anglais, copie qui fut détruite dans l'incendie de sa belle bibliothèque.

Plus tard, il fut permis à M. Taschereau d'en faire faire une autre copie, à la condition expresse qu'elle ne serait pas livrée à l'impression sans l'assentiment de la Comédie.

---

(1) *Le Manuscrit de La Grange*, par Ed. Charton (*Le Cabinet de Lecture*), 8e année (1837), nº 437, in-4º, et le *Musée des Familles* de décembre 1837, p. 86-88).

Sous la direction de M. Arsène Houssaye, le précieux original fut prêté à M. Fould et resta plus d'une année sur la table du salon du ministre, exposé à plus d'un péril. Réintégré sous M. Empis, il fut demandé par le bibliophile Jacob et par M. Eudore Soulié. Ce fut alors que la Comédie résolut de le faire imprimer à ses frais.

L'impression, confiée à M. Claye, ne fut commencée que sous l'administration de M. Ed. Thierry, qui se chargea de le présenter au public; à M. Emile Perrin était réservé l'honneur d'en presser la publication et de signer, avec le doyen M. Got, les premiers exemplaires destinés aux sommités de la littérature et de l'art.

La lettre du procureur Pucelle, qui nous a permis de reconstituer l'histoire de ce *Registre*, nous apprend en outre qu'en 1786 la famille Varlet possédait encore les portraits authentiques de La Grange, de sa femme Marie Ragueneau de l'Estang, de son frère Achille Varlet de Verneuil, et de sa belle-sœur Marie Vallée.

Que sont-ils devenus, et pourquoi les Comédiens ordinaires du roi Louis XVI n'ont-ils pas ouvert l'oreille aux propositions, bien modestes pourtant, de la veuve Varlet?

Qui sait en outre si, à cette époque, le Registre n'était pas accompagné de quelques papiers de la succession La Grange, parmi lesquels se trouvaient — M. de Trallage et l'abbé Bordelon le disent formellement — les fragments de manuscrits de Molière que sa veuve avait donnés au comédien La Grange?

Aurons-nous toujours à déplorer la perte de cet *Ambitieux Homme de Cour* qui dormait peut-être encore, il y a cent ans, dans un grenier de la rue Gît-le-Cœur?

GEORGES MONVAL.

MARQUISE DU PARC

Sous le titre : *M^lle Du Parc, née Marquise Thérèse de Gorle*, M. Brouchoud, à qui l'on doit de précieux documents sur les Origines du Théâtre de Lyon, vient de publier, dans le n° 43 de *Lyon-Revue*, un intéressant article tendant à prouver que, contrairement aux conclusions d'un article de moi paru dans la même publication, *Marquise* était un « prénom » et pas un « surnom » de la belle actrice lyonnaise, si longtemps attachée à la troupe de Molière. Comme le *Moliériste* a déjà signalé mon travail en disant que la question était jugée en faveur du prénom, on me permettra, je pense, de constater aujourd'hui que, pour M. Brouchoud, la discussion ne paraît pas close, car il écrit mélancoliquement : « *Les recherches que nous avons faites* » *dans le but de trancher péremptoirement le débat engagé* » *sur les* VÉRITABLES PRÉNOMS DE M^lle DU PARC, *par la pro-* » *duction de son acte de naissance, n'ont pu aboutir.* » Pour M. Brouchoud, qui a produit les premiers et les plus nombreux documents sur M^lle Du Parc, le doute existait dans le principe sur le point controversé. Maintenant, M. Brouchoud s'est fait une conviction définitive; mais il est trop peu sûr de la faire partager, pour ne pas avouer implicitement que le document essentiel manque et que le débat est loin d'être tranché. J'en prends acte.

Une si mince particularité que celle d'un prénom ou d'un surnom, je m'empresse de le déclarer, ne mériterait guère les honneurs d'une contestation qui a passionné tant d'érudits, l'identité de la personne n'étant pas douteuse. Mais il y a ici plus qu'un détail d'état civil à établir; il y a par-dessus tout un très curieux et très topique détail de mœurs à mettre en lumière. Et c'est pourquoi j'insiste. Je prie donc les moliéristes soucieux de la vérité sur le milieu moral où vivait Molière, de peser les raisons qui me font différer d'avis avec la généralité des érudits à cet égard.

Quelles sont ces raisons? Les voici :

1°, La mère de Thérèse de Gorle se prénommait *Marguerite*, — et Jal, dont on sait les scrupuleuses et consciencieuses lectures, a lu un acte de baptême sur un registre de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois du « 16 octobre 1659 », où figurent comme père et mère « René Berthe- » lot, comédien de M. le duc d'Anjou, et *Marguerite* (sic) » Thérèse de Gorle, sa femme. »

— 2°, « Dans tous les autres actes — dit M. Brouchoud, » qui les a découverts lui-même — dans tous les autres actes, » où est dénommée M^lle^ du Parc, elle est toujours prénom- » mée Marquise ou Marquise-Thérèse et elle n'a jamais » signé autrement. » La signature de *Marquise* en était-elle plus authentique que celle de Du Parc? Il y eut à Turin, de 1656 à 1675, une actrice « de la troupe de son Altesse Royale, » qui se nommait Françoise de Lan, qui avait débuté à Lyon, et qui, elle aussi, était surnommée *Marquise* de Lan, et rien ne l'empêchait de signer ainsi, pas plus que la femme de « Berthelot » de signer « Du Parc, » nom de fantaisie.

— 3°, Si le prénom de *Marquèsa* ou *Marquise* était donné à certaines filles, il l'était si peu — si peu, que ce n'est

guère la peine d'en parler. M. Brouchoud en cite un exemple « à Chatellerault » (1664). Mettons-en un encore à Narbonne, où la vicomtesse de Fenoillet se prénommait en effet *Marquesia*. (1649). Mais l'emploi de *Marquise* ne sort pas de l'exception et de la rareté. Or, c'était, au contraire, un commun usage de « surnommer » *Marquise* la plus jolie des femmes galantes. « Marquise de la fourchette, femme qui se fait régaler, » dit Littré. Marquise de l'amour, femme qui se fait courtiser. Les galanteries de Thérèse du Parc sont célèbres. Elle était marquise par là.

4°, En marge de la poésie dédiée par « Corneille l'aîné, » à *Madame* LA MARQUISE *de B. A. T.*, recueillie par Conrart dans ses manuscrits (tome IX, p. 911), Conrart a mis cette note : « 1658. C'est une jeune comédienne *fort belle*, nommée la Du Parc, autrement *La Marquise*. » Et le premier vers de la pièce est ainsi conçu et transcrit :

« Allez, *belle marquise*, allez en d'autres lieux. »

Ici, Marquise est sans majuscule, ce qui ôte toute apparence de prénom. Pour Corneille, pour Conrart qui le commente, la Du Parc est-elle autre chose qu'une « Marquise » galante, une marquise d'amour et de beauté? *Marquise* a-t-il un autre sens que celui que Raynouard a noté dans son *Lexique* (tome IV, p. 57) quand il cite ces trois vers de Gausseran de S. Liedier?...

« Sobre totas a de beutat l'empier ;
Reino es de joi ses contesto...
Et *marquesa* de ben dir sa razo. »

« *Sur toutes elle a l'empire de la beauté ; elle est reine de* » *joie sans conteste... et* MARQUISE, *pour bien dire sa* » *raison.* »

— 5°, Dans les cercles de femmes galantes, dans les troupes de comédie, la femme la plus belle, la plus à la mode, « l'étoile » en art et en amour, était la *Marquise* de la compagnie. Ce surnom se substituait même à son prénom véritable, et cela du haut en bas de l'échelle féminine. J'ai cité l'exemple de *Marquise* de Lan. Une cédule consulaire du 20 octobre 1387, découverte dans les archives de Béziers et que j'ai pour la première fois publiée dans une étude d'histoire locale *(Dix ans de consulat à Béziers, 1384-1394)* peut, à l'autre bout du monde galant, servir expressément de nouvelle pièce justificative, au double point de vue de l'application du surnom de Marquise aux femmes galantes et de la substitution de ce surnom au prénom véritable. Cette cédule est une protestation contre la tolérance accordée à « onze femmes de mauvaise vie qui doivent être chassées de la ville de Béziers, » et qu'on nomme : — « D'abord » Alladaxe, appelée aussi Agnès, qui demeure avec Imbert » Ainard. — Jeanne qui demeure avec Jean Gauton. — » Jeanne Robine, qui demeure avec l'homme d'armes Fou- » quet. — *Marquise*, qui demeure avec Pierre Molinier, » sergent... », etc.

Bref, et pour récapituler à rebours : — 5°, *Marquise* est un surnom synonyme de « belle des belles, reine de joie et de beauté » ; — 4°, c'est dans ce sens que Conrart et Corneille l'entendent ; — 3°, une tradition séculaire confirme la généralité de cette acception, tandis que le prénom de Marquise n'est que d'un usage extrêmement rare ; — 2°, Thérèse de Gorle n'est pas la seule actrice de son temps qui soit *Marquise* pour fait de galanterie ; — 1°, enfin, un acte authentique, formel, donne le prénom de *Marguerite* à Thérèse de Gorle, et dans ce même acte, d'où la fantaisie est exclue cette fois, René Berthelot et sa femme se gardent

bien de signer « Du Parc », qui n'est qu'un nom de théâtre.

Ajouterai-je que M. Brouchoud a mis dans sa réponse toute la vivacité d'un homme qui a eu peur de s'être trompé? Lorsque, il y a quelques mois, M. Du Monceau, en signalant mon article de *Lyon-Revue*, insinua que j'étais « poète » et que j'avais une tendance à railler « les érudits, » tout en cherchant à me faire « une petite place » parmi eux, — je crus que la meilleure manière de remercier M. Du Monceau d'être modeste pour moi — en fait de place — c'était de me taire. Le lecteur m'est témoin que je viens de m'abstenir de toute raillerie. Ne me reste-t-il plus qu'à m'effacer devant l'autorité de M. Brouchoud, en lui laissant le dernier mot, pour joindre l'exemple au précepte, après la leçon d'érudition « vraie » qu'il a eu le dessein de me donner? Voici comment M. Brouchoud explique l'acte embarrassant où M^lle^ du Parc n'est plus ni Marquise ni du Parc, mais « *Marguerite* de Gorles. » Je reproduis en soulignant:

« Il n'est pas difficile de découvrir la raison de cette substitution volontaire, intentionnelle. Il faut se reporter à l'époque de la rédaction de cet acte, *tenir compte des délicatesses du langage et des manières du temps*, et ne pas oublier que la marraine, Catherine de Neufville, était sœur du *Marquis* d'Halincourt. *Si autorisé que fût le rédacteur de l'acte à donner à la mère de l'enfant son véritable prénom, il y avait bien quelque raison de trouver celui de Marquise* un peu choquant pour les protecteurs si bienveillants de la comédienne. *Pourquoi alors ne pas l'avoir prénommée Thérèse?* C'EST QUE PROBABLEMENT CET AUTRE PRÉNOM DE M^lle^ DE GORLE N'ÉTAIT PAS CONNU DE LUI, *et que les notions de basse latinité* qui faisaient écrire parin (de patrinus) pour parrain, LUI AVAIENT SANS DOUTE DONNÉ L'IDÉE DE L'APPELER DU NOM DE MARGUERITE, lequel n'est qu'un augmentatif de celui de *Marquita* qu'il a bien pu prendre pour le nom générateur de *Marquise...* »

— !?!?...

Pour moi, malgré l'autorité de mes contradicteurs, je

continuerai à voir dans *Marquise* un surnom ; car, de deux choses l'une : ou Conrart s'est trompé, et les vers de Corneille, contrairement à l'avis général, ne s'adressent pas à la « *fort belle* comédienne nommée Du Parc », ou je défie quiconque de traduire la dédicace *A madame la Marquise de B. A. T.*, autrement que je ne fais — pour la première fois et une bonne fois pour toutes —: A Madame La Marquise De Beauté Au Théatre.

Auguste BALUFFE.

M. Baluffe voudrait-il un instant oublier ses ingénieuses hypothèses, pour répondre simplement à ces deux questions :

1° Le prénom de Marquise était-il, oui ou non, au XVII^e^ siècle, donné sur les fonds de baptême aux femmes, comme celui de Marquis aux hommes ?

2° M^lle^ Du Parc, prénommée seulement Marquise dans son contrat de mariage, a-t-elle, oui ou non, donné à sa filleule, enfant de Jacques Roger, maître horloger à Lyon, ses deux prénoms : Marquise-Thérèse ?

Du MONCEAU.

AUTRE GUITARE

—

La facilité inconcevable avec laquelle on accueille certaines légendes n'a d'égale que l'inconcevable facilité avec laquelle on les remplace par d'autres.

Voici un exemple de ces substitutions :

On lit dans le *Livre* (10 juillet 1884) sous l'autorité du nom de « Victor Fournel » qui a réimprimé son article dans ses Etudes littéraires et morales sur le XVII[e] siècle intitulées « de Malherbe à Bossuet » (1) :

« Une légende aimable, par laquelle nous nous étions laissé séduire un moment, a voulu voir dans le ROMAN COMIQUE de Scarron la peinture de la troupe nomade échappée de l'Illustre Théâtre et *particulièrement dans le jeune Poquelin et Madeleine Béjart les originaux de Destin et de M[lle] de l'Estoile.* Elle ne résiste pas à un examen tant soit peu attentif. M. Henri Chardon l'a démolie *avec une rigueur toute mathématique* dans sa TROUPE DU ROMAN COMIQUE DÉVOILÉE, où, procédant par éliminations successives, il arrive à démontrer que c'est Monchaingre, dit Filandre, et *ses acteurs ambulants,* qui ont dû servir de modèles à l'écrivain burlesque... »

Or, on lit dans la *Troupe du Roman comique dévoilée*, par H. Chardon :

---

(1) Chap. III : *Molière et l'érudition contemporaine*, p. 91 (Paris, F. Didot, 1885, 1 vol. in-18).

Page 120 : « Restent à découvrir les noms de Destin et de l'Estoile. »

Page 122 : « En dehors d'eux, reste encore à découvrir l'identité du fameux la Rancune et du poëte Roquebrune. »

Page 127 : « Je serais heureux de pouvoir dénouer les cordons des masques de Destin, de M^lle^ l'Estoile et de Roquebrune, en même temps que ceux de Ragotin, de M^me^ Bouvilon et de M. de La Rappinière. »

M. Henri Chardon a-t-il au moins démontré « avec une rigueur toute mathématique » l'identité de Philandre et de sa femme avec « Léandre » et « Angélique » du Roman de Scarron?

Oui, il l'a démontrée, — si deux et deux font cinq...

Et M. Victor Fournel est un de nos maîtres moliéristes! A qui se fier?

AUGUSTE BALUFFE.

UN SONNET ATTRIBUÉ A MOLIÈRE

—

En 1869, le bibliophile Jacob reproduisait, à la fin de ses *Poésies diverses attribuées à Molière ou pouvant lui être attribuées* (1), un très beau *Sonnet sur la mort du Christ*, publié sans nom d'auteur dans les *Diversitez curieuses*, et par Mme Du Noyer, dans ses *Lettres historiques et galantes* (2), comme l'œuvre du comte de Modène.

M. Paul Lacroix en avait trouvé, dans les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, une copie du temps où il n'était pas éloigné de reconnaître l'écriture de Molière, entrevue seulement jusqu'ici, comme on sait, dans de simples signatures.

Le sonnet a été recueilli sous le nom de Modène, bien entendu, dans le beau *Livre des Sonnets* de la librairie Lemerre, si soigneusement annoté par Asselineau, et M. Alexandre Piedagnel nous en communique une version quelque peu différente de celle qu'a publiée le bibliophile Jacob :

Lorsque Jésus souffrait pour tout le genre humain,
La Mort, en l'abordant au fort de son supplice,
Parut tout interdite et retira sa main,
N'osant pas sur son maître exercer son office.

---

(1) 1 vol. in-12 écu, Paris, A. Lemerre. (*Bibliothèque d'un Curieux*).
(2) Cologne, 1723, in-12, t. III, p. 259 ; Paris, 1740, t. II, p. 523.

Mais le Christ, en baissant la tête sur son sein,
Fit signe à la terrible et sourde exécutrice,
Que, sans avoir égard au droit du souverain,
Elle achevât sans peur le sanglant sacrifice.

L'implacable obéit, et ce coup sans pareil
Fît trembler la nature et pâlir le soleil
Comme si de sa fin le monde eût été proche.

Tout gémit, tout frémit sur la terre et dans l'air :
— Et le pécheur fut seul qui prît un cœur de roche
Quand les roches semblaient en avoir un de chair !

M. Alfred Delvau, dans son livre : *Les Sonneurs de Sonnets*, — que Sainte-Beuve appelait un véritable bijou littéraire et typographique, — a écrit d'enthousiasme, relativement à ce sonnet :

(Pages 108 et 109 de l'édition originale, épuisée.) « ...Et avant le *Régent* et le *Sancy*, le *Kohi-noor* ! Cette *montagne de lumière* auprès de laquelle vont pâlir le sonnet de Mlle de la Vallière et le sonnet de Desbarreaux, c'est Alexandre Piedagnel, un doux poète, qui l'a découverte et qui me l'a apportée. Ah ! lisez, lisez vite, vous tous les amoureux fervents de la Muse ! Lisez et applaudissez ! »

M. A. Piedagnel a fait de nombreuses recherches au sujet du sonnet en question. Tout le porte à penser que ce chef-d'œuvre date du dix-septième siècle, et qu'il a été composé par le comte de Modène, poète natif d'Avignon, de nos jours complètement oublié, et qui fut même plus connu de ses contemporains par ses aventures nombreuses et singulières que par ses écrits.

Le bibliophile Jacob, avec lequel M. Alexandre Piedagnel s'est trouvé en correspondance à propos de ces vers,

penchait beaucoup à croire que Molière a dû, *tout au moins*, y collaborer. Ceux qui seraient tentés de se ranger à l'opinion d'un érudit justement regretté, ne manqueront pas de rappeler que l'illustre auteur du *Misanthrope* était en relations avec le comte de Modène, et, de plus, son ami dévoué.

M. Piedagnel ajoute, dans ses notes littéraires et bibliographiques relatives à ce sonnet, qu'il était gravé, sans nom d'auteur, sur la porte principale du cimetière qui entourait jadis l'église paroissiale Sainte-Trinité, à Cherbourg. C'est là une excellente preuve de plus à l'égard de l'âge probable du sonnet, tout de circonstance en cette semaine sainte.

Il nous semble à propos de placer ici la variante publiée par M. Paul Lacroix; peut-être la trouvera-t-on, pour les trois derniers vers, très inférieure au texte de M. Piedagnel. Les autres différences sont moins importantes; elles méritent cependant d'être signalées :

Quand le Sauveur souffroit pour tout le genre humain,
La Mort, en l'abordant au fort de son supplice,
Parut tout interdite, et retira sa main,
N'osant pas sur son Maître exercer son office.

Mais *Jésus*, *abaissant sa* tête sur son sein,
Fit signe à *l'implacable* et sourde exécutrice,
De n'avoir point d'égards au droit du souverain,
Et d'achever sans peur *ce* sanglant sacrifice.

La barbare obéit, et ce coup sans pareil
Fit trembler la Nature et pâlir le soleil,
Comme si de sa fin le monde eût été proche;

Tout *pâlit*, tout *s'émut*, sur la terre et dans l'air,
Excepté le Pécheur qui prit un cœur de roche,
Quand les *rochers* sembloient en avoir un de chair.

Pourquoi veut-on que ces vers soient de Molière ?

LA RÉDACTION.

L'EXCOMMUNICATION DES COMÉDIENS

UNE LETTRE INÉDITE DE RICCOBONI

—

On se rappelle qu'à l'occasion de la « messe de Corneille » célébrée à Saint-Roch le 1er octobre dernier en présence de la Comédie Française, la question de l'excommunication des comédiens était revenue à l'ordre du jour. Notre collaborateur M. Ch. Livet avait cru devoir, à ce sujet, prendre la parole dans le *Temps* du 20 octobre. Nous avons signalé, à leurs dates, et son article et la réfutation qu'en avait faite aussitôt M. A. Gazier dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*. Le numéro du 9 mars de cette revue vient de publier une réponse de M. Ch. Livet qui, se retranchant derrière l'autorité du cardinal Gousset, transcrit plusieurs citations de sa *Théologie morale*, dans laquelle ce prélat a déclaré que « le spectacle par lui-même n'est point mauvais », que « la profession des acteurs et des actrices ne doit pas être regardée comme une profession absolument mauvaise » ; que « de saints Docteurs ne croyaient point que les acteurs, les comédiens fussent excommuniés »; tels Saint-Antoine, Saint-Alph. de Liguori, Saint-François de Sales, Saint-Thomas, etc.

« Je ne me soucie ni de dom Thomas, ni de dom Martin, » — pourrait dire, avec Harpagon, M. A. Gazier, qui réplique avec raison qu'il ne s'agit pas ici de l'opinion d'un théologien de nos jours, quelle que puisse être sa compétence,

mais de ce qui s'écrivait et surtout se pratiquait au XVIIe siècle; et M. Gazier oppose fort justement un passage connu de Bossuet aux citations de Mgr Gousset.

Avant Bossuet, le prince de Conti, dans son *Traité de la Comédie*, avait dit formellement, page 7 : « Les comédiens *sont excommuniés* par le premier concile d'Arles; » p. 13 : Les comédiens *sont excommuniés* tant qu'ils font ce métier. » p. 40: « Le respect que nous devons à la majesté de Dieu et l'ordre de la discipline Evangélique ne peuvent souffrir que les comédiens, tant qu'ils exercent ce métier, *soient recus dans la communion de l'Eglise*, dont la pudeur et l'honneur ne doivent point être souillés par une si dangereuse contagion, » etc.

D'ailleurs M. Gazier pouvait accumuler les preuves en se bornant à une simple énumération des faits, plus éloquents que tous les textes.

Nous lui signalerons, en cette matière, l'opinion d'un homme deux fois compétent, comme ayant exercé plus de 30 ans la profession de comédien et comme auteur de la *Réformation du Théâtre* qu'il publia en 1743, quatorze ans après sa retraite : je veux parler de Lelio Riccoboni, mort en 1753.

L'occasion ne saurait être meilleure de faire connaître une lettre inédite conservée aux Archives de la Comédie Française, et dont la suscription est malheureusement perdue :

Monsieur,

Je vous protteste, sans affectation, que l'honneur que vous me faites dans votre Lettre me fait rougir et me confond. Quand est-ce que j'ai jamais merité tout ce que vous me faites la grâce de me dire ? Jamais, Monsieur, et c'est votre bonté toute pure qui vous a prevenu à mon avantage:

je vous en remercie bien très heumblement, Monsieur, mais je vous suplie de moderer votre estime, car en verité je ne la merite point.

Il me reste les brouillons de tout ce que j'ai écrit depuis le 15e janvier jusqu'à ce jour, et je rend a votre Laquais, Monsieur, le Livre, et les deux feuilles volantes. etc.

A l'égard de ce que vous m'ordonné, Monsieur, je vous satisfais en peu de mots ; mais apres ma mort on trouvera dans mes papiers un petit traité en langue Italienne qui parle de la matière ex proffesso, et que je ne feré voir à personne tant que je vivrai, parce que il ne me convient point de parler de cette matière ; je scais que j'ai raison, et la seule personne, qui est un eclésiastique, et en place a qui j'en ai fait confidence, m'a autorisé à le croire. Voilà pour le present la reponse aux quatre articles :

1° Par rapport aux sacremens. *Les comédiens ne peuvent pas confesser à la paroisse, et ancor moins communier. Par bonheur il y a des moines à Paris.*

2° Pour les mariages. *Silvia et Mario se sont mariés a un vilage pres de Paris,* (1) *avec cependant tous les papiers necessaires de l'archeveché, mais il n'etoit point fait mention qu'ils étoient comediens. Mon fils s'est marié à St-Eustache* (2), *et Mr le Curé me dit quelque tems après : Votre*

---

(1) A Drancy-le-Grand, près le Bourget et à 1 lieue de Pantin, fin juin 1720, en l'église St-Germain, mariage d'Antoine-Joseph-Jean-Gaëtan-Maximilien Balletti, dit *Mario*, et de Jeanne-Rose-Guyonne Benozzi, dite *Silvia*.

Ils étaient tous deux de la paroisse St-Eustache, demeurant rue Montorgueil. (*Dictionnaire critique* de Jal, p. 101).

(2) Le 7 juillet 1734, mariage d'Antoine-François-Valentin Riccoboni, et de Marie-Jeanne de Heurles de Laborras de Mézières. (*Dict. crit.* de Jal, p. 1058). — Le marié est qualifié « officier du Roy. » C'est le plus souvent sous cette désignation ou celle de « pensionnaire du

fils est marié à St-Eustache, car le nom de Riccoboni me le fit douter, quand on me presenta la liste des mariages, etc... j'en dis quelque chose au viquaire, qui me repondit que ce n'estoit pas gens de theatre : je l'ai sçu apres coup, et je vous proteste qu'il n'auroit pas été marié à ma paroisse, etc.

M. Sticcoti, (1) *autre comédien Italien, s'est marié à St-Sauveur, avec la permission de l'Archeveché, mais c'est par le bruit, et scrupule de conscience que le Curé fit à l'archeveché : La permission donnée portoit, qu'il promit de quitter le theatre au plus tôt, et que l'on en tira de lui une promesse par écrit : il fallut passer par là : Sticoti promit par écrit, et le vicaire voulut que je signasse, moi, comme temoin, ce que je fis.*

3° Pour les enteremens. *Tous les comédiens Italiens qui sont morts à Paris, ont étés confessés, et comuniés, et par consequent enterrés dans l'Eglise. Quelques uns ont renoncé publiquement, d'autres tacitement en confession au Curé même et cette article repond aussi* au 4° *de vos demandes, Monsieur, et j'ai l'honneur d'etre avec tout le respect imaginable*

Monsieur

Votre très heumble et
très obéissant serviteur,

L. RICCOBONI.

Paris, ce 12e Juillet 1746.

Roy, » que les comédiens participaient aux actes de l'état civil, rédigés jusqu'à la Révolution par les curés.

(1) Fabio Sticotti, dit *Pierrot* puis *Pantalon*, avait épousé Ursule Astori, dite *Isabelle*, avant 1716. Il est probablement question ici de leur fils Antoine-Jean Sticotti, dit *Toni* puis *Fabio*, qui épousa à St-Sauveur, le 13 août 1739, Marie-Claude Duflos. (E. Campardon, t. II, et Jal, *Dict. crit.*, p. 1151).

Telle était, au 18e siècle, la jurisprudence du clergé vis-à-vis des comédiens. Et remarquons qu'il ne s'agit, dans la lettre de Riccoboni, que des comédiens italiens, envers lesquels l'Eglise passe pour s'être toujours montrée relativement tolérante. On peut en inférer ce que devait être la doctrine et la procédure du clergé soixante ans plus tôt, à l'égard des comédiens français.

Le mandement du 11 août 1667, qui défendait de « représenter, lire ou entendre réciter le *Tartuffe* soit en public, soit en particulier, *sous peine d'excommunication* », nous dit assez de quelles foudres l'Eglise devait frapper l'auteur de la pièce.

Rappellerai-je les faits qui signalèrent la mort de Floridor (1672), celle de Molière (1), de Brécourt (1685), de Rosimond (1686), de la Thuillerie (1688), de Raisin cadet (1693), de la Champmeslé (1698), et, au siècle suivant, de Sallé (1706), de Beaubour (1725), de Baron (1729), de Mlle Le Couvreur (1730), de Roselly (1750), de Paulin (1770), de Mlles Quinault (1783) et Olivier (1787)?

Ne sait-on pas que sous Louis XV, on refusait de marier Brizard à l'église, et que le Roi dut intervenir en personne?

Ne sait-on pas encore le mariage *summo mane* de Molé, qui, après avoir obtenu par surprise l'autorisation de l'archevêque de Paris, fut obligé de se présenter à St-Sulpice à *six heures du matin*, le 10 janvier 1769, ce qui n'empêcha pas le vicaire d'être interdit pour un temps?

Ce qu'on sait moins peut-être, puisque M. Ch. Livet l'ignore, c'est que, conformément aux canons des anciens

(1) Je crois qu'on a grossi beaucoup l' « émeute populaire » de l'enterrement du 21 février 1673. L'argent jeté au peuple par la veuve de Molière n'était-il pas simplement une distribution d'aumônes faite aux pauvres?

Conciles, les curés dénonçaient publiquement pour *excommuniés* les comédiens et comédiennes, tous les dimanches, au prône des messes de paroisse. Voici la formule qu'ils devaient suivre dans le diocèse d'Arras :

« De l'autorité de Dieu tout-puissant et de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, nous dénonçons pour *excommuniés* tous hérétiques et schismatiques..., *les comédiens et comédiennes,* etc. (1)

On se servait des mêmes paroles dans le diocèse de Boulogne. (2) Les *Rituels d'Amiens* et *de Paris* allaient plus loin encore :

« Nous dénonçons pour *excommuniés* tous hérétiques... ; et aussi tous ceux qui, durant le service divin, assistent ou vaquent aux jeux et spectacles publics. » (3)

Dès 1649, le *Rituel de Châlon* refusait les comédiens pour parrains parce qu'ils étaient manifestement réputés infâmes et traités comme tels.

A la fin du XVII^e^ siècle, même dans le temps de jubilé, les confesseurs leur refusaient l'absolution jusqu'à ce qu'ils eussent promis, *par écrit*, de ne plus monter sur le théâtre : nous avons publié, ici même, l'acte de renonciation de Brécourt; plus tard Raisin cadet et Sallé durent renoncer *par-devant notaires !*

Le P. Lebrun, de l'Oratoire, dans son *Discours sur la Comédie* (1694) déclare les comédiens « excommuniés par l'Eglise » (4) et il ajoute que « dans les lieux où la comédie est *tolérée*, si un comédien meurt, il doit être tenu *excommunié*, c'est la pratique de l'Eglise » (5).

En 1697, le cardinal de Noailles refusait le mariage aux

---

(1) *Rituel d'Arras*, publié par l'autorité de M^gr^ Jean de Bonnesuize.

(2) *Rituel de Boulogne*, p. 128. — (3) Pages 257 et 517.

(4) Seconde édition, 1731, p. 292. — (5) D°, d°, p. 274.

comédiens, et jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, il est facile de prouver le refus constant de la communion et de la sépulture ecclésiastique (1).

Dans la seule ville de Valenciennes, nous relevons six inhumations de comédiens en terre profane : le 13 février 1717, de Ch. Fr. Bidaut *dit* Stigny ; en 1749, d'un comédien dans le bois de Bonne-Espérance ; en 1753, d'une comédienne « très estimée » ; en 1757, d'un comédien enterré « sur le rempart » ; le 22 mars 1769, de Desprêts de Verteuil « hors de sépulture ecclésiastique » ; le 1[er] août 1787, de Devez-Dufresnel (2), enterré « sur l'esplanade, à 10 h. du soir ».

M. Ch. Livet sera-t-il convaincu cette fois que les comédiens étaient bien, en fait, excommuniés aux 17[e] et 18[e] siècles ? Je crois qu'il a, une fois de plus, défendu une cause mauvaise et perdue d'avance. Il s'était généreusement constitué l'avocat des *Précieuses* (distinguant à tort les vraies des *ridicules*, puisqu'elles le sont toutes) ; le voilà maintenant qui prend en mains la défense du clergé contre les comédiens !

Encore une campagne comme celle-là, et M. Brunetière se croira autorisé à placer notre collaborateur dans cette galerie des *Ennemis de Molière*, dont M. Ch. Livet n'a pas donné la nomenclature complète en tête de sa réimpression de l'*Elomire hypocondre*.

GEORGES MONVAL.

---

(1) L'ancien *Rituel de Cambrai*, réimprimé en 1779, rejette les comédiens de la communion (page 62, n° 6). — Voir encore le *Rituel du Diocèse d'Arras* de 1757, 1[re] partie, p. 132 ; seconde part., p. 130, et le *Rituel de Paris*, t. I, p. 204, t. II, p. 427-429.

(2) Du Fresnel, « comédien français en province », avait publié à Liége, en 1782, un *Essai sur la perfection du jeu théâtral*.

ERRATUM

—

On m'a fait observer avec beaucoup de raison, à propos d'une note sur l'orthographe du mot grec αρετιν au lieu d'αρετην, que la prononciation de l'η comme l'ι, était connue et pratiquée depuis longues années dans le monde des savants sous le nom d'*itatisme* ou *iotacisme*. Nous en trouvons l'exemple le plus frappant dans l'expression si fréquemment répétée de *Kyrie eleïson* (ελεησον).

Molière lui-même en a consacré l'usage dans ce vers célèbre des *Femmes savantes :*

On voit partout chez vous l'ithos (ηθος) et le pathos.

Mais d'autre part je lis, dans un intéressant mémoire publié par l'Académie d'Arras en 1883, que l'iotacisme était plutôt un accident qu'un usage. M. le chanoine Van Drival, auteur de ce mémoire, affirme et prouve qu'on disait éléêson plutôt qu'eleïson ; de cet exemple et de plusieurs autres, il conclut qu'il faut rejeter, comme absolument fausse, la prononciation du grec moderne.

Ma question subsiste donc toute entière : les règles et la prononciation du grec moderne étaient-ils connus au XVII^me^ siècle ?

P. D'ESTRÉE.

BIBLIOGRAPHIE

—

ALMANACH DES SPECTACLES.—M. Albert Soubies, en publiant à la librairie des bibliophiles le t. XI[e] (LIX[e] de la collection, 1884) nous rappelle que nous avions omis l'an dernier de signaler la gravure « moliéresque » qui illustre le tome X[e].

A l'occasion de la promotion exceptionnelle de cinq sociétaires à la Comédie-Française, M. Ad. Lalauze, désirant les réunir dans une même eau-forte, avait eu l'idée de représenter M[mes] Granger, Dudlay, Tholer, MM. Prud'hon et Silvain dans une scène de la *Critique de l'École des femmes*, quoiqu'en réalité Célimène, Uranie, Elise, le marquis et Dorante n'aient jamais été joués par les nouveaux élus et n'appartiennent même pas à leurs emplois respectifs.

Le même M. Soubies vient, en collaboration avec M. E. Fromont, d'inaugurer dans *le Soir*, sous la signature : Memor, des *Ephémérides des premières* par un compte-rendu des *Femmes Savantes*, représentées, comme on sait, le 11 mars 1672.

⁂

Vient de paraître à la librairie illustrée de la rue du Croissant, une *Histoire de la littérature française depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par Louis Collas. Un portrait gravé de Molière est reproduit sur la couverture, comme le plus digne représentant du génie français.

Le volume in-18, avec portraits, broché : 3 fr. 50.

⁂

Lire, dans le *Monde artiste* du 21 février, un intéressant article de M. E.-M. de Lyden; *Molière sifflé*, chapitre inédit du livre qu'il prépare sur le *Sifflet au Théâtre;* et, dans le *Journal des Débats* des 2 et 23 Mars, les très remar-

quable feuilletons de M. J.-J. Weiss sur la cérémonie du *Bourgeois gentilhomme*.

✳

Le *Moniteur du Puy-de-Dôme* des 22 et 23 janvier 1885 a publié une conférence de M. le Dr Nivet sur *Molière et les médecins du 17e siècle*. C'est une suite d'anecdotes connues dans lesquelles nous n'avons trouvé à relever que de nombreuses fautes d'impression : 16 pour 15 janvier; maison des cignes pour singes ; *rue* de la Croix Blanche ; 1675 pour 1673 ; Berlier, pour Bernier, etc. Mais ce qui ne peut-être imputé au typographe, c'est d'avoir présenté Molière comme un « flatteur intéressé du Roi. »

✳

Le travail définitif de notre collaborateur, M. Aug. Vitu, sur la *Maison des Pocquelins* et la maison de Regnard aux piliers des Halles (1633-1884) a paru dans le tome XI des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*.

✳

Revue Rétrospective. — Cette petite publication, troisième du nom, qui paraît à la librairie Lepin, sous la direction de M. Paul Cottin, le 1er et le 15 de chaque mois depuis le 1er juillet 1884, est un recueil in-12, tiré à petit nombre, de pièces intéressantes et de citations curieuses relatives à l'histoire des XVIIIe et XIXe siècles. — Nous croyons devoir recommander cette revue qui compte des collaborateurs tels que MM. Ed. Thierry et Lorédan Larchey, aux Moliéristes qui ne se sont pas exclusivement renfermés dans l'étude du XVIIe.

L'abonnement est de 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois. Tables semestrielles.

✳

Vient de paraître, à la librairie du *Bibliophile*, 7, rue Guénégaud, une plaquette grand in-8 de 16 pages intitulée : Paul Lacroix, *bibliophile Jacob (1806-1884)*, contenant une excellente et succincte biographie de notre cher et regretté doyen, signée M. D., et un récit de ses obsèques avec les discours de MM. Ed. Thierry et A. Houssaye.

En tête de la notice, deux beaux portraits de Paul Lacroix : l'un, jeune, par Toussaint, d'après le buste de Jehan Du Seigneur (1832) qui vient d'être placé sur la tombe du Bibliophile au cimetière Montmartre ; l'autre gravé par G. Staal.

DU MONCEAU.

ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

MARS 1685.

Jeudy 1er. — *Amphitrion.* — Le *Médecin malgré luy.* . 544 l. 5 s.
A Versailles : Œdype. — Le *Médecin malgré luy.* Serv. de la Cour
Mardy 13. — L'*Avare.* 286 10
Jeudy 15. — A Versailles : Mitridate. — L'*Escole des Maris.* . . . . . Service de la Cour.
Samedy 17. — Bajazet. — *Les Fascheux.* . . . . . 521 »»
Mercr. 21. — Cinna. — *Les Fragmens de Molière.* . . 306 »»
A Versailles : Alexandre. — *George Dandin.* Serv. de la Cour.
Vend. 23. — Phèdre. — Le *Cocu imaginaire* 438 10
A Versailles : *Le Misantrope* (MM. La Grange, Du Croisy, Beauval, Guérin, Raisin l'aîné, Raisin cadet ; Mlles Guérin, Le Comte, De Brie). . . . . Service de la Cour.
Lundy 26. — Nostre Dame, feste de la Vierge . . . . . Néant.
Mardy 27. — Iphigénie. — *Le Mariage forcé* 253 10
Merc. 28. — M. de Brécourt est mort à 2 heures du matin.
Jeudy 29. — M. de Brécourt a été enterré à Saint-Sulpice.
»» Le *Malade imaginaire.* 322 10
»» Les *Fascheux.* — Les Plaideurs. . . . 165 »»
»» à Versailles : Zélonide. — *Les Fascheux.* Serv. de la Cour.
Sam. 31. — A Versailles : Bellérophon. — *Scapin.* Service de la Cour.
Recette du mois : 21,098 l. — Part : 589 l.

MARS 1785.

Mardi 1er. — A Versailles : Les *Femmes savantes* (MM. Des Essarts, Dorival, Fleury, Dugazon, Préville, Marchand, Courville, Bellemont : Mmes Préville, Laveau, Olivier, La Chassaigne, Bellecour), et le *Port de mer.* . . . . . Service de la Cour.
Lundy 7. — *Tartuffe.* — Le marchand de Smyrne. . . 1,051 4
Samedy 12. — Clôture annuelle jusqu'au 5 avril. Athalie.
— Le Somnambule. Compliment par M. Saint-Fal, entre les deux pièces. 4,390 10

G. M.

BULLETIN THÉATRAL

—

Comédie Française. — Dimanche 1er mars, le *Bourgeois gentilhomme*, (MM. Got, Delaunay, Thiron, La Roche, Coquelin cadet, Prud'hon, Joliet, Roger, Villain, Truffier, Falconnier; Mmes Jouassain, Reichenberg, Broisat, Samary). Divertissements : Chant (MM. Sujol, Balleroy, Bernard, Mlle Patoret). Danse (MM. Marius, François, Perrot, E. Bergé); *Cérémonie Turque* (le Mufti, M. Vauthier). — Dimanche 8 et jeudi 12 (Mi-Carême), matinées à 1 h. 1/2: le *Bourgeois gentilhomme* (do, do, do). — Dimanche 15, le *Bourgeois gentilhomme* (même distribution, sauf M. La Roche, indisposé, remplacé par M. Dupont-Vernon, qui joue pour la première fois Dorante).

Odéon. — Dimanche 1er mars, matinée populaire; *le Misanthrope* (M. A. Lambert, Mlle Nancy Martel). — Mardi 3 et soirs suivants, le *Sicilien*, divisé en deux actes (MM. Amaury, Kéraval, Cornaglia; Mlles Rachel Boyer et Z. Miette). Nous réclamons de nouveau le rétablissement de la scène du Sénateur, pour le fantastique et désopilant Langlois-Fréville. — Lundis 16 et 23, soirées populaires et Dimanche 29, matinée, les *Fourberies de Scapin* (M. Kéraval).

Jeudi 12 mars, intéressante soirée littéraire chez notre collaborateur Ch. Marie: M. et Mme Léon Ricquier, M. Duard et M. Ruef ont joué avec beaucoup de verve le 2e acte du *Médecin malgré lui*.

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant: Georges MONVAL.

SEPTIÈME ANNÉE

NUMÉRO 74 MAI 1885

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

H. DE BORNIER, E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, E. COTTINET, G. DEPPING, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, F. HILLEMACHER, A. HOUSSAYE, H. DE LAPOMMERAYE, G. LARROUMET, CH.-L. LIVET, J. LOISELEUR, P. MESNARD, L. MOLAND, A. DE MONTAIGLON, EUG. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F.-P. RÉGNIER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU, ETC.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE

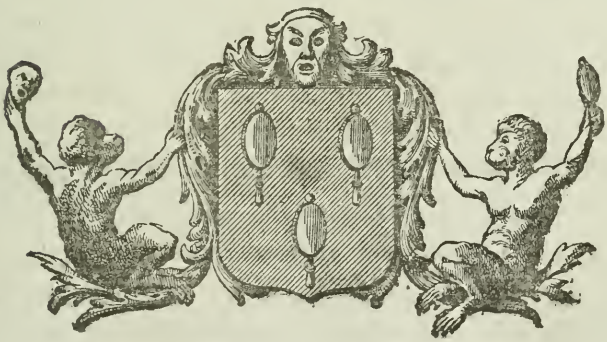

PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1885

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXXIV

SEPTIÈME ANNÉE

NÉCROLOGIE : Regnier. — G. Monval.
UN MOLIÉRISTE MALGRÉ LUI. — Ch. Marie.
MOLIÈRE ET L'ORATOIRE. — P. d'Orville.
LE MARIAGE DE MARIO ET DE SILVIA. — G. Monval.
ENCORE LA MARQUISE. — A. Baluffe.
CORRESPONDANCE. — F. Hillemacher.
LE SONNET DE M. DE MODÈNE. — La Rédaction.
LEKAIN ET LE BUSTE DE MOLIÈRE. — L. Faucou.
PETIT QUESTIONNAIRE. — Molière a Perpignan? — A. Baluffe.
BIBLIOGRAPHIE. — Du Monceau.
ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES. — G. M.
BULLETIN THÉATRAL. — Mondorge.

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.

NÉCROLOGIE

—

REGNIER

Au moment de mettre sous presse, nous conduisons à sa dernière demeure notre cher maître et collaborateur Regnier, décédé le lundi 27 avril, à 6 heures 1/4 du matin, dans sa retraite de la rue de Rome, à l'âge de 78 ans.

Nous n'avons pas à faire ici l'éloge du grand comédien, du professeur éminent dont la modestie souhaita qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe ; nous ne pouvons cependant oublier qu'il fut l'interprète, applaudi pendant 40 ans, du répertoire de Molière. Bouts de rôles ou grandes créations, il joua tout son emploi avec ce soin, cette science du détail et cet art consommé qui l'ont fait appeler « un Bouffé classique » : La Vallée, de la *Jalousie du Barbouillé*, Ergaste de l'*Etourdi*, et de l'*Ecole des maris*, Gros-René du *Médecin volant*, du *Dépit* et de *Sganarelle*; Mascarille et Jodelet des *Précieuses ;* le notaire et Alain de l'*Ecole des Femmes ;* M. Lysidas de la *Critique* ; Marphurius et Pancrace du *Mariage forcé*; Tomès et Desfonandrès de l'*Amour médecin;* Pierrot et Sganarelle de *Don Juan;* le garde et Dubois, du *Misanthrope;* M. Robert et Sganarelle du *Médecin malgré lui*; Mercure et Sosie d'*Amphitryon*; Me Simon, de l'*Avare;* Lubin, de *George Dandin;* un buondi et Sbrigani, de *Pourceaugnac;* l'exempt et M. Loyal du *Tartuffe ;* Covielle et M. Jourdain, du *Bourgeois gentilhomme ;* Silvestre et Scapin des *Fourberies*; M. Bobinet d'*Escarbagnas ;* Vadius et Trissotin ; Thomas Diafoirus, M. Purgon, le prœses (1) ; mais surtout Pancrace et Scapin :

(1) 40 rôles dans 24 pièces !

Lorsque du Maître à tous la vieille hardiesse,
De sa verve caustique aiguisant la finesse,
En Pancrace ou Scapin le transformait gaîment,

a dit Musset, en des vers qui resteront dans les Anthologies à côté de la *Consolation à Du Périer* et du *Sonnet à La Mothe Le Vayer*.

Nous devons surtout rappeler à cette place que M. Régnier, aussi soucieux de l'histoire du Théâtre qu'il était épris de son art, devint l'archiviste bénévole et l'historiographe de la Maison de Molière, retrouva le *Registre de La Grange* et en publia le premier des extraits; qu'il fit donner au musée de la Comédie ce très curieux *Tableau des farceurs* qui contient peut-être le plus authentique des portraits de Molière ; qu'enfin ce fut à son activité que Molière dut d'avoir un monument dans Paris... 171 ans après sa mort!

M. Regnier était donc moliériste, et moliériste des plus militants, bien avant la fondation de notre petite revue, qu'il fut des premiers à encourager, et à honorer de sa collaboration.

Malheureusement, des travaux multiples, l'état de sa santé et une certaine défiance de soi, inséparable de la modestie vraie, nous ont privés de précieuses communications, toujours promises, et toujours différées. Nous avons à regretter particulièrement la suite de cette remarquable étude sur le rôle de Tartuffe, qui devait comprendre Elmire, Orgon, Dorine, Cléante, etc. Espérons que ces notes, fruits d'une si longue expérience, ne sont pas à jamais perdues. On retrouvera sans doute les matériaux de ce beau projet d'un « *Molière des Comédiens* » qui eût été le digne couronnement d'une si laborieuse et si belle carrière.

Georges MONVAL.

UN MOLIÉRISTE MALGRÉ LUI

Nous avons été amené à prendre connaissance du livre de M. Brunetière (1), à la suite de la lecture tardive de son article « Trois moliéristes », contenu dans la *Revue des deux mondes* du 1er décembre 1884.

Si M. Brunetière avait mis: « contre tous les moliéristes », le titre aurait été suffisamment justifié par la forme et teneur dudit article.

Que M. Brunetière relève les erreurs de MM. Paul Lacroix et Edouard Fournier, c'est son droit; on ne peut rien dire *là contre*. Cependant, on doit se récrier quand il fait suivre chaque redressement d'erreur d'une réflexion comme celle-ci: « Mais les moliéristes ne font pas profession, etc. »; ou : « Mais les moliéristes ne font pas non plus profession de connaître les habitudes et les usages de la cour de Louis XIV ». — C'est passer avec un peu trop de désinvolture du particulier au général.

M. Brunetière a eu tort également de dire que le *Moliériste* « enregistrait pieusement » les erreurs du bibliophile Jacob ou de l'ancien critique de la *Patrie ;* nous le prouverons tout à l'heure.

Mais arrivons aux *Etudes critiques*, pour nous occuper de celle concernant Molière.

---

(1) *Études critiques sur l'histoire de la littérature française.* Paris, Hachette, 1880.

Sous prétexte de rendre compte de l'ouvrage de M. Loiseleur, *Les Points obscurs de la vie de Molière*, le critique de la grande *Revue* parle beaucoup plus des écrivains qui ont précédé ou suivi M. Loiseleur dans le même genre d'études ou de recherches. En dépit de son mauvais vouloir déjà sensible contre les moliéristes, mais toutefois moins accusé que dans l'article précité, M. Brunetière ne laisse pas échapper l'occasion qu'il s'offre à lui-même de faire étalage d'une grande érudition moliéresque. Il récapitule avec complaisance les pérégrinations connues de Molière en province et fait défiler devant nous les noms de Grimarest, frères Parfaict, Beffara, Bazin, Taschereau, Eugène Despois, Eudore Soulié, Jal, Paul Lacroix, Edouard Fournier; ceux de MM. Raynaud, Paul Mesnard, Louis Moland, Ch. Livet, etc., etc. Qu'il vienne donc, après cela, se moquer des moliéristes !

Soyons juste et remercions M. Brunetière d'avoir écrit ceci (p. 184) :

> La vie de Molière... ou du moins l'histoire de ses ouvrages et cette incomparable suite de chefs-d'œuvre qu'il donne jusqu'à trois dans la même année, l'accueil que lui fait le public, sont choses depuis longtemps assez bien connues. *Ce n'est pas qu'il ne reste encore bien des trouvailles à faire et dignes de provoquer la curiosité des chercheurs :* les Notices instructives de M. Despois et de M. Mesnard en sont la preuve.

Pourquoi M. Brunetière, après avoir écrit ces lignes, en vient-il à jeter comme une sorte de décri sur une modeste *Revue* dont le fondateur n'a pas eu d'autre but, précisément, que de provoquer la curiosité des chercheurs et de signaler les trouvailles ? On ne se l'explique guère.

Il avait dit précédemment (p. 157) :

> Je voudrais que dans nos éditions de Molière, si souvent surchargées d'annotations inutiles, un commentateur, une fois, cherchât dans les rencontres de la vie nomade de Molière à retrouver tel détail de sa

comédie. Je voudrais que lorsque Sganarelle, dans le *Médecin malgré lui*, place le cœur à droite et le foie à gauche, une note nous rappelât que... vers cette date... la Faculté dissertait à grand bruit sur un monstre par inversion... dont le cœur était à droite et le foie à gauche. Je voudrais que, à l'endroit du *Malade imaginaire* où le bonhomme Argan vérifie les comptes de M. Fleurant, on mît au bas de la page tel mémoire d'apothicaire, signalé quelque part par M. Louis Lacour..... Ou bien encore, quand Thomas Diafoirus ouvre la bouche pour débiter ses immortels compliments, je ne craindrais pas d'imprimer tout au long ce compliment d'un intendant du Languedoc...

Pour le coup, voilà un excellent souhait, un vrai souhait de moliériste. En le formulant, ce triple souhait, M. Brunetière n'a pas pris garde qu'il faisait ressortir en plein l'utilité d'une *Revue* consacrée à Molière sans partage. Car il était réservé à cette même *Revue* — véritable annexe de toutes les grandes éditions de Molière — de combler les vœux de M. Brunetière. Pour s'en convaincre, et bien qu'il ne *fasse pas profession* de lire habituellement le *Moliériste*, M. Brunetière n'a qu'à se reporter au tome V, il y pourra lire (page 119) un curieux article réalisant la première partie de son souhait. Si, poursuivant ses recherches, il remonte jusqu'au premier volume de la collection, il y verra (page 293) non pas un compte d'apothicaire déjà signalé quelque part et postérieur en date à l'époque où vivait notre Poquelin, mais bien un document nouveau — une trouvaille par conséquent, un compte d'apothicaire au temps de Molière : les « *Parties de M. Parra de Montredon* » (1645-1658). Enfin, si M. Brunetière veut bien se donner la peine d'ouvrir le tome IV, page 236, il trouvera, aux lieu et place du discours de son intendant du Languedoc, un curieux parallèle entre le discours de Thomas Diafoirus et l'*Epître liminaire au Roi* de Mathurin Régnier, parallèle ou rapprochement dont personne encore ne s'était avisé.

Voilà ce que le *Moliériste* « *enregistre pieusement* », et non pas les erreurs de MM. tel et tel. Pour achever son édi-

fication, M. Brunetière n'aura qu'à rouvrir le tome Ier et lire ces quelques lignes à l'article bibliographique, page 223, (il s'agit de la réimpression de *Mélisse*) :

M. Paul Lacroix, qui a déjà recueilli et publié... tout un volume de *Poésies diverses attribuées à Molière ou pouvant lui être attribuées*, lui *inflige* aujourd'hui la paternité de cette pièce médiocre. Sur quoi se base cette attribution ?

Il serait difficile de prendre ce qui précède pour un *enregistrement pieux*, n'est-il pas vrai ? On pourrait citer d'autres exemples, mais il faut savoir se borner. D'ailleurs, nous n'en avons pas fini avec le moliérisme de M. Brunetière.

Où nous avons été le plus surpris, ç'a été de trouver un moliériste chez M. Brunetière jusque dans son étude sur les *Ennemis de Racine au XVIIe siècle*, étude qui suit immédiatement celle dont il vient d'être question.

L'ennemi qu'il met le plus souvent en vis-à-vis avec Racine, c'est Pierre Corneille. Et Molière ? nous demanderat-on. Molière !... mais Molière aussi figure dans cette étude, et son nom revient presque à chaque page ; seulement c'est toujours du côté de Racine que M. Brunetière le place.

Quelques courts extraits en feront foi :

Ni Molière ni Racine ne sont venus, comme on le dit quelquefois, ajouter quelque chose au théâtre de Corneille ; ils l'ont transformé. (p. 214).

La subordination des caractères aux sujets, voilà ce qu'on appellerait justement la formule maîtresse du théâtre de Corneille ; la subordination des sujets aux caractères, voilà l'originalité du théâtre de *Molière et de Racine* (p. 226).

Mais, au contraire, de cette même loi qui pèse à Corneille, de cette loi des unités, *Molière et Racine* ont fait la loi intérieure de leur art (p. 227).

La différence est si profonde, le système de *Racine et de Molière* est si distinct du système de Corneille, etc. (p. 230).

On le voit, les deux noms ne marchent jamais l'un sans l'autre, pas plus que l'un contre l'autre ; et nous sommes ici fort loin du factum lancé depuis contre l'auteur du *Mi-*

santhrope par M. Schérer. Il est à supposer que M. Brunetière a voulu renchérir sur le parallèle si étudié de La Bruyère entre Corneille et Racine, mais au profit du dernier. La Bruyère s'est appliqué à tenir la balance rigoureusement exacte entre les deux tragiques, en leur distribuant à chacun des éloges équivalents, en valeur comme en nombre. « L'un (Corneille) *élève*, *étonne*, *maîtrise*, *instruit* ; l'autre (Racine) *plaît*, *remue*, *touche*, *pénètre* ; ce qu'il y a de plus *beau*, de plus *noble* et de plus *impérieux* dans la raison est manié par le premier ; et par l'autre ce qu'il y a de plus *flatteur* et de plus *délicat* dans la passion ».

Nous comptons là un adjectif de plus à l'actif de Corneille ; voici qui rétablit l'équilibre : « l'on est plus *occupé* aux pièces de Corneille ; l'on est plus *ébranlé* et plus *attendri* aux pièces de Racine ». (*Caractères*, *Oùvrages de l'esprit*).

Mais M. Brunetière, voulant avantager Racine, lui apporte à chaque page le renfort de Molière ; il va même, pour les assimiler plus complètement l'un à l'autre, jusqu'à reconnaître chez Racine « d'apparentes incorrections qui, comme un bon nombre des incorrections que l'on reproche à Molière, procèdent presque toutes de la promptitude et... de la familiarité de l'expression ». Par là, M. Brunetière a répondu d'avance à M. Schérer, qui émettra plus tard cette opinion qu'un « parallèle entre Molière et Racine, considérés comme écrivains, prendrait quelque chose de cruel pour le premier ».

Sainte-Beuve dit quelque part dans *Port-Royal* : « Certes, on peut tailler dans M. de Saint-Cyran un calviniste » ; sans plus de difficulté, nous venons de tailler un moliériste dans l'ennemi des moliéristes.

Ch. MARIE.

MOLIÈRE ET L'ORATOIRE.

« Le monde sait que nous sommes gens de lettres », écrivait le P. Houbigant dans son *Traité des Etudes*, en 1723 (1). Cette fière déclaration trouve ses preuves dans les écrits dont l'Oratoire, « la plus *française* des congrégations », a enrichi la France.

En moins de deux siècles, il a produit 366 auteurs qui se sont partagé le domaine de la science, de l'érudition, de l'éloquence et de la poésie.

Le P. de Bérulle, fondateur de l'Oratoire, pousse Descartes à publier sa *Méthode*. Chez le duc d'Epernon, à Angoulême, il rencontre Balzac, dont il admire le grand style: « Il écrit bien en tous sens, disait le P. de Bérulle, et, de quelque côté qu'on le prenne, on le trouve pur et correct (2) ». Son successeur, le directeur de M. Olier et le fondateur de Saint-Sulpice, Charles de Condren, se fait relire, dans sa dernière maladie, les *Oraisons* de Cicéron, comme pour se bercer, une fois encore, de cette musique aux ondulations flottantes et vagues, au rhythme is *nombreux* et si pur.

---

(1) Resté manuscrit, annoncé en publication par Adry en 1808, ce livre sera édité sous peu. Houbigant renonça à le faire paraître, parce que Rollin publia son *Traité des Etudes*.

(2) *Arch. nat.* Ms. 621, p. 240.

Un jour, dans une de ces distractions qui remplissent sa vie, La Fontaine frappe à la porte du noviciat de l'Oratoire (1). Loménie de Brienne l'imitera. L'un et l'autre ne garderont de l'Oratoire qu'un souvenir cordial et reconnaissant : ils n'étaient point faits pour y rester. Une tradition veut même que La Bruyère ait pris le collet oratorien pendant quelques mois. Il se serait alors rencontré avec Malebranche et Massillon, aux mêmes exercices de piété et d'humiliation qui traversaient la journée des novices de l'Oratoire.

Molière, lui aussi, ne dut point être un inconnu pour l'Oratoire. Lorsqu'en 1654, Conti l'appelait à Pézenas, devant les Etats-Généraux de Languedoc, Molière se voyait applaudi par un ancien oratorien, Jacques Esprit, membre de l'Académie française depuis 1639, alors secrétaire du prince, — un des familiers de M^me^ de Longueville, presque le maître de La Rochefoucauld. L'Oratoire dirigeait le collège de Pézenas, depuis 1619. Est-il impossible de supposer que Jacques Esprit présenta Molière à ses anciens confrères, et qu'ils aient salué avec joie les heureux essais de poésie comique qui ressuscitaient Plaute et Térence, Aristophane et Ménandre?

L'évêque d'Agde, dans le diocèse duquel était Pézenas, s'appellera bientôt Louis Fouquet, le frère du surintendant chez lequel Molière joua *les Fâcheux*, en 1661. Un des fils du fameux disgrâcié entrait aussi à l'Oratoire. Voici ce

(1) *Arch. Nat.*: MM. 608, p. 27 : « Le 27^e^ jour d'avril 1641, le *confrère* Jean de La Fontaine, fils de maître Charles de La Fontaine, conseiller du Roy et maistre des eaux et forêts à Chasteau-Thierry, et de damoiselle Françoise Pidoux, du diocèse de Soissons, et natif de Chasteau-Thierry, âge de 20 ans, a esté reçu en la Congrégation, en la maison de Paris et y a pris la soutane et la robe. »

qu'on lit dans les papiers de Florimond (1). « Le P. Charles-Armand Fouquet, prêtre de l'Oratoire, meurt à Saint-Magloire, le 18 septembre 1734, âgé de 78 ans. Il était fils de Nicolas Fouquet, surintendant, et de Marie-Madeleine de Castille de Villemarcuil, sa seconde femme. Il entra à l'Oratoire en 1678. Il avait été grand-vicaire de Louis Fouquet, évêque d'Agde. »

J'ajouterai enfin que les relations de Fouquet avec l'Oratoire étaient telles que le P. Bahier (1636-1707) ne craignait point, comme La Fontaine, de plaider éloquemment sa cause dans un poème latin intitulé : *Fouquetius in vinculis* (2). On le voit, entre Molière et l'Oratoire, il y avait des points de contact.

Des témoignages positifs en font foi.

On a écrit l'histoire du théâtre chez les PP. Jésuites. L'histoire du théâtre dans les collèges oratoriens n'est pas moins intéressante. A dire vrai, dès les premières fondations, le régime de l'Oratoire s'oppose aux représentations scéniques. Les assemblées triennales renouvellent, très souvent, la défense qu'on fasse jouer des pièces par les jeunes élèves. Elles permettent les exercices académiques, les *Enigmes*, les lectures publiques des devoirs les mieux réussis (3). Comme la pédagogie oratorienne réagissait contre l'esprit

(1) *Arch. nat.* K. 1248, n° 4.

(2) Adry, *Histoire littéraire de l'Oratoire* ; B. nationale, F. fr. 25681. Ce poème est de 1670.

(3) Cf. *Discours sur la Comédie*, par le P. Lebrun, de l'Oratoire, Paris, L. Guérin et J. Boudot; 1694. Bossuet n'est pas plus éloquent que Lebrun dans ses invectives contre les spectacles. Il serait à désirer qu'un théologien de profession traitât de nos jours la question du théâtre. Le sujet en vaut la peine. Le P. Monsabré, l'abbé Bougaud, le P. Didon ne pourraient-ils donc pas, un jour ou l'autre, aborder cette matière délicate et complexe ?

qui animait les collèges des Jésuites, ces prescriptions, dès l'abord, fut scrupuleusement observées. Mais peu à peu le goût du siècle l'emporta. Avant la distribution des prix, la mode s'imposa qu'on jouât une pièce de théâtre.

La règle ne fléchit point d'un seul coup. On représenta d'abord des pièces latines, puis des pièces où les vers latins se mêlaient aux vers français ; enfin ceux-ci triomphèrent. Souvent la donnée dramatique était traitée d'après la libre fantaisie du professeur. Souvent aussi, on empruntait au dehors. C'est ainsi que Molière eut les honneurs de plusieurs représentations. Au collège de Troyes, on joue, en 1718, le *Bourgeois gentilhomme*, expurgé ; et l'année suivante, le *Malade imaginaire* (1). Il est facile de reconstituer, avec les documents inédits que l'on possède, la façon dont se passait la cérémonie :

C'est à la veille de la distribution des prix. Les examens de passage ont pris fin. Le jour qui précède la solennité, le Père rhétoricien, accompagné du Père préfet, se rend chez l'Evêque pour l'inviter à la fête. Il fait également visite aux doyens du chapitre, au lieutenant du Roi ou au grand-bailli, au maire, aux présidents du présidial. La salle du théâtre est magnifiquement décorée. Avant le lever du rideau, les élèves paraissent pour donner un *exercice:* ici, à Troyes, sur les grands hommes de la Champagne ; là, au Mans, sur les grands hommes du Maine; ailleurs, à Vendôme, sur la géographie de l'Alsace et de la Lorraine, nouvellement annexées à la France. Puis, c'est Molière qui a les honneurs. Parfois il les partage avec Regnard, dont on joue le *Retour imprévu;* avec Destouches, dont on représente le *Glorieux*.

---

(1) *Bibliothèque de Troyes,* M. 357, t. III.

Parfois même, l'*Avocat Pathelin* (1) provoque les mêmes éclats de rire qui, au XV^e^ siècle, s'élevaient, jeunes et bruyants, devant cette bouffonnerie spirituelle qui avait l'à-propos et le mordant d'un pamphlet. A l'Oratoire, les collèges devenaient solidaires les uns les autres. Telle pièce à succès passait d'une maison à une autre maison. D'affirmer que les deux comédies de Molière citées plus haut furent jouées plus d'une fois dans les collèges oratoriens, ce n'est point dépasser la vraisemblance et la vérité.

C'est grâce à cette forte culture littéraire que les Raynaud, les Arcère, les Daunou remportaient les prix d'éloquence et de poésie à Nîmes, à Berlin, à Paris. Les bibliothécaires de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré défendaient intrépidement ces traditions de goût et de politesse. Au P. Desmolets succédait, en 1745, le P. Jannart, lequel eut pour remplaçant le P. Félicissime Adry. Jannart logeait au-dessous de la chambre que l'on donnait aux jeunes oratoriens, de passage à Paris, et qu'en style familier, on appelait *Carabins*. Heureux de se revoir, ils prolongeaient tardivement leurs conversations riches de tant de rêves et de tant de souvenirs. Mais ils troublaient le repos du P. Jannart qui leur laissa, un jour, sur la cheminée, le quatrain suivant (1) :

Du sommeil sagement Bérulle fixa l'heure,
Plaise aux chers *Carabins* de l'observer ici;
Leur santé sera bien meilleure,
Et, sans façon, la mienne aussi.

PAUL D'ORVILLE.

---

(1) *Bibliothèque de Troyes*, op. citato. — Lycée du Mans : *Registre manuscrit*. *B. nationale* : F. fr. 24719. — *Arch. nat.* M. 230. — C'est en 1764 qu'on joua, au Mans, le *Glorieux*.

(2) Adry : B. nat. F. fr. Op. cit. 25683, p. 101.

DOCUMENTS INÉDITS

LE MARIAGE DE MARIO ET DE SILVIA.

La curieuse lettre de Riccoboni publiée dans notre précédente livraison indiquait que deux comédiens italiens, Mario et Silvia, s'étaient mariés dans un village près de Paris.

M. Jal, dans son précieux *Dictionnaire critique*, a reproduit ce passage d'un registre de Saint-Eustache qui donne le nom de ce village :

Nous avons donné permission au sieur Antoine-Joseph-Jean-Cajetan Balletty et à demoiselle Jeanne-Rose-Guyonne Benozzi, d'aller se marier en l'église de Saint-Germain du Grand-Drancy *près le Bourget, de ce diocèze. (Samedy 15e jour de juin 1720).*

Et M. Jal ajoute simplement :

« Cette permission obtenue, nos jeunes amoureux ne durent pas tarder à prendre la route de Drancy-le-Grand, qui n'était qu'à une lieue de Pantin, et il est à croire que, du 15 au 20 juin, ils furent bénis par le curé de Saint-Germain d'Auxerre. »

Sa curiosité ne va pas plus loin. La nôtre nous a conduit au petit village, et nous avons pu relever, sur le registre de la paroisse (conservé dans les archives de la mairie qui re-

montent à 1612), sous la date *du 1^er^ juillet 1720*, l'acte suivant, qui contient plusieurs détails dont l'intérêt n'échappera pas aux amateurs de notre ancien Théâtre :

Registre pour les baptêmes, mariages et sépultures en la paroisse de Saint-Germain de Drancy, diocèze de Paris, pendant l'année 1720, pour servir de minutte, contenant 4 feuillets paraphez ce... janvier 1720 par nous Hierosme Dargouges, chevalier, seigneur de Fleury et autres lieux, conseiller du Roy en tous ses conseils, maistre des requestes ordinaire de son hostel, lieutenant civil de la ville, prévoté et vicomté de Paris.

Signé : DARGOUGES.

Le premier Juillet, en vertu d'une dispense au second degré de consanguinité de notre Saint-Père le pape donné à Rome le treize février de la présente année et fulminée dans la paroisse de Maflée, diocèse de Beauvais, le neuf de may de la susdite année, et veu le pouvoir de Monsieur Secousse, curé de Saint-Eustache, daté à Paris le quinze de juin, lequel pouvoir est resté entre mes mains : Ont été solanellement mariés Anthoine-Joseph-Jean-Caetan Balletti (1) [*officier de son altesse M^gr^ le Régent*] (2), fils de feu François Caetan Balletti et de Jeanne Barthelemi Benozzi, et Jeanne Roze Guyonne Benozzi, (3) fille d'Anthoine Benozzi et de feu Claire Marasque; présence de Monsieur Anthoine Benozzi, bourgeois de Paris, (4) père de l'épouse, et de dame Héleinne

(1 Second amoureux, connu sous le nom de *Mario*.

(2) [Interligné]. On voit que le mot « comédien » n'est pas prononcé.

(3) Première amoureuse, connue sous le nom de *Silvia*, née à Toulouse en 1701. M^me^ Favart lui succéda dans l'emploi, en 1749. Elle mourut le 16 septembre 1758.

(4) Comédien italien nomade qui, devenu aveugle, fut contraint de quitter le théâtre.

Balletti, (1) femme du sieur Riccoboni, *oficier de son Altesse Royalle Monseigneur le Régent,* sœur de l'époux; de Messieurs Louis Riccobon (2), beau-frère; de Marie Benozzi, sœur de ladite épouse; de messire Marc Anthoine DelaCour, conseiller des finances de son altesse électoralle de Bavière (3); Guillaume Toussaint du Mée, ecuyer, controlleur ordinaire des Guerres; de maître Thomas Simon Gueullette (4), conseiller du Roy, substitut de Monsieur le procureur du Roy au Chastelet. Et ont tous signé (5).

J. Balletti,
Jeanne Benozzi, Lacour.
Elena Balletti Riccoboni, A. Benozzi,
L. Riccoboni, M. B. Gueullette,
Dumée, Chavanne. (6)

---

(1) Dite *Flaminia.*

(2) Luigi Riccoboni, dit *Lelio.*

(3) Le marié, J. Balletti, était né à Munich.

(4) Né à Paris en 1683 † 1766, Gueullette avait déjà donné au Théâtre Italien 3 ouvrages : *Adamire ou la Statue de l'honneur,* traduction de Cigognini (1717), *les Comédiens par hasard* (1718), *Arlequin Pluton* (1719). Il possédait très bien l'italien et le parlait facilement. Il a traduit en français plusieurs pièces de Louis Riccoboni. M. Charles Gueullette, qui prépare en ce moment un volume de ses *Parades* inédites, est l'arrière-petit-neveu de Thomas-Simon. Il a déjà publié, chez Jouaust, l'*Arlequin Pluton*, qui était resté inédit.

(5) Le contrat de mariage est du 20 juin. M. Campardon en a publié un extrait d'après une expédition conservée aux *Arch. nat.* La minute doit se trouver en l'étude du successeur de Me Delaleu.

Notre collaborateur M. Larroumet a publié un portrait de Silvia dans son beau travail sur *Marivaux, sa vie et ses œuvres.* C'est une gravure de M. L. Massard, d'après un Van Loo qui appartient à M. Aug. Vitu.

(6) Reg. 1700-1740. — Cahier 1720, fo 2, recto.

L'examen des registres de Drancy nous a permis de relever trois autres documents intéressant la grande famille des Comédiens Français, mais dont la publication n'entre pas dans le cadre de nos études spéciales:

C'est d'abord, sous la date du 10 juillet 1702, l'acte de remariage de Barthélemy Gourlin, excellent comédien connu au théâtre sous le nom de *Rosélis*, qui venait de prendre sa retraite après la mort de son camarade Champmeslé. (1)

Puis, le 1er septembre 1712, le remariage de Catherine de Vondrebeck, veuve d'Etienne *Baron*.

Enfin, 29 janvier 1736, la signature, comme parrain, de Denis Porlier Pagnon, un aïeul du tragédien *Saint-Aulaire* qui fut le professeur de Rachel.

Que de choses à trouver encore, aux portes mêmes de Paris! Que de documents à exhumer des hôtels-de-ville et des études de notaires!

GEORGES MONVAL.

---

(1) J'ai relevé, aux Archives de l'état civil de Fontainebleau, l'acte de décès de Rosélis (que l'on croyait mort à Versailles dès 1710) à la date du 10 décembre 1718.

ENCORE LA MARQUISE!

—

Voici, et tout de suite, la réponse — que mon article devait faire prévoir — à M. Du Monceau :

1° *Oui*, au XVII^e siècle (dans des cas très rares), on donnait « le prénom de Marquise » aux femmes ;

2° *Oui*, ce même prénom, M^lle Du Parc le donna personnellement à une de ses filleules, à Lyon.

Mais ce double fait, matériel, tire-t-il à conséquence? S'il tire à conséquence, je m'empresse d'y juxtaposer et opposer un triple fait non moins concluant, en sens contraire :

1° René Berthelot se paie un jour la fantaisie de prendre, par surcroit, le nom de *Du Parc* ; — 2° la femme de René Berthelot, née de Gorle, ne s'appelle plus que « M^lle Du Parc »; — 3° « le 10 janvier 1658 a esté enterré (à Lyon) un enfant du sieur René Du Parc, comédien », ce qui atteste que toute la famille porte, à l'occasion, ce seul nom de fantaisie.

Après ?...

Ce triple fait prouve-t-il que René Berthelot en soit plus anthentiquement et plus originairement *Du Parc*?

Le nom de Du Parc et le prénom de *Marquise* n'ont-ils pas la même provenance, et ne sont-ils point passés du domaine de la fantaisie dans le domaine des « faits » sans

que le prénom ait été mieux justifié, à l'état civil, que le nom ?

A la vérité, je suis surpris que M. Du Monceau n'ait pas adressé à M. Brouchoud ses questions. C'est à M. Brouchoud (1) de nous dire comment « le prénom de Marquise, » si répandu au XVII^e siècle », pouvait devenir « choquant » « pour les protecteurs *bienveillants* » de M^lle Du Parc, qui faisaient à la comédienne l'honneur et surtout l'amitié de tenir une fille sur les fonts de baptême, le 16 octobre 1659? Ces protecteurs *bienveillants*, ces amis, devaient, semblerait-il, trouver tout naturel un tel prénom qu'ils devaient connaître, et qui aurait dû leur devenir familier par l'habitude. Mais point! M^lle Du Parc n'ose avouer ce prénom si répandu — de peur d'offusquer, offenser et scandaliser la sœur d'un *marquis* en se prénommant *Marquise*! — Arrangez cela...

Peut-être M. Du Monceau observera-t-il qu'il n'est pas solidaire et garant des argumentations hasardeuses de M. Brouchoud? Soit!

Pour nous en tenir aux faits, positifs, certains, patents, indéniables, si M^lle Du Parc a donné à une de ses filleules (on ne donne pas toujours ce qu'on a) le « prénom de Marquise » — il n'en est pas moins vrai que, d'après un texte

---

(1) Puisque l'occasion s'offre de questionner M. Brouchoud, dont nul plus que moi n'apprécie les heureuses découvertes faites à Lyon, me sera-t-il permis de lui demander, ne fût-ce qu'en note, s'il ne considère pas aujourd'hui comme erronées les deux dates qu'il a assignées (*Moliériste* de juin 1882; *Lyon-Revue* de mai 1883) au passage de *Molière à Vienne*? Selon M. Brouchoud, Molière aurait séjourné à Vienne en « septembre 1654 », et vers ou peu avant « le mois d'avril 1655. » Or, nos renseignements personnels nous font conclure au rejet de ces deux dates, comme étant les moins probables de toutes celles qui, de 1646 à 1658 inclusivement, peuvent être mises en discussion. — A. B.

formel de Conrart, elle était, en 1658, appelée : *La Marquise*, par « surnom. »

Il n'en est pas moins vrai encore que c'était l'usage, avant, pendant et après le XVII^e siècle, de donner galamment, poétiquement et populairement, le surnom de *Marquise* « à la plus belle », comme un titre d'honneur ; — et cet usage, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours dans le midi surtout, était infiniment plus général, au temps de M^lle Du Parc, que l'emploi de « Marquise » comme « prénom ».

La question, au bout du compte, prend la forme d'une équation. En 1653, M^lle Du Parc se prénommait *Marquise*. En 1658, elle se surnomme *La Marquise*.

On a prétendu qu'en 1653, au moment où elle signe : « Marquise de Gorle » son acte de mariage, M^lle Du Parc ne pouvait devoir « à ses admirateurs » l'adoption du surnom de Marquise ? Pourquoi pas ? M^lle Du Parc devait avoir eu le temps d'être « fort belle » avant d'épouser Berthelot. Et non seulement le temps d'être très belle, mais de faire remarquer, admirer cette éclatante beauté — dont les plus grands poètes du siècle, Molière, les deux Corneille, Racine, La Fontaine allaient être successivement épris.

M^lle Du Parc n'avait-elle paru dans aucune troupe avant 1653 ? Si l'*Etourdi* fut joué à Lyon, cette année, n'y remplit-elle pas le rôle d'Hippolyte, ce qui indique des antécédents à la scène ? En 1653 M^lle Du Parc est déjà ce qu'elle sera en 1658 : *La Marquise !*

Le père de M^lle Du Parc, Jacques de Gorle, était « opérateur du Roy en sa ville de Lyon. » Il y résida plus de trente ans, — comme le rival momentané de Molière, Cormier, résidait à la fin à Marseille (1). Ces opérateurs avaient des

(1) Par acte reçu, le 6 février 1654, en l'office de M^e Roquemaure, notaire royal à Marseille, Cormier fit don « à l'hôpital de Caux de la

troupes de comédie, parfois très importantes, sous leur direction. On dit, dans l'*Histoire* de Barry, que ce fameux opérateur (il se trouvait à Lyon en 1655) « *avait les plus belles femmes de l'Europe* et la plus magnifique troupe qui fut jamais. » L'exhibition des belles femmes était une spécialité des opérateurs. La beauté de M^lle^ Du Parc devint, pour ainsi dire, un devoir professionnel... — M^lle^ Du Parc était donc *Marquise* par destination !

AUGUSTE BALUFFE.

---

somme de trois cents livres. » Caux est une des localités les plus immédiatement voisines de La Grange-des-Prés, où demeurait le prince de Conti, quand Cormier s'y trouva en concurrence avec Molière, au mois de novembre 1653. Ainsi, moins de trois mois après le passage de l'opérateur Cormier chez le prince, les pauvres du voisinage de son château recevaient de Cormier en pur don le montant peut-être de ses représentations à La Grange! Ce détail, inédit, ne donne pas mauvaise opinion des opérateurs.

CORRESPONDANCE

Au directeur du *Moliériste*.

Mon cher Monsieur,

En devisant ensemble l'autre jour à propos de la nouvelle édition que je vais donner chez M. Lemerre de la *Cérémonie du Malade imaginaire*, vous m'avez fait observer que l'énonciation de 3me édition que j'ai faite sur celle de 1870, devait être prise pour une 4e, attendu que vous en aviez vous-même relevé à Londres, au British Museum, une 3e, en 16 pages in-12 (libellée du reste comme celle de Paris s'intitulant 2e) et qui porte l'attache d'Amsterdam, *chez Jean Maximilien Lucas, marchant libraire, tenant son magasin sur le Dam. MDCLXXIII.*

Votre flair, si juste en pareille matière, a prévenu l'erreur dans laquelle j'allais persévérer ; et c'est donc en *cinquième* édition que l'opuscule va faire une nouvelle apparition. Mais, tout en vous remerciant, je me dis qu'en serrant la question de plus près, nous arrivons à constater ceci :

La première représentation du *Malade imaginaire* a eu lieu le 10 février 1673; et la Cérémonie amplifiée, publiée à part sous la rubrique de 2e édition, l'a été le 24 mars suivant. Or, il faut nécessairement qu'entre ces deux dates, c'est-à-dire dans les six semaines de la représentation, une

1re édition du factum pris dans les papiers de Molière ait été faite. La chose est assez dans les mœurs littéraires du temps: le secrétaire d'un homme de lettres, voire même son laquais, prenait copie d'un manuscrit et le publiait sans façon soit à Paris, soit à l'étranger. La nouveauté du divertissement du *Malade* avait fait du bruit dans les ruelles, et il s'est trouvé quelqu'un pour en profiter.

Mais comment cette première publication subreptice a-t-elle été faite? Est-ce sans date, ou sans nom de lieu? C'est ce qui reste à découvrir. La monographie de Molière, qui nous a révélé tant de surprises, nous en réserve encore. — Du reste, la pièce donnée in extenso en 1682 par La Grange et Vinot, met, dans son intitulé, le public en garde contre les fausses additions et suppositions faites précédemment. La première contrefaçon de la *Cérémonie*, qui a donné lieu aux suivantes, était dans la pensée des éditeurs de 1682.

Voilà l'instruction de ce petit procès assez avancée pour qu'il soit intéressant de la compléter : c'est l'affaire des Moliéristes de l'avenir, et soyez certain qu'il s'en trouvera un.

Votre bien dévoué.

FRÉDÉRIC HILLEMACHER.

18 avril 1885.

LE SONNET DE M. DE MODÈNE.

A propos du sonnet anonyme sur la *Mort du Christ*, reproduit avec commentaires dans la dernière livraison du *Moliériste* (pages 18 à 20), et que l'on attribue à Esprit de Raimond de Mormoiron, comte de Modène, voici quelques notes et dates précises bonnes à enregistrer :

M. Alexandre Piedagnel, qui, dès 1860, appelait l'attention, dans divers journaux parisiens, sur le curieux sonnet en question, alors complètement oublié, l'a publié dans les *Lectures choisies de Littérature française* du colonel F.-N. Staaff, qui ont eu plusieurs éditions (2me partie du tome 1er, page 900. In-8. Paris, Didier, éditeur; août 1866). M. Piedagnel l'a fait connaître également à Alfred Delvau; c'est pourquoi on voit figurer ce sonnet, avec une note enthousiaste mentionnant cette communication, dans le livre de Delvau : les *Sonneurs de Sonnets*, paru en avril 1867.

Deux ans plus tard (en 1869) l'éminent bibliophile Jacob l'a inséré dans les *Poésies diverses attribuées à Molière ou pouvant lui être attribuées;* et on le retrouve dans le *Livre des Sonnets*, publié en 1874 (ouvrage précédé d'une étude littéraire de Charles Asselineau, et accompagné de notes où, d'ailleurs, M. A. Piedagnel est cité).

La priorité des publications relatives au sonnet sur la *Mort du Christ* appartient donc à M. Alexandre Piedagnel, et, de plus, c'est lui qui a donné les variantes de ce morceau les plus intéressantes au point de vue poétique.

LA RÉDACTION.

LE KAIN ET LE BUSTE DE MOLIÈRE

M. Lucien Faucou, qui a eu la bonne fortune de prendre l'an dernier la direction d'une très utile revue déjà consacrée par seize années de succès, a su donner à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* une impulsion nouvelle en faisant une plus large place aux documents rares ou inédits.

C'est donc un acte de désintéressement dont nous lui sommes très reconnaissants que d'avoir privé ses lecteurs d'une trouvaille pour en donner la primeur au *Moliériste*.

La note que nous communique M. Faucou est extraite de la *Feuille nécessaire* de 1759, à la page 32 :

Les Comédiens Français, jaloux de perpétuer parmi eux d'une manière plus particulière, la mémoire des Pères de leur Théâtre, Corneille, Racine et Molière, orneront leur nouvelle salle d'assemblée des bustes de ces trois poëtes. Ils vont bientôt la décorer du portrait du Roi, que Sa Majesté leur a donné, et ils ne tarderont pas à y placer le buste de Corneille, modelé sur celui qui avoit été fait par le célèbre Coisevox. Ils y mettront aussi ceux de Racine et de Molière qui sont très rares. C'est aux Amateurs des Beaux-Arts et aux Curieux à leur apprendre en quel endroit ils trouveront les bustes originaux de ces grands hommes pour en faire faire des modèles. Ils se proposent d'y joindre les portraits des Auteurs dramatiques qui ont occupé la scène avec le plus de célébrité et ceux des principaux Acteurs et Actrices qui s'y sont signalés. C'est M. le Kain, dont on connoît les talens et le zèle pour son Art, qui le premier a conçu ce projet universellement approuvé par ses camarades, et qui ne peut « manquer d'être applaudi du public. »

Il existait donc, avant le buste de Houdon, un buste de Molière *très rare*, si rare qu'on en parle ici pour la première fois.

Quant au buste de Corneille par Coysevox, a-t-il jamais existé? Ni M. Ed. Deménieux ni M. Henri Jouin n'en font mention, dans leurs monographies du grand sculpteur (1).

On ne répondit pas à l'appel de Le Kain, qui n'abandonna pas pour cela son idée: ce fut lui qui, treize ans plus tard, provoqua la représentation du premier Centenaire, dont le produit devait être consacré à élever une statue à Molière.

G. M

PETIT QUESTIONNAIRE

—

DEMANDE

— *Molière est-il allé à Perpignan?*

Ce n'est pas à la légère que je pose cette question toute nouvelle. Il y a présomption et vraisemblance, pour moi, surtout après la lecture que je viens de faire d'un curieux mémoire de feu M. Alart, archiviste de Perpignan, *sur le Théâtre castillan à Perpignan* (1622-1627).

Ce mémoire, qui m'a été obligeamment signalé par mon honorable et savant ami M. H. Zottemberg, arabisant, archiviste à la Bibliothèque Nationale, ce mémoire fut remis le 15 novembre 1875 au Comité des travaux historiques. — Il en résulte que les troupes espagnoles qui se succédaient à Perpignan dans une « salle de comédie » existant encore en 1656, exploitaient la France, et, au besoin, étaient ou subventionnées ou aidées pécuniairement par des Français. Le 10 octobre 1623, un « Michel

(1) *La Sculpture et les sculpteurs français du XII^e^ au XIX^e^ siècle:* Coysevox (1640-1720), par Ed. Deménieux, Paris, Nadaud, 1882. 1 beau vol. in-8° de 107 pp. imprimé par Quantin.

Antoine Coysevox, sa vie, son œuvre et ses contemporains, par H. Jouin. Paris, Didier, 1883, in-18.

de Coibra, natif de Compiègne en Picardie, » donne quittance de deux prêts faits par lui à des « auteurs ou comédiens, » et notamment à Francisco de Toledo, chef de troupe et « auteur de comédies. » Ce Michel de Coibra a tout l'air d'un entrepreneur de spectacles. L'histoire du théâtre en province au XVII^e^ siècle, histoire pour laquelle le *Moliériste* a déjà tant fait, a intérêt à connaître ce bailleur de fonds aux acteurs. Dans tous les cas, après 1642, après l'annexion de Perpignan, la *casa de las comedies*, « la maison de la comédie, » jusque là affectée aux représentations espagnoles ou catalanes, conserva sa destination théâtrale à l'usage de la comédie française, et cela, même en devenant, dès 1637, la propriété de l'hôpital. « Le 21 janvier 165., un bail à terme de la *casa de las comedies* est fait pour un an par les administrateurs de l'hôpital en faveur de Joseph Desparsa, maître d'escrime. »

De Narbonne à Perpignan, — par Sigean où Molière avait séjourné, dit-on, en 1642, — il n'y a pas loin. Molière n'y alla-t-il pas, par exemple en 1656, entre la fin de février, époque où, comme je le rappelais dans mes *Notes* d'octobre, il avait demandé la salle de la mairie de Narbonne « *pour quinze jours* », et le 5 mai, » c'est-à dire plus de deux mois après, époque où il était encore dans cette ville ?...

AUGUSTE BALUFFE.

BIBLIOGRAPHIE

M. H. Fritsche, directeur de l'école Friedrich-Wilhelm de Stettin, vient de publier à Berlin (1) une édition du *Misanthrope* conforme à l'originale de J. Ribou (1667), accompagnée de nombreuses notes et de savants commentaires, et précédée d'une notice, en tête de laquelle se trouve une *Histoire abrégée de la Vie et des Œuvrès de Molière.* Ce fascicule est le n° 1 des six *Comédies choisies* de Molière déjà publiées par M. Fritsche, qui prépare en ce moment l'*Avare.*

⁂

La maison Goupil vient de mettre en vente, au prix de trente francs, le portrait de Molière gravé par M. Henriquel Dupont, de l'Institut, d'après le Mignard original appartenant à M. le duc d'Aumale, et qui fait partie de la galerie de Chantilly.

Cette estampe, tirée par Chardon, forme la planche XIII de la 3e série de la Société française de gravure. Les épreuves d'artiste ont été réservées aux membres de cette Société.

Rappelons, à cette occasion, que c'est à la maison Goupil que se trouve la gravure du beau tableau de Gérôme : *Molière et Louis XIV*, au prix de 60 fr. Epreuves sur chine : 80 fr.

⁂

A la vente Richard-Lyon, faite en mars dernier par M. Porquet, l'édition de 1739 des *Œuvres de Molière*, 8 vol. in-12, a atteint le prix de 3,200 fr. Il faut dire que l'exemplaire était magnifique, en papier fort, et relié par Derôme.

A la vente Lebarbier de Tinant faite quelques jours après par le même libraire, l'édition de 1682, reliée par Trautz-Bauzonnet, a été payée 700 fr.

---

(1) Weidmannsche Buchhandlung, 1885. Prix, broché : 1 mark 50.

⁂

A lire, dans la *Revue critique d'histoire et de littérature* du 16 février dernier, une étude de notre collaborateur G. Larroumet sur les *Précieuses ridicules*, à propos d'une édition de cette pièce publiée en Angleterre.

⁂

Répertoire de la Comédie-Française. — Sous ce titre M. Charles Gueulette vient de réunir, en un coquet petit volume (1) ses chroniques hebdomadaires de l'*Europe artiste* (1883-1884), parmi lesquelles nous signalerons les comptes-rendus de l'*Etourdi*, des *Fourberies de Scapin*, de l'*Avare*, des *Précieuses Ridicules*, du *Misanthrope*, du *Malade Imaginaire*, de l'*Ecole des Femmes*, d'*Amphitryon*, du *Mariage forcé*, du *Médecin malgré lui*. Un délicieux portrait de Mlle Bartet, gravé à l'eau-forte par Abot, sert de frontispice à ce petit recueil dédié à l'aimable sociétaire, et précède une préface de M. Armand Silvestre, qui émet de bien singulières idées sur le comité de lecture.

⁂

Costumes de la Comédie-Française. — Le dernier des 10 fascicules composant cette intéressante collection dessinée et gravée par M. Guillaumot fils, vient de paraître. Il contient une bien curieuse statuette de Molière, bois sculpté qui appartient à M. Victorien Sardou ; avec ce fascicule a paru la préface, dans laquelle M. Georges Monval a donné, en quelques pages, une histoire abrégée du costume à la Comédie-Française.

DU MONCEAU.

---

(1) Paris, librairie des Bibliophiles, 1885. 1 vol. in-12. 500 exemplaires sur Hollande à 5 fr. ; 20 exemplaires sur Japon.

ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

Avril 1685.

Lundy 2. — *Tartuffe*.	206 l.	5 s.
Mardy 3. — Andromaque. — *Le Mariage forcé*. . .	211	5
Mercr. 4. — Andronic. — *La Comtesse d'Escarbagnas*.	759	5
Vend. 6. — *L'Estourdy*.	235	10
Sam. 14. — Clôture de Pâques : Polieucte. — Crispin Bel esprit	794	10
Lundy 30. — Réouverture : Ariane. — *Le Mariage forcé*.	388	15

Avril 1785.

Mardy 5. — Réouverture : Britannicus. — Le compliment, par Saint-Prix. — *L'Ecole des maris*.	3548	13
Jeudy 7. — *Tartuffe*. — Colin-Maillard (Mlle De Vienne a débuté par Dorine et Claudine). .	1547	4
Dim. 10. — *Tartuffe*. — Les Trois Cousines. . . .	3068	16
Jeudy 21. — *Les Femmes savantes* (Mlle de Vienne, Martine). — Le Triple mariage.	679	14
Mercr. 27. — Le Barbier de Séville. — *George Dandin*.	1441	16
Jeudy 28. — *L'Etourdi*. — Le Temps passé. . . .	742	18

G. M.

BULLETIN THÉATRAL

—

Comédie-Française. — Jeudi 2 avril, clôture annuelle. — Dimanche 5 (Pâques), réouverture : l'*Avare* (MM. Thiron, Boucher, Martel, Joliet, Roger, Villain, Truffier, Le Bargy, Clerh; Mmes Reichenberg, Amel, Durand) et le *Misanthrope* (MM. Delaunay, Prud'hon, Boucher, Joliet, Baillet, H. Samary, Falconnier; Mmes Broisat, Amel, Marsy).

— Jeudi 23 et Dimanche 26, le *Bourgeois gentilhomme* (MM. Got, Delaunay, Thiron, La Roche, Coquelin cadet, Prud'hon, Joliet, Roger, Villain, Truffier, Falconnier; Mmes Jouassain, Broisat, Frémaux; Mlle Marie Kalb joue pour la 1re fois le rôle de Nicole). — Divertissements : Chant (MM. Sujol, Balleroy, Bernard, Mlle Patoret). Danse (MM. Marius, François, Perrot, Bergé). *Cérémonie turque* (le Mufti, M. Balleroy). — Mardi 28, l'*Avare*, et *Amphitryon*. — Jeudi 30, *Dépit amoureux* (M. Truffier).

Odéon. — Dimanche 29 mars, matinée populaire : les *Fourberies de Scapin*. — Dimanche 5 avril, matinée populaire : le *Malade imaginaire*. — Dimanches 19 et 26 (matinées), Lundis 20 et 27 (soirées populaires), le *Médecin malgré lui* (MM. Kéraval, Barral, Boudier, Fréville; Matrat, Colin; Mmes Raucourt, Rachel Boyer et Yahné).

Théatre de Laon. — Jeudi 5 mars, *le Dépit amoureux*.

— Dimanche 12 avril, à 10 heures du matin, matinée littéraire pour les enfants des écoles communales, rue de Tocqueville (xviie arrondissement) : Scène du 1er acte du *Médecin malgré lui* (MM. Léon Ricquier, G. Ruef; Mlle Raymond); scène de Métaphraste et d'Albert du *Dépit amoureux* (MM. L. Ricquier et G. Bina).

— Mardi 14 avril, chez Mme de Rute: les *Précieuses ridicules* en costumes du temps (Mlles Isabelle Ratazzi, de Bierska, Jeanne Gabrier; MM. G. Ruef, Cartonciny et Avril).

Mairie du IVe arrondissement. Salle des Fêtes. — Soirée littéraire et musicale : le 2e acte du *Dépit amoureux* (Mlle Sophie Mazellier, Mme Horviller, MM. Dardenne, Dunyach).

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant : Georges MONVAL.

SEPTIÈME ANNÉE

NUMÉRO 75 JUIN 1885

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

H. de Bornier, E. Campardon, J. Claretie, F. Coppée, E. Cottinet, G. Depping, V. Fournel, J. Guillemot, F. Hillemacher, A. Houssaye, H. de Lapommeraye, G. Larroumet, Ch.-L. Livet, J. Loiseleur, P. Mesnard, L. Moland, A. de Montaiglon, Eug. Noel, Ch. Nuitter, E. Picot, L. de la Pijardière, F.-P. Régnier, Ed. Thierry, E. Thoinan, A. Vitu, etc.

PAR

Georges MONVAL

ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE

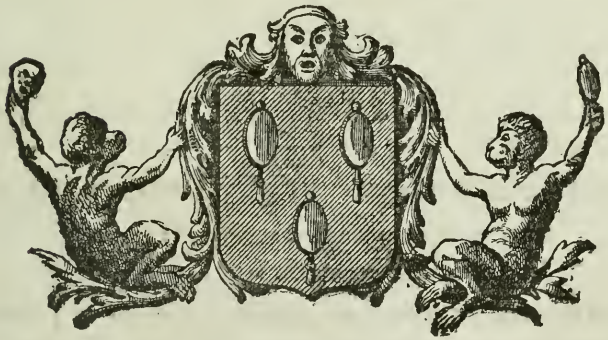

PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1885

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXXV

SEPTIÈME ANNÉE

LE VERS DE MOLIÈRE. — **Victor HUGO.**
MOLIÈRE VRAI. — **Victor HUGO.**
GEORGE DANDIN. — Ed. Thierry.
A PROPOS DE MADELEINE BÉJART. — A. Baluffe.
PORTRAITS PRÉSUMÉS DE MOLIÈRE. — La Rédaction.
BIBLIOGRAPHIE. — Du Monceau.
ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES. — G. M.
BULLETIN THÉATRAL. — Mondorge.

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.

LE VERS DE MOLIÈRE

—

Pour se convaincre du peu d'obstacles que la nature de notre poésie oppose à la libre expression de tout ce qui est vrai, ce n'est peut-être pas dans Racine qu'il faut étudier notre vers, mais souvent dans Corneille, *toujours dans Molière.*

Racine, divin poëte, est élégiaque, lyrique, épique ; Molière est dramatique. Il est temps de faire justice des critiques entassées par le mauvais goût du dernier siècle sur ce style admirable, et de dire hautement que Molière occupe la sommité de notre drame, non-seulement comme poëte, mais encore comme écrivain. *Palmas vere habet iste duas.*

Chez lui le vers embrasse l'idée, s'y incorpore étroitement, la resserre et la développe tout à la fois, lui prête une figure plus svelte, plus stricte, plus complète, et nous la donne en quelque sorte en élixir. Le vers est la forme optique de la pensée. Voilà pourquoi il convient surtout à la perspective scénique. Fait d'une certaine façon, il communique son relief à des choses qui, sans lui, passeraient insignifiantes et vulgaires. Il rend plus solide et plus fin le tissu du style. C'est le nœud qui arrête le fil. C'est la ceinture qui soutient le vêtement et lui donne tous ses plis. Que pourraient donc perdre à entrer dans le vers la nature et le vrai ? Nous le demandons à nos prosaïstes eux-mêmes, que perdent-ils à la poésie de Molière ? Le vin, qu'on nous permette une trivialité de plus, cesse-t-il d'être du vin pour être en bouteille ?

Victor HUGO.

MOLIÈRE VRAI

D'où vient que Molière est bien plus vrai que nos tragiques ? Disons plus, d'où vient qu'il est *presque toujours* vrai ? C'est que, tout emprisonné qu'il est par les préjugés de son temps en deça du pathétique et du terrible, il n'en mêle pas moins à ses grotesques des scènes d'une grande sublimité, qui complètent l'humanité dans ses drames. C'est aussi que la comédie est bien plus près de la nature que la tragédie. On conçoit en effet telle action dont les personnages, sans cesser d'être naturels, pourront constamment rire ou exciter le rire ; et encore les personnages de Molière pleurent-ils quelquefois. Mais comment concevoir un événement, si terrible et si borné qu'il soit, où non seulement les principaux acteurs n'aient jamais un sourire sur les lèvres, fût-ce de sarcasme et d'ironie, mais encore où il n'y aura, depuis le *prince* jusqu'au *confident*, aucun être humain qui ait un accès de rire et de nature humaine ? Molière enfin est plus vrai que nos tragiques, parce qu'il exploite le principe neuf, le principe moderne, le principe dramatique : le grotesque, la comédie ; tandis qu'ils épuisent, eux, leur force et leur génie à rentrer dans cet ancien cercle épique qui est fermé, moule vieux et usé, dont la vérité propre à nos temps ne saurait d'ailleurs sortir, parce qu'il n'a pas la forme de la société moderne. »

Victor HUGO.

ETUDES SUR MOLIÈRE

GEORGE DANDIN

George Dandin est sorti de sa maison avant le jour. Le matin tourne à la matinée, et George Dandin va rentrer au logis. Le voici. Il est pâle de sa promenade fraîche et de ses pensées fâcheuses ; il n'a pas dormi, il ne dort plus ; sa vie est devenue misérable, et misérable à ne plus changer désormais. Sa maison lui est odieuse. Rentrera-t-il ? Restera-t-il dehors ? Que trouvera-t-il au dedans ? une femme demoiselle, un visage ennuyé, dédaigneux, ennemi ; des querelles ou un silence humiliant.

Tu l'as voulu, George Dandin !

Jusqu'à ce jour, il était libre, insouciant, joyeux compère. Il avait le ventre respectable, la poitrine large, le visage en pleine fleur de santé. Riche paysan, les jolies filles à marier lui faisaient leurs plus belles révérences. Tout le monde le saluait. Il parlait haut, riait plus fort ; et s'il entrait au logis, c'était, depuis la porte, un air de bienvenue qui le réjouissait. Son escalier était à lui, sa chambre était à lui, ses meubles et ses murs à lui. Il s'asseyait en toute confiance dans son grand fauteuil ; il s'épanouissait devant son intérieur confortable et devant le bon accueil de son foyer. Aujourd'hui rien

de tout cela ne lui appartient. Le seuil de sa porte ne semble plus le reconnaître. Il y entre comme un hôte mal venu.

Tu l'as voulu, George Dandin !

Tu as mis chez toi ton maître, et ce maître s'est tout approprié. Tes valets ne sont plus à toi, ou, s'il t'en reste un encore, il est relégué à l'écurie. Tes meubles ne sont plus à toi ; on a changé tes meubles, on t'a laissé ton lit peut être, mais j'en sais un meilleur où le lin est d'un trop fin tissu pour un paysan comme toi. Fais un pas ; tu vas te voir entre quatre glaces, et tu as honte de te voir. Tu fais tache chez toi.

Tu l'as voulu, George Dandin !

Et sais-tu quel est cet homme qui sort de chez toi à l'heure où tu rentres? Interroge-le, ce lourdaud qui ne demande qu'à parler? Que t'a-t-il dit, pauvre George Dandin? Il t'a dit qu'il vient de porter à la maîtresse du logis un message de son seigneur, qui se nomme Clitandre et qui est amoureux d'elle. Il t'a dit que ta femme a répondu : « Mon mari est fantasque; il faudra chercher quelque invention pour nous pouvoir entretenir tous deux. » Et maintenant il te recommande le silence. Bouche close, George Dandin. Garde bien le secret, afin que le mari ne le sache pas.

Lubin s'éloigne et George Dandin reste seul.

Que faire? Si sa femme était une paysanne, il saurait bien comment la réduire ; le bâton ferait son office, et l'on verrait beau jeu; mais une demoiselle de condition! voilà de quoi se mettre toute la gentilhommérie sur les bras. Et puis, ce n'est pas seulement la gentilhommerie, c'est qu'il n'aura jamais le courage de lever la main sur Angélique. La délicieuse et mignonne créature, il sent bien que ce n'est pas là une femme qu'on puisse battre. Elle le fera mourir de chagrin ; mais elle est si belle, si noble de visage, de main-

tien, de délicatesse et de grâce! il faut bien qu'il l'admire et qu'il se taise, en dépit qu'il en ait.

Du moins les parents de la dame ne seront pas aussi maladroits, aussi humbles devant elle. Angélique peut bien être quelque chose de supérieur aux yeux de son mari, mais il n'est pas d'ange pour un père et pour une mère. Permis à un amant de se tenir en adoration à ses genoux ; Monsieur et Madame de Sotenville savent parfaitement qu'elle ne vient pas du ciel. Arrivez, M. le Baron, arrivez, M^me^ la Baronne; on a ici de terribles mystères à vous apprendre.

Vraiment oui, cela ne va pas si vite. Est-ce que l'on jette de prime abord ses paroles à la tête d'un gentillâtre de campagne? Il faut moins de formalités pour obtenir une audience du Roi. Le malheur, c'est que George Dandin a bien autre chose en tête que les balivernes de l'étiquette provinciale. George Dandin ne salue pas les gens. George Dandin appelle la baronne, ma belle-mère; le baron, Monsieur de Sotenville; la fille du baron, ma femme. A chaque mot une école, à chaque mot la leçon; le pauvre mari n'y tient plus; à peine a-t-il ouvert la bouche, à peine a-t-il dit le premier mot de ses tristes doléances, et, déjà, il a été vingt fois réprimandé comme un enfant. Il ne peut faire un pas qu'il ne donne du visage dans quelque mauvaise branche ; dès qu'il croit avoir trouvé son terrain, il lui faut battre en retraite. Et de quoi se plaint-il, s'il vous plait? Il lui sied bien de faire le sot, quand il a l'avantage d'être allié à la maison de Sotenville ; quand il a le bonheur de tenir à celle de la Prudoterie où le ventre fait noble ; quand il sait que ses enfants seront gentilshommes! Et c'est justement là ce que redoute George Dandin. Ses enfants gentilshommes! Monsieur le vicomte de Clitandre est là qui s'en charge. Là dessus il éclate il ne se connaît

plus ; tant pis pour la maison de la Prudoterie. « Mes enfants seront gentilshommes, s'écrie-t-il, mais moi je serai cocu ! »

Voilà le baron et la baronne un peu étourdis de l'explosion. « Que veut dire cela, mon gendre ? De la maison de la Prudoterie, il y a plus de trois cents ans qu'on n'a point remarqué qu'il y ait eu une femme, Dieu merci ! qui ait fait parler d'elle. — Dans la maison de Sotenville, la bravoure n'est pas plus héréditaire aux mâles, que la chasteté aux femelles. »

Suivent les exemples fameux. Mais George Dandin n'a pas d'oreilles pour Jacqueline de la Prudoterie et pour Mathurine de Sotenville. Il est le très humble serviteur de ces deux grandes vertus défuntes ; ce qu'il voudrait, c'est que sa femme fût un peu moins facile ; et il trouve qu'elle s'est bien apprivoisée depuis qu'elle est chez lui.

« Nous y aviserons, mon gendre. » La baronne entre dans la maison pour y faire un grave sermon à sa fille ; le baron garde son gendre avec lui pour aller demander satisfaction au damoiseau séducteur. Clitandre leur épargne le chemin. Clitandre, qui a reçu la réponse d'Angélique, vient rôder autour du logis et tombe étourdiment dans les mains du mari et du père. « Monsieur, je m'appelle le baron de Sotenville » — Monsieur je m'en réjouis fort. — Vous aimez et poursuivez une jeune personne, qui est ma fille. — Qui vous a dit cela, Monsieur ? — Quelqu'un qui croit le bien savoir. — Et qui en a menti, Monsieur. »

Allons, George Dandin, tu dois être satisfait. Tu ne dois plus garder aucun mauvais soupçon sur le cœur. Voilà un galant homme que tu as accusé d'être l'amant de ta femme et qui le nie. On n'a nul droit de se plaindre de tout homme qui se dédit. Mais tu l'as calomnié, tu lui dois répara-

tion. Chapeau bas, George Dandin. — Chapeau bas devant un homme qui veut !... — Chapeau bas, George Dandin ! il a nié et il est gentilhomme. Il se moque de toi à ta barbe; ta femme qui vient de descendre pour être confrontée avec lui, lui a donné un rendez-vous devant toi ; elle l'a engagé à lui écrire secrètement des billets doux, à essayer les ambassades et tous les petits détours des amants, à épier les moments de ton absence ou de ses promenades pour lui venir parler de son amour. Rien ne t'a échappé, tu meurs de dépit, tu crèves de te taire; mais il a nié et il est gentilhomme. Chapeau bas, George Dandin ! chapeau bas !

Pauvre, pauvre George Dandin ! Il ne lui reste plus qu'à s'établir l'infatigable et l'inévitable surveillant de sa femme. Il sera toujours là; il ne la quittera pas des yeux, et s'il a le bonheur de la prendre en faute, il lui fera payer cher l'humiliation qu'il vient de dévorer.

A quoi bon ? Ne sera-t-il pas toujours pris pour dupe ? Tandis qu'il fait un beau sermon à Angélique, et qu'il déverse enfin tout le fiel qu'il a sur le cœur, le galant la salue et elle le paie en bonnes révérences ; George Dandin se détourne à droite pour surprendre l'obstiné donneur de bonjours, et Clitandre est à gauche, qui glisse trois mots à l'oreille de la coquette : « un moment d'entretien. »

L'entretien est accordé. Pour le coup, Dandin sait à quoi s'en tenir. Il a regardé par le trou de la serrure; il a vu Clitandre avec Angélique. On ne lui échappera plus maintenant, et son étoile, lasse de le poursuivre, lui envoie à point nommé les juges dont il a besoin.

Venez, Monsieur et Madame de Sotenville. Vous n'avez rien voulu croire ce matin : voici maintenant la chose en pleine clarté. Tenez-vous seulement un peu à l'écart; voyez-

vous la porte qui s'ouvre? voyez-vous le damoiseau qui sort, et Angélique avec le damoiseau ? Laissez-faire George Dandin qui s'approche pas à pas pour surprendre leurs douces paroles.

Eh bien ! il n'aura pas même la joie d'être sûr de son fait; Angélique l'a vu venir ; elle change rapidement de langage avec Clitandre, lui dit qu'il est un malhonnête homme d'avoir voulu la poursuivre jusque chez elle après avoir protesté le matin même qu'il ne songeait pas à elle, et avoir reçu la réponse qu'elle lui a faite devant ses parents. Là dessus elle prend un bâton des mains de sa suivante; Clitandre s'esquive : George Dandin n'ose bouger de peur de se trahir, et le bâton bien dirigé tombe de droit fil sur ses épaules.

Quelle fatalité ! être battu et rien que battu ! Mais Dandin veut plus que cela. Il soupçonne sans trop de pénétration qu'Angélique et Clitandre ont mieux employé leur temps qu'à se quereller. On s'est juré qu'on s'aimait, qu'on ne pouvait plus vivre absents l'un de l'autre ; on s'est promis de se revoir ; et l'on se reverra. Quand? Le voilà, les yeux ouverts et l'oreille au guet. Il veillera toute la nuit. Précaution bien légitime. Clitandre veille aussi, mais Clitandre veille avec de plus sereines pensées. Silence ! trois coups dans la main, au pied du mur. Silence! on chuchote en riant tout bas dans la chambre de sa femme; une serrure crie à petit bruit; des pas sourds sur l'escalier ; des pas sans chaussure, et la porte de la rue s'ouvre lentement sans se refermer.

Enfin, George Dandin ! Et le pauvre mari s'essuie le front. Il descend à son tour : « Colin, va réveiller de ce pas mon beau-père et ma belle-mère. Dis leur de se rendre ici ; dis leur que c'est pour une affaire de la dernière conséquence et

qu'il est très important qu'ils viennent, en quelque état qu'ils soient. » Colin part; Dandin rentre, Angélique et Clitandre se rapprochent de la maison.

Vous connaissez les adieux des amants. On s'aperçoit seulement alors que l'on ne s'est rien dit, et qu'on avait mille choses à se dire. Adieu, toujours adieu, et l'on reste. Qui sait quand on se reverra ? qui sait si l'on se reverra ? Et pourquoi donc se quitter quand on est heureux, qu'on ne le sera plus tout-à-l'heure, qu'on se sent vivre dans la joie infinie, et que la nuit ne peut pas finir ? — Adieu, Clitandre! adieu !...

Oui, mais la porte s'est refermée ; mais le passe-partout n'ouvre pas le verrou tiré par derrière ; mais Colin ne s'éveillera pas, et le mari triomphant s'égaie à la fenêtre :

« Colin ! Colin ! Ah ! je vous y prends donc, madame ma femme : Mais je vais être vengé. Votre père et votre mère seront convaincus maintenant de la justice de mes plaintes. Je les ai envoyé quérir et ils vont être ici dans un moment. »

Fâcheuse position ! Angélique pleure et supplie. Peine inutile. Belles promesses, mots caressants, délicieuses perfidies de femme : « Mon pauvre petit mari ! Vous m'allez voir la meilleure femme du monde. Je vous témoignerai tant d'amitié, tant d'amitié que vous en serez satisfait. » George Dandin n'a pas d'entrailles; George Dandin est sans pitié ; il tient sa vengeance et il se vengera. « Montrez-vous généreux ! — Non. — De grâce. — Point. — Je vous en conjure de tout mon cœur ! — Non, non, non. — Vous me réduisez au désespoir; de ce couteau que voici je vais me tuer sur la place. — Je suis votre valet. On ne s'avise plus de se tuer soi-même. — Je me tuerai. — La mode en est passée. — Je me tuerai et l'on vous pendra ! »

Ouais ! George Dandin, voilà une fâcheuse affaire. Ta

femme est bien assez malicieuse pour se tuer, ne fût-ce que dans le dessein de te faire pendre. Prends ta chandelle et descends, George Dandin.

La fenêtre fermée, voici la morte qui ressuscite. Et vite, et vite. Rangeons-nous des deux côtés de la porte, Claudine, et plus un mot. » La porte s'ouvre, Dandin sort, Angélique est déjà sur le balcon.

Dandin a été joué; le corps mort s'est sauvé à toutes jambes; mais il faudra bien qu'il revienne, pense-t-il, joyeux en lui-même, et je vais l'attendre au logis.

Malheureusement, pour rentrer au logis, il faudrait que la porte ne fût pas fermée, et la rusée coupable l'a fermée en entrant. Les rôles sont changés. C'est le mari qui se voit mis à la porte; c'est la femme qui lui refuse l'entrée de sa maison. Pour comble de disgrâce, M. et Mme de Sotenville arrivent à demi-éveillés, à moitié endormis; l'un en robe de chambre à ramages, l'autre en cornette de nuit et en camisole de basin. Que signifie tout ce manège? On s'explique; George Dandin est accusé; George Dandin ne peut trouver place pour un seul mot de défense; George Dandin est un ivrogne qui a passé la nuit à boire, qui ne sait plus ce qu'il dit, qui a des visions et veut persuader à tout le monde qu'il est chez lui, et que sa pauvre femme délaissée court la campagne avec un galant. Quelles absurdités! « Taisez-vous, mon gendre. Retirez-vous. Vous puez le vin à pleine bouche. Fi! ne m'approchez pas; votre haleine est empestée! Pouah! vous m'engloutissez le cœur.

— J'atteste le ciel que j'étais dans la maison. — Taisez-vous. C'est une extravagance qui n'est pas supportable. — Que la foudre m'écrase!... — Ne nous rompez pas davantage la tête, et songez à demander pardon à votre femme. »

Oui, pardon à ta femme, George Dandin ! pardon de ce qu'elle est sortie de sa chambre, alerte et parée, pour un rendez-vous de nuit ; pardon de ce qu'elle t'a dérobé une heure délicieuse, de ce qu'elle se venge à son tour, de ce qu'elle te voit avili et misérable, de ce qu'elle rit en son cœur, et de ce que tu mourras. A genoux, George Dandin ! à genoux avec ton flambeau, comme un criminel qui fait amende honorable. Tu iras tout à l'heure te jeter dans l'eau, la tête la première ; mais jusque-là courbe la tête, sois bafoué et ridicule jusqu'au bout ; à genoux, George Dandin !

Voici la pièce que j'ai racontée à loisir, que j'ai racontée pour moi, pour me la dire à moi-même ; voici cette pièce immorale si l'on veut, et morale au plus haut degré, selon que l'acteur, au théâtre, aura compris le rôle du mari confondu.

Je sais bien que la comédie de Molière a quelque chose d'indécis ; que son dessein n'est pas bien net ni bien tranché ; j'en dirai les raisons tout à l'heure. Je sais encore qu'un comédien renonce difficilement à mettre en relief le personnage dont il porte le costume ; mais si George Dandin devient intéressant, la pièce est odieuse. Qui de nous rira de bon cœur aux angoisses d'un homme de bien ? Quelle sanglante ironie jetée à la face de la société, qu'un mari, honnête homme, souffrant, pleurant, torturé, à genoux, avec son bougeoir ridicule, devant une coquette sans cœur ?

Certes, Molière n'a jamais songé à ce but intolérable de son œuvre. Molière a voulu faire une haute et sévère leçon. Il comprenait que le cocuage était, à bon droit, un sujet d'impitoyable risée.

Que l'on ne s'y trompe pas ; ce n'est pas là un accident, c'est une punition, je dirais presque une punition provi-

dentielle, punition du mari par la femme, du désordre par le désordre, du mal par le mal.

Et pourquoi George Dandin ne serait-il pas malheureux? Croyez-vous qu'Angélique soit bien heureuse? Que répond-elle à George Dandin, quand George Dandin lui rappelle la foi qu'elle lui a publiquement donnée ? « Moi ? Je ne vous l'ai pas donnée de bon cœur, et vous me l'avez arrachée. M'avez-vous, avant le mariage, demandé mon consentement, et si je voulais bien de vous ? Vous n'avez consulté pour cela que mon père et ma mère. Ce sont eux proprement qui vous ont épousé ; et c'est pourquoi vous ferez bien de vous plaindre toujours à eux des torts que l'on pourra vous faire ».

Malheureusement, Molière a reculé lui-même devant le rude enseignement qu'il voulait donner. Ne le lui reprochons pas. Au milieu de sa cruelle satire, il s'est senti saisi au cœur de larmes et de mélancolie. Il a pris en pitié ce douloureux époux : il a pleuré sur George Dandin et sur lui-même ; il n'a pas eu le courage de faire odieux celui qui souffrait, de jeter la pierre à un homme qui lui ressemblait d'une si triste ressemblance.

Voyez, dans la *Vie de Molière* par Grimarest, la conversation du poète avec M. Rohaut, le philosophe : « Oui, mon cher M. Rohaut, je suis le plus malheureux de tous les hommes et je n'ai que ce que je mérite. Je n'ai pas pensé que j'étais trop austère pour une société domestique. J'ai cru que ma femme devait assujettir ses manières à sa vertu et à mes intentions ; et je sens bien que, dans la situation où elle est, elle eût encore été plus malheureuse que je ne le suis, si elle l'avait fait. Elle a de l'enjouement, de l'esprit ; elle est sensible au plaisir de le faire valoir ; tout cela m'ombrage malgré moi. J'y trouve à redire ; je m'en plains. Cette

femme, cent fois plus raisonnable que je ne le suis, veut jouir agréablement de la vie ; elle va son chemin, et, assurée par son innocence, elle dédaigne de s'assujettir aux précautions que je lui demande. Je prends cette négligence pour du mépris ; je voudrais des marques d'amitié pour croire que l'on en a pour moi, et que l'on eût plus de justesse dans sa conduite pour que j'eusse l'esprit tranquille. Mais ma femme, toujours égale et libre dans la sienne, qui serait exempte de tout soupçon pour tout autre homme moins inquiet que je ne le suis, me laisse impitoyablement dans mes peines ; et occupée seulement du désir de plaire en général, comme toutes les femmes, sans avoir de dessein particulier, elle rit de ma faiblesse ».

Lisez maintenant l'admirable quatrième scène du second acte de *George Dandin* : « Le voilà qui vient rôder autour de vous, dit le mari à l'épouse coquette. — Eh bien ! est-ce ma faute ? Que voulez-vous que j'y fasse ?

— Je veux que vous y fassiez ce que fait une femme qui ne veut plaire qu'à son mari. Quoi qu'on en puisse dire, les galants n'obsèdent jamais que quand on le veut bien. Il y a un certain air doucereux qui les attire, ainsi que le miel fait les mouches, et les honnêtes femmes ont des manières qui les savent chasser d'abord.

— Moi, les chasser ? et par quelle raison ? Je ne me scandalise point qu'on me trouve bien faite, et cela me fait du plaisir.

— Oui ; mais quel personnage voulez-vous que joue un mari pendant cette galanterie ?

— Le personnage d'un honnête homme qui est bien aise de voir sa femme considérée.

— Je suis votre valet. Ce n'est pas là mon compte, et les Dandins ne sont point accoutumés à cette mode-là.

— Oh ! les Dandins s'y accoutumeront s'ils veulent ; car, pour moi, je vous déclare que mon dessein n'est pas de renoncer au monde, et de m'enterrer toute vive dans un mari. Comment ! parce qu'un homme s'avise de nous épouser, il faut d'abord que toutes choses soient finies pour nous, et que nous rompions tout commerce avec les vivants ! C'est une chose merveilleuse que cette tyrannie de messieurs les maris ; et je les trouve bons de vouloir qu'on soit morte à tous les divertissements, et qu'on ne vive que pour eux ! Je me moque de cela, et ne veux point mourir si jeune... Je veux jouir, s'il vous plaît, de quelque nombre de beaux jours que m'offre la jeunesse ; prendre les douces libertés que l'âge me permet, voir un peu le beau monde, et goûter le plaisir de m'ouïr dire des douceurs. Préparez-vous y pour votre punition, et rendez graces au Ciel de ce que je ne suis pas capable de quelque chose de pis ».

Pauvre Molière ! Oui, sa pièce est imparfaite ; oui, l'auteur s'était tracé sa route et il a gauchi dès le premier pas. Pardonnons-lui avec admiration, avec respect, avec larmes ; sa faute, c'est le malheur de toute sa vie. Comment voulez-vous qu'il pût rire longtemps de George Dandin ? Comment voulez-vous qu'il ne devînt pas injuste pour Angélique ? et cependant il aime Angélique. Tantôt elle est charmante, tantôt elle est cruelle. Tantôt il se souvient qu'il l'aime, tantôt une douloureuse sympathie le ramène à George Dandin. Le voilà entre ses deux douleurs, face à face avec lui-même ou en présence de sa femme qu'il adore et qui le tue ; tantôt juge, tantôt patient, tantôt comédien, tantôt homme, toujours souffrant, toujours déchiré, jusqu'à ce qu'il tombe haletant sur ses genoux.

Et voyez comme il demeure toujours en dehors de sa pièce ; comme il côtoie son œuvre sans oser y pénétrer. Un

pas de plus, il est dans le drame ; il n'a qu'à franchir cette porte et à replacer l'œuvre dans la maison. Mais alors ce ne sera plus *George Dandin* que s'appellera sa pièce ; il faudra qu'il l'appelle *Angélique*. Alors ce seront d'atroces douleurs, ce sera cet odieux contact de la grâce frêle et de la force brutale, de l'esprit et de la sottise, de l'intelligence et de l'entêtement, du papillon et du hanneton, de tout ce qui est frais, capricieux et pur, et de tout ce qui est morne, lourd et souillé. Les anciens avaient une terrible allégorie : ils avaient inventé le supplice de Phalaris, qui accouplait dans un hymen monstrueux un vivant garrotté sur un mort.

Voilà Angélique et voilà George Dandin.

Maintenant plus impitoyable que Molière, je lui dirai à ce George Dandin : « A genoux, George Dandin ! demande pardon à ta femme ; pardon de ce que tu l'as enlevée à sa délicieuse vie de jeune fille, de ce que tu l'as achetée, de ce que tu l'as emportée en lui liant les ailes pour l'emprisonner dans ta vie, de ce que tu as tué toutes ses belles espérances, tout son joyeux avenir ; de ce que tu souilles toutes ses heures, de ce qu'elle tremble devant toi, de ce qu'elle frissonne nue dans ce lit qui est à toi, de ce qu'elle te hait, de ce que tu l'aimes, de ce que tu es malheureux, de ce qu'elle te trompe, de ce qu'elle a honte d'elle-même et de toi. A genoux, George Dandin ! à genoux avec ton flambeau, comme un criminel qui fait amende honorable. Tu iras tout à l'heure te jeter dans l'eau, la tête la première ; mais jusque-là courbe la tête, sois bafoué et ridicule jusqu'au bout. A genoux, George Dandin ! »

Edouard THIERRY.

A PROPOS DE MADELEINE BÉJART

—

La *Revue des Deux Mondes*, du 1er mai, a publié une monographie de M. Gustave Larroumet sur *Madeleine Béjart*. L'auteur y promet de s'abstenir des conjectures, parce que « les faits constatés et les documents authentiques en disent assez. » Par malheur, il ne tient pas cette bonne promesse ; et ni sa déclaration d'exactitude historique, ni l'autorité de la *Revue* n'empêchent le lecteur attentif de découvrir dans cet article bien des erreurs « pieusement enregistrées par M. Brunetière. » Voulez-vous me permettre d'en relever quelques unes ? Quand nous serons à dix, nous ferons une croix :

1re Erreur.—D'après M. Larroumet, « la fortune manquait *entièrement* » aux parents de Madeleine Béjart, « gens assez gueux. » Et cependant M. Larroumet ajoute, en parlant de l'acte de décès de Béjart et de l'acte de naissance d'Armande Béjart qu'on n'a pu retrouver à Paris : « On suppose que la famille *possédait une maison des champs.* » — Sans compter cette problématique « maison des champs », même certaine terre « de Belleville » dont Joseph Béjart, se disait maître et seigneur, et non sans raison peut-être, « la gueuserie » des Béjart est-elle démontrée par un seul « fait constaté » ? Où est le « document authentique » qui justifie l'opinion qu'on se fait des Béjart, traités de « bohêmes, » par M. Victor Fournel ? Ces « gueux, » je les vois constamment entourés des plus honnêtes et des plus honorables gens. Le frère de Joseph Béjart est procureur au Châtelet, et nombre de procureurs assistent à leurs arrangements de famille. S'agit-il de nommer un curateur à Madeleine Béjart ? Ce n'est pas moins que Simon Courtin qui s'en charge, Simon Courtin de la Luzerne, dont Conti, au mois de janvier 1654, se fera un devoir de marier le fils avec la nièce « de Picard, trésorier

des parties casuelles. » La femme de J.-B. l'Hermitte est une Courtin aussi, d'une autre branche, une « Courtin de la Dehors. » Et si ces Béjart sont sans fortune, s'ils sont à ce point « gueux », comment expliquer que la mère Béjart, née Marie Hervé, soit acceptée comme « caution » des « fils de famille » qui, Molière en tête, fondent *l'Illustre Théâtre* et prennent à bail le jeu de Paume des Métayers ?

2e Erreur. — M. de Modène, d'après M. Larroumet, se maria « avec *la sœur* de son ami l'Hermitte de Vauselle. » Or, on lit dans l'*Histoire généalogique de la Tourraine* (1667) : — « Jean-Baptiste l'Hermitte, chevalier, gentilhomme servant du Roy, dit le chevalier de l'Hermitte, auteur de ce présent ouvrage, de son mariage avec Marie Courtin de la Dehors a une fille unique, Magdelaine de l'Hermitte de Souliers, femme de messire Esprit de Raymond, comte de Modène, cydevant chambellan de feu Mgr le duc d'Orléans, et depuis Mestre de camp général de la ville et du royaume de Naples, sous l'autorité de la République... »

3e Erreur. — M. de Modène, d'après M. Larroumet, aurait reconnu « la petite Françoise, » née de ses relations galantes avec Madeleine Béjart, pour « jouer un bon tour à sa femme qui *boudait au fond de son château.* » Où M. Larroumet a-t-il vu cette bouderie ? Longtemps, il a plu aux moliéristes de croire que la comtesse de La Baume-Suze, veuve Lavardin, épouse en secondes noces du comte de Modène, était morte. Depuis quelques années, on la ressuscite, mais pour la cloîtrer dans un château. Eh bien ! elle n'était pas plus recluse que morte. La femme séparée de Modène vivait d'assez gaillarde humeur. Scarron, qui se connaissait en joyeuses natures, ne comprenait pas que son mari pût se plaire à une autre compagnie...

Adieu, la comtesse de Suze,
A quoy donc si longtemps s'amuse
Monsieur le comte votre époux,
D'être si longtemps loin de vous !..

Les *Œuvres* des frères L'Hermitte, le poète et le généalogiste, ne laissent pas supposer que la comtesse « boudât » aux plaisirs.

4e Erreur. — « L'Illustre Théâtre, dit M. Larroumet, roule ses toiles, enferme dans deux ou trois caisses ses oripeaux et son clinquant, charge le tout sur un charriot, met par dessus la vieille mère Béjart et la petite Armande, puis quitte Paris par la route d'Orléans... ». Si « la petite Armande » avait été mise en nourrice en Languedoc ou en Provence, comme on l'a cru jusqu'ici, et si elle resta chez une grande dame du Midi jusqu'au retour de Molière à Paris, en 1658, elle n'était peut-être pas sur « le charriot » en question. Ce charriot lui-même, qui me prouve qu'il n'était pas bel et bien « le coche d'Auxerre, » et que la route d'Orléans n'était pas plutôt la route de Bourgogne ? Eudore Soulié avait constaté dans plusieurs actes notariés, découverts à Paris, des relations assez fréquentes entre le baron de Digoine et Madeleine Béjart, relations antérieures à l'année 1652. Or de 1646 à 1652, si l'Illustre-Théâtre n'alla pas à Lyon en quittant Paris en 1646, j'affirme qu'il n'y alla pas du tout les années suivantes. Il est fâcheux qu'Eudore Soulié ait négligé de produire les actes notariés susdits; car, s'il eût soupçonné l'existence en province de grands entrepreneurs régionaux de spectacles — ils s'appelaient Digoine, Julien Meindre, Jean Cassaigne — il eût compris la portée des rapports de Madeleine Béjart avec le baron de Digoine (1), et M. Larroumet eût évité de confondre la troupe de Molière avec les troupes des infimes cabotins qui vagabondaient par monts et par vaux, de foire en auberge. En mettant les choses au pis pour Molière et sa troupe, c'est-à-dire en assimilant l'Illustre-Théâtre de 1646 à la troupe du *Roman Comique*, qui ne voit l'invraisemblance des « deux ou trois caisses » d'oripeaux ? Dès la fin de 1645, Madeleine Béjart était « retirée de l'abîme, » où l'avait pu un instant plonger la ruine de l'Illustre-Théâtre à Paris. Le duc d'Epernon l'honorait de sa protection, et si, jusqu'en novembre 1646, Molière et ses camarades, sous la direction de Du Fresne, chef de la troupe pensionnée ou privilégiée de d'Epernon, explorent, comme je le crois, la Bourgogne, le Lyonnais et même la Provence, c'est que la campagne théâtrale ne s'ouvre à Bordeaux qu'en novembre et que

(1) Le baron de Digoine était l'oncle de Louis de Digoine qui maria sa fille, le 5 février 1691, à Alexandre de Galiffet, gentilhomme du Dauphiné. — Julien Meindre était un cousin de Chorier.

d'ailleurs, la peste règne alors en Guyenne. En octobre 1646, le comte de Modène part de Lyon pour l'expédition de Naples. Pour me persuader que Madeleine Béjart n'était pas à Lyon en ce moment avec l'Illustre Théâtre, il faut me démontrer qu'elle était ailleurs, ou tout au moins qu'elle avait intérêt à dédaigner les avantages que le baron de Digoine offrait aux troupes organisées.

5e Erreur. — M. Larroumet « semble » croire que l'Illustre-Théâtre joua à Bordeaux « en 1647, pour la première fois. » Les frères Parfaict disent « en 1645 », après et d'après de Trallage, qui, lui, donne les années « 1644 ou 1645. » Une campagne, non en 1644, mais en 1645, de mars à juillet, est très probable, et cela avant que l'Illustre-Théâtre s'avouât vaincu à Paris et songeât à tenter fortune en province sans espoir ni esprit de retour. L'excursion à Rouen en 1643, avant l'ouverture du Jeu de Paume des Métayers à Paris, n'est pas faite pour discréditer mon assertion d'une campagne à Bordeaux. Les traités d'engagement avec les musiciens de l'Illustre-Théâtre en 1643 ne contiennent-ils pas une clause prévisionnelle de pérégrinations « en province ?»

Un voyage en Bretagne et un voyage en Champagne, entre 1643 et 1646, m'ont paru suffisamment plausibles, pour que l'excursion de 1646 à Bordeaux, confirmée par les frères Parfaict, me semble mériter créance. C'est en 1645 que, selon l'expression de Trallage, Molière « commença de jouer » à Bordeaux. En 1647, il ne faisait que continuer.

6e Erreur. — Malgré la protection du duc d'Epernon qui « goûta Molière et l'honora de son amitié, » dit Trallage, M. Larroumet persiste à le loger à l'enseigne des bandes errantes. Il parle de ses « tréteaux volans. « Pour M. Larroumet, cette existence des comédiens « était la même » pour tous, la nature des choses le voulait ainsi. La » pauvreté en est le fond... Le hasard la conduit. La salle » de spectacle est quelque vaste grange, éclairée par des » falots, et les tirades sont coupées de temps en temps par » les braiements d'un âne ou le mugissement d'un bœuf. » — Outre qu'il n'y a pas un seul « document authentique » qui permette de soutenir cette vieille fable des représentations dans « les granges, » tandis que des « faits constatés » autorisent à affirmer que les troupes jouaient dans « les Jeux de Paume, » quand les salons aristocratiques des villes et les grandes salles des châteaux ne les réclamaient pas de

préférence, il est inexact de prétendre que l'existence des comédiens « était la même pour tous. » En veut-on un exemple ? Parmi les troupes de province au temps de Molière, dont M. G. Monval a essayé, il y a dix ans, de dresser la nomenclature dans son édition du *Théâtre-Français* de Chappuzeau, figure celle de « Dupré » à la date de 1649. Eh bien ! ce Dupré, que Dassoucy célèbre comme un ami :

Amy de tous les beaux esprits,
De mes sons et de mes escrits,

ce Dupré menait une vie de grand seigneur, « partageant sa finance » et « jusqu'à ses habits »

A bien des gens de conséquence.

« Valets, chevaux, grosse pitance » rien ne manquait à son train somptueux. Quand Dassoucy, « joueur de luth en comédie, » et suivant, à ce titre, les troupes de ville en ville, se vante d'avoir vu les « panonceaux » de plus de « cent châteaux » lui faire honneur et fête, il n'exagère pas. Pourquoi donc ne voir que des meurt-de-faim dans les comédiens du temps de Molière ?

7e Erreur. — « Une fois à Lyon » à la fin de 1652, « le temps d'épreuves » de l'Illustre Théâtre « est terminé », dit M. Larroumet.

La troupe « devient plus stable, *car elle séjourne des années entières dans cette ville.* » De 1646 à 1652, les opérations de l'Illustre-Théâtre pivotent sur Bordeaux ; de 1652 à 1658, c'est Lyon qui devient le point de ralliement de ses campagnes. Ce furent précisément la révocation du duc d'Epernon comme gouverneur de Guyenne, et sa nomination comme gouverneur de Bourgogne qui amenèrent ce changement de direction dans les itinéraires de la troupe. Mais jamais l'Illustre-Théâtre ne passa une « année entière » à Lyon. M. Larroumet serait bien en peine de citer une preuve de son dire.

8e Erreur. — M. Larroumet parle de « larges subventions officielles auxquelles le prince de Conti faisait contribuer les Etats un peu malgré eux. » Je sortais justememt d'une longue séance aux Archives de l'Hérault où sont déposés les registres et papiers de toute nature des anciens Etats de Languedoc, quand j'ai lu l'article sur *Madeleine Béjart.*

Rien, absolument rien, dans le volumineux recueil des pièces de comptabilité, que M. de La Pijardière m'a fort obligeamment communiquées, rien ne témoigne de ces « subventions officielles, » si ce n'est, peut-être et par une exception unique, le reçu de six mille livres, daté du 24 février 1656 et attribué à Molière. Comme je l'ai déjà expliqué dans mes *Notes* à propos du *Dépit Amoureux*, « l'ordre de la province » mettait les frais de réjouissance et « comédies » à la charge des villes où se tenaient les Etats. L'absolument seule subvention artistique, votée par les Etats, fut, bien avant l'arrivée de Conti en Languedoc, celle qu'il était d'usage d'accorder aux musiciens et chanteurs qui assistaient aux messes quotidiennes, et aux processions où les Etats figuraient. A la session de Carcassonne (1651-1652), qui fut présidée par D'Aubijoux, et où j'ai prouvé que Molière se trouvait avec Dassoucy (1), l'allocation artistique « au mestre de musique et à ses compagnons était de « la somme de six mille livres » payées comptant. Juste à la session de 1653-55 présidée par Conti, à Montpellier, la somme est réduite à « trois mille livres » et (tant il est vrai que l'influence de Conti est nulle pour rendre les Etats généreux envers les artistes, comédiens ou musiciens !) il « a esté arresté par resglement irrévocable qu'à l'avenir les » Etats ne se serviront d'autre musique que de celle qui sera » dans la ville où ils se tiendront. » L'année suivante (1655-56) à Pézenas, on accorda « trois mille livres » encore, mais en spécifiant qu'à l'avenir, pour avoir bien moins à payer, « on ne se servira plus de « musique que le jour de l'ouverture » des Etats, le jour de la procession et pour chanter le *Te* » *Deum* » et en n'employant que les musiciens ordinaires de la ville où l'on siégera.

Arrive la session de 1656-57 à Béziers. Les Etats, mettant en pratique leur dessein formel d'économie annoncé par deux fois, à Montpellier et à Pézenas, suppriment totalement toute allocation à la musique ! Ainsi, quand Conti arrive en Languedoc, il y avait six mille livres de subvention ; la première année qu'il paraît aux Etats, on réduit cette somme de moitié, et la seconde année on ne la paie encore qu'en déclarant qu'on ne la payera plus, — et en

(1) Voir le *Moliériste*, tome VI, nº 66, pages 174 à 180.

effet, on ne paye plus rien ! Où est et quel est le rôle de Conti ?

Quant au fameux reçu de six mille livres, découvert par M. de La Pijardière, il mérite d'être discuté à part. Je le crois authentique sans en être sûr. Il se trouve au milieu d'un groupe de quittances de même date et de natures diverses qui lui prêtent un grand air de sincérité contemporaine. J'étais tout à fait convaincu de l'authenticité moliéresque du document, durant les quatre heures que j'ai passées aux Archives à examiner, comparer, confronter, contrôler. Par malheur, il existait nombre de « *Molières* » dans le Bas-Languedoc en 1656 ; aujourd'hui il s'en trouve jusqu'à trois à Montpellier seulement. J'en ai retrouvé un à Pézenas à la date de 1654, et ce n'est pas le nôtre ! Enfin, dans les archives d'Agde, au milieu d'un indescriptible désordre, je suis parvenu à mettre la main, entre autres curiosités, sur un *Inventaire des Documens et papiers des Archives* de la maison commune de cette ville en 1603, par un *Charles de Molière*, qui vivait encore en 1660. Qui plus est, le frère du secrétaire de la mairie, l'an dernier employé à la librairie Marpon et Flammarion, m'a expressément affirmé avoir découvert, en août 1884, dans ces mêmes Archives, un autographe signé : *Molière*, et dont l'écriture rappelle celle du reçu qu'il connait. Il serait d'une extrême importance de retrouver cette pièce que j'ai vainement cherchée à deux reprises avec une obstination digne d'un meilleur résultat ! Un autre sera plus heureux, et il est juste que ce soit M. Cassaignes, qui a déjà signalé la pièce. Mais, je le confesse, l'écriture du Molière qui a dressé l'*Inventaire* d'Agde est parfois étrangement semblable à celle du reçu fait à Pézenas. Au fond, pourquoi ne pas trouver naturel que ce reçu puisse être de l'auteur de l'*Etourdi?* Il y a là, dans la même liasse, un reçu aussi de Béjart (même date, somme : 1500 livres. Il y a même un curieux reçu inédit d'un musicien qui a fait souche de musiciens : *Paladilhe*. (1)

---

(1) Voici le texte de cette quittance :

« Nous soubsignés avons reçu de monsieur Le Sec, trésorier » de la bource des Estats de la province du Languedoc, la somme de » deux cens livres qui nous a esté accordée pour avoir fait chanté le » *Te Deum Laudamus* à la bénédiction des Estats, à Pézenas ce vingt-» troisiesme febvrier mil-six-cens-cinquante-six.

Jouvé. Paladilhe.

10e Erreur. — « Cette même année 1655, à la fin de la » session des Etats, le prince de Conti *assignait* à ses co- » médiens une somme de 5,000 livres sur les fonds des éta- » pes de la province, entreprises par les sieurs Durfort et » Cassaignes. C'était là *jouer sur les mots et se moquer des* » *Etats* avec une désinvolture de grand seigneur ; une » troupe de comédiens n'est pas une troupe de soldats et ses » étapes n'ont rien de commun avec les étapes militaires ». Je ne demande pas à M. Larroumet l'endroit où il a puisé cette sornette qu'il est temps de laisser aux bonnes gens désireux de dormir debout. Je sais que bien des moliéristes l'ont mise en crédit, en arrangeant les choses à leur façon. M. Loiseleur a même aggravé le cas de beaucoup d'explications aussi érudites que fallacieuses. L'aventure n'a qu'un défaut, c'est d'être absurde. Si grand seigneur que fût Conti, il ne poussa jamais la désinvolture jusqu'à donner sur les étapes une assignation qu'il n'avait aucun droit ni moyen de donner. Dufort était tout juste alors poursuivi pour malversations, et il fut condamné à une restitution de « 40 milles livres (1) ». Conti ne poussait ni l'impudence ni l'imprudence, au point de faire fonds sur l'arrestation des diligences !...

Auguste BALUFFE.

---

(1) Voir le Recueil des Délibérations des Etats.

PORTRAITS DE MOLIÈRE

—

On peut voir, actuellement exposée au Palais de l'Industrie, sous le nº 5,005, une gravure de M. Teyssonnières, auquel on doit déjà les eaux-fortes de Pierre et de Thomas Corneille :

« Portrait de Molière, d'après une peinture du temps »,

dit simplement le catalogue du Salon.

Ce portrait provient de la galerie de Mme de Chavagnac et appartient aujourd'hui à M. Sébille, qui croit y reconnaître Molière jeune.

M. Teyssonnières partage cet avis, puisqu'il a inscrit le nom de Molière sous sa traduction d'un portrait qui s'éloigne, nous devons le dire, du type généralement connu et consacré.

Quoi qu'il en soit, les curieux accueilleront avec plaisir l'eau-forte de M. Teyssonnières, que l'artiste a fait tirer à petit nombre.

La planche mesure entre témoins 0.15 c. sur 0.20 c.

Il a été tiré cinq épreuves des huit états de la planche, soit :

5 collections de 8 épreuves d'état signées et garanties par une attestation écrite. Prix de la collection. 150 francs.

1re remarque : Lettre grise, lyre blanche, 50 épreuves signées, à 15 francs.

2e remarque : Lettre quadrillée, lyre blanche, 50 épreuves signées, à 12 francs.

La planche terminée, prix de l'épreuve, 10 francs.

(S'adresser à M. Teyssonnières, 40, rue des Martyrs).

Une autre exposition, qui a soulevé dès l'abord quelques protestations, celle du peintre-dessinateur prussien *Adolf Menzel*, présente en ce moment un intéressant Molière, lithographie datée de 1850, que ne mentionne pas l'*Iconographie moliéresque*. Nous ne savons sur quels documents a été composé ce portrait, qui a le grand mérite de n'être pas banal, habile compromis entre Molière auteur et Molière comédien (1).

Nous n'en dirons pas autant du Shakespeare, lithographie du même auteur, qui pourrait passer avec avantage pour un portrait du maréchal Canrobert en robe de chambre.

M. Henri Allouard a exposé au Salon le marbre de son *Molière mourant*, dont nous avons déjà parlé, et M. Voyez un *Avare*, buste en plâtre (nos 3,284 et 4,329).

LA RÉDACTION.

(1) Exposition Menzel, aux Tuileries, n° 359 du catalogue. Druck v. J. Hesse. Gebrüd, Rocca, in Berlin.

BIBLIOGRAPHIE

—

Une nouvelle édition classique du Tartuffe. — La librairie classique de Belin publiait, il y a trois ans, une première édition du *Tartuffe*, dans laquelle M. Emile Boully, (1) professeur de rhétorique au lycée de Vanves, chargé d'annoter et de commenter la pièce, s'était contenté de la faire précéder d'un récit abrégé de la lutte excitée par son apparition. Depuis, M. Boully a publié à la même librairie des éditions classiques de l'*Avare* et d'*Andromaque*, beaucoup plus importantes par le développement donné à l'analyse de la pièce et l'étude de la langue; leur succès a engagé le jeune professeur à reprendre son édition du *Tartuffe*, à la compléter, à la disposer sur le même plan que les deux autres.

C'est ce nouveau travail qui vient de paraître, précédé d'une *Notice sur le Théâtre de Molière*, excellent résumé biographique, très exact et très complet.

La *Notice sur le Tartuffe* comprend en 50 pages l'historique de la pièce, l'analyse acte par acte, presque scène par scène, l'étude des caractères, de la langue et du style. Ce dont il faut surtout louer M. Boully, c'est d'avoir modestement écarté tous ces détails d'érudition pure ou de trop ingénieuse curiosité dont on farcit trop volontiers aujourd'hui le texte de nos grands écrivains, d'avoir en un mot donné non pas une édition savante, mais une édition classique.

Le texte de la pièce a été soigneusement revu sur l'édition originale de 1669; il est accompagné de la *Préface* et des trois *Placets au Roy*.

Agnès. — Sous ce titre un auteur anglais, M. Robert Buchanan, vient d'adapter, pour le Comedy Théâtre, *l'École*

---

(1) M. E. Boully n'est pas un inconnu pour les lecteurs du *Moliériste*, qui n'ont pas oublié son ingénieux article : *Molière et Marivaux* t. V, p. 3-19).

des femmes. M. Buchanan est l'auteur de *Lady-Clare*, pièce tirée du roman le *Maître de Forges*, et représentée avant la pièce même de M. Georges Ohnet, de sorte que lorsque l'auteur véritable fut joué au Gymnase, les Anglais crièrent au plagiat.

✳

M. C. Humbert vient de publier, chez le libraire Helmich, à Bielefeld, un opuscule dans lequel il défend la cause de Molière, et celle de Lessing, Schiller et Gœthe contre quelques assertions de M. P. Lindau *(Molière et les Classiques allemands, Moliériste* de juin 1883). La brochure porte le titre de « Lustige Puppentragodie vom sich selbst entleibenden Lindau, oder Schiller, Lessing, Gœthe, Molière und Herrn Doctor Paul Lindau's Frische Wissenschaftlichkeit auf dem Markte des Lebens. »

✳

La Vieillesse de Scapin. — Le correspondant parisien du *Petit Rouennais* termine par cette indiscrétion l'une de ses dernières lettres, à propos de la pièce que M. Richepin doit présenter à la Comédie-Française :

Cela pourrait s'appeler la *Vieillesse de Scapin*. Je ne sais même pas si ce ne sera point là le titre définitif de la comédie : Scapin a gagné du ventre et perdu des cheveux ; il est rangé, propriétaire, bourgeois ; comme les Gérontes qu'il a jadis bernés, volés, mystifiés, il a une fille pour laquelle il voudrait un « parti convenable », c'est-à-dire un gendre laid, mais riche, vieux, mais titré, si c'est possible. L'Agnès, naturellement, aime un jeune Léandre qui n'est ni riche ni titré, et celui-ci a pour auxiliaire le domestique de Scapin, qui est un Scapin jeune et joue vis-à-vis de son maître le même rôle que celui-ci a joué jadis auprès de ses maîtres. Scapin vieux se souvient alors de ses anciennes roueries et fourberies, et y a recours pour déjouer le complot de Léandre, d'Agnès et de Scapin junior. Comme le veut la logique, Scapin junior roule son maître. Cette comédie — en vers — est, paraît-il, très gaie, animée d'une verve bouffonne irrésistible.

Voilà ce que m'a dit, du moins, un indiscret de la maison de Molière. Il croit à un succès. Je souhaite qu'il ne se trompe pas, me contentant de vous faire part de cette primeur.

✳

Les Grands Maitres du XVII^e^ Siècle. — Sous ce titre, M. Emile Faguet, professeur au lycée Condorcet, vient de publier, à la librairie Lecène et Oudin, rue Bonaparte, une série de 13 études littéraires, avec portraits empruntés à la galerie de Versailles.

Nous signalerons particulièrement à nos lecteurs l'étude sur Molière, sans dédaigner pour cela les pages consacrées à Corneille, Racine, La Fontaine, Boileau, Pascal, Bossuet, Fénélon, La Rochefoucauld, La Bruyère, St-Simon, Mmes de Sévigné..... et de Maintenon !

⁂

A la vente de la Béraudière, qui vient d'avoir lieu rue de Poitiers, une suite de 1 portrait et 33 estampes dessinées par Moreau le jeune, pour illustrer l'édition de Molière publiée en 1773 par la compagnie des Libraires associés, a été adjugée 3,600 francs.

⁂

MM. Albert Soubies et Fraumont qui continuent dans le *Soir* leurs « Éphémérides des Premières », ont consacré le 28 mai (n° du 29) à *Sganarelle*, dont ils ont signalé les curieuses transformations et altérations.

⁂

Lire, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai, l'article de notre collaborateur M. Gustave Larroumet : *Une Comédienne au XVIIe siècle*, Madeleine Béjart, qui sera prochainement suivi de deux études, l'une sur *Mademoiselle Molière*, l'autre sur *Jean Poquelin*.

Du MONCEAU.

ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

Mai 1685.

Mardy 1er. — *Amphitrion* (MM. Dauvilliers, Guérin, La Grange, Rosimond, Beauval, Le Comte, Raisin l'aîné; Mlles Guérin, Lecomte, Poisson).	182 l.	10 s.
Mercr. 2. — Rodogune. — *Le Cocu imaginaire.*	222	5
Jeudy 3. — *Tartuffe.*	182	5
Sam. 5. — *L'Avare.*	147	5
Lundy 7. — Phèdre (débuts de Mlles Du Rieu, Phèdre, Desbrosses, Œnone; et de M. Desmares, Théramène) et *George Dandin.*	500	10
Mardy 8. — Andronic. — *Les Médecins.*	345	5
Mercr. 9. — Le *Misantrope.*	257	5
Jeudy 10. — *Le Médecin malgré lui.* — *George Dandin.*	214	»»
Sam. 12. — *L'Estourdy.*	157	5
Dim. 13. — Andronic. — *Le Médecin volant* (1re fois).	506	5
Lundy 14. — Nicomède. — *Le Cocu imaginaire.*	245	»»
Mercr. 16. — Les Horaces. — *Le Médecin volant.*	397	»»
Vend. 18. — Venceslas. — *Le Médecin volant.*	302	»»
Dim. 20. — Sertorius. — *Le Médecin volant.*	458	15
Mar. 22. — Britannicus. — *Le Médecin volant.*	348	»»
Mercr. 23. — *L'Escolle des femmes.*	185	10
Jeud. 24. — Héraclius. — *Le Médecin volant.*	240	5
Vend. 25. — Pénelope. — *Le Médecin volant.*	246	15
Sam. 26. — *Les Fascheux.* — Les Plaideurs.	261	10
Dim. 27. — Pénélope. — *Le Médecin volant.*	364	10
Mardy 29. — Othon. — *Le Grand Turc* (?).	262	10
Jeudy 31. — Ascension.	Néant.	

Recette du mois : 9,295 l. 11 s. — Part : 213 l.

May 1785.

Jeudi 5. — Ascension.	Relâche.	
Mercr. 11. — L'Ecossaise. — *Le Médecin malgré lui.*	1.025	16
Dim. 15. — Pentecôte.	Relâche.	
Vend. 20. — *L'Avare* (Courville). — Le Marchand de Smyrne.	538	2
Sam. 21. — La Veuve du Malabar. — *George Dandin* (Gérard).	1.668	6
Dim. 22. — Le Flatteur. — *L'Ecole des Maris* (Courville, Fleury, Mlle Olivier).	1.082	19
Dim. 29. — Philoctète. — *Amphitryon* (Fleury, Préville, Mlle Olivier).	4,015	11
Mardy 31.—*Le Tartuffe* (La Rochelle).—Le Triple mariage.	595	»»

G. M.

BULLETIN THÉATRAL

—

Comédie-Française. — Mardi, 12 mai, le *Misanthrope* (MM. La Roche, Prud'hon, Joliet, Truffier, Baillet, H. Samary, Falconnier ; Mmes Broisat, Amel et Marsy) et le *Médecin malgré lui*, (MM. Got, Barré, Joliet, Roger, Falconnier; Mmes Granger, Frémaux et Amel. M. H. Samary joue Léandre pour la première fois). — Mardi 26 et jeudi 28, pour les deux dernières soirées de l'abonnement : les *Femmes savantes* (Mlle Lloyd joue pour la première fois le rôle de Philaminte. MM. Got, Maubant, Barré, Coquelin cadet, Roger, Villain, Le Bargy, Mmes Jouassain, Barretta, Broisat, Kalb). — Le jeudi, même distribution, sauf M. Coquelin cadet, remplacé par M. de Féraudy, qui joue pour la 1re fois Vadius.

Odéon. — Dimanche 3 mai, soirée populaire à prix réduits : le *Médecin malgré lui* (M. Kéraval). — Lundi 4, soirée populaire à prix réduits : le *Misanthrope*. — Dimanche 10, matinée classique offerte par le conseil municipal à 1200 enfants des écoles : *Mahomet* et le *Malade imaginaire*. Une brochure contenant les deux pièces représentées a été spécialement imprimée à cette occasion par MM. Marpon et Flammarion et distribuée aux petits spectateurs.

Théatre de Nancy. — Vendredi 8 mai, *Tartuffe*, avec M. Coquelin aîné dans le rôle de Tartuffe qu'il n'a pas encore joué à Paris ; fort bien secondé, dit-on, par la troupe locale.

Théatre du Parc, à Bruxelles. — Samedi 9 mai, le *Bourgeois gentilhomme*, et dimanche 10, l'*Avare* et le *Malade imaginaire*, par la troupe de M. Talbot, qui promène avec un grand succès dans le Nord le répertoire de Molière.

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant : Georges MONVAL.

SEPTIÈME ANNÉE

NUMÉRO 76 JUILLET 1885

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

H. DE BORNIER, E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, E. COTTINET, G. DEPPING, P. D'ESTRÉE, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, F. HILLEMACHER, A. HOUSSAYE, H. DE LAPOMMERAYE, G. LARROUMET, CH.-L. LIVET, J. LOISELEUR, P. MESNARD, L. MOLAND, A. DE MONTAIGLON, EUG. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU, ETC.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE

PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1885

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXXVI

SEPTIÈME ANNÉE

TARTUFFE, ARNOLPHE, ALCESTE, PERSONNAGES COMIQUES. — Emile Augier.
EUGÈNE DESPOIS. — Emile Deschanel.
DOCUMENTS INÉDITS. — P. d'Estrée.
UN CRÉANCIER DE Mlle BÉJART. — P. Le Blanc.
MAD. BÉJART ET M. BALUFFE. — G. Larroumet.
ERRATUM. — A. Baluffe.
L'INVENTAIRE DE JOSEPH BÉJART. — G. Monval.
LA RÉSILIATION DU BAIL DU « *MÉTAYER* ». — G. Monval.
BIBLIOGRAPHIE. — Du Monceau.
ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES. — G. M.
BULLETIN THÉATRAL. — Mondorge.

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.

TARTUFFE, ARNOLPHE, ALCESTE

PERSONNAGES COMIQUES

Molière n'a pas voulu faire d'Alceste un rôle dramatique. mais un personnage de comédie jusque dans les mouvements les plus passionnés. Il doit faire rire. On en donne d'excellentes raisons; permettez-moi d'en ajouter une, très capitale à mon sens: c'est que le mélange des genres n'était pas encore de mise, et Molière se serait bien gardé de les confondre; il semble même que plus il peint une passion fougueuse, plus il l'enveloppe de ridicule pour que le public ne prenne pas le change; voyez Arnolphe: de nos jours la mode a été un instant, parmi les artistes, de chercher à le rendre pathétique; ils n'y ont pas réussi, parce qu'ils luttaient contre Molière. Ainsi, quand on blâme l'acteur qui ne veut pas qu'on rie d'Alceste, on est tout à fait dans l'esprit du Maître.

Mais on cesse d'y être, à mon avis, quand on demande à l'acteur qui joue Tartuffe de faire frissonner l'auditoire. L'intention de Molière me semble encore plus évidente ici que dans *le Misanthrope:* il veut qu'on rie, et il le faut absolument pour que la pièce ne soit pas un mélodrame noir. Le rôle de Tartuffe ne se sauve de l'odieux que par le ridicule; et si Molière l'a fait sinistre en effet à sa dernière scène, c'est que le châtiment est si proche qu'il ne laisse pas au public le temps de se fâcher.

La preuve que Molière n'a pas entendu mettre à Tartuffe un masque aussi difficile à percer qu'on le suppose, c'est que tous les personnages de la pièce le dévisagent, sauf Orgon et sa mère qui sont de faibles cervelles. L'acteur donc qui voudrait rendre la crédulité d'Orgon plus vraisemblable, c'est-à-dire moins comique, entreprendrait de corriger Molière et n'y réussirait pas.

EMILE AUGIER.

EUGÈNE DESPOIS

Le *Théâtre sous Louis XIV*, livre d'une érudition curieuse et riche, n'a été, quelle que soit sa valeur propre, qu'une préparation par laquelle Despois préludait à un ouvrage plus considérable, l'édition des *Œuvres de Molière* dans la collection des *Grands Écrivains français*, publiée sous la direction de notre très regretté maître, M. Ad. Regnier, par la maison, et on peut dire la dynastie des Hachette, dynastie, celle-là, très favorable aux lettres, dont elle tire sa naissance et sa gloire. Cette œuvre, quoique la mort soit venue l'interrompre, n'est pas la moins importante d'Eugène Despois. Il l'avait commencée dans toute la maturité de son talent. Il en avait déjà fait paraître les trois premiers volumes et composé la moitié du quatrième, de 1873 à 1876. Ces trois volumes et demi, qui reproduisent et collationnent les textes les plus authentiques, comprennent les *Notices* et *Commentaires* des premières farces de Molière, des douze pièces qui vont de l'*Etourdi* à la *Princesse d'Elide* et le Commentaire d'une partie du *Tartuffe*. On retrouve dans ce beau travail la précision, la sûreté, la solidité et la plénitude qui sont les caractères et les marques propres de cet esprit chercheur et scrupuleux, chez lequel le besoin de la justesse répondait à l'amour de la justice, mais qui aussi, pour cela même, avait horreur du vain étalage des paperasses oiseuses, comme d'une malhonnêteté.

Cette grande édition, si notre ami eût pu l'achever, eût été sans doute son vrai monument, et le nom de Despois fût resté attaché à celui de Molière, à peu près comme est attaché au nom de Pascal celui de son admirable commentateur, notre maître et ami Ernest Havet, qui fut le maître de Despois comme le mien.

S'il m'est permis d'exprimer un simple *desideratum*, auquel il est aisé de satisfaire, je souhaiterais que sur la quatrième face de cette pyramide de marbre (1) on ajoutât ce titre : *Edition de Molière*. Et je suis sûr que l'excellent interprète de Molière, M. Got, membre de notre comité, se joindra à moi pour proposer ce petit amendement. Cette édition est, en effet, digne de l'immortel écrivain à qui elle est consacrée et fait le plus grand honneur à la critique française.

Entre toutes les éminentes qualités de l'esprit d'Eugène Despois, un ferme bon sens était la première. Aussi était-il bien fait pour goûter et pour commenter nos grands écrivains du XVII^e^ siècle, et Molière le premier de tous. On ne trouve guère dans Molière ce que de nos jours on appelle esprit, mais on y trouve, à chaque scène, le bon sens carré et le naturel plantureux. Les répliques de ses personnages, plaisantes sans le savoir, ne sont que du sens commun étincelant, comme la grâce de ses femmes n'est que de la raison brillante, de l'honnêteté et de la santé. L'esprit de Despois était analogue.

EMILE DESCHANEL.

---

(1) Ces paroles ont été prononcées, le 14 juin 1885, à l'inauguration du monument élevé à la mémoire d'Eug. Despois, au cimetière Mont-Parnasse.

DOCUMENTS INÉDITS

LE JOURNAL DE DESLIONS
ET UN SONNET SUR DON JUAN

I

L'HISTOIRE D'UNE ORDONNANCE

L'ordonnance de l'Archevêque de Paris eut le sort de toutes les mesures d'exception dirigées contre l'essor de la pensée humaine. Le public s'en effraya fort peu; il en rit même et s'empressa de lire la comédie de Molière. Trois mois après, le prélat rapportait *officieusement* sa sentence d'excommunication contre *Tartuffe*.

Pour s'expliquer ce revirement imprévu, il suffit de connaître le caractère de l'homme qui occupait alors le siège archiépiscopal de Paris.

Hardouin de Péréfixe avait une foule de travers qui gâtaient ses excellentes qualités. Ses mœurs étaient pures à une époque où la plupart des prélats ne se piquaient pas de rigorisme; il ne manquait pas d'esprit et il était bon homme, comme dit Sainte-Beuve dans son *Histoire de Port Royal*. Mais il était emporté, batailleur, têtu, et ne gardait pas toujours dans la discussion, ni dans la direction des affaires de son diocèse, la mesure qui convient à un homme d'église. Ses *dragonnades* au couvent de Port-Royal sont restées célèbres. Les querelles religieuses, si fréquentes à cette époque, avaient plus particulièrement le privilège de l'exaspérer. Il ne savait plus conserver son sang froid, ni sa dignité, surtout s'il croyait son autorité en péril; et, comme

il n'était pas toujours fort au courant des affaires ecclésiastiques, il se laissait facilement enlever par son entourage les mesures qui devaient, au dire de ses conseillers, assurer le triomphe de l'Eglise et sauvegarder ses propres intérêts. C'est probablement sous cette impression qu'il fulmina son ordonnance contre *le Tartuffe*.

Mais Hardouin de Péréfixe n'était pas seulement un médiocre évêque; c'était encore un prélat de Cour. Il savait de source certaine qu'il devait le siège de Paris à sa fameuse *Histoire de Henri-le-Grand*, qu'on peut appeler, à juste titre, le bréviaire du parfait courtisan ; et il était résigné d'avance à toutes les complaisances que le Roi se croyait en droit d'exiger de lui.

Or, Louis XIV n'avait interdit la représentation du *Tartuffe* que pour ménager, suivant un mot qui a fait fortune, sa clientèle ultra-catholique. L'ordonnance de l'archevêque de Paris vint pour ainsi dire contre-signer l'expression de la volonté royale.

Mais le bon sens du prince, l'amitié dont il honorait Molière, le goût très vif qu'il éprouvait pour les œuvres du grand comédien, et plus encore ses propres inclinations qui le faisaient pencher plutôt vers le libertinage (1) que du côté de la dévotion, ne tardèrent pas à réagir contre la mesure que lui avaient inspirée les exigences de la politique.

Ne voulant pas revenir ostensiblement sur une décision à laquelle les ennemis de Molière avaient donné tout le retentissement possible, Louis XIV imagina un moyen ingénieux de rendre à l'auteur du *Tartuffe* le public que lui avait enlevé le veto royal. Il voulut que l'archevêque de Paris permît la lecture (2) de la comédie que ce même prélat venait de condamner. Et le vieux courtisan s'empressa de se rendre aux désirs de son jeune souverain.

Seulement sa situation était des plus embarrassantes. Peu de temps après l'interdiction du *Tartuffe*, avait paru le *Nouveau Testament* de Mons, attribué à une plume jan-

---

(1) En effet, à cette époque, Louis XIV fut un *libertin*, c'est-à-dire un libre-penseur, ou tout au moins un esprit fort ; j'en ai trouvé la preuve dans des Mémoires du temps restés jusqu'alors inédits.

(2) La première édition du *Tartuffe* date de 1669 ; mais, dès 1664, après l'apparition des trois premiers actes, il en courait par la ville des copies manuscrites.

séniste; et l'archevêque avait cru devoir frapper cet intrus de la même peine ecclésiastique; si bien que le palais d'Hardouin de Péréfixe était encombré de solliciteurs qui venaient demander des permissions, fort difficiles à obtenir celles là, de lire le *Nouveau Testament* de Mons.

Cette explication était nécessaire pour la parfaite intelligence du passage suivant, que nous empruntons au *Journal manuscrit de Deslions* (1) et qui porte la date du 3 décembre 1667 :

« *Le P. Lallemand* (2) *vint en effet et dit en ma présence, sur ce que je luy disois de l'hôtel de Condé, que ces jours-cy un homme de qualité entrant dans la chambre de la duchesse d'Anguien, luy dit: Madame, il ne vous est plus permis de lire le* NOUVEAU TESTAMENT, *mais il vous est permis de lire le* TARTUFLE (3) *(sic)... Puis ce père se mit à sourire à M. de Saint Nicolas* (4) *et à moy*

---

(1) L'abbé Deslions, curé doyen de Senlis, docteur en Sorbonne et fort ami de Port-Royal, (bien qu'il se défendît, assez mollement, il est vrai, d'être janséniste) écrivait au jour le jour des mémoires qui appartiennent actuellement au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, sous le titre de *Journaux de Deslions* (fonds français, 24,999) — Sainte-Beuve les a consultés alors qu'ils dépendaient de la bibliothèque de la Sorbonne : l'ingénieux critique travaillait alors à son *Histoire de Port-Royal*; mais il ne me paraît pas qu'il les ait lus fort attentivement; car il a négligé des renseignements précieux dont j'ai su faire mon profit. — Par exemple, dans l'appendice qu'il consacre spécialement au *résidu* de ses lectures de Deslions, il laisse de côté le passage que nous venons de citer; en revanche, il transcrit cet alinéa, du 28 novembre :

« Ce bon abbé m'a dit que l'archevêque ne tiendroit pas longtems rigueur sur cette ordonnance (l'ordonnance relative au NOUVEAU TESTAMENT de Mons), et qu'il en iroit comme du TARTUFFE de Molière qu'on a veu deffendre cet été sous peine d'excommunication et qu'on recommence à jouer présentement. »

J'ai vainement cherché dans le *Registre de La Grange* et dans les documents contemporains si, trois mois après son interdiction, *le Tartuffe* avait été joué chez des particuliers. Peut-être Deslions, qui était bien en cour... de Chantilly, avait-il pris ses renseignements à bonne source; toujours est-il que l'insistance qu'il met à les produire établit assez nettement que, si les représentations publiques du *Tartuffe* furent reprises en 1669, la lecture en fut tolérée, à la fin de 1667, avec le bon plaisir du Roi et l'assentiment d'Hardouin de Péréfixe.

(2) Un père jésuite, familier de l'archevêque.

(3) L'auteur de la *Réponse* aux *Observations du Sieur de Rochemont sur le Festin de Pierre* orthographie de même le nom de Tartuffe.

(4) Le curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, chez qui Deslions était en visite.

sur ce que j'entendois bien et adjouta en demy mot que l'Archevêque avoit permis depuis peu cette Comédie, sur ce que le Roy avoit tesmoigné le désirer. »

II

MOLIÈRE ET L'ABBÉ ROQUETTE

LE MOT DE LA FIN

Ce n'est pas du reste la première fois que le nom de Molière vient se placer sous la plume de Deslions. Déjà, deux ans auparavant, le 29 août 1665, le doyen de Senlis signalait comme un des originaux de Tartuffe, ce fameux abbé Roquette, plus tard évêque d'Autun, dont la moralité n'était guère moins douteuse que le talent oratoire. Deslions détermine avec une précision mathématique le tarif de cette éloquence en partie double :

« J'ay sceu que l'abbé Roquet (sic) presche les sermons que luy « compose mot à mot le P. G (1). L'abbé de Lamon (2) ayant veu sur « sa table un excellent sermon du scandale et de la gloire de la Croix, « l'entendit quinze jours après prononcer par cet abbé le mardy gras « à Saint Nicolas du Chardonnet et la même année devant la Reyne, le « jour de l'Exaltation de la Sainte Croix à certaines Religieuses. J'ay « decouvert la pension de 800 livres qu'il donne à son compositeur « qui me l'a dit luy même sans le nommer. C'est contre cet abbé « qu'on dit que Molière a composé le *Tartuffe* ou l'*Hypocrite* par « ENVIE qu'il a, dit-on, contractée autrefois contre luy chez le Prince « de Conty où ils demeuroient tous les deux, sur quoy la raillerie de « Marigny (3) chez Monsieur où cet abbé se trouva. Cet abbé a 30,000 « livres de rente en bénéfices. »

---

(1) Ces initiales désignent le Père Général des Pères de la Doctrine Chrétienne, l'abbé Hercule, d'après Tallemant des Réaux.

(2) L'abbé de Lamon, confident du cardinal de Retz, était ami de Deslions et lui racontait volontiers les anecdotes de la Ville et de la Cour.

(3) Marigny (Jacques Carpentier de) ne fut pas seulement un des chansonniers les plus venimeux de la Fronde, il fut encore un maître chanteur, se recommandant de la protection du prince de Condé pour mieux exploiter ses victimes. Mais, Mazarin, qu'il avait si cruellement flagellé, ne fit même pas attention à lui ; et Christine de Suède lui paya de cent coups de bâton une satire qu'il avait décochée contre elle. Un jour il prit pour point de mire de ses quolibets l'abbé Roquette « et le Roi, dit Tallemant, en pensa mourir de rire. » Le même Tallemant raconte l'anecdote suivante sur l'abbé Roquette : « On disoit que le P. Hercule lui avoit fait l'oraison funèbre de M. de Candale et on disoit : « Voilà un bel ouvrage, c'est un des travaux d'Hercule. »

L'historiette de Tallemant des Réaux, consacrée à Marigny et à l'abbé Roquette (tome X, 374), corrobore en partie le récit de Deslions; malheureusement, parmi toutes les pasquinades qu'elle porte à l'avoir du chansonnier bel-esprit, elle oublie précisément celle que lui inspira *Tartuffe*, et que, pour notre part, nous avons vainement cherchée dans les Mémoires du temps.

Autre énigme à expliquer: comment un sentiment aussi bas et aussi méprisable que l'envie avait-il pu naître, et surtout à propos de l'abbé Roquette, dans l'âme généreuse de Molière? *Envie* ne serait-il pas mis là pour *jalousie*? J'ai bien lu quelque part que l'abbé Roquette, un galantin émérite, en dépit de sa dévotion affectée, comme le racontent les mémoires de Lenet, s'était violemment épris de M^me^ de Longueville, qu'il avait voulu jouer au vrai avec elle la scène de Tartuffe et d'Elmire; et que Molière, amoureux, lui aussi, de la duchesse, avait résolu de faire une comédie de cette histoire scandaleuse, pour mieux se venger d'un rival plus entreprenant, sinon plus heureux, que lui. Mais je ne crois pas un traître mot de tout ce roman; rien dans la vie de Molière ne le rend vraisemblable; et d'ailleurs le comédien était trop prudent pour oublier la distance qui le séparait de la cousine du Roi.

Quel sens faut-il donc attacher au mot de Deslions? Hôte assidu de Chantilly où fréquentait Molière, le curé de Senlis dût y rencontrer souvent le comédien et connaître plus d'une particularité de sa vie. En tout cas, à l'exception de ce mot malencontreux et inexpliqué, Deslions garde la plus stricte neutralité vis-à-vis de l'auteur de *Tartuffe*: il n'en dit ni bien, ni mal; il ne formule ni éloge, ni critique.

C'était une grande preuve de modération, à une époque surtout où la plupart de ses confrères lançaient l'anathème contre Molière. Un entr'autres se signalait par sa violence; c'était le curé de Saint-Barthélemy, le fameux Roullé, appelé improprement Roullès, qui dirigea contre *Tartuffe* le pamphlet que tout le monde a lu. Nous avons trouvé sur ce personnage jusqu'alors inconnu des renseignements qui ne le flattent guère; docteur en Sorbonne et curé de Paris, il était la terreur, tant il aimait les querelles, de tous ses collègues dans les assemblées ecclésiastiques. Aussi, en l'absence de tout document explicite, suis-je à me demander si je ne pourrais attribuer soit à cet énergumène, soit à son

digne acolyte, le sieur de Rochemont, le sonnet suivant (1) qui fut publié contre le *Festin de Pierre* et qui me tiendra lieu de mot de la fin :

SONNET

SUR LE FESTIN DE PIERRE.

Tout Paris s'entretient du crime de Molierre.
Tel dit : j'estoufferois cet infâme bouquain ;
L'autre : je donnerois à ce maistre faquin
De quoy se divertir à grands coups d'estrivierre.

Qu'on le jette lié au fond de la rivierre
Avec tous ces impies compagnons d'Harlequin,
Qu'on le traicte en un mot comme un dernier coquin,
Que ses yeux pour tousjours soient privés de lumierre.

Tous ces maux différends ensemble ramassés
Pour son impiété ne seroient pas assés ;
Il faudroit qu'il fut mis entre quatre murailles ;

Que ses approbateurs le vissent en ce lieu,
Qu'un vautour, jour et nuit, déchirât ses entrailles,
Pour montrer aux impies à se mocquer de Dieu.

PAUL D'ESTRÉE.

---

(1) Ce sonnet, où la prosodie, l'orthographe et la mansuétude font également défaut, se trouve dans le manuscrit 15.012 de la Bibliothèque Nationale. Je ne l'ai vu encore nulle part : je le crois donc inédit.

UN CRÉANCIER DE Mlle BÉJART

M. Paul Le Blanc, de Brioude, nous communique un curieux mémoire que nous recommandons à l'attention des moliéristes, avec l'espoir d'obtenir quelques éclaircissements :

1° Sur l'employé du théâtre du Palais-Royal qui réclamait, en 1671, deux cents et quelques livres à Mlle Béjart;

2° Sur l'instance au Parlement, dont M. Foule était rapporteur en 1667;

3° Sur ce sieur De mars que la Béjart logea pendant 5 mois à ses frais, et qui pourrait bien être Nicolas Desmares, alors âgé de 24 ans, comédien de campagne en quête d'un engagement;

4° Sur la demoiselle Mergerie, qui me paraît être la femme de Martial Margerie, née Marguerite Béjart, fille de Pierre Béjart, procureur au Châtelet, et de Jeanne Bérenger, et par conséquent une cousine germaine de Madelaine et d'Armande Béjart.

Voici le doçument communiqué par M. Pl Leblanc :

Mémoire de l'argan que j'ay payé et debourcé pour les affaires et par l'ordre de Mlle Béjard qu'elle me doit rembourcer.

Premièrement, au secrétaire de M. Foule pour avoir communication d'une instance et production du procès qu'elle avoit au Parlement au rapport de M. Foule avec le nommé . . . . . de l'ordre de ladite damoiselle Béjard, ce XIIe juillet 1667. . . . . 5 l. 10 s.

Plus pour le loyer d'une chambre pendant cinq mois, occupée par le sieur De mars que ladite damoiselle Béjard a promis payer . . . . . xv l.

Plus pour un point de Venise. . . . . vj l.

Plus au voyage de Chambort, j'ay fourny. . . . xvj s. 9 d.

Plus en canons de verre. . . . . ix s.

Plus au foureur.		L s.
Plus pour reste de fourniture et logement de Mlle Mergerie de compte fait avec elle et dont ladite damoiselle Béjard a promis payer, sans quoy l'on auroit obtenu un exécutoire contre elle pour la faire payer	XIIIJ l.	
Plus pour avoir fait raccommoder l'habit de son gendre que ladite Béjard a aussy promis payer . . .	IJ l.	
Plus pour le pain que ladite Béjard me debvoit fournir, qu'elle a manqué depuis le dix huictièsme octobre 1669 jusques au XIIIJe mars 1670.	IX l.	IJ s.
Plus donné aux pauvres de son ordre.		VIJ s.
	55 l.	16 s. 6 d.

Pour tous les services qne j'ay rendus les jours de commédye à raison de trente sols par chacun jour que ladite Bejard a reçeus :

Premièrement, le vendredy 18a avril 1670 (*Tartuffe*) et deux chandelles.	XXX s.
Le dimanche XXIJ Juin (*Fascheux et Médecins*) plus 2 chandelles.	XXX s.
Mardy 24 juin. (*Fascheux et Médecins*), plus 2 chandelles.	XXX s.
Vendredy 27 (*Pourceaugnac*), plus 2 chandelles	XXX s.
Dimanche 29 (*Pourceaugnac*).	XXX s.
Vendredi 11 juillet (*George Dandin* et *Cocu*)	XXX s.
Dimanche 13 (*George Dandin et Cocu*)	XXX s.
Vendredi 18 (*Estourdy*)	XXX s.
Dimanche 20 (*Estourdy*)	XXX s.
Mardy 22 (*Ec. des Maris*, *Méd. malgré luy*)	XXX s.
	15 l.

(Il y a ici une lacune de 6 mois).

1671

Le Vendredi 23 janvier (*Bérénice*), plus 2 chandelles . .		30 s.
Dimanche 25	(idem).	30 s.
Vendredi 30	(idem).	30 s.
Vendredi 6 février (*Bourgeois gentilhomme*)		30 s.
Dimanche 8	(idem).	30 s.
Mardy 10	(idem).	30 s.
Vendredi 13	(*Bérénice*).	30 s.
Dimanche 15	(idem).	30 s.
Mardy 17	(idem).	30 s.
Vendredy 20	(*Bourgeois gentilhomme*).	30 s.
Dimanche 22	(idem).	30 s.
Mardy 24	(idem).	30 s.
Vendredi 27	(idem).	30 s.
Dimanche 1er mars	(*Bérénice* et *Désespoir extravagant*). .	30 s.
Mardy 3	(*Bérénice* et *Fin lourdaut*).	30 s.
		22 l.

Vendredi 6	Néant.	
Dimanche 8	(*Bérénice* et *Désespoir extravagant*). .	30 s.
Mardy 10	(*Désespoir extravagant* et *Fin lourdaut*).	30 s.
Vendredi 13	(*Bourgeois gentilhomme*).	30 s.
Dimanche 15	(idem)	30 s.
	En chandelles : 7 l. 15 s. 9 d.,	
	195 l. 12 s. 3 d.	

J'ai trouvé, dans les minutes du successeur de Me A. Huart, sous la date du 6 juin 1680, le contrat de mariage de damoiselle Emanuelle-Joséphine-Madelaine Margerie, fille de damoiselle Marguerite Béjart et de feu Martial Margerie, conseiller du Roy, commissaire extraordinaire des Guerres, demeurant à St-Germain des Prés, rue de Seine, paroisse St-Sulpice,

avec

Pierre Rassicod, marchand apothicaire à Paris, rue St-Louis, près le Palais, paroisse St-Barthélemy, fils de défunt Pierre Rassicod, aussi apothicaire du Roy en son artillerie, et de damoiselle Madelaine Garson, à présent sa veuve.

Présente au contrat : damoiselle Armande-Gresinde Béjard, femme du sieur Guérin, officier du Roy, *cousine*, qui a signé :

Armande gresinde bejard.

Mlle Margerie mourut, six mois après le mariage de sa fille à l'âge de 69 ans (elle avait été baptisée à St-Paul, le 8 novembre 1611). Elle demeurait alors rue de Seine, *à la ville de Chaumont*, et fut enterrée à St-Sulpice, le 17 décembre 1680.

Une autre demoiselle Margerie, née en 1656, femme de Jean Michel, sieur du Val, receveur des Aides, était en 1691 limonadière à la Comédie française et demeurait aussi rue de Seine.

G. M.

MADELEINE BÉJART ET M. BALUFFE

Je l'ai déjà dit dans le *Moliériste* et je ne puis que le répéter : je trouve plaisir à lire M. Auguste Baluffe. Il rappelle à lui seul deux races disparues d'écrivains, les érudits du seizième siècle et les théologiens controversistes. Des premiers il a la véhémence polémique et des seconds la dialectique pressante. Que l'on s'avise de le contredire, *ridet et subsannat*, il se répand « en sarcasmes et dérisions »; sa grande querelle avec le Dr Fristche a dû faire tressaillir d'aise les mânes de Jules-César Scaliger : depuis deux siècles, on n'avait plus écrit en France de ce style-là. Pour moi, je me suis aventuré sur un terrain qu'il croit lui appartenir par droit de naissance et par droit de conquête : il me court sus, il me reprend, il me régente, il m'accuse de dix erreurs ou faussetés. Je vais essayer de me défendre et suivre docilement les dix stations du calvaire où il me traîne. Je préfère cette façon d'argumenter pour les autres que pour moi-même; mais, en l'espèce, je n'ai pas le choix.

1° J'ai dit que les Béjart étaient gueux : la famille d'un huissier de petit office, auquel on connaît onze enfants, dont cinq comédiens et une fille entretenue, qui a passé sa vie à déménager et qui est mort insolvable, cette famille me semble d'une gueuserie suffisamment démontrée. La part de Marie Hervé aux affaires d'argent de l'*Illustre Théâtre* n'est certes pas de nature à infirmer cette opinion. — Une maison des champs de la famille au bourg Saint-Antoine est plusieurs fois mentionnée dans des pièces authentiques. — Mais, dit M. Baluffe, les Béjart étaient entourés « des plus honnêtes et des plus honorables gens », à preuve une quantité de procureurs au Châtelet. Sans m'arrêter à cette réhabilitation assez inattendue des procureurs du XVIIe siècle, de ces confrères de Rollet mêlés à des tripotages fort louches, cela

prouverait tout simplement que les gens honorables, en ce temps-là, ne mesuraient pas leurs sympathies à la fortune de leurs amis.

2° Madeleine de l'Hermite n'était pas, en effet, la sœur, mais la fille de Jean-Baptiste de l'Hermite. Je fais de ce grave *lapsus* un sincère *mea culpâ*.

3° Mme de Modène, retirée au château de Malicorne, ne pouvait être animée de sentiments très bienveillants pour son mari, qui vivait joyeusement à Paris, faisait un enfant à une comédienne et donnait son fils légitime pour parrain à l'intéressante petite Françoise. Mais de ce qu'elle boudait son mari, je n'ai pas conclu, comme M. Baluffe me le fait dire, qu'elle boudât au plaisir. C'est même assez l'habitude des femmes négligées de chercher des consolations; mais il n'entrait en rien dans mon sujet de m'occuper de celles de Mme de Modène.

4° Où est la preuve qu'Armande Béjart ait été mise en nourrice dans le Languedoc aussitôt après sa naissance? A-t-on autre chose sur sa première jeunesse que les dires de la *Fameuse Comédienne*? N'est-il pas vraisemblable de supposer qu'elle quitta Paris avec sa famille et fut laissée, en passant, à Nîmes ou ailleurs?

Le « coche d'Auxerre », le baron de Digoine et le séjour de Madeleine à Lyon en 1646, hypothèses en l'air et fantaisies d'érudition sans critique.

5° Un voyage de Madeleine et de Molière à Bordeaux en 1645 et 1646 est inconciliable avec les dates connues de l'histoire de l'*Illustre Théâtre*. Les frères Parfaict et Trallage ne peuvent rien contre des actes. Ce n'est pas le seul point où il y ait à les rectifier.

6° Molière et ses camarades quittent Paris à la fin de 1646 ou au commencement de 1647 après de fort mauvaises affaires et sans payer leurs dettes. M. Baluffe veut qu'ils aient été riches dès ce moment, grâce à la protection du duc d'Epernon. Où sont ses preuves? On sait ce que valaient le plus souvent ces sortes de protections et combien dérisoire fut à Paris, pour l'*Illustre Théâtre*, celle de Gaston d'Orléans.

M. Baluffe ne veut pas que la troupe de Molière ait joué

dans des granges. A-t-il constaté l'existence de salles de spectacle ou de jeux de paume à Mèze, Gignac, Marseillan, etc., tous ces bourgs ou villages visités par Molière aux alentours de Pézenas et de Béziers, sans compter ceux dont on ne connaît pas les noms ?

La condition normale des comédiens de campagne était un mélange de hauts et de bas. Quelques-uns s'enrichissaient, à preuve Molière et les Béjart ; mais tous, par la force des choses, avaient leurs mauvais jours, surtout au début de leurs entreprises. M. Baluffe discute ici à côté de la question et sur des citations tronquées.

7° Les longs séjours de Molière à Lyon sont constatés par des actes qu'il serait oiseux de rappeler ici. Je renvoie M. Baluffe aux recherches d'Eudore Soulié et de M. Brouchoud.

8° M. Baluffe nie les subventions officielles accordées à Molière par le prince de Conti et semble croire à l'authenticité du reçu de 1656 ; les deux opinions se contredisent.

9° Je ne trouve pas la neuvième erreur ; M. Baluffe passe du n° 8 au n° 10. Le n° 9 est-il resté sur le marbre ? Je le regretterais pour la postérité. Ou M. Baluffe n'a-t-il annoncé 10 erreurs que pour gagner la croix qu'il se promettait ?

10° M. Baluffe nie l'assignation de 1655 sur les étapes de la province ; Emm. Raymond l'affirme et les pièces publiées par Eudore Soulié la confirment. Je trouve à l'un et à l'autre une précision et une mesure qui manquent à M. Baluffe ; ses qualités sont d'autre sorte.

Au milieu des critiques, des hypothèses, des saillies d'humeur qui remplissent les huit pages de M. Baluffe, je me suis contenté de relever ce qui me concernait directement. Je ne vois pas qu'il y ait, pour le moment, aucun intérêt à discuter le reste. La discussion manquerait de base sérieuse. La méthode de M. Baluffe consiste, en effet, à laisser entendre qu'il connaît seul et bien tout ce qu'on peut savoir du séjour de Molière en province, que ses tiroirs regorgent de documents dont la découverte lui fait le plus grand honneur ; ils sont là, sous sa main, et lui permettent de corriger tous et chacun, en attendant qu'il écrive un « grand ouvrage », qui sera définitif. Malheureusement, il ne les cite que par allusion ; comment serrer de près le vague

et l'insaisissable? Le mieux est d'attendre, sans trop d'impatience, la publication du « grand ouvrage. »

GUSTAVE LARROUMET.

L'article qui précède était remis depuis plusieurs jours au directeur du *Moliériste*, lorsque j'ai eu connaissance d'une étude sur *Molière à Toulouse*, publiée par M. Baluffe dans le *Progrès libéral* du 27 mai. Il y est encore question de moi, incidemment, et j'y suis qualifié de « moliériste consciencieux et qui s'efforce d'être bien renseigné ». Ainsi M. Baluffe, tout vinaigre à Paris, est tout miel à Toulouse. Je ne me charge pas d'expliquer ces inconséquences d'humeur; je me contenterai simplement de lui dire, avec Molière:

Mettez, pour me jouer, vos flûtes mieux d'accord.

G. L.

ERRATUM

Deux ou trois erreurs matérielles se sont glissées dans mes notes rapides *A propos de Madeleine Béjart*.

Il m'importe de les corriger.

— Page 84, ligne 16, lire: « de 1646 à 165*1*, » au lieu de 165*2*.

— Page 85, ligne 14, lire: « l'excursion de 164*5* à Bordeaux, » au lieu de 164*6*.

Page 87, ligne 19, lire: « session de 165*4*-55, » au lieu de 165*3*-55.

AUGUSTE BALUFFE.

L'INVENTAIRE DE JOSEPH BÉJART

Le mardi 9 juin dernier, guidé par une indication de M. Eudore Soulié (Voir l'excellent *Rapport* sur sa mission moliéresque de 1863, *imprimé* dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires)*, je prenais copie, grâce à l'obligeance de Me Moreau, notaire, rue Vivienne, de l'inventaire dressé par l'un de ses prédécesseurs après le décès de Joseph Béjart, le 10 juillet 1659.

J'en envoyai immédiatement le texte à l'imprimeur, qui, le 15 juin, me retournait la première épreuve.

Dans l'intervalle j'eus l'occasion de voir un de nos collaborateurs, M. Auguste Vitu, auquel M. Victorien Sardou a abandonné — comme on sait — tous les papiers relatifs à Molière trouvés après la mort de M. Eud. Soulié, beau-père de l'auteur de *Patrie.*

Désireux de ne pas imprimer comme inédit un document aussi important que l'inventaire de Joseph Béjart sans être bien sûr qu'il n'avait pas été publié, je priai M. Vitu de vouloir bien rechercher dans ses « résidus moliéresques » d'Eud. Soulié s'il ne trouverait pas quelque renseignement à ce sujet.

M. Vitu prit bonne note de ma demande et me promit d'y répondre au plus tôt.

Depuis, j'eus l'occasion de voir *deux fois* M. Vitu, qui deux fois s'excusa d'avoir « oublié sa promesse, et de n'avoir pas encore fait la recherche. »

La dernière visite de M. Vitu est du mardi 23 juin, et le lendemain matin 24, sans doute en l'honneur de saint Jean-Baptiste (la fête de Molière est un peu notre fête à tous) j'avais la surprise de lire, dans le *Figaro*, en première page, sous ce titre : *La Garde-Robe d'un jeune premier en 1659 : Joseph Béjart,* un article de deux colonnes, dans lequel M. Vitu annonce qu' « à la suite d'une *courte recherche*, il vient de retrouver un document *demeuré ignoré jusqu'ici, et dont on soupçonnait à peine l'existence* », à savoir l'inventaire dressé après la mort de Joseph Béjart.

M. Vitu s'était simplement rendu, le 20 juin, en l'étude de Me Moreau, y avait pris copie de l'acte que j'avais relevé *onze jours avant lui*, et, profitant de la quotidienneté (le vilain mot !) du *Figaro*, il a pu gagner de vitesse le *Moliériste*, humblement mensuel.

Je laisse à nos lecteurs le soin d'apprécier et de qualifier un procédé qui m'eût vivement surpris de la part d'un étranger, mais qu'il m'est impossible d'accepter d'un collaborateur, quelle que soit sa notoriété. M. Vitu voudra donc bien nous permettre de rayer, à partir d'aujourd'hui, son nom de la liste de nos collaborateurs. C'est un titre auquel il tenait peu d'ailleurs, si j'en juge par la faible importance des communications qu'il ne nous a faites qu'à de rarissimes *intervalles* (ne pas lire : *juste valeur*, comme il est expliqué plus bas.)

La précipitation avec laquelle M. Vitu a tiré parti du document nouveau me permet de relever dans son article plusieurs fautes de lecture dont l'une me paraît particulièrement réjouissante. Je veux parler de la « clef à INTERVALLE » ; il y a dans le texte : prisés *à juste valleur*, et M. Vitu, fier de sa découverte, ajoute : « bahut fermant à clef « à intervalle » *comme les modernes coffre-forts !* » Il y revient une seconde fois : la clef à intervalle ne lui suffit plus ; il « entrevoit dans l'ombre du passé le profil d'un *coffre* à fermoirs *et à intervalles.* »

Son commentaire ne donnerait pas moins prise à la critique. Exemples :

1° Le Béjart baptisé le 11 février 1622 ne s'appelait pas *Joseph*, mais Jacques. Joseph, aîné de Madeleine, était né avant 1618.

2° L'*Elomire hypocondre* n'est pas une *satire*, mais une comédie, en 5 actes, en vers.

3° Ce n'est pas *Valère*, mais Eraste, qui, dans le *Dépit Amoureux*, déchire « ses poulets ».

4° Joseph jouait le rôle d'Eraste, et non pas celui de *Valère*.

5° Il faut que M. Vitu connaisse bien peu les usages des comédiens du XVII^e^ siècle, puisqu'il a pris pour un titre de noblesse le nom de *La Borderie*. Joseph était *S^r^ de la Borderie*, comme son frère Louis était *S^r^ de l'Eguisé*, comme Z. Jacob était *S^r^ de Montfleury*, comme J. Soulas était *S^r^ de Floridor*, comme J.-B. Poquelin était *S^r^ de Molière*. C'étaient là leurs noms *de Théâtre*.

6° Le « samedi 11 mai 1659 » n'était pas un *samedi*, mais un dimanche. C'est donc le 10 que Joseph tomba malade.

7° Me Moreau, qui n'est pas bi-centenaire, n'est pas le successeur *immédiat* de Me Dupuy.

8° Me Dupuy n'était pas *le* notaire de Molière et des Béjarts.

9° Le premier habit décrit dans l'inventaire n'est pas un habit *de Théâtre*.

10° Le « plus magnifique », prisé 150 livres, n'est pas de satin *blanc*, mais bleu : même remarque pour les plumes du chapeau.

11° L'habit à la française n'est pas en *tabis vert* ; la couleur n'est pas désignée.

12° Le *Docteur Amoureux* porté dans le registre de La Grange n'est pas la comédie de Le Vert qui est en vers et en cinq actes, mais la farce de Molière, un acte, en prose.

J'ai gardé la perle pour la fin :

« C'est là, dit M. Vitu en parlant de la maison du quai de l'Ecole, que Joseph Béjart mourut, âgé de 37 ans, *à peu près comme devait mourir Molière 14 ans plus tard*. »

Molière ne mourut pas *là*, mais rue de Richelieu (M. Vitu le sait mieux que personne, puisque Ed. Fournier et M. Nuitter l'ont mis sur la vraie piste de la maison mortuaire); il ne mourut pas âgé de 37 ans, mais de 51. A cela près, Molière mourut, comme Béjart était mort, comme le petit chat d'Agnès, comme nous mourrons tous :

« Nous sommes tous mortels, et chacun est pour soi ».

Hélas ! oui, chacun est pour soi, et Molière a toujours raison ; et voilà pourquoi je ne pouvais laisser croire à mes lecteurs que j'avais dépouillé l'auteur du *Guide Financier*.

Je publie donc simplement le texte exact du document, sans tenir compte des hypothèses que sa trop rapide lecture a suggérées à M. Auguste Vitu :

Jeudy 10e juillet 1659.

Inventaire à la requête de damlle Marie Hervé, ve de defft Joseph Bejard, vivt bourgeois de Paris, y demt sur le quay de l'Escolle, parrse St-Germain d'Auxerrois, ou souloit estre pour enseigne *l'Image St-Germain*, habille à se dire et porter héritière mobilière de defft Joseph Bejart, vivant aussy bourg. de Paris, fils dud. deffunct et d'elle, et à la conservation des biens et droits de qui il appartiendra. . . . . .

Inventaire et description des biens meubles estans dans deux coffres, dont l'un en forme de bahud et l'autre carré, que ladicte dlle ve Bejard déclare avoir faict apporter en sa chambre depuis le deceds dud. deffunct son fils, deppendante de la dicte maison de *l'Image St-Germain* en laquelle icelluy defunct est trépassé et où il demeuroit, QUI EST TOUT CE QU'ELLE SCAYT DE SA SUCCESSION, lesd. deux coffres et choses dans iceulx representez et mis en evidence par lad. damlle *après serment par elle faict ès mains desdicts nottaires qu'elle n'en a destourné aucune chose* sur les peines de droict

en tel cas introduictes qui luy ont esté exprimées et données à entendre par l'ung desd. s^rs notaires en la présence de l'autre, etc....

Signé : Marie Herué,
Bellail (1),
Le Vasseur, Dupuis.

Premièrement, dans led. bahud rond, s'est trouvé un habit complet composé de pourpoing, haut de chausses et manteau de drap d'Angleterre gris blanc, garny de rubans noir, et led. manteau doublé de revêche d'Angleterre, prisés ensemble. 24 l.

Item, un autre habit de satin bleu composé de pourpoing, hault de chausse et manteau doublé de panne incarnatte tout couvert de broderye d'argent avec une paire de canons de tabis bleu garny de rubans incarnadin. . . . . 150 l.

Item, une cassaque d'escarlatte doublée de tabis rouge garnye de broderye or et argent. . 30 l.

Item, ung baudrier en broderye d'or et argent doublé de panne rouge garny d'une frange argent et soie. . . . . 6 l.

Item, trois habits à l'antique sçavoir l'ung de velour vert, l'autre de velour noir, et l'autre de satin coulleur de roze, avecq les manches et corps garnys d'une dentelle et broderye d'argent. 40 l.

(1) Jacques Bellail, huissier sergent à verge, juré priseur, demeurait rue Pierre au Lart, paroisse Saint-Médéricq.

Item, un autre habit à la françoise composé d'un hault de chausse de camelot garny de faulx galon d'argent et ung pourpoing de tabis avec une paire de canons, le tout garny de rubans ver et argent, prisé . . . . . 8 l.

Item, un canneçon de chamois, une camisolle de nuict de ratine rouge et un bonnet à l'angloise noir, prisé à la somme de. . . . . 8 l.

Dans le coffre carré:

Item, une douzaine de chemises à usage d'homme dont six de thoille fine et six autres de thoille de chanvre presque demye usée. . . . . 12 l.

Item, 3 chemisettes de futaine telles quelles, 3 paignoirs de grosse thoille, 3 cannesons de thoille de chanvre . . . . . 48 sols.

Item, une paire d'autres cannesons de pareille thoille de chanvre à laquelle est attachée une paire de bas de soye. . . . . 64 s.

Item, 5 rabats de toille de baptiste garnys de passemens de Flandre et de leurs glans, 2 paires de bas de thoille d'Hollande, garnyes de passemens et 2 autres paires de pareille thoille unie. 12 l.

Item, une paire de canons blancs en broderye et une autre paire garnye de passemens de Flandre. . . . . 7 l. 10

Item, 3 paires de bas de soye et 3 paires de cannons aussy de soye de diverses coulleurs. 16 l.

Item, ung chapeau vigogne moire et 3 bouquets de plumes coulleur de bleu et incarnat meslé. 15 l.

Item, un sabre garny de son foureau de chagrain et deux espées garnyes aussy de leurs foureaux. . . . . 6 l.

Item, 2 garnitures d'habits, l'une de taffetas rouge et l'autre de taffetas vert. . . . . 5 s.

Item, lesd. deux coffres garnis de serrures fermantes à clefs prisés à juste valleur. (1) 8 l.

MARIE HERUÉ,

LE VASSEUR, DUPUIS.

Le total est de 348 livres 7 sols, et non pas 360 liv. 12, chiffre de l'addition faite par M. Vitu.

Nous sommes loin, on le voit, des 24,000 écus en or qu'aurait laissés Béjart l'aîné, au dire de Guy Patin.

GEORGES MONVAL.

---

(1) *A intervalle,* a lu ici M. A. Vitu, qui n'était pas, cette fois, accompagné d'un élève de l'Ecole des Chartes, et qui peut se vanter d'avoir découvert là un article absolument inconnu dans la serrurerie française : *La clef à intervalle.*

LA RÉSILIATION DU BAIL
DU « *MÉTAYER* »

Postérieurement à la publication de ses précieuses *Recherches sur Molière*, M. Eudore Soulié avait relevé sur le répertoire du notaire Legay deux actes importants, ainsi mentionnés :

12 septembre 1643. — *Bail.* Noël Galois, les Comédiens. . . . . f° 314.
19 décembre 1644. — *Désistement.* Noël Gallois, Jean-Ba^tt Pocquelin . . . . . f° 727.

M. Soulié, en publiant les principales clauses du bail dans la *Correspondance littéraire* (janvier 1865), s'était borné à signaler le désistement.

Depuis, notre collaborateur M. Aug. Vitu a donné *in extenso* le texte du bail dans l'appendice de son curieux travail sur *le Jeu de Paume des Métayers* (Lemerre, 1883) qui fixe définitivement l'emplacement de l'Illustre Théâtre ; mais il n'avait pas bien cherché le désistement: « Cet acte, disait-il, bien qu'inscrit au répertoire, ne s'est pas jusqu'ici retrouvé parmi les minutes de M^e Fontana. »

Cet acte existait cependant chez le successeur de M^e Legay, et M. Soulié l'avait certainement eu sous les yeux, puisqu'il le dit « signé par J.-B. Poquelin seul. » Nous avons donc fait une nouvelle démarche auprès de M^e Fontana, en insistant sur la date exacte: 19 décembre (et non pas 14, comme l'a imprimé M. Vitu). La minute a été aussitôt retrouvée, et nous sommes heureux d'en offrir la primeur au *Moliériste :*

19 Decemb. 727

Furent pn^ts honorable homme Noel Gallois, M^e Paulmier à Paris, dem^t à St-Germain-des-Prez rue du Fossé d'entre les portes Daulphine &

Nesle, d'une part; et Jan baptiste Pocquelin tant en son nom que comme se faisant fort de la Compagnie de l'Illustre Théâtre entretenue par Son Altesse Royalle, dem^t en lad. rue, d'aut. part. Lesq^lz se sont desistez & par les (p^tes) se desistent de partie du bail cy devant faict à lad. Compagnie par led. Gallois du jeu de paulme & lieux mentionnés aud. bail, assis en lad. rue du Fossé. Consentant qu'il soit & demeure nul & résolu et non aduenu du jourdhuy en avant, à la charge non aultrement qu'aucuns bois ny aut. chose ne sortiront dud. jeu de paulme et lieux que led. Gallois ne soit entièrement payé et satisfaict par lad. Compagnie des loyers quy luy sont deubz et seront deubz jusqu'à ce que led. jeu de paulme soict libre et prest à jouer à la paulme, et que toutes les réparations à faire ne soient pareillement entièrement faictes et parfaictes, et jusqu'à ce led. bail demeurera et demeure en sa force et vertu. Et en outre a esté convenu et accordé entre lesd. parties que sy lad. Compagnie fournist aud. Gallois bonne et suffisante caultion à luy agreable tant pour le payement desd. loyers que pour lesd. repara^ons et s'obligent entre eulx solidairement devant luy Gallois dudit pay^nt desd. loyers et desd. reparations, Jcelluy Gallois permettra d'enlever lesd. bois auparavant que de faire lesd. reparations et payemens de tous lesd. loyers. Car ainsi promettant, etc. Fait et passé ès-estudes etc. l'an 1644, le 19^e jour de X^bre avant midy.

Noel Galloys. J. B. Poquelin.
Muret. Legay.

Il est bon de rappeler ici que l'avant-veille, samedi 17 décembre, les comédiens de l'Illustre-Théâtre avaient emprunté 2,000 livres tournois à François Pommier *pour subvenir à leurs urgentes affaires.* (Eud. Soulié, documents XII et XIII).

Le mardi 20, le lendemain même du désistement, ils passent avec Antoine Girault, maître charpentier du quartier Saint-Paul, un marché (publié par M. Soulié, document XVI) pour « transporter les loges, portes et barrières » du jeu de paume du *Métayer* au jeu de paume de *la Croix Noire*, et rétablir le jeu de paume du *Métayer* dans son état primitif, le tout devant être exécuté du 22 décembre 1644 au 8 janvier 1645.

Si M. Aug. Vitu avait eu communication du désistement, il eût été certainement frappé, comme nous, de la différence profonde qui existe entre la signature *J. B. Poquelin* (1) de 1643 et celle de 1644. La première est à peu près identique à la signature de Rouen (novembre 1643), d'une grande écriture allongée, maigre, accompagnée — comme paraphe — d'une *M* trois fois barrée. La seconde, à quinze mois d'intervalle, est tracée d'une main plus ferme, et comme burinée; elle se rapproche beaucoup de la signature connue *J. B. P. Moliere*, mais sans aucun des signes qui accompagnent cette dernière de 1660 à 1673.

Cet examen comparatif nous entraînerait beaucoup trop loin: nous le reprendrons quelque jour, avec fac-simile à l'appui; contentons-nous d'avoir complété le travail de M. Vitu, qui sait mieux que personne qu'il reste toujours à glaner, même après les chercheurs les plus consciencieux et les plus autorisés.

Georges MONVAL.

---

(1) A la suite du bail, M. Vitu a imprimé la signature J. Poquelin. Molière a signé J.-B. Poquelin.

BIBLIOGRAPHIE

—

Le XIV^e^ fascicule des *Molières Werke* commentées par A. Laun et W. Knorich vient de paraître à Leipzig, chez O. Leiner. — Il contient *Sganarelle* et *la Princesse d'Elide* réimprimés sur les éditions originales et précédés de savantes notices par M. le D^r^ Knorich.

Le prix de ce fascicule (in-18 de 174 pp.) est de 2 marks 25.

⁂

M. Auguste Baluffe a publié, dans le *Progrès libéral* de Toulouse (n^os^ des 27 et 29 mai 1885) une étude sur *Molière à Toulouse* en 1646, 1649 et 1652.

⁂

La dernière livraison de *Lyon-Revue* a publié la notice que M. de Montaiglon a écrite pour l'*Impromptu de Versailles* de la collection Leman.

Notre collaborateur y propose une petite correction au texte de 1682. Nous attendrons pour en parler que préface et pièce soient sorties de chez Lemonnyer.

⁂

Lire, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juin, l'étude de notre collaborateur M. G. Larroumet sur Armande Béjart: *la Femme de Molière*.

⁂

Notre collaborateur M. F. Hillemacher vient de réimprimer sa jolie plaquette: *La Cérémonie du Malade Imaginaire*, à 250 exemplaires.

Librairie A. Lemerre. Prix: 5 francs.

⁂

A la vente de la collection d'autographes Bovet (mardi 23 juin), une quittance de rentes, signée par la veuve de Molière, a été adjugée 410 fr. Il y a quelques années, elle eût valu de 20 à 30 fr.

Du MONCEAU.

ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

Juin 1685.

Sam. 2. — *L'Avare*	332 l.	5 s.
Mardy 5. — Agamemnon. — *Les Prétieuses.*	257	5
Mercr. 6. — *L'Escolle des Maris.* — *Scapin.*	403	5
Dim. 10. — Pentecoste	Néant.	
Jeudy 14. — *Les Médecins.* — Les Nicandres	251	10
Sam. 16. — *Tartuffe*	170	»»
Mercr. 20. — *Festin de Pierre.*	250	10
Jeudy 21. — Feste Dieu	Néant.	
Sam. 23. — *Le Misantrope.*	94	10
Lundy 25. — *Trissotin.* — *Le Médecin volant*	170	15
Mercr. 27. — *Amphitrion*	153	10
Vend. 29. — *Le Malade imaginaire*	464	15

Recette du mois : 11,253 l. 19 s. — Part : 292 l. 15 s.

Juin 1785.

Dim. 5. — Le Jaloux. — *L'Ecole des Maris.*	2.941	2
Jeudy 9. — Le Flatteur. — *George Dandin*	544	8
Vend. 10. — *L'Etourdi.* — Les Plaideurs	349	8
Mardy 14.— La Métromanie.— *Le Médecin malgré lui.*	373	18
Jeudy 23. — L'Orphelin anglais. — *Pourceaugnac* . .	620	9
Dim. 26. — *Amphitrion.* — Les trois Cousines. . . .	751	2
Mardy 28. — *L'Ecole des Femmes.* — L'avocat Patelin.	319	»»

G. M.

BULLETIN THÉATRAL

—

Comédie-Française. — Dimanche 14 juin, l'*Avare*, (MM. Boucher, Martel, Joliet, Roger, Villain, Truffier, Le Bargy, de Féraudy, Clerh; Mmes Frémaux, Amel, Durand).

Odéon. — Dimanche 31 mai, soirée populaire à prix réduits, *le Médecin malgré lui* (M. Kéraval).

L'Opéra-Comique annonce, pour la prochaine saison, un *Sicilien* mis en musique par M. Wekerlin, l'éminent bibliothécaire du Conservatoire.

Théatre de Nantes. — Mercredi 27 mai, l'*Avare* et *le Malade Imaginaire* (MM. Talbot, Charpentier, Touzé, Lécuyer, Krauss; Mmes Darty, Dalbret, Violette).

Théatre Français de Bordeaux. — Mercredi 3 juin, le *Bourgeois Gentilhomme*, par la troupe de M. Talbot. *Hommage à Molière*, de M. Caristie Martel, lu par M. Talbot, et couronnement du buste.

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant: Georges MONVAL.

SEPTIÈME ANNÉE

NUMÉRO 77 AOUT 1885

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

H. de Bornier, C. Brouchoud, E. Campardon, J. Claretie, F. Coppée, E. Cottinet, G. Depping, P. d'Estrée, V. Fournel, J. Guillemot, F. Hillemacher, A. Houssaye, H. de Lapommeraye, G. Larroumet, Ch.-L. Livet, J. Loiseleur, P. Mesnard, L. Moland, A. de Montaiglon, Eug. Noel, Ch. Nuitter, E. Picot, L. de la Pijardière, Ed. Thierry, E. Thoinan, etc.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE

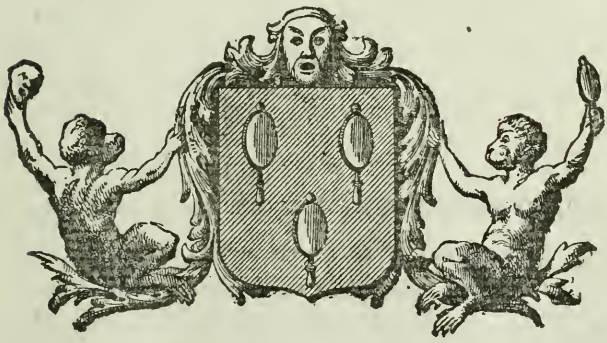

PARIS

TRESSE & STOCK, LIBRAIRES-ÉDITEURS

8, 9, 10, 11, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS

1885

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXXVII

SEPTIÈME ANNÉE

TARTUFFE, ARNOLPHE, ALCESTE, PERSONNAGES SÉRIEUX. — Frédéric Hillemacher.
UNE SIGNATURE DE MOLIÈRE, avec fac-simile.
ENCORE A PROPOS DE MADELEINE BÉJART. — Aug. Baluffe.
LE BANQUET-MOLIÈRE. — Eugène Garraud.
BIBLIOGRAPHIE. — Du Monceau.
ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES. — G. M.
BULLETIN THÉATRAL. — Mondorge.

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE et STOCK, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.

TARTUFFE, ARNOLPHE, ALCESTE,

PERSONNAGES SÉRIEUX.

—

On est surpris de voir mettre aujourd'hui en question le caractère qu'a voulu imprimer Molière à quelques-uns des personnages de ses principales comédies. Après deux siècles de consécration, des opinions en sens divers se sont manifestées : dominé par une idée que j'oserai qualifier de paradoxale, ou, disons-le, par un jeu de l'esprit humain qui cherche à tout prix du nouveau, n'en fût-il plus au monde, on a retourné le bout de la lorgnette et découvert du comique là où le dramatique a toujours prévalu.

Une plume très autorisée vient en dernier lieu de plaider en quelques mots cette thèse nouvelle. Les raisons apportées sont spécieuses, et empruntent du nom de leur auteur un crédit incontestable. Toutefois, on peut essayer de rompre quelques lances en faveur d'une vieille tradition.

Et d'abord, dégageons la question d'un malentendu. Il ne faut pas confondre l'intelligence d'un rôle avec ce qu'on appelle, en langage du métier, *l'emploi* affecté à tel ou tel artiste. Il n'y a rien d'absolu dans cette classification, surtout depuis que l'introduction du drame sur le théâtre a amené la confusion des genres : il est difficile de déterminer,

par exemple, à quel emploi appartient le Triboulet de Victor Hugo ; il est du domaine de celui qui a le talent de le rendre. Donc, il s'agit uniquement dans cette étude de la manière de comprendre un rôle, abstraction faite de la catégorie où il peut être rangé.

Pour apprécier l'esprit dans lequel a été conçu le *Misanthrope*, il faut se reporter aux documents historiques. Il est avéré que Molière, qui travaillait d'après nature, et chez qui la plupart des types mis en œuvre reflétaient des originaux qui l'avaient frappé, s'est inspiré du caractère connu du duc de Montausier, l'époux de la célèbre Julie d'Angennes. Louis XIV, dont l'enfance avait été négligée, et qui se connaissait en hommes, l'avait choisi pour gouverneur du Dauphin. La raideur et l'inflexibilité de principes qui distinguaient ce seigneur ne faisaient pas obstacle, loin de là, aux enseignements élevés qu'il attendait de lui pour l'éducation de son fils. Montausier, incapable de transiger sur ce qu'il considérait comme juste et nécessaire, avait soulevé contre lui les envieux de sa gloire et de sa fortune, au point qu'ils firent partager un moment leurs sentiments à la reine Anne d'Autriche et au Roi lui-même, qui, du reste, ne tardèrent pas à lui rendre justice.

Voilà l'homme qui fournit à Molière le type qu'il voulait étudier pour le produire sur la scène, et ce type, on en conviendra, n'avait rien qui pût donner prise à la risée publique.

Et admirons ici le tact profond avec lequel l'auteur, en peignant une telle nature, l'accompagne de son contraste nécessaire, dans la personne de Philinte, pour bien faire comprendre son enseignement. Chez Alceste, le monde, l'univers entier sont l'objet de sa réprobation : en vain Philinte, qui trouve volontiers que tout est pour le mieux, lui conseille-t-il de mettre des bornes à cette aversion :

Non, elle est générale, et je hais tous les hommes!

ce à quoi son interlocuteur réplique :

Je prends tout doucement les hommes comme ils sont.

Tout est-là. Le contraste est complet.—Evidemment, dans la pensée de l'auteur, la sagesse réside dans le juste milieu entre ces deux excès contraires. Molière l'a pratiqué toute sa vie, ce juste milieu : il souffrait des injustices du sort, des difficultés de sa position, de la légèreté de celle qu'il aimait; mais il savait souffrir ce qu'il ne pouvait empêcher, et on voit sa philosophie toute humaine dans ses épanchements avec ses amis.

Alceste est amoureux : malgré ses fureurs, ses emportements, il cède à Célimène, lui qui n'a jamais cédé ; mais le naturel, chassé un instant, revient au galop. En effet, que propose-t-il à sa maîtresse ? lui demande-t-il de borner le cercle de ses familiers, et d'échapper ainsi à une vie trop dissipée ? non ; il lui propose simplement de le suivre dans un désert, afin d'y vivre absolument l'un pour l'autre. Ce parti extrême n'est pas du goût de la jeune femme, qui lui rend sa parole, et la comédie se clôt par l'impénitence finale du misanthrope.

C'est cette donnée si élevée, et soutenue par un magnifique langage, qu'on voudrait traduire en produisant à la scène je ne sais quel excentrique vulgaire, la fable de tous ceux qui l'entourent ? Il n'y a pas un vers dans la pièce qui ne proteste contre une telle interprétation.

Le personnage d'Alceste convenait parfaitement à Talma, et on doit s'étonner qu'il ne l'ait pas abordé. Il aurait imprimé à cette figure exceptionnelle le cachet de sa haute intelligence.

A l'égard de l'*Ecole des femmes*, nous nous trouvons

dans un milieu plus modeste. Arnolphe, assez philosophe et gouailleur de sa nature, veut prendre femme, quoiqu'il soit un peu hors de saison pour lui d'y songer, et il s'en trouve mal; mais, bien que sa déconvenue soit de celles qu'on ne plaint guère, Molière ne l'accable pas, et le rend, autant que possible, intéressant. — D'abord, de peur de méprise, remarquons qu'il prend soin de nous fixer sur son âge, et il nous en instruit par la bouche de Chrisalde:

> Qui diable vous a fait, aussi, vous aviser
> A quarante et deux ans, de vous débaptiser?

Or, si à quarante-deux ans on n'est plus un jeune homme, on est encore un homme jeune; à soixante ans, Arnolphe serait ridicule. Molière ne veut pas qu'il le soit, car son âge à lui et celui d'Armande Béjart correspondent exactement à ceux d'Arnolphe et d'Agnès; et il n'est pas admissible qu'il se serait, par un retour sur lui-même, dévoué de gaîté de cœur aux sarcasmes du parterre.

C'est donc un épouseur de l'âge mûr; c'est l'âge ingrat, disons-le, pour le mariage. Néanmoins, tout ira bien, pourvu qu'Arnolphe ne rencontre pas sur son chemin quelque blondin diseur de sornettes. C'est précisément ce qui arrive: dès lors, il lutte comme il peut contre la malechance, jusqu'au moment où il s'avoue vaincu. Mais, avant que d'en venir là, voyez en quels accents touchants s'exhale sa passion, car il aime profondément celle qui lui échappe ainsi! Comme il se fait naïf, comme il se rapetisse à sa taille pour essayer de la toucher!

> Veux-tu que je m'arrache un côté de cheveux?

Ce vers adorable, si le comédien a le malheur d'exciter l'hilarité en le disant, c'est qu'il n'a pas compris son rôle,

ou bien qu'il est impuissant à faire naître une pitié généreuse dans l'âme du spectateur.

Agnès ne hait pas son tuteur, elle voudrait l'aimer; mais la nature est la plus forte, et elle se laisse aller, inconsciente, au penchant qui l'entraîne, sans même se douter qu'elle fait un heureux et un malheureux.

Telle est l'impression que m'a toujours faite cette admirable comédie, la première entre toutes, à mon sens, pour la vérité et le naturel du dialogue. Après *l'Ecole des maris*, après *les Fâcheux*, voir surgir *l'Ecole des femmes*, quel bond prodigieux ! Et quelle création plus étonnante que le personnage d'Agnès a jamais été tentée au théâtre !

Il me reste, pour compléter la tâche que j'ai entreprise, à dire quelques mots du *Tartuffe*. J'avoue que des trois individualités dont nous nous occupons, c'est celle qui m'aurait paru le moins susceptible du travestissement qu'on veut leur faire subir.

Pénétrons dans l'intérieur du ménage d'Orgon. Nature honnête, mais peu perspicace, partageant les préjugés de sa propre mère, dont la situation, comme chef de la famille, domine celle de tous et est prépondérante, surtout à cette époque, Orgon s'est livré, corps et âme, à un hypocrite qui, sous le manteau de la religion, s'est emparé de son esprit d'une manière absolue, se dispose à épouser sa fille, convoite sa femme, et mettra la main un jour sur sa fortune.

C'est à l'aide d'un extérieur dont l'austérité ne se dément jamais, qu'il a conquis cet ascendant, contre lequel viennent s'émousser les représentations du frère d'Orgon et la bouillante indignation de son fils. Bien que méprisé, il est craint, et ce n'est pas impunément qu'on attente à sa considération. Aussi, est-ce avec une certaine précaution qu'on lui résiste ;

et, dans cet ordre d'idées, je n'ai jamais approuvé à la scène, pour ma part, le ton avec lequel Dorine lui dit :

> Et je vous verrais nu, du haut jusques en bas,
> Que toute votre peau ne me tenterait pas.

Dorine n'est qu'une servante; dans sa bouche, cette apostrophe assez crue, lancée d'un ton dégagé, suffit, sans qu'il soit besoin de l'accompagner d'un accent amer et souverainement méprisant. Tartuffe est à ménager.

Elmire, seule, agit conséquemment. Elle sait où est le défaut de la cuirasse, c'est là qu'elle compte l'attaquer. Elle réussit, et dès lors l'hypocrite est démasqué : l'expédient, un peu forcé, de l'exempt qui amène le dénouement, satisfait à la fois la morale et l'attente du spectateur.

Je ne vois pas dans tout ceci le moindre mot pour rire. Qui n'aperçoit qu'en dépouillant Tartuffe de la dignité extérieure dont il a soin de se parer, on tuerait du même coup le personnage, et la pièce, qui a besoin de ce ressort indispensable pour l'harmonie de toutes ses parties?

Molière, avec sa haute raison, a voulu mettre en présence la fausse dévotion et la piété sincère. — Ce but moral dicte la manière dont il doit être poursuivi.

Je ne sais si je suis parvenu à faire partager au lecteur un peu de la conviction qui m'anime; ce serait le dédommagement de la peine qu'il a bien voulu prendre de me suivre jusqu'au bout.

FRÉDÉRIC HILLEMACHER.

UNE SIGNATURE DE MOLIÈRE

Obligaon & transport.

Du 31e Aoust 1670

Furent presens Jean Mouchaingre sieur de Fillandre Et damoiselle Angelicque Moinier sa femme deluy auctorizée Lequel auctorize à l'effet des pntes, demeurans à Paris rue du petit Lyon parroisse St Sauveur Lesquels confessent debvoir bien et loyaument solidairement l'un pour l'autre chacun d'eux seul et pour le tout sans diuision ny discution Renonceans aux benefices desd. droitz. et Me Charles Rollet procureur en Parlemt demt rue de la Vielle monnoye parroisse St Jacques de la Boucherie a ce pnt et acceptant la somme de Trois cens Liures pour cause de pur et loyal prest fait ausd. sr & damlle debiteurs par led. sr creancier qui leur a icelle some comptée et délivrée presens les notaires soubsignez en louis d'argent et monnoye le tout bon et ayant cours pour subvenir et employer à leurs affaires, dont lesd. sr & damlle debiteurs se sont tenus contens Et ont promis & se sont obligez et obligent solidairement Rendre & payer lad. somme de Trois cens Liures aud. sr creancier ou au porteur en cette de ville de Paris dans six mois prochains d'huy et pour faciliter le payement de laquelle somme, lesd. sr & delle debiteurs consentent & accordent que led. sr Créancier touche et reçoive semblable somme de trois cens livres de Michel Baron comedien de la troupe du Roy qu'il leur doit pour vente et delivrance qu'ils luy ont faite d'habits. Pourquoy Jean Baptiste Pocquelin sr de Moliere a respondu verballemt et en tant que besoin seroit. Iceux sr et damoiselle debiteurs font par ces pntes cession et

transport aud. s^r^ Rollet avecq promesse de garantie. A ce faire estoit present & intervenant led. sieur Poquelin s^r^ de Moliere demeurant rue S^t^ Thomas du Louvre parr^e^ St Germain l'Auxerrois. Lequel a promis et s'est obligé et oblige envers led. s^r^ Rollet, solidairem^t^ pour et avecq lesd. s^r^ et damoiselle de Fillandre, Luy seul pour le tout, sans division ny discution et fidejussion Renonceans aux benefices et exceptions desd. droits, de bailler et payer lad. somme de Trois cens livres a Iceluy s^r^ Rollet ou au porteur en cette d^e^ ville dans led. temps de six mois prochains d'huy, a peine et pour lesquels s^r^ et damoiselle Filandre led. s^r^ de Moliere respond s'oblige et fait son propre fait et debte de la susd. somme en son propre et privé nom. Luy seul pour le tout sans division ny discution comme dit est, sans toutesfois que lesd. consentem^t^ transport et intervention cy dessus, puisse empescher aud. s^r^ Rollet l'execution directe de la presente obligation allencontre desd. sieur et damoiselle de Fillandre et de leurs biens ainsy qu'il advisera. Pour laquelle execution Iceux sieur et damoiselle de Fillandre et led. sieur de Moliere ont esleu leurs domicilles irrévocables en cette d. ville es maisons ou ils sont demeurans susdéclarées Ausquels lieux nonobstant Promettans et obligeans solidairement comme dit est Renonceans ausd. benefices. Fait et passé à Paris es estudes des no^res^ soubs^és^ L'an mil six cens soixante dix Le trente uniesme jour d'Aoust après midy. Et ont signé.

J. B. Mouchaingre. J. B. P. Molière.
Angelique Meunier. C. Rollet.
Lenormand. Moufle.

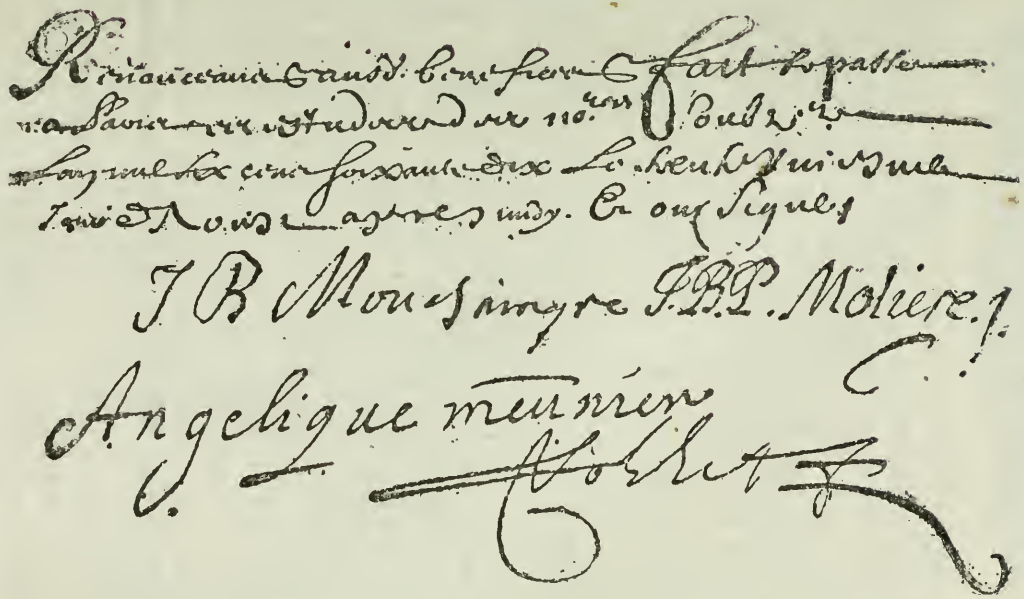

Quittance.

3 Juin 1673.

Ledit s^r^ Rollet creancier nommé en l'obligation cy-dessus Reconnoist et confesse avoir receu dud. Baron aussy y nommé en or et deniers la somme de Trois cens livres portée en lad. obligation du principal qui luy estoit deu par lad. obligation par lesd. sieur et Dam^lle^ Fillandre y nommez qu'ils avoient consenty par Icelle obligation que led. s^r^ Rollet receust dud. Baron qui la leur devoit comme il parroist par lad. obligation, reconnaissant en outre que led. Baron l'a payé des Interest de la d. somme de Trois cens livres, et des despens a luy adjugez par sen^ce^ du Chl^et^ rendue allencontre de la dam^lle^ veuve dud. feu s^r^ Moliere, Dont de tout led. s^r^ Rollet quite led. Baron, lesd. s^r^ et Dam^lle^ Filandre, la succession dud. feu sieur Moliere lad. dam^lle^ sa veuve et tous autres. Ce faisant consent et accorde que lad. sentence, poursuites et procedures faites pour parvenir a l'obtention d'Icelle soient et demeurent nulles comme non advenues, Declarant led. s^r^ Rollet avoir mis ès mains dud. s^r^ Baron la grosse de lad. obligation comme acquit. Fait et passé es estudes Le troisiesme jour de juin apres midy L'an mil six cens soixante treize. Et a signé. Rayé huit mots comme inutiles.

ROLLET.

CLEMENT.

MOUFLE.

(Ce précieux document a été offert à la Comédie-Française par M. Alexandre Dumas, en décembre 1884).

ENCORE
A PROPOS DE MADELEINE BÉJART

—

Dans l'exclusif intérêt de la vérité historique sur Molière, j'avais signalé une dizaine d'erreurs — entre plusieurs autres dizaines — que contient l'étude de M. Larroumet, relative à Madeleine Béjart, étude publiée par la *Revue des Deux Mondes* du 15 mai. M. Larroumet conteste mes rectifications, sauf sur un point. En outre, comme j'ai omis, à dessein, une erreur sur les dix annoncées, il la réclame pour avoir son compte : il l'aura. Mais avant de réparer cette omission qu'il regrette pour « la postérité, » dit-il, (j'ajoute : pour la gaîté du débat), qu'on me permette de reprendre une à une les questions controversées :

1re Erreur. — A ma demande formelle d'un « fait » constatant la « gueuserie » de la famille Béjart, M. Larroumet répond : « la famille d'un *huissier de petit office*, auquel on connaît onze enfants, dont *cinq comédiens* et une *fille entretenue*, qui a passé sa *vie à déménager* et qui est mort insolvable, *cette famille me semble d'une gueuserie suffisamment démontrée.* »

« L'huissier » qui « passe sa vie à déménager, » sans

doute pour exercer sa fonction *incognito*, en *catimini*, cet huissier ne vous semble-t-il pas « suffisamment » original pour que la vraisemblance en soit « démontrée? « Notez que cet huissier qui se cache, de peur des créanciers, bien entendu, fait, en vrai Gribouille, assister nombre de « procureurs » à ses règlements d'affaires domestiques, et cela quand M. Larroumet n'est pas d'avis de ranger les « confrères de Rollet » parmi « les honnêtes gens » amis des Béjart! De qui donc « l'huissier » avait-il à se cacher? Au surplus, comme une erreur, chez M. Larroumet, va rarement seule, il attribue à la « gueuserie » l'entrée au théâtre de cinq enfants de l'huissier Béjart. C'est faire trop bon marché de ce « sang » des Béjart que, dans son article sur la *Femme de Molière*, M. Larroumet lui-même suppose animé de la vocation dramatique.

D'abord, la charge d'huissier était loin d'être « sans profits. » D'autre part, parmi les « acquêts » de Marie Hervé, les actes authentiques mentionnent « une maison rue de la Perle. » Marie Hervé possédait encore « une maison rue du roi de Sicile, » et une autre maison « au bourg Saint-Antoine des Champs sur le chemin de Piquepuce. » Ce n'était pas la richesse, mais ce n'était pas la pauvreté absolue. La fortune ne manquait donc pas « entièrement » aux Béjart, comme l'a prétendu M. Larroumet. La misère ne poussa en aucun cas les cinq enfants au théâtre, puisque Armande Béjart ne débuta à la scène qu'après que ses frères y eurent réalisé de gros bénéfices. Est-il « démontré » — et par qui? où? comment? — est-il « démontré » que Madeleine Béjart se fit comédienne par nécessité? Le goût du théâtre lui était venu de bonne heure. Son oncle Nicolas Béjart, « huissier sergent au Châtelet, » demeurait, en 1627, « au jeu de paume qui fait le coin de la rue des Blancs-Manteaux. »

Madeleine y vit jouer la comédie. Elle était artiste de tempérament avant d'être actrice de profession. Bien plus! elle craignait de déroger au moment d'embrasser la carrière théâtrale, et il fallut les conseils de Tristan L'Hermitte pour l'y décider. Pour vaincre les scrupules aristocratiques de « l'excellente comédienne et luy persuader de monter sur le théâtre, » le poète qui allait être le patron et le bienfaiteur de Quinault disait à Madeleine :

Fuis-tu cette profession
Comme suspecte d'infamie?
Aujourd'huy c'est une action
Dont la Gloire se rend amie.

Les Béjart, de l'aveu même de M. Larroumet, affichaient « des prétentions nobiliaires. » L'orgueil qui, longtemps, arrêta Madeleine sur la pente du théâtre, devait aussi la préserver d'être « une fille entretenue, » selon le mot crûment excessif de M. Larroumet. Soit dit sans viser au paradoxe, les rapports, mieux étudiés, du comte de Modène avec Madeleine Béjart laissent croire à une interversion des rôles. L'amour du comte pour l'actrice est parfois singulièrement teinté d'un vague alphonsisme, pour me servir d'un mot de nos jours. Le beau rôle n'est pas pour lui. Et quand on songe que M. Larroumet s'efforce, dans son étude sur Madeleine Béjart, de réduire à de purs et simples liens d'amitié les relations de Molière avec elle, on comprend difficilement qu'il la traite de « fille entretenue; » car, enfin, M. Larroumet est de ceux qui croient que c'est Madeleine qui « dota » la femme de Molière, et il sied de ne pas faire à la légère accepter à Molière un argent honteux. Le comte de Modène était-il autre chose qu'un vulgaire viveur ruiné?

En résumé, et pour s'en tenir à la question d'argent chez les Béjart : est-il vrai, oui ou non, que Marie Hervé possé-

dait plusieurs maisons durant la vie de son mari, et est-il vrai, oui ou non, qu'elle ait emprunté, en 1644, *en seconde hypothèque*, la somme de 2400 livres, soit *douze mille francs* de nos jours? Si oui, et je défie M. Larroumet de le nier — quel est, encore une fois, le « document authentique » qui prouve la « gueuserie » des Béjart? Jal attribue l'insolvabilité du père Joseph Béjart à l'achat et aux frais d'entretien du domaine de « Belleville ». Quoi qu'il en soit, la mère Marie Hervé avait, lors du décès de son mari, trois maisons, — et toutes les familles d'huissier n'en ont pas autant, sans passer pour « gueuses »!

2e Erreur. — M. Larroumet passe condamnation sur l'erreur commise en prenant la fille de J.-B. l'Hermitte pour sa sœur. N'en parlons plus!

3e Erreur. — L'adoption, par le comte de Modène, de la « petite Françoise, *pour jouer un bon tour* à sa femme qui *boudait au fond de son château*, » ne paraît pas encore insoutenable à M. Larroumet. Il n'y eut pourtant pas « de bon tour », car madame de Modène, veuve Lavardin, s'en moquait d'avance. La joyeuse amie de Scarron ne « boudait » pas plus « au fond de son château » qu'au Mans et qu'à Paris, chez son fils, le futur évêque, qui attendait au Marais, en compagnie divertissante, sa nomination à l'épiscopat.

C'est à Paris, au Marais (qu'habitaient aussi les Béjart), que Scarron écrivait à la comtesse de Modène les vers que j'ai cités dans mon précédent article de juin.

4e Erreur. — J'ai demandé à M. Larroumet un « fait constaté » qui prouve le départ de l'*Illustre Théâtre* « par la route d'Orléans, » plutôt que par « le coche d'Auxerre. » Il n'en produit pas, et pour cause. Quant aux relations d'affaires du baron de Digoine avec Madeleine et au séjour de

l'*Illustre théâtre* à Lyon « en 1646, » il qualifie cela « d'hypothèses en l'air et fantaisies d'érudition sans critique ». Soit, c'est sa manière de voir, elle est très commode; mais c'est plus facile à dire qu'à démontrer.

5e Erreur. — Du mois de mars au mois d'août 1645, aucune date positive de l'histoire de l'*Illustre théâtre* n'est « connue, » et il est impossible à M. Larroumet d'affirmer en outre, que, pour « 1646 » le voyage de Madeleine Béjart « est inconciliable avec les dates connues. » Où sont les actes probants sur ce point? Il n'y en a pas, et j'en cherche. Mais deux négations de M. Larroumet ne valent pas ici une affirmation de M. Larroumet. Qu'il veuille bien se rapporter à la page 142 de la *Revue des Deux Mondes* pour se relire: « En 1647 et en 1650 une troupe qui sem» ble bien être celle de Molière prenait officiellement le » titre de *comédiens de M. le duc d'Epernon.* En rappro» chant ce fait du renseignement contenu dans l'épître dédi» catoire de *Josaphat*, il se trouve que document et épître » *fortifient mutuellement la double hypothèse de la tragédie* » *de Magnon jouée à Bordeaux et de la protection accor*» *dée en cette circonstance par le gouverneur de Guyenne à* » *Madeleine et à ses camarades.* » Maintenant, que M. Larroumet fasse ce qu'il n'a pas fait en temps et lieu : qu'il se procure l'édition originale de *Josaphat* (à la Bibliothèque Nationale, par exemple), et qu'il en examine les dates du privilège et de l'achevé d'imprimer. Il apprendra que le privilège est du « dernier d'aoust 1646, » et l'achevé d'imprimer « du 12 octobre 1646. » L'usage était d'imprimer les pièces après la représentation, et certains passages de l'épître dédicatoire attestent qu'il en dût être ainsi pour *Josaphat*. M. Larroumet aura fait preuve d'une « érudition » honorable et non dépourvue de « critique, » s'il arrive à établir que

Josaphat ne fut pas joué à Bordeaux en 1646 — pendant les premiers mois de 1646.

Il reste entendu que l'*Illustre Théâtre* pouvait être à Bordeaux *pour la seconde fois en janvier 1646*, revenir à Paris en carême, selon la coutume, et repartir en excursion pour Lyon en avril et jusqu'en novembre : ce que je soutiens. Le témoignage de Tralage garde aussi toute sa valeur.

6e Erreur. — M. Larroumet qui sait — à sa manière — ce que valaient les protections des grands personnages pour les comédiens, n'admet pas que les affaires de l'*Illustre Théâtre* se soient absolument améliorées grâce à la générosité du duc d'Epernon. L'accueil fait en 1647 à Albi, en 1648 à Nantes, à l'*Illustre Théâtre* (voir le baptistaire de Nantes, voir la lettre de M. de Breteuil) les égards qu'on a pour ces « excellents artistes », pour ces « fort honnestes gens » ; le prix qu'on met à leurs « services, » sont autant d'indices de leur prospérité et de leurs succès. Du reste, M. Larroumet, qui sait ce que valaient ces « sortes de protections, » (et celle de Conti ?), n'a pas l'air de se douter de la valeur du « privilége » d'être les comédiens d'un grand seigneur, gouverneur d'une province. Cette lacune est à combler dans ses notions sur l'*Illustre Théâtre* à Bordeaux.

Encore que j'estime fort puérile la question de M. Larroumet quand il me prie de lui dire si j'ai « constaté l'existence de salles de spectacle ou de jeux de paume à Mèze, Gignac, Marseillan », je veux bien le satisfaire sur ce point. A Marseillan, Molière passe pour avoir joué dans « la maison de M. D'Astiers, » devenue plus tard la maison de ville, et redevenue encore maison particulière. A Gignac et à Mèze, le « jeu de paume » est encore aujourd'hui en honneur, mais en plein air. Molière, s'il donna des représentations à

Mèze et à Gignac, dût les donner à la maison de ville, pour le public, dans quelque grande maison aristocratique du lieu, pour la gentilhommerie locale. C'est, au demeurant, une naïveté de croire que Molière jouait, alors, dans les moindres villages. Dans les châteaux de ces villages, oui. C'est ainsi qu'il joua probablement au château et hameau de Clairac, chez le baron Alfonce de Montoux-d'Entraigues, gendre de M^me^ de Cavoye, et lieutenant du Roi en Guyenne : le château de Clairac était situé entre Pézenas et Béziers (1). Non loin de Clairac était la baronnie de Preignes, dont le titulaire (voir les *Mémoires* d'Arnauld d'Andilly,) était parent des Arnauld. Que Molière y jouât encore, pourquoi pas? Mais dans les « granges », dans le tête-à-tête des « bœufs » et des « ânes » — non ! Molière menait alors un train « de prince. » Le mot est de Dassoucy.

7^e^ Erreur. — M. Larroumet avait assuré que la troupe, « devenue plus stable, » avait « séjourné des années entières à Lyon. » Je l'ai nié, je le nie. M. Larroumet me répond que « les longs séjours de Molière à Lyon sont constatés par des actes qu'il serait oiseux de rappeler ici. » Et il me renvoie aux *Recherches* d'Eudore Soulié et de M. Brouchoud, que je me pique de connaître autant que quiconque. Pas d'échappatoire! De 1652 à 1658 l'*Illustre Théâtre* ne séjourna pas une seule « année entière » à Lyon. En janvier 1652, Molière est à Carcassonne. En septembre et octobre 1653, il est à la Grange des Prés (voir les *Mémoires* de

(1) C'est à l'hôtel de M. d'Alfonce, à Pézenas, que logeait Conti pendant la session des Etats de 1655-56. (Voir les Délibérations des Etats).

Cosnac). En janvier 1654, un acte de baptême publié par le *Moliériste* témoigne de la présence de Molière à Montpellier. Molière joue aux Etats de 1654-55, tenus à Montpellier sous la présidence de Conti. Il figure là, en nom, dans le *Ballet des Incompatibles*. A la session des Etats de Pézenas (1655-56), Molière est à Pézenas, M. Larroumet ne le contestera pas. Il est à Narbonne en février et mai 1656. Est-il à Béziers en novembre et décembre de la même année? J'en suis plus sûr que jamais, à la suite de nouvelles recherches faites, le 28 juin 1885, dans les archives de Béziers. Reste l'année 1657. Cette année-là, Molière la passe-t-il entièrement à Lyon? « Le 12 avril », Madeleine est à Nîmes devant le juge royal (affaire Baralier). « Le 15 mai », Molière et ses camarades sont à Lyon, oui, (voir la lettre de Conti à l'abbé de Ciron); mais le « 15 juin », ils sont à Dijon (voir l'*Inventaire des Archives* de cette ville). Enfin, tout le monde sait qu'après Pâques 1658, Molière était à Rouen, pour aller se fixer à Paris. Quelle « année entière » a-t-il jamais passée à Lyon? Aucune! Quant à la durée des « séjours », où sont les « actes authentiques » qui la déterminent assez irrécusablement pour affirmer que ces séjours furent aussi « longs » qu'on le donne à entendre? J'ai pris assez de peine pour me renseigner personnellement sur les passages de Molière à Lyon, au-delà des limites où se sont tenus M. Brouchoud et Eudore Soulié, pour que l'appel de M. Larroumet à leur autorité m'en impose autrement que sous bénéfice d'inventaire.

8e Erreur. — Je nie les subventions officielles — même si le reçu du 24 février 1656 (non du « 4 février », comme l'a écrit M. Larroumet dans la *Revue des Deux Mondes*), même si ce reçu est authentique. En tenant ce reçu pour authentique, cette opinion ne contredit pas l'opinion qui

dénie au prince de Conti toute intervention « officielle » dans ces largesses. Le reçu est fait « à la Bource des Etats », ce qui d'abord lui donne le caractère d'une simple « gratification ». Puis, Conti n'y est pour rien, ni dans sa cause ni dans son effet. Il faut se convaincre que la comptabilité financière de la province de Languedoc, qui a servi d'ailleurs de modèle à l'administration des finances du moderne Etat français, échappait aux caprices d'un personnage comme Conti, qui n'était que délégué, à titre momentané, par le Roi. Il était au-dessus du pouvoir d'un prince et du Roi lui-même d'obtenir des Etats un vote de « subventions officielles *malgré eux*, » comme l'a assuré M. Larroumet. Qu'il lise la correspondance originale du Roi et de ses ministres avec les représentants de la province en ces années 1646 à 1658, il sera édifié. J'en parle, moi, autrement que par ouï-dire.

9e Erreur. — Pour mémoire...

10e Erreur. — « Emm. Raymond affirme l'assignation de *1655* sur les étapes de la province, et les pièces publiées par M. Eudore Soulié la confirment ». Ainsi s'exprime M. Larroumet. Il n'existe aucune pièce publiée par M. Soulié, que je sache. E. Raymond, à la page 103 des *Pérégrinations de Molière en Languedoc*, parle d'une « assignation » qui aurait été donnée « à Pézenas » en « 1656, » non à Montpellier, et non en 1655. Voilà une première erreur. Une seconde erreur, c'est de croire, en dépit de M. Raymond, qui n'en a fourni aucune preuve ni pièce justificative, qu'il s'agit d'une assignation sur les étapes au lieu d'un simple billet à ordre et d'ordre privé. Je fais appel sur ce chapitre au bon sens du lecteur. Est-ce que, s'il s'était agi d'une assignation « indirecte et frauduleuse », comme le dit M. E. Raymond, est-ce que Dufort (non Durfort) et Cassaignes

n'auraient pas eu l'élémentaire prudence des larrons en foire? Ils se brouillèrent. L'affaire alla en appel devant la cour des Aydes de Montpellier, quand il fallut en arriver à régler de compte à demi. Voyez-vous d'ici la cour des Aydes statuant sur un vol manifeste et en répartissant équitablement et légalement les profits et pertes? L'affaire ne regardait que Conti et ses bailleurs de fonds. Elle rentre dans la catégorie des dettes innombrables contractées par Conti et qui, presque toutes, furent liquidées par des procès. Conti avait probablement chargé Dufort et Cassaignes de payer pour lui-même à Molière la « pension » qu'il lui faisait depuis 1653 et qu'il lui devait sans doute encore.

Reste à présent la 9e Erreur oubliée. J'avoue ne plus m'en souvenir exactement. Dans le doute, je laisse à M. Larroumet la faculté de la choisir lui-même à son gré dans l'énumération alphabétique de celles qui vont suivre:

Erreur A. — « En 1647, M. de Modène accompagne à Naples le duc de Guise ». — En 1646, au mois d'octobre.

Erreur B. — « De retour en France il trouve sa femme morte et Madeleine *vieillie;* il en profite pour se marier avec la sœur (la fille) de son ami L'Hermite ». Modène fut « de retour » en 1650; il ne trouva pas Madeleine « vieillie » puisqu'à une page suivante (151) M. Larroumet assure qu'elle « avait repris sa liaison avec M. de Modène ». Celui-ci ne « profita » de la vieillesse de Madeleine qu'en 1666!

Erreur C. — « Un beau matin, il (Molière) déclarait à son père furieux et stupéfait qu'il voulait être « comédien ». Personne n'a vu en original cette fureur et stupéfaction paternelle.

Erreur D. — « L'acte du 30 juin (1643) fut signé en la

maison de la veuve Béjart, rue de la Perle, c'est-à-dire, en réalité, *chez Madeleine* ». — Il n'y a pas de c'est-à-dire. La « maison de la veuve Béjart », comme le spécifie l'acte notarié, était « la maison de la veuve Béjart », ni plus ni moins.

Erreur E. — « C'est entre 1641 et 1642 que l'on peut placer les premières relations de Molière avec les Béjart ». On le peut, car tout est possible dans la biographie de Molière; mais pourquoi pas avant 1641? M. Larroumet n'est pas sûr de la chose.

Erreur F. — « Le seul moyen » de tout arranger pour que Molière et Madeleine Béjart aient été « amis », non amants, « c'est, d'après le trop conciliant M. Larroumet, de renoncer aussi bien à l'hypothèse « des amours du poète avec Madeleine qu'à celle de la maternité de Madeleine envers Armande. » Je veux bien qu'un concile œcuménique de moliéristes s'assemble pour déclarer que Molière renouvela auprès de Madeleine le miracle de Robert d'Abrissel; mais la « fille entretenue » de tout à l'heure lui donna l'argent de ses « entretiens » — si fille entretenue il y a, — et de quoi sert alors la continence de Molière?

Erreur G. — « Au reste, si on consulte les dates, il » est difficile d'admettre que Molière ait été pour elle autre » chose qu'un camarade d'abord, puis un associé et un » ami. En effet, au moment où il se fait comédien, M. de » Modène est près d'elle. » Ceci est à la page 140 de la *Revue*. Or, à la page 139, les relations de Molière avec les Béjart ont commencé entre 1641 et 1642 (Erreur E ci-dessus). Et du mois de juillet 1641 au mois de juin 1643, le comte de Modène était en exil à Bruxelles. N'insistons pas!

Erreur H. — « On a vu qu'en province le matériel de

la troupe lui (Madeleine) appartenait ». M. Larroumet l'a dit en effet à la page 141 ; mais on ne l'a pas vu. Il est difficile de voir ce qui n'existe pas. Où est le titre de propriété de ce matériel ?

Erreur I. — « Le public provincial ne s'y trompe pas, et la troupe est désignée *communément* sous le nom de troupe de Molière et des Béjart. » Il n'y a guère que deux mentions contemporaines de la « troupe ». Pour Dassoucy, c'est « la troupe de Molière et *des* Béjarres ; » pour l'abbé de Cosnac, c'est « la troupe de Molière et de *la* Béjart. » Où a-t-on découvert trace de la désignation populaire dont parle M. Larroumet ?

Erreur J. — Jusqu'à la fin de 1652, ils (les comédiens de l'*Illustre Théâtre*) sont très nomades ». Ni plus ni moins qu'après.

Erreur K. — « Leur présence est constatée à Lyon en décembre 1652. » Leur présence, non. Celle d'un de leurs anciens camarades, Pierre Reveillon, oui. Et ce n'est pas la même chose.

Erreur L. — « L'occasion parut bonne à Molière de venir, lui aussi, tenter la fortune du côté de la résidence de Conti. » Molière y fut expressément « appelé. »

Erreur M. — Conti « riche »... Ses revenus ne suffisaient pas à l'entretien de sa maison durant six mois de l'année : j'entends ses revenus de toutes sortes, pensions et gratifications royales et autres. (Voir les *Mémoires* de Cosnac).

Erreur N. — « Le 18 février 1655, à *Montélimart*, elle (Madeleine) prêtait 3200 livres à Antoine Baralier, receveur des tailles *de la province de Languedoc.* » A Montpellier », non à Montélimart ; receveur de tailles « de Montélimart »,

non *de la province de Languedoc*, ce qui n'aurait pas de sens.

Erreur O. — « L'année 1656 se passe encore en Languedoc ». Mais le 24 février 1656, « les comédiens de S. A. R. » de Conty sortans de Pézenas de jouer pendant la tenue » des Estats et s'en allant a Bourdeaüx pour attendre son » Altesse, où elle doibt aller à son retour de Paris », ces comédiens demandent à jouer à Narbonne. Pourquoi croire moins ces comédiens que M. Larroumet quand ils déclarent « aller à Bordeaux » ?

Erreur P. — « Il n'y avait que quatre actrices dans la troupe ». Comptons : 1re et 2e Madeleine et Geneviève Béjart, plus Marie Hervé au besoin; 3e Mlle De Brie; 4e Mlle Du Parc; 5e et 6e Madeleine Vauselle et sa mère, sans parler de Mlle Menou qui ne fut pas un mythe.

Erreur Q. — « De Béziers, la troupe revient à Lyon, où s'écoule pour elle l'année 1657 ». Cette année là, pas plus que les autres, ne s'écoule à Lyon.

Erreur R. — « Après une représentation d'adieux donnée le 7 février, ils vont attendre à Rouen que leur chef ait préparé leur venue à Paris ». Ils allèrent à Rouen « après Pâques » dit La Grange. Pâques, en 1658, était « le 21 avril »...

.... Mais en voilà assez.

M. Larroumet a-t-il son compte, cette fois?

Auguste BALUFFE.

LE BANQUET MOLIÈRE

L'excellent Secrétaire de l'Association des artistes dramatiques n'a pas oublié notre banquet annuel dans le rapport qu'il a lu à l'assemblée générale du lundi 22 juin dernier.

Voici le passage que M. Eugène Garraud a bien voulu consacrer à notre réunion du 15 janvier 1885 :

Le 263e anniversaire de la naissance de Molière a été fêté le 15 janvier par les Moliéristes dans les salons du café Corazza, au Palais-Royal. Pour le banquet de cette année, mon ami Georges Monval était parvenu à réunir 60 adhésions. Mais les empêchements inévitables qui se produisent au dernier moment ont réduit le nombre des convives à 48, dont les comédiens formaient à peine le sixième. Loin de nous la pensée de leur en faire un reproche : nous l'avons dit déjà, l'heure actuellement adoptée est un irrémédiable obstacle à leur présence. M. Arsène Houssaye, qui présidait le banquet, avant de commencer son toast, a dit, avec la finesse d'esprit qu'on lui connaît : « J'appellerais bien Molière un demi-dieu, mais les antidéistes ne manqueraient pas de m'infliger 50 centimes d'amende. Je veux les éviter. D'ailleurs, je dis : Molière ! et c'est assez. » Le toast de M. Arsène Houssaye, rempli d'images et de pensées élevées, écrit en vers colorés et admirablement ciselés, comme tout ce que trace la plume élégante de l'aimable et spirituel auteur du *41e fauteuil*, a été suivi d'une triple salve de bravos. M. Henri de Bornier, dans une improvisation pleine d'humour et de traits piquants, a fort égayé l'assemblée. M. Henri de Lapommeraye, rappelant un article paru quelques jours avant dans une grande revue, article dans lequel on accusait

les Moliéristes de vouloir former une église à part, s'est élevé avec beaucoup de dignité et une grande chaleur contre cette imputation ridicule ; il s'est déclaré fort honoré de ce titre de Moliériste, qu'il voudrait voir porter avec fierté, non seulement par les auteurs et les comédiens, mais par tous les Français, à l'exemple des Anglais, qui tous s'enorgueillissent d'avoir Shakespeare pour compatriote.

Beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont été à même d'entendre M. de Lapommeraye, et savent, comme moi, qu'il n'est point d'auditoire qui ne soit promptement conquis par sa chaude parole et son éloquence entraînante. Le public choisi qui l'écoutait ce soir-là lui a prouvé par ses applaudissements répétés l'impression profonde qu'il venait de produire. Son talent de conférencier plaît à tout le monde. Moi, je professe une plus grande sympathie pour le critique dramatique qui, sans avoir recueilli la succession de feu d'Arthenay, de bienveillante mémoire, s'est toujours montré indulgent aux petits. Nous ajouterons que, parmi les journalistes parisiens, M. de Lapommeraye est un de ceux qui sont toujours prêts à prendre la défense des comédiens, ce dont nous avons le plaisir de le remercier en leur nom.

Ayant été contraint, à mon grand regret, de quitter la réunion de bonne heure, je ne puis rendre compte de tout ce qui ce qui s'y est dit ; mais il m'a été rapporté que mon jeune camarade Truffier avait récité une de ses poésies qui obtint les honneurs du bis, et que mon collègue Saint-Germain avait célébré Molière dans une chanson de sa composition intitulée : le *Tapissier*. Je regrette doublement de n'avoir pu l'entendre; car, signée de lui et chantée par lui, elle ne pouvait être que spirituellement écrite et spirituellement dite.

Eugène GARRAUD.

BIBLIOGRAPHIE

—

La Revue des Deux-Mondes du 1er juillet a publié un article de M. Gustave Ollendorff sur « la Sculpture, l'Architecture et la Gravure » au *Salon de 1885*.

Après avoir cité l'éloge fait, il y a 3 ans, par M. Guillaume du *Molière mourant* de M. Allouard, M. G. Ollendorff demande « qui pourrait ajouter quelque chose à un éloge » auquel le caractère de celui qui le décernait donnait une » autorité si particulière » ?

» Peut-être pourrait-on dire cependant que l'heureuse exécution de l'artiste a justifié, qu'elle a dépassé même les espérances que le premier travail avait fait naître dans l'esprit de ce maître sculpteur, qui est un maître en critique d'art... Ce n'est donc pas un mince éloge pour M. Allouard que d'avoir mérité de telles louanges ; ce n'est pas non plus un mince mérite pour l'artiste que de nous avoir fourni une figure définitive de Molière, ce Français, le plus Français peut-être de tous, artiste, philosophe, dramaturge, prosateur incomparable, mourant pour son art et par son art avec la sérénité des grands esprits ».

⁂

Notre éminent collaborateur M. Ed. Thierry a publié, dans le *Moniteur universel* des 1er juin et 6 juillet 1885, deux remarquables études sur les rôles d'Eliante et de Philinte.

A lire, dans *Lyon-Revue* d'avril-mai 1885 (nos 52 et 53), l'intéressant article de M. C. Brouchoud, intitulé « *Encore Mlle Du Parc, marquise par-ci, marquise par-là*, réplique à M. A. Baluffe » au sujet du prénom de la belle Mlle de Gorle et des représentations de Molière à Vienne en Dauphiné.

Vient de paraître, à la librairie Garnier, le tome Ier (et dernier) si impatiemment attendu, qui complète la seconde édition du *Molière-Moland*. Dans notre prochaine livraison, nous rendrons compte de cet important volume qui comprend la *biographie* et la *bibliographie* de Molière.

DU MONCEAU.

ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

Juillet 1685.

Sam. 7. — Les Plaideurs. — *George Dandin*	233 l.	» s.
Lundy 9. — *Dépit Amoureux*	242	10
Mercr. 18. — Le Comte d'Essex. — *Le Cocu Imaginaire.*	346	5
Vend. 20. — Le Comte d'Essex. — *Le Mariage forcé* .	287	15
Mardy 24. — Mort de M. de Mauvilain, ami de Molière, et médecin de La Grange		
Lundy 30. — *Le Misantrope.* — *Le Mariage forcé.* .	352	5

Recette du mois : 13451 l. 18 s. 6 d. — Part : 371 l. 10 s. + 26 l. pour un voyage de Saint-Cloud du 29.

Juillet 1785.

Samedy 2. — Alzire. — *La Comtesse d'Escarbagnas.* .	1254	14
Dim. 3. — Hypermnestre. — *George Dandin*	844	»
Mardy 5. — *Tartuffe.* — Le Marchand de Smyrne . .	454	8
Mardy 12. — Les Ménechmes. — *Le Médecin malgré lui*	412	12
Vendr. 22. — *Dépit Amoureux.* — Le Galant jardinier .	294	18
Sam. 30. — 4e de la reprise du Jaloux sans Amour. — *L'Ecole des Maris.*	2245	9

G. M.

BULLETIN THÉATRAL

Comédie-Française. — Samedi 4 juillet, les *Fourberies de Scapin* (MM. Coquelin cadet, Garraud, Boucher, Joliet, Roger, Truffier, Baillet ; Mmes Frémaux, Jamaux. Mlle Kalb joue pour la 1re fois le rôle de Zerbinette). — Dimanche 5, l'*Avare* (MM. Boucher, Martel, Joliet, Roger, Villain, Truffier, Le Bargy, de Féraudy, Clerh ; Mmes Martin, Amel, Durand). — Jeudi 9 et mercredi 15, les *Fourberies de Scapin* (même distribution). — Samedi 18, *Tartuffe* (MM. F. Febvre, Prud'hon, Boucher, Martel, Joliet, Villain, Leloir ; Mmes J. Samary, Lloyd, Amel, Durand). — Mardi 21, les *Fourberies de Scapin* (même distribution). — Mercredi 22, les *Femmes savantes* (MM. Barré, Coquelin cadet, Silvain, Roger, Villain, Baillet, de Féraudy, Masquillier ; Mmes Barretta-Worms, Broisat, J. Samary, Lloyd, Amel). — Vendredi 24, le *Malade imaginaire* (MM. Prud'hon, Martel, Joliet, Roger, Truffier, Leloir joue Purgon pour la première fois ; Clerh ; Mmes Barretta, Samary, Amel joue pour la première fois Béline ; et petite Moreau). — Dimanche 26, l'*Avare* (distribution du 5, sauf M. Le Bargy ; M. Prudhon joue le rôle de Valère). — Mercredi 29, les *Femmes savantes*.

Odéon. — Mardi 14 juillet, matinée gratuite à l'occasion de la Fête nationale : le *Malade imaginaire* (M. Barral).

Grand Théatre du Havre. — Jeudi 2 juillet, *Tartuffe*

(MM. Silvain, Léautaud, Roger; Mlles Durand, S. Devoyod, Bara, Gaillard) et *Dépit amoureux* (MM. Roger, Léautaud; Mlles Durand, Suzanne Devoyod).

Salle Molière (159, rue Saint-Martin). — Dimanche 5 juillet, en matinée, audition dramatique donnée par les élèves de M. Talien, de l'Odéon : 2me acte du *Tartuffe* (MM. Miguel, Blanc, Mlles Lemorié et Darly) : le *Misanthrope*, acte III, sc. 5, (Mlles Marthe Guérin et Derieux) ; scène Ire du *Médecin malgré lui*, de Gounod (M. Blanc ; Mlle Grand).

Mairie de Saint-Denis. — Samedi 25 juillet, soirée littéraire et musicale, organisée par M. Georges Bina : le 2e acte du *Dépit amoureux* (Mlles S. Mazellier, Horviller; MM. Dardenne et Dunyach).

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant: Georges MONVAL.

SEPTIÈME ANNÉE

NUMÉRO 78 SEPTEMBRE 1885

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

A. Baluffe, H. de Bornier, C. Brouchoud, E. Campardon, J. Claretie, F. Coppée, E. Cottinet, G. Depping, P. d'Estrée, V. Fournel, J. Guillemot, F. Hillemacher, A. Houssaye, H. de Lapommeraye, G. Larroumet, J. Loiseleur, P. Mesnard, L. Moland, A. de Montaiglon, Eug. Noel, Ch. Nuitter, E. Picot, L. de la Pijardière, Ed. Thierry, E. Thoinan, etc.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE

PARIS

TRESSE & STOCK, LIBRAIRES-ÉDITEURS

8, 9, 10, 11, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS

1885

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXXVIII

SEPTIÈME ANNÉE

MOLIÈRE COMPÈRE DE Mlle DE LA VALLIÈRE ? — G. Monval.
DE L'EXCOMMUNICATION DES COMÉDIENS. — R. de Semallé.
POUR EN FINIR AVEC LES BÉJART. — G. Larroumet.
BIBLIOGRAPHIE. — Du Monceau.
ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES. — G. M.
BULLETIN THÉATRAL. — Mondorge.

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE et STOCK, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.

MOLIÈRE

COMPÈRE DE Mlle DE LA VALLIÈRE ?

—

Sous ce titre: « Une signature de Molière » la *Gazette anecdotique* vient de publier, dans ses « Varia » du 15 août, cette communication d'un de ses collaborateurs, M. J.-F. Thénard, professeur au lycée de Versailles :

Je n'ai pas l'honneur d'avoir place parmi les moliéristes, encore que mon admiration soit sans réserve pour notre grand et immortel comique ; mais je m'estime heureux de signaler à la curiosité publique une nouvelle signature de l'auteur du *Tartuffe*.

Je connais bien, pour les avoir lues, plusieurs lignes de la main de Molière, accusant récépissé de quelques milliers de livres (1).

Ce document précieux se trouve aux Archives de Montpellier ; malheureusement le savant archiviste de l'Hérault n'a pu encore parvenir à vaincre les scrupules de nos sévères moliéristes. C'est affaire à eux. Mais ces messieurs voudront-ils aller à la mairie de Saint-Germain-en-Laye et parcourir les vieux registres de l'état-civil ? Oui, ils s'y rendront. Ils pourront demander le registre de l'année 1670, et, au mois de novembre, ils liront, au bas d'un acte qui constate la naissance de l'enfant d'un domestique du château, les signatures du parrain et de la marraine.

---

(1) Il s'agit de la quittance de 6,000 l., datée de Pézenas, le 24 février 1656, et découverte en 1873 par notre collaborateur M. L. de La Pijardière, qui en a fait l'objet d'un rapport à M. le Préfet de l'Hérault.

Le parrain signe: *J.-B.-P. Molière ;* la marraine : *Louise-Fransoise* (sic) *de la Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière.*

J'ai reconnu les traits des signatures que j'ai vues à Montpellier dans les reçus donnés par Molière (1) : c'est bien la même écriture large et belle.

Je tiens ces renseignements de M. Haguenot, chef du bureau de l'état-civil de Versailles, qui m'a montré le fac-simile des signatures.

En lui demandant la permission de communiquer cette précieuse découverte aux lecteurs de la *Gazette anecdotique*, je lui ai promis de faire connaître celui à qui nous devrons l'avantage d'avoir accru le domaine biographique du grand poète.

Molière ! La Vallière ! Ces deux grands noms unis font admirablement.

Eh bien ! faut-il l'avouer, l'absence d'une date précise et du texte même du document signalé ne nous inspira que la plus soudaine méfiance. Comment un universitaire, qui dit professer pour Molière « une admiration sans réserve », n'avait-il pas compris toute l'importance d'un acte qui — s'il existait réellement — était une preuve éclatante de la faveur exceptionnelle dont Molière jouissait à la Cour — presque un pendant au fameux en-cas de nuit !

Molière compère de la maîtresse du Roi ! Ce n'est pas sans contrôle, à la légère et comme en passant, que l'on signale une telle trouvaille.

Et je songeais bientôt qu'à la même date, dans cette même église, le chef de la troupe du Palais-Royal avait tenu, avec sa camarade M^lle^ de Brie, une fille du couple Beauval, récemment entré dans la compagnie.

---

(1) Il n'y a à Montpellier qu'un seul reçu et qu'une seule signature.

L'acte est connu depuis plus de vingt ans, comme découvert par M. Parent de Rosan, communiqué par lui à Eudore Soulié qui l'a imprimé en 1863, cité par Jal en 1867, et enfin publié en fac-simile par notre collaborateur M. H. Moulin dans l'*Amateur d'autographes* de juin-juillet 1878 (1).

Comment une seconde signature de Molière, accompagnée (presque à la même page du registre, puisque Molière ne séjourna qu'une semaine à Saint-Germain en novembre 1670) d'une signature de M^lle^ de La Vallière, aurait-elle échappé aux investigations de chercheurs aussi attentifs que patients ? Il devait y avoir méprise et confusion, car le ton de bonne foi de M. Thénard ne permet pas de croire à une mystification.

Donc, pour obéir autant à une légitime curiosité qu'à l'invitation, quelque peu ironique, de M. Thénard, je me « suis rendu à la mairie de Saint-Germain-en-Laye », où j'ai été fort bien accueilli par M. Édouard Béquet, le chef du bureau, auteur d'un *Traité de l'état civil*. J'ai « parcouru les vieux registres », j'ai « demandé celui de l'année 1670 », et, « au mois de novembre, j'ai lu, au bas d'un acte qui constate » — non pas « la naissance de l'enfant d'un domestique du château », mais le baptême d'une enfant des Beauval, « les signatures du parrain et de la marraine. »

Le parrain a signé, en effet : *J.-B.-P. Molière ;* la marraine, non pas « Louise-Fransoise de la Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière », mais *Catherinne Lecler*, c'est-à-dire M^lle^ de Brie.

---

(1) *Molière et les Registres de l'état civil*, p. 6.

Voici le texte de cet acte (1) :

Le 15^e^ nov. 1670 a esté baptisée Jeanne Catherine fille de Jean Pitel [*Comédien du Roy*] [2], *officier du Roy, et de Jeanne Olivier, sa fe^e^, Tenüe sur les fonds par Jean Baptiste Poquelin Moliere tapissier Valet de chambre ord^e^ du Roy et par Catherine Le Clerc fe^e^ d'Edme Vilquain officier du Roy. Lesquels ont signé.*

CATHERINNE LECLER J. B. P. MOLIÈRE./.
JEAN PITEL.

Tel est le document qui a causé l'erreur de M. Thénard. Mais comment expliquer cette confusion ?

Au f° 5 v° se trouve, comme on vient de le voir, la signature

J. B. P. MOLIERE.

Or, quatre-vingts pages plus loin, au f° 44 r° du même registre, sous la date du 22 avril 1671, se trouve la signature

LOUISE-FRANSOISE DE LA BAUME LEBLANC
DUCHESSE DE LA VALLIERE

au bas de l'acte de baptême (3) de « Louis-Anne, fils

(1) Registre du 1^er^ nov. 1670 au 25 nov. 1671, f° 5 v°.

(2) Ces 3 mots ont été biffés.

(3) C'est par erreur que Jal, aux pages 667 et 750 de son *Dictionnaire crit.*, assigne à cet acte la date de 1662. Ce qui l'a trompé, c'est que l'enfant, baptisé en 1671, était né en février 1662.

d'honorable homme Bernard Jourdan de la Salle, maistre des guytarres du Roy, et de d^elle^ Elisabeth Le Sœur, son épouse. Le parrain, Anne-Julle de Noailles, compte de Serain (1); la marraine, Louise Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de Vauljour. »

On aura probablement calqué ces deux signatures isolées sur une même feuille, et de ce rapprochement fortuit on aura trop facilement conclu qu'elles se rapportaient à un seul et même acte.

Il faut donc bien en rabattre de la prétendue découverte de MM. Haguenot et Thénard, restituer à Molière sa véritable commère M^lle^ de Brie, comédienne de sa troupe, à M^lle^ de la Vallière son véritable compère M. de Noailles, futur pair et maréchal de France, et nous contenter de ce que nous a fourni par surcroît l'examen rapide de quelques autres registres de la même paroisse, à savoir sept actes de baptême, mariage ou sépulture qui nous permettront un jour de reconstituer la troupe espagnole entretenue par la Reine de 1660 à 1671, plus les actes d'inhumation de neuf sociétaires du siècle dernier, retirés à Saint-Germain-en-Laye après avoir quitté la Comédie Française.

Je puis signaler en outre à mon collègue M. Nuitter, archiviste de l'Opéra, à la date du 5 septembre 1670, l'acte de baptême d'un fils de Jean Marchand, ordinaire de la Musique du Roi, qui réunit les signatures de Jean-Baptiste

(1) Alors âgé de 21 ans, M. de Noailles épousa cette même année Marie-Françoise de Bournonville; il mourut au château de Versailles le 2 octobre 1708.

Lulli et de Mlle Hilaire Dupuis, la cantatrice des intermèdes de Molière.

Cet utile voyage, conseillé par M. Thénard, me permet encore de réparer une petite injustice qu'a très involontairement commise M. H. Moulin envers M. Parent de Rosan :

Dans l'article précité de l'*Amateur d'Autographes*, M. Moulin reprochait assez vivement à cet érudit d'avoir dénaturé, altéré, « sophistiqué » l'acte du 15 novembre 1670. Tous deux avaient raison, et voici d'où provient le malentendu : M. Parent de Rosan avait relevé le document sur l'un des deux registres *doubles* qui contiennent la *copie* des actes, l'un de 1656 à 1677, l'autre de 1665 à 1673 ; M. Moulin, lui, avait eu communication du registre *original* (1670-1671), qui n'a pas été fidèlement transcrit, comme on en peut juger par ce texte, qu'on est prié de comparer avec celui que nous avons donné plus haut :

« Le 15e *de* novembre 1670 *fut* baptisée Jeane Cathe-
» rine fille de Jean Pitel, officier du Roy, et de Jeane
» Olivier, sa feme. *Le parrein* Jean Baptiste Pocquelin
» Molière, tapissier *varlet* de chambre *de sa Majté*. *La*
» *marreine* Catherine Le Clerc, femme d'*André Villequain*,
» *aussi* officier *de sad. Majté*, *touts de la suitte de la Cour*. »

On voit que le copiste s'était écarté de la rédaction primitive jusqu'à modifier le prénom de De Brie.

Il ne me reste plus qu'à remercier M. Thénard de m'avoir envoyé à Saint-Germain-en-Laye.

GEORGES MONVAL.

DE L'EXCOMMUNICATION
DES COMÉDIENS

—

M. Georges Monval, dans son article du numéro d'avril dernier, a parfaitement raison de rappeler à la question les auteurs qui citent les opinions de plusieurs théologiens qui n'ont pas condamné le théâtre.

Il ne s'agit pas de la conduite que tient l'Eglise vis-à-vis des comédiens, mais bien de la pratique constante de l'Eglise gallicane pendant deux siècles. Nous allons étudier cette pratique, voir à quelle date elle remonte à peu près et sur quelles bases canoniques elle s'appuie, enfin si une église nationale, qui n'est qu'une partie de l'Eglise universelle, a le droit exorbitant d'imposer des lois de discipline non approuvées par le Pape.

Nous verrons ensuite quand et comment ces censures injustes et probablement nulles ont été levées en France.

On invoque, à l'appui de l'excommunication des acteurs, l'autorité des conciles et les prescriptions formelles des rituels.

Quand on parle de conciles, on se figure tout de suite qu'il s'agit de ces imposantes assises de l'Eglise universelle qu'on appelle conciles œcuméniques.

On croit au moins que, si la proscription du théâtre ne dérive pas d'un concile œcuménique, elle a été édictée par une assemblée de tous les évêques de France, peu de temps avant la rédaction des rituels cités par M. Monval, peu de temps avant l'année 1649, par exemple.

Il n'en est rien. Voici les conciles sur les décisions desquels s'appuyaient les Evêques français du milieu du XVII^e siècle : le concile d'Elvire en Espagne, tenu en 303 ou 309 ; le 1^er concile d'Arles en 314 ; le 2^me concile d'Arles en 443 selon les uns et 452 selon les autres ; le concile de Tours en 1583.

Tout ce que je vais dire de ces conciles est extrait du *Dictionnaire des Conciles* publié par l'abbé Migne, et composé par l'abbé Peltier, féroce ennemi des comédiens, et d'un opuscule de l'abbé Hulot, non moins ennemi des spectacles, opuscule paru en 1823.

Rapportons ici les décrets de ces conciles :

Le concile d'Elvire, tenu en l'année 303, sous le règne du persécuteur Dioclétien, décrète dans le 62^e canon que si un cocher du cirque, un pantomime ou un comédien veulent se convertir, ils renonceront premièrement à leur métier sans espérance d'y retourner ; qu'ensuite on les reçoive, et que, si après avoir été admis dans la communion des fidèles, ils contreviennent à cette défense, on les chasse de l'église.

Le 1^er concile d'Arles tenu en 314, dans les canons IV et V, prive de la communion les fidèles qui conduisent les chariots dans le cirque, de même que les gens de théâtre, tant qu'ils demeureront dans ces professions. Le

1er de ces canons appelle *agitatores* ceux qui conduisent des chariots dans le cirque, et ce sont les mêmes que ceux que le concile d'Elvire appelle *aurigas*. Pour ceux que le Vme canon appelle *theatricos*, ce sont absolument tous ceux qui montaient sur le théâtre et qui étaient appelés *scenici*, *mimi*, *histriones*, *pantomimi*.

Le bon abbé Peltier ajoute :

« On voit par ces deux canons et par beaucoup d'autres semblables, que tous ceux qui font profession de divertir le peuple par les spectacles ont toujours été regardés comme indignes de la communion des fidèles, et que l'Eglise a toujours interdit à tous les fidèles l'assistance aux spectacles quels qu'ils soient. »

On voit que je ne passe sous silence aucun des arguments de mes adversaires.

Le deuxième concile d'Arlès, tenu en 452, confirme au canon XX les décrets contre les comédiens portés par le premier concile.

Le concile de Tours, en 1583, défend sous peine d'excommunication les comédies, jeux de théâtre, et toutes sortes de spectacles irréligieux, dit l'abbé Hulot.

Je consulte le dictionnaire de l'abbé Peltier, adversaire résolu du théâtre, et j'y lis tout autre chose que ce que dit l'abbé Hulot : « Canon II, on ne permettra ni foires ni marchés, ni jeux, ni danses, ni comédies les jours de dimanches et de fêtes. On n'exposera point de nouvelles reliques à la vénération du peuple sans les formalités requises..., etc. »

L'abbé Hulot cite encore le concile de Constantinople *in trullo* tenu en 692. Je ne l'ai pas mis dans la liste des conciles parce que, d'après l'abbé Peltier, ce concile n'a

jamais été considéré comme légitime par les Latins, et que le pape Sergius ne voulut jamais y souscrire, quelque instance que lui fît l'empereur Justinien II. — Du reste, pour prouver que je ne crains pas de citer mes adversaires, je transcris les canons L et LI : « Les jeux de hasard sont défendus aux clercs sous peine de déposition, et aux laïques sous peine d'excommunication. On leur défend, sous les mêmes peines, d'assister aux spectacles et aux combats contre les bêtes, ou de faire sur le théâtre les personnages de farceurs et de danseurs. »

Voilà la liste des conciles ayant condamné la comédie moderne, d'après les auteurs des rituels du XVII^e^ siècle.

Maintenant, examinons un peu la portée des canons d'un âge si vénérable.

Pour le concile d'Elvire, il a été tenu en pleine persécution. Les Romains n'avaient rien de pareil à nos théâtres. On ne jouait à Rome ni Eschyle, ni Sénèque, ni même Plaute et Térence, dont le premier cependant ne brille pas par les mœurs de ses personnages. Dans les canons de ce concile, on voit la préoccupation constante d'assimiler les comédiens aux cochers du cirque, aux belluaires et autres acteurs des fêtes païennes du cirque.

Mêmes observations pour le 1^er^ concile d'Arles.

Parmi les premiers chrétiens, tous n'étaient pas martyrs ou purs de toute souillure.

Constantin n'a pas été le premier empereur chrétien. Avant lui avait régné le chrétien Philippe, et celui-ci avait célébré les jeux séculaires en 248, et ces jeux avaient causé la mort de plusieurs centaines de gladiateurs.

Les combats de gladiateurs continuèrent longtemps

sous les empereurs chrétiens, malgré une première défense faite par Constantin en 326. Ils ne furent supprimés définitivement que sous Honorius, en 403, après le meurtre de saint Almaque ou Télémaque, tué dans l'arène par deux gladiateurs qu'il voulait séparer.

Le concile d'Elvire et celui de Constantinople *in trullo* condamnent les jeux de hasard tout autant que les spectacles. Voici les propres termes dont se sert le concile d'Elvire, canon LXXIX^me^ : « Si un fidèle joue de l'ar- » gent aux dés, il sera excommunié. S'il se corrige, il » pourra être réconcilié après un an. »

Suit l'interprétation de l'abbé Peltier :

« Outre les dangers ordinaires aux jeux de hasard, on croit qu'il y avait quelque espèce d'idolâtrie mêlée dans celui de dés; les images des dieux des gentils leur tenaient lieu de nombres, et on invoquait ces faux dieux pour le succès du coup de dés. »

Pourquoi prendre à la lettre, en 1650, les prohibitions contre les spectacles, quand on interprète ainsi la prohibition des dés ?

Quant à moi, je dis que ces conciles provinciaux ou nationaux, tenus en pleine lutte contre le paganisme, n'ont condamné les spectacles que parce qu'ils les regardaient avec raison comme fortement imprégnés de paganisme.

Le concile de Tours ne s'occupe que des spectacles forains et des danses aux jours de fêtes et de dimanches ; c'est en changer étrangement l'esprit que d'appliquer ces canons à la comédie quotidienne et sédentaire.

Supposons que le fameux concile d'Arles ait été œcuménique, ses canons n'auraient pu être appliqués en

1650, parce que le droit canon admet l'abrogation des lois par la coutume. Voici ce que dit le cardinal Gousset :

« La coutume n'abroge une loi qu'autant qu'elle n'est pas contraire au droit divin, et que, eu regard aux circonstances du temps et des lieux, et à la disposition des esprits, on peut juger prudemment qu'elle est plus utile, plus conforme au bien général que la loi même. »

Et sait-on combien il faut de temps pour qu'une loi canonique soit abolie par la coutume ?

D'après le père capucin Gabriel de Varceno, il suffit de 40 ans *pro legibus ecclesiasticis*. Il s'est écoulé plus de 40 ans entre le concile d'Arles et Molière; et, dans l'intervalle, il y a eu des comédies représentées à Rome sous Léon X ; et les grands auteurs dramatiques de l'Espagne, Lope de Vega, Calderon, Tirso de Molina, l'auteur de *Don Juan,* étaient prêtres. Le dernier même était religieux de l'ordre de la Merci.

Passons aux rituels :

Les dispositions de ces rituels diocésains contre les comédiens étaient radicalement nulles. En effet, la bulle *Apostolicæ sedi* de Paul V, en date du 27 juin 1614, prescrit dans toute l'église latine l'usage exclusif du rituel romain: et les rituels cités par M. Monval sont postérieurs à l'année 1614.

Cette question de rituels jette un jour tout nouveau sur ce passage de la lettre de Riccoboni : « Par bonheur il y a des moines dans Paris. » Les moines, étant *exempts*, ne reconnaissaient pas l'autorité des rituels gallicans, au moins sur les étrangers. C'est à eux que se confessaient

les acteurs italiens. Par malheur, les moines, qui pouvaient absoudre dans leurs chapelles, ne pouvaient ni marier ni enterrer, puisque ce sacrement et cette cérémonie étaient du ressort exclusif des curés, et que ces curés étaient ou se croyaient soumis aux prescriptions du rituel diocésain.

Par quel procédé les évêques français ont-ils pu condamner les comédiens au feu éternel quand l'Église romaine les tolérait dans tous les pays catholiques ?

Ils ne pouvaient s'assembler en conciles provinciaux. Le Roi, qui était *l'évêque du dehors*, était aussi un peu le patriarche du dedans.

Ils exhumèrent les canons du concile provincial d'Arles. En un mot, ils invoquèrent l'autorité des *lois existantes*.

On a vu pareil abus se commettre en matière laïque par de très honorables gouvernants qui n'osaient pas proposer de nouvelles lois contre le droit de réunion.

Mais pourquoi ce rigorisme, à une époque où tant de scandales s'étalaient à la cour ?

C'est qu'on ne connaît guère, dans notre monde actuel, en fait d'ecclésiastiques de la première moitié du XVII^e^ siècle, que les hommes d'Etat et les orateurs, et, en fait de grandes dames, que les grandes pécheresses et les grandes pénitentes.

Or, l'Eglise était entrée dans une vie toute nouvelle sous l'impulsion de saint François de Sales, de saint Vincent de Paul, du bienheureux Pierre Fourrier, du cardinal de Bérulle, de monsieur Ollier, le fondateur de Saint-Sulpice, et de tant d'autres. Nous avons vu quelque chose de pareil en 1840 sous la direction de Lacordaire, Ravi-

gnan, du père Pététot, auxquels ont succédé Mgr de Ségur, le curé d'Ars.

De saintes veuves, Mme Acarie honorée sous le nom de bienheureuse Marie de l'Incarnation, Mmes de Chantal, de Miramion, de Montferrant, Legras, avant d'entrer en religion, avaient constitué un groupe de femmes véritablement chrétiennes, bien supérieures aux dévotes des siècles suivants. A ces réunions de saints prêtres et de femmes pieuses il faut joindre un noyau d'hommes de la plus haute noblesse qui s'adonnaient aux pratiques de la vie la plus sérieusement chrétienne. La récitation du bréviaire était pratiquée communément dans ce cercle d'hommes de robe et d'épée si profondément chrétiens et si peu connus maintenant. Il fallait donner une certaine satisfaction à ces esprits d'élite.

Le Roi garda ses maîtresses, la cour resta aussi corrompue, et on sacrifia les comédiens.

Le grand Roi n'avait qu'à charger son ambassadeur à Rome de faire casser par le Pape les décisions des évêques de France. Il ne le fit pas.

Les comédiens français n'avaient qu'à en appeler en cour de Rome. Ils ne le firent pas.

Les comédiens italiens, prudents à l'excès, se confessèrent aux moines, singuliers alliés des gens de théâtre.

Tout cela est inexplicable.

Voilà pourtant la vraie raison de l'injuste condamnation des comédiens. On a voulu donner aux dévots de bon aloi une satisfaction qu'ils ne demandaient pas.

Quant à la *bonne* raison que j'ai entendu donner de cet abominable abus par des gens de bonne foi et qui regret-

tent que les comédiens soient rentrés dans le droit commun, la voici :

Ces gens de théâtre sont tellement immoraux que leur conduite privée légitimait les censures portées contre eux.

Je répondrai que cette immoralité reprochée aux gens de théâtre n'était pas ou n'est pas une conséquence forcée de leur état. S'il y avait eu dix justes dans la Pentapole, le Seigneur eût épargné les villes coupables.

Les acteurs ne sont pas aussi nombreux que les habitants des villes de la vallée maudite, et l'on comptait, il y a une trentaine d'années, plus de dix justes parmi eux.

J'étais très lié, de 1855 à 1860, avec un poète dramatique bon chrétien et avec un acteur lyrique, Constant Caillot. Comme je faisais près d'eux une enquête sur ce sujet délicat, ils me donnèrent les noms de vingt-quatre comédiennes, filles ou femmes irréprochables. Je ne citerai que Rose Chéri.

Il y a quelques années est mort, dans le département du Puy-de-Dôme, un curé de campagne qui avait été acteur avant la levée des censures qui pesaient injustement sur les gens de théâtre.

Il avait été toujours d'une moralité absolue. Il ne faisait pas ses Pâques à cause de sa profession, mais il avait les vertus d'un anachorète et il est mort en odeur de sainteté.

Un de mes amis prétend que, depuis cinquante ans, les actrices devenant de plus en plus morales, et les dévotes mondaines perdant tous les jours de leur réserve, les deux mondes de l'aristocratie et du théâtre se valent à peu près. Je regrette de ne pouvoir lui donner des renseignements

sur cette matière délicate, mes anciens amis, le poète dramatique et l'acteur, étant morts tous les deux.

Je ne connais personne dans le monde artiste qui puisse me donner des renseignements, que je ne révèlerais pas plus que ceux qui m'ont été donnés de 1855 à 1860.

Si toute une corporation doit être excommuniée à cause des péchés de la majorité de ceux qui la composent, pourquoi n'excommunie-t-on pas notre vaillante armée ?

N'examinons pas si nos jeunes et brillants officiers sont plus immaculés que nos jolies ingénues.

Parlons plutôt du péché mignon de l'armée, le duel.

L'Eglise a encore plus horreur du duel que de la galanterie.

Lisez le chapitre consacré à ce sujet dans les *Mémoires d'un volontaire d'un an*, par M. Vallery-Radot, ouvrage couronné par l'Académie française. A la page 138 de la 10me édition, vous lirez qu'il y a plus de cinquante duels par an dans chaque régiment.

Comme les témoins sont excommuniés tout autant que les combattants, cela fait six excommuniés par rencontre, en vertu des dispositions de la bulle *detestabilem* de Benoît XIV. Multipliez le nombre des régiments par 50, puis le chiffre obtenu par 6.

Si le livre de M. Vallery-Radot est empreint d'exagération, pourquoi a-t-il été couronné par l'Académie ? Si les faits cités par ce livre sont exacts, concluons qu'on pèche autant, si ce n'est plus, à l'armée qu'au théâtre.

Et cependant il n'est jamais venu à l'idée de personne de réclamer l'excommunication de l'armée tout entière à cause des péchés d'un très grand nombre de ses membres.

Il nous reste à dire quand et par qui ont été levées les censures que l'Eglise gallicane faisait peser sur les comédiens.

C'est précisément un gallican, mais aussi un saint et un martyr, Mgr Affre, qui a fait rentrer les comédiens dans le droit commun à Paris : 1° en permettant à Rose Chéri de faire sa première communion et de se marier tout en restant comédienne, (1847); 2° en répondant à une délégation de comédiens, en 1848, qu'il ne les regardait pas comme excommuniés.

Le saint pontife mourut glorieusement et saintement avant d'avoir relevé canoniquement les comédiens des censures injustes qui pesaient sur eux.

Cet acte de réparation est dû au concile de la province de Reims, tenu à Soissons en 1849.

Les canons de ce concile ont été approuvés par le Pape, et celui qui concerne les comédiens a été adopté par toute l'Eglise de France, la seule qui eût rejeté de son sein les gens de théâtre.

René de SEMALLÉ.

POUR EN FINIR AVEC LES BÉJART ET M. BALUFFE.

Voici quatre mois que traîne dans le *Moliériste* la discussion soulevée par M. Baluffe à propos des Béjart. Si elle conserve toujours le même intérêt pour mon contradicteur, elle n'en a plus guère pour moi et je crains qu'elle n'en ait plus du tout pour les lecteurs de cette revue. J'ai eu grand tort, je m'en aperçois trop tard, d'accepter un rôle dans une scène renouvelée des *Femmes savantes,* mais beaucoup moins gaie : j'aurais dû comprendre que, ne parlant pas la même langue que M. Baluffe, je lui soumettrais inutilement mes raisons. En outre, il a vraiment la plume trop facile : une première fois, il s'étale copieusement à propos de « dix erreurs » ; puis il les discute à nouveau avec la même complaisance et il en découvre dix-huit nouvelles qu'il énumère impitoyablement. Total, vingt-huit paragraphes à réfuter. C'est beaucoup de temps à perdre ; d'autant plus que M. Baluffe, ayant choisi celles-là « entre plusieurs autres dizaines, » n'aurait qu'à revenir à la charge une troisième fois !

Je déclare donc que ceci est ma dernière réponse. Si les intérêts de la « vérité historique » étaient en jeu, comme le dit M. Baluffe, je m'efforcerais de mon mieux à les servir, pour « infertile et petite » que fût la matière.

Mais c'est parer d'un beau mot de très minces chicanes. Cette aigre polémique est à elle-même son propre but, et M. Baluffe n'y apporte, ce me semble, ni justice, ni mesure. J'ai autre chose à faire que de lutter à main plate avec M. Baluffe pour l'amusement douteux de la galerie; s'il met sa gloire à épiloguer sur ce que j'écris, j'estime que ses erreurs à lui sont indifférentes et qu'il n'y a aucun mérite à en triompher. Il peut produire une nouvelle dizaine ; je me contenterai de le regarder faire.

1. A propos des déménagements de l'huissier Béjart, M. Baluffe fait de l'esprit ; cela se goûte et ne se discute point. Mais il n'a pas compris ce que je voulais dire : on déménage d'autant plus à Paris que l'on est plus pauvre.

Les Béjart possédaient, dit-il, trois maisons. C'est trop de deux. Celle de la rue de la Perle est la seule propriété de quelque importance qu'on leur connaisse. J'admets qu'elle valût cinq mille livres : c'est peu de chose à partager pour une famille de six personnes. Quant au reste, Marie Hervé ne possédait pas « une maison rue du roi Sicile », mais, en propriété indivise avec ses cinq enfants, le sixième d'un « corps de logis », habité par un sellier, seul locataire, et, au bourg Saint-Antoine-des-Champs, une bicoque, aussi indivise, dont il ne restera plus que l'emplacement en 1672. Ainsi, par la manière dont M. Baluffe cite et interprète les documents connus de tous, on peut préjuger avec quelle critique il utilise le contenu de ses tiroirs.

Comme document authentique établissant la gueuserie de la famille, je rappelle simplement l'acte par lequel Marie Hervé déclarait, le 10 mars 1643, devant le

lieutenant civil de Paris, que « la succession de son défunt mari était chargée de grosses dettes, sans aucuns biens pour les acquitter ». Si, malgré cette gueuserie, les Béjart affichaient des prétentions nobiliaires, c'est que les deux choses se sont toujours parfaitement conciliées. Quant au domaine hypothétique de Belleville, M. Baluffe prête à Jal, l'exact et prudent auteur du *Dictionnaire critique*, sa propre facilité d'affirmation. Jal ne dit pas ce que M. Baluffe lui fait dire ; il dit : « Je n'ai point d'informations à ce sujet et j'expose simplement des doutes ».

Le mot de « fille entretenue » appliqué à Madeleine Béjart choque M. Baluffe. C'est pourtant le plus propre, le plus convenable, le seul enfin que l'on puisse employer lorsqu'il faut se résoudre à appeler les choses par leur nom. Je suis moins facile à scandaliser, et je me contente de voir dans « l'alphonsisme » que M. Baluffe nous révèle chez M. de Modène un sérieux indice que, s'il emprunte son vocabulaire galant aux comédies de M. Alexandre Dumas fils, il pourrait bien avoir fait le meilleur de son éducation historique dans les romans d'Alexandre Dumas père.

Je n'ai pas dit, et je ne pouvais pas dire, hélas ! qu'en s'alliant à la famille Béjart, Molière ait montré une délicatesse bien raffinée. Tout ce que l'on peut faire à l'honneur du pauvre grand homme, c'est d'expliquer son mariage et de traiter avec la plus large tolérance morale la famille de bohêmes qu'il eut le malheur d'associer de si près à son existence.

2. La rectification de la parenté de Madeleine de l'Hermite est, en effet, dans les dix numéros du premier

article de M. Baluffe, la seule ligne dont j'aie pu faire mon profit.

3. J'ai dit sur Mme de Modène tout ce que j'avais à dire. M. Baluffe ne soupçonne pas le sérieux avantage qu'il peut y avoir, dans certains cas, à ignorer ou négliger ce que sait ou développe M. Baluffe.

4. Je n'ai pas donné comme un fait authentique le départ de Molière par Orléans, mais comme un itinéraire probable, s'il allait à Bordeaux, comme je le pense. Je laisse à M. Baluffe ses intrépidités de certitude en des matières où l'on ne peut hasarder que des probabilités.

5. M. Baluffe ne connaît pas l'histoire de l'*Illustre Théâtre* entre mars et août 1645 ; il en conclut, naturellement, qu'elle est inconnue. Qu'il relise les *Recherches* d'Eudore Soulié : il y verra que du 3 mars au 2 août de cette année-là, Molière, chef responsable de la troupe, faisait de la prison pour dettes au Châtelet. Il était donc bien à Paris, et très sédentaire, au moment où M. Baluffe veut le faire voyager.

Pour *Josaphat*, je n'ai pas dit que cette tragédie avait été jouée à Bordeaux avant de l'être à Paris ; j'ai tiré seulement de l'épître dédicatoire une présomption en faveur de la protection accordée à Madeleine Béjart par le duc d'Epernon. M. Baluffe me signale l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, car il est sûr que je ne l'ai point consulté, et il m'engage à y aller voir. C'est prendre une peine inutile. Je me suis précisément servi de cet exemplaire pour rectifier une citation d'ordinaire mal copiée. Je n'ai pas songé à m'en faire gloire, estimant qu'il faut le plus possible épargner au lecteur la cuisine de son tra-

vail et lui en présenter seulement les résultats. Mais M. Baluffe ne comprendra jamais, je le crains, que l'on puisse être exact sans faire valoir et souligner son exactitude.

6. Je ne suis pas le seul à douter de ce que valait, pour les comédiens, la protection des grands personnages. Je me contente de rappeler ici cette courte note du registre de La Grange sur la pension accordée à la troupe du Petit-Bourbon par Monsienr, frère du roi : « Nota que les 300 livres (pour chaque comédien) ne furent pas payées. »

J'étais bien sûr, demandant à M. Baluffe un renseignement sur les courses de Molière autour de Pézenas, qu'il allait nous faire un petit cours d'ancienne géographie languedocienne et enrichir de précieux renseignements l'histoire de Molière en province. Il n'y a pas manqué. Je le remercie « pour la gaîté du débat. »

7. A propos des séjours de Molière à Lyon, M. Baluffe discute sur une citation tronquée. J'ai dit expressément que ces années de séjour étaient coupées « de nombreuses excursions dans la vallée du Rhône, en Languedoc et en Provence. » M. Baluffe se donne encore une peine inutile en énumérant ces excursions pour infirmer mon dire ; il ne fait que le confirmer.

8. M. Baluffe ne se doute guère que j'ai dû, tout récemment et par métier, étudier d'un peu près l'histoire administrative du Languedoc ; de si près que je ne recommencerai pas à démontrer combien il est « puéril » (pour parler comme lui) de prétendre que l'organisation financière de la France actuelle ait été calquée sur celle de l'an-

cien Languedoc. Les affirmations de cette nature rappellent trop la chanson de Nadaud : « Si la Garonne avait voulu..... »

9. C'est « à dessein », déclare M. Baluffe en tête de son second article, qu'il a privé la postérité de ma neuvième erreur ; il déclare plus loin ne pas se souvenir de ce qu'il avait voulu dire. Il doit y avoir là une plaisanterie très fine ; si fine que le sel m'en échappe.

10. Pour le détail des relations de Madeleine Béjart et de Molière avec les étapiers de Languedoc, je me contente de rappeler le document XLII d'Eudore Soulié et la discussion de M. Loiseleur dans ses *Points obscurs,* p. 178-182. Je n'ai ni le temps ni la place d'engager un nouveau débat.

Après les grosses pièces, voici maintenant la *réjouissance*, c'est-à-dire les dix-huit erreurs nouvelles. Voyons-les, mais un peu vite :

A. Je n'ai point précisé la date du départ de M. de Modène pour l'Italie ; il était sans intérêt pour ma thèse de dater sa feuille de route. J'ai donné simplement celle de l'expédition de Naples.

B. On peut renouer avec une vieille maîtresse sans lui rendre la jeunesse perdue.

C. Tout, dans les relations de Molière avec Jean Poquelin, prouve une profonde rancune du père contre le fils.

D. Tout prouve aussi que Madeleine Béjart, après la mort de son père, devint le véritable chef de la famille et mena sa mère à son gré.

E. « M. Larroumet n'est pas sûr de la chose », observe

M. Baluffe à propos de la date que je propose pour les premières relations de Molière avec les Béjart. En effet n'étant pas sûr, je n'affirme pas ; je dis « on peut », au contraire de M. Baluffe, qui, dans les cas de ce genre, dit si volontiers : « on doit ».

F. Voici encore de l'esprit, et je le goûte encore ; mais j'ai dit ailleurs tout ce que j'avais à dire sur la question.

G. M. Baluffe n'a pas compris la citation qu'il discute et dont il veut tirer une contradiction.

H. Ici encore M. Baluffe ignore, et, cela va sans dire, nie ce qu'il ne sait pas. Il trouvera dans le *Registre de La Grange*, p. 9, la preuve implicite qu'en province les décors de la troupe appartenaient à Madeleine Béjart.

I. Puisqu'il n'y a, dans la littérature du dix-septième siècle, que deux mentions de la troupe de Molière en province, faites l'une par un bohême, l'autre par un abbé, que l'un l'appelle « troupe de Molière et des Béjart » et l'autre « troupe de Molière et de la Béjart », n'est-on pas en droit de dire que le public provincial « appelait communément » cette troupe : « troupe de Molière et des Béjart »? Voilà pourtant ce que M. Baluffe m'oblige à démontrer.

J. Pour se convaincre que la troupe de Molière fut très nomade jusqu'en 1652, il n'y a qu'à relever et à compter ses étapes connues.

K. Pour Lyon comme pour Agen, Albi, etc., on est réduit à admettre la présence de la troupe entière à un moment donné d'après celle d'un ou plusieurs de ses membres.

L. Molière fut « appelé », en effet, à la cour de Conti. C'est ce que je dis sept lignes plus bas que la citation tronquée une fois de plus.

M. On peut être riche, prodigue et gêné ; c'était le cas de Conti et de bien d'autres, de son temps et de tous les temps.

N. Voir encore Soulié, document XLII.

O. Narbonne n'était donc pas en Languedoc ? — On peut partir pour Bordeaux sans y arriver, et rien ne prouve, bien au contraire, que nos comédiens y soient arrivés.

P. Il n'y avait, dans la troupe de Molière à Béziers, que quatre actrices de nous connues. M. Baluffe en compte sept ; il oublie d'établir la présence des Vauselle et de M^lle^ Menou ; il oublie surtout de dire où il a vu que la sexagénaire Marie Hervé ait jamais joué la comédie, surtout à cette date : Molière n'en était plus à se voir obligé de mettre en ligne de pareils renforts.

Q. Affirmation en l'air.

R. Ici encore, en citant La Grange pour fixer un séjour que tout le monde connaît, M. Baluffe confirme mon dire et bien inutilement. Quand je le vois de mon avis, j'ai peur de m'être trompé.

M. Baluffe me demande en finissant si j'ai « mon compte ». Mon Dieu, non : la quantité s'y trouve, et surabondante, mais la qualité fait absolument défaut. Il me donne aussi à choisir entre les dix-huit erreurs nouvelles ; c'est bien simple : comme il n'y a rien à prendre, je lui laisse tout et ne prends rien.

GUSTAVE LARROUMET.

BIBLIOGRAPHIE

—

Le Molière-Moland. — C'est par les *Œuvres de Molière* que notre éminent collaborateur inaugura, en 1863-1864, la collection des « Chefs-d'œuvre de la littérature française » à la librairie Garnier frères. Les 7 volumes, accueillis avec la faveur qu'ils méritaient, furent rapidement épuisés. Il fallut bientôt songer à leur réimpression.

Tout en donnant ses soins aux éditions de Ronsard, de Racine, de La Fontaine, de Voltaire, d'André Chénier, M. Louis Moland corrigeait, augmentait son premier travail, et recueillait patiemment les éléments d'une édition plus riche en textes et documents accessoires, répondant par là au goût croissant du public lettré pour tout ce qui touche à Molière.

Nous avons signalé, au fur et à mesure de leur apparition, les tomes II à XII de cette seconde édition.

Le tome I, qui vient de paraître, la couronne dignement par une *Biographie* et une *Bibliographie* du Maître. Il renferme un portrait de Molière gravé par G. Staal, et quatre fac-simile de signatures, dont une, celle du 30 juin 1643, était restée inédite.

Dans une excellente *Introduction*, M. Moland passe en revue les caractères de l'auteur comique, les grands comiques de l'antiquité, la comédie au moyen âge, et la comédie moderne avant Molière.

La *Biographie* est un modèle d'érudition précise et claire : toujours sobre, discret, modeste, prudent parfois jusqu'à la timidité, M. Moland n'accepte que les faits certains, authentiques ; il rejette sans aigreur les hypothèses fantaisistes, examine les légendes hasardeuses sans parti pris, avec une bonne grâce souriante, et expose sans les trancher les questions controversées. C'est un plaisir sans fatigue de suivre son récit qui jamais ne s'attarde dans les notes indigestes et les commentaires inutiles.

Nous retrouvons le même goût et la même mesure dans la *Bibliographie choisie* pour laquelle il a adopté l'ordre chronologique, qui nous parait le plus logique et le plus commode.

Nous ne saurions trop remercier et féliciter M. Moland d'avoir mené à bonne fin cet important travail, qui restera l'un des plus dignes monuments élevés à Molière.

⁂

Le Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France des 5 et 12 juillet a publié sous ce titre: *Une famille de comédiens au XVII^e siècle,* LES BÉJART, l'intéressante conférence faite à la Sorbonne, le 14 février dernier, par notre collaborateur M. Gustave Larroumet, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

⁂

L'abondance des matières nous oblige à remettre à la prochaine livraison l'examen de deux articles : *Georges de Scudéry et Madeleine Béjard (Figaro* du 22 août) et l'*Affaire du sieur Pocquelin (XIX^e Siècle* du 25 août).

DU MONCEAU.

ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

Aout 1685.

Samedy 4. — Britannicus. — *Les Fascheux*. . . . 267 l. 10 s.
Mercredy 15. — La Nostre-Dame, feste de la Vierge. Néant.
Mardy 21. — A Marly, devant le Roy: *Le Sicilien*. (MM. De La Grange, Adraste; Rosimont, D. Pèdre; Du Croisy, le Sénateur; Guérin, Hali; Mlles Guérin, Isidore; La Grange, Climène ou Zaïde). . . . . Service de la Cour.
Mercr. 29. — *L'Escole des Femmes*. — Angélique et Médor 299 10
Vendr. 31. — *Le Misantrope*. — *Le Mariage forcé*. 241 10

Recette du mois : 15,055 l. 5 s. — Part : 424 l. 10 s.

Aout 1785

Jeudy 4. — Le Cid. — *Amphitryon*. 2054 19
Dim. 10. — Le Jaloux sans Amour. — *La Comtesse d'Escarbagnas* (Mlle La Chassaigne) . . . 2142 17
Lundy 15. — Assomption . . . . . Relâche.
Mardy 16. — La Veuve du Malabar. — *M. de Pourceaugnac* (Champville). 1177 10
Vendr. 19. — L'Enfant prodigue. — *Le Médecin malgré lui* (La Rochelle). 397 16
Dim. 21. — Le Roy Léar. — *La Comtesse d'Escarbagnas* 2478 19

G. M.

BULLETIN THÉATRAL

—

Comédie Française. — Mercredi 29 juillet, *les Femmes savantes* (MM. Coquelin cadet, Silvain, Roger, Villain, Baillet, Leloir, de Féraudy; Mmes Barretta-Worms, Broisat, Lloyd, Amel, Kalb). — Dimanche 2 août, *le Malade imaginaire* (MM. Prud'hon, Martel, Joliet, Roger, Truffier, Leloir, Clerh; Mmes Samary, Amel, Durand, petite Moreau). — Mardi 4, *le Mariage forcé* (MM. Martel, Joliet, Villain, Truffier, Baillet, Leloir, Gravollet; Mlle Fayolle). — Mercredi 5, *les Fourberies de Scapin* (MM. Coquelin cadet, Garraud, Boucher, Joliet, Roger, Truffier, Baillet; Mlles Frémaux, Kalb, Jamaux). — Jeudi 6, *les Femmes savantes*, (distribution du 29 juillet, sauf Mme Barretta, en congé, remplacée par Mlle Durand dans Henriette). — Samedi 8, *l'Avare* (MM. Coquelin cadet, Boucher, Martel, Roger, Villain, Truffier, Le Bargy, Leloir, Falconnier; Mlles Martin, Amel et Durand) et 1re de la reprise de *Sganarelle*, qui n'avait pas été représenté à la Comédie Française depuis le 3 septembre 1874 :

		1885	1874
Sganarelle	MM.	de Féraudy.	Got.
Gorgibus		Clerh	Kime.
Lélie		H. Samary	Prud'hon.
Gros René		Roger	Roger.
Un parent		Falconnier	Tronchet.
Villebrequin		Hamel	Joliet.
Mme Sganarelle	Mlles	Fayolle	P. Ponsin.
Célie		Durand	Tholer.
La suivante		Kalb	Bianca.

La pièce se joue en trois actes, depuis qu'elle a été ainsi divisée par M. Edouard Thierry, conformément à l'édition de *Molière* de 1734. Il y a un siècle, le *Cocu imaginaire* figurait au répertoire comme comédie en un acte.

MM. Ed. Thierry et A. Claveau ont consacré à cette reprise deux remarquables feuilletons, l'un dans le *Moniteur*, l'autre dans la *Patrie*.

Lundi 10, le *Misanthrope* (MM. La Roche, Prud'hon, Boucher, Truffier, Baillet, H. Samary, Falconnier, Masquillier; Mmes Broisat, Amel et Marsy) et *Sganarelle* (dº). — Mercredi 12, *le Malade imaginaire*, (distribution du 2). — Jeudi 13 et samedi 15, *Sganarelle* (dº). — Dimanche 16, *l'Avare* (distribution du 8, sauf MM. Coquelin cadet et Leloir, remplacés MM. de Féraudy et Clerh dans Mº Jacques et Harpagon). — Lundi 17, *Les Femmes savantes* (distribution du 6, sauf M. de Féraudy, remplacé par M. Joliet dans Vadius). Mardi 18, *le Mariage forcé* (distribution du 4, sauf M. Baillet, remplacé dans Alcidas par M. le Bargy). — Mercredi 19, *Sganarelle* (dº). — Vendredi 21, *le Misanthrope* (distribution du 10, sauf M. Baillet, en congé, remplacé par M. Dupont-Vernon dans Philinte) et *Sganarelle* (dº). — Lundi 24, *Tartuffe*, (MM. Prud'hon, Silvain, Boucher, Martel, Joliet, Villain, Leloir; Mmes J. Samary, Lloyd, Martin, Amel). — Jeudi 27 et samedi 29, l'*Ecole des Femmes*, (M. Leloir joue Arnolphe pour la première fois). — Dimanche 30, les *Femmes savantes*. — Lundi 31, le *Malade imaginaire*.

Théatre du Cercle, à Aix-les-Bains. — Lundi 3 août, grand succès du *Tartuffe* avec M. Coquelin aîné dans le rôle principal (M. Béjuy, Orgon; Mlle Brandès, Elmire).

Théatre des Galeries, à Bruxelles. — Mercredi 26, les *Précieuses ridicules* (M. Coquelin aîné).

Théatre National de Budapest. — Lundi 10 août, soirée de gala en l'honneur de la délégation française: le *Mariage forcé*, entre *Un Monsieur en habit noir*, *Une tempête sous un crâne*, et le *Luthier de Crémone*. MM. Dreyfus et Coppée sont traînés sur la scène et couverts de fleurs et de bravos.

Molière s'est modestement dérobé à cette ovation.

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant: Georges MONVAL.

SEPTIÈME ANNÉE

NUMÉRO 79 OCTOBRE 1885

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

A. Baluffe, H. de Bornier, C. Brouchoud, E. Campardon, J. Claretie,
F. Coppée, E. Cottinet, G. Depping, P. d'Estrée,
V. Fournel, J. Guillemot, F. Hillemacher,
A. Houssaye, H. de Lapommeraye, G. Larroumet, J. Loiseleur,
P. Mesnard, L. Moland, A. de Montaiglon, Eug. Noel,
Ch. Nuitter, E. Picot, L. de la Pijardière,
Ed. Thierry, E. Thoinan, etc.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE

PARIS

TRESSE & STOCK, LIBRAIRES-ÉDITEURS

8, 9, 10, 11, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS

1885

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXXVIX

SEPTIÈME ANNÉE

LA TROUPE ESPAGNOLE DES COMÉDIENS DE LA REINE. — G. Monval.
MOLIÈRE & CINQ-MARS. — A. Baluffe.
UNE LETTRE DE L. BÉJART A RETROUVER. — P. d'Estrée.
MOLIÈRE EN PRISON. — A. Baluffe.
BIBLIOGRAPHIE. — Du Monceau.
ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES. — G. M.
BULLETIN THÉATRAL. — Mondorge.

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse et Stock, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.

LA TROUPE ESPAGNOLE
DES
COMÉDIENS DE LA REINE

On sait, par les *Mémoires de M^lle de Montpensier*, que des comédiens espagnols jouaient à Saint-Jean de Luz au printemps de 1660, au moment même où une troupe mi-espagnole mi-hollandaise venait de donner des représentations à la Foire-St-Germain.

D'autre part, La Grange écrit sur son *Registre*, à la date du dimanche 11 juillet 1660:

» Il vint en ce tems une Troupe de Comédiens Espagnols qui joua 3 fois à Bourbon (lisez: au petit Bourbon): une fois à demye-pistole, la seconde fois à un escu, et la 3^e fois fist un four ».

Joseph Mervesin (1), dans son *Histoire de la Poésie françoise* (2), après avoir consacré une dizaine de pages à Molière, dit:

Après l'heureux mariage du Roi, il vint des Comédiens Espagnols pour

---

(1) Religieux de Cluny, non réformé, mort de la peste, à Apt, en 1721.

(2) Paris, P. Giffart, 1706, in-12; 2^e édition, Hollande, 1717.

s'établir à Paris; mais il n'y furent pas heureux : ils ne sçurent jamais trouver le goût des François ; leur facétieux paroissoit grave, et leur gravité, facétieuse : tout le monde étoit d'un grand sérieux à leurs Comédies, et l'on n'alloit à leurs Tragédies, que pour rire.

» Les productions de Lopez de Vega, qui charmoient toute l'Espagne, ne plûrent pas en France, et l'on s'y défioit de la fécondité d'un Auteur, qui a laissé 1800 pièces de Théâtre, et 400 de ces Actes que l'on représente dans les Places devant le Saint-Sacrement, le jour qu'on en célèbre la solemnité. Ces Comédiens, lassez enfin de déclamer dans des solitudes, repassèrent les Pyrénées. »

Avant lui Chappuzeau (1674) avait constaté qu'ils n'avaient pas été « goûtés » en France. Loret va nous en dire la raison dans sa *Muze historique* du samedi 24 juillet 1660 :

Une grande Troupe, ou Famille
De Comédiens de Castille
Se sont établis dans Paris,
Séjour des jeux, danses et ris.
Pour considérer leur manière,
J'allay voir leur Pièce première,
Donnant à leur portier, tout franc,
La somme d'un bel écu blanc.
Je n'entendis point leurs paroles ;
Mais tant Espagnols qu'Espagnoles,
Tant comiques, que sérieux,
Firent, chacun, tout de leur mieux,
Et, quelques uns, par excellence,
A juger selon l'aparence.
Ils chantent, ils dansent Balets,
Tantôt graves, tantôt folets ;
Leurs femmes ne sont pas fort belles,
Mais paroissent spirituelles ;
Leurs sarabandes et leurs pas
Ont de la grâce et des apas;
Comme nouveaux ils divertissent,
Et leurs castagnettes ravissent :
Enfin, je puisse être cocu,

Si je leur plaignis mon êcu;
Et je croy que tout honnête homme
Leur doit porter pareille somme
Pour subvenir à leur bézoin,
Puis-qu'ils sont venus, de si loin,
Avéque comédie et dance,
Donner du plaizir à la France.
Les Comédiens de Paris,
Bien loin d'être contr'eux marris
D'entreprendre sur leur pratique,
D'un souper ample et magnifique,
Où chacun parut êbaudy,
Les régalèrent, Mercredy;
De l'excellent jus de la treille
On y vuida mainte bouteille;
On y but, des mieux, les santez
Des Grands, Princes et Majestez,
Et des Ministres chasse-guerres,
On y cassa plus de cent verres;
Illec, on mangea, ce dit-on,
Bien des lapins et du mouton,
Avec quantité de volaille;
Et pluzieurs, comme rats en paille,
Sans être du mêtier, pourtant,
Y trinquèrent, ma foy, d'autant,
Exerçans, des mieux, la mâchoire;
Et je colige de l'histoire
Que les Comédiens d'icy
Ne sont pas gens, coussy, coussy,
Mais gens où courtoizie abonde,
Et qui sçavent fort bien leur monde.

Les comédiens français ne se bornèrent pas à régaler les nouveau-venus; ils leur donnèrent l'hospitalité. Chappuzeau (1) nous apprend que « la Troupe Royale leur presta

(1) Le *Théâtre François*, p. 109 de l'édition Fournier; p. 133 de l'édition Monval.

» son Théatre, comme elle avoit fait avant aux Italiens, qui » occupèrent depuis le Petit-Bourbon avec Molière et le » suivirent après au Palais-Royal. » (1)

Chappuzeau ajoute : « Les Espagnols ont esté depuis » entretenus par la Reyne. » C'est à ce titre que nous les trouvons à Vincennes en novembre 1660, à Fontainebleau le jour même de la naissance du Grand Dauphin :

Depuis sept jours le Roy, la Reyne,
Sont au beau château de Vinceine.
Outre le plaizir de courir,
De jouer et de discourir,
Quand ce venoit vers la soirée,
De mille flambeaux éclairée,
Les Espagnols, pas trop mignons,
Floridor et ses compagnons,
Sieur MOLIER et ses camarades,
Tous gens bien faits et non maussades,
Reprézentoient, à qui mieux mieux,
Des sujets graves et joyeux. (2)

Le 1er novembre de l'année suivante 1661, jour de l'heureuse délivrance de la Reine leur protectrice au château de Fontainebleau, ils exécutent, dans cette maison royale, « devant le balcon du cabinet de la Reine-Mère, » des danses nationales au son des castagnettes et des guitares ; et quelques jours après ils purent figurer encore

(1) Il est fâcheux que Chappuzeau, toujours si exact, n'ait pas précisé l'époque à laquelle les « Grands Comédiens » auraient prêté leur théâtre aux Italiens, que nous ne rencontrons jamais à l'Hôtel de Bourgogne, mais toujours au Petit-Bourbon, avant Molière, puis avec lui, jusqu'à leur départ en juillet 1659.

(2) Loret, *Muze historique*, sam. 20 novembre 1660.

dans cette comédie « où l'on mit le feu à la forêt, au retour d'une collation à Franchard. »

Les voilà donc de toutes les fêtes de la Cour, alternant avec les comédiens de l'Hôtel ou du Marais et ceux de la troupe de Monsieur.

Ils avaient pour chef à cette époque Pedro de la Roza, que Jal signale comme ayant touché 9,000 livres du Trésor royal en 1662. (1) C'est à tort que l'auteur du *Dictionnaire critique* a regardé cette somme comme la totalité de leur subvention. M. Alph. Royer a produit un document, de l'année suivante, établissant qu'ils recevaient 1,500 livres par mois, pour leur « entretenement », soit 18,000 livres par an, plus 7,560 livres pour le « louage » de leur logement et 90 livres par chaque représentation. La troupe espagnole, ayant joué 73 fois à la Cour en 1663, reçut pour cette seule année 32,130 livres. (2)

C'était beaucoup d'argent pour le peu de plaisir qu'elle donnait, surtout au jeune Roi qui n'aimait pas les castagnettes, si l'on en croit Perrault (3); mais n'était-elle pas, pour les deux reines espagnoles, comme un morceau de la patrie absente ?

Après la mort d'Anne d'Autriche, Robinet annonce (novembre 1666) que les comédiens espagnols doivent figurer à Saint-Germain dans un grand ballet. Il s'agit

(1) Bibl. nat. ms. Reg. Colbert. Trésor royal, juillet-septembre 1662.

(2) Arch. nat. Registre ms. cité à la p. 457 du *Théâtre de Tirso de Molina*. (Paris, Lévy, 1863, in-18). M. Alph. Royer donne le nom d'un des comédiens espagnols à cette date : Simon Aguado.

En 1664, on les trouve encore à Fontainebleau.

(3) *Dialogue des anciens et des modernes*.

évidemment du *Ballet royal des Muses*, dans le livret duquel nous trouvons les noms d'onze chanteurs, danseurs et musiciens de cette troupe :

MASCARADE ESPAGNOLE.

Espagnols qui chantent en dansant :

Joseph de Prado, Agustin Manuel, Simon Aguado, Marcos Garces.

Espagnoles qui chantent en dansant :

Francisca Vezon, Maria de Anaya, Maria de Valdes, Jeronima de Olmedo.

Espagnols qui jouent de la harpe et des guitarres :

Juan Navarro (1), Joseph de Loesia, Pedro Vasques.

En février 1667, ils sont encore au château de Saint-Germain où ils jouent avec les Italiens, l'Hôtel de Bourgogne et la troupe de Molière, devenue Troupe du Roi. (2)

En décembre, ils donnent, à la Cour, la comédie

> Non la follette et l'étourdie,
> Mais la grave qui dans Madrit
> Plus que chez nous est en crédit (3)

Il faut croire cependant qu'ils n'avaient pas cessé de plaire à la Reine, puisqu'en 1669 ils continuaient de tou-

---

(1) Il y eut, au siècle précédent, un Navarro, fameux poète contemporain de Lope de Rueda.

(2) Robinet, lettre en vers du 20 février 1667.

(3) Dº, lettre du 17 décembre 1667.

cher la subvention de 18,000 livres, la gratification de 90 livres par représentation et les 7,560 de loyer (1).

Jal, qui en tire la preuve d'un *Registre du Trésor*, a également trouvé, dans un *Registre du Secrétariat*, le laissez-passer que Colbert fit donner aux hardes de quatre d'entre eux, au mois d'août de l'année suivante.

Voici ce document, que nous avons collationné à la Bibliothèque nationale : (2)

Passeport pour les hardes des Commédiens Espagnols s'en retournant en Espagne.

Veu et Visité par ordre de Messrs les Intéressez aux cinq grosses fermes de France au logis de messieurs les Comédiens Espagnols xxvi coffres cordellez et un ballot embalé pour sortir par la province de Poictou, bureau de St-Léger de Mesle, contenant, etc. . . . . .

Le Roy, voulant que les hardes spécifiées au mémoire cy-dessus appartenans aux nommez Marc Garzes, Augustin Manuel, la Bezon et la veufve, Comédiens Espagnols, passent en Espagne avec ceux qui en auront la conduite sans aucune difficulté, Sa Majesté mande et ordonne aux Gouverneurs et Lieutenans généraux de ses provinces et armées, gouverneurs particuliers de ses villes et places, maires et eschevins d'icelles, fermiers ou commis préposez à la recepte de ses droits de domaine, traite foraine et domanialle, capitaines et gardes de ses ponts, ports, péages ou passages, et tous autres ses officiers justiciers et sujets qu'il appartiendra de n'y donner aucun empeschement; deffend aux fermiers de ses domaines, traites foraines et domanialles d'exiger aucuns droits pour le passage desd. hardes et chevaux et autres choses cy-dessus spécifiées à peine de désobéissance.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le deuxiesme jour d'Août 1670.

Signé : Louis, et plus bas : Colbert.

Jal s'appuie sur ce document pour supposer que la

(1) Bibl. nat. ms. Reg. du Trésor royal pour 1669.

(2) Ms. fr. 6652, 1, f° 273 v°.

troupe ne séjourna que dix ans à Paris, contrairement à ce que dit Chappuzeau : « Les Espagnols ont esté entre-» tenus par la Reyne jusques au printemps dernier 1673. »

C'est Chappuzeau qui a raison : la troupe ne repassa pas les Pyrénées en 1670(1), ainsi qu'en témoignent les actes suivants, que j'ai découverts récemment dans les registres de la paroisse de Saint-Germain-en-Laye, et qui nous permettent de compléter le tableau de la troupe entretenue pendant treize ans par la reine Marie-Thérèse :

19 mai 1670. — Mariage de Jean Navarre avec Hyerosme de Olmedo, tous deux de cette parroisse, Espagnols de la troupe de la Reine ; trois proclamations de baons avec les fiançailles faites sans opposition. Le tout en présence de Blaise Polope, Pierre Rose, Simon Ovedo, Marc Garçeze (2). Lesquels ont signé :

Jn Nabarro	Pedro de La Rosa
Marcos Garçes	Blas. Polope.

16 juin 1670 — Mariage de Pierre Vasquez avec Anne Esclivano, tous deux de la nation espagnole

(1) Une lettre de madame de Sévigné, du 11 novembre 1671, prouve qu'à cette date il y avait encore « Comédie espagnole » chez la Reine.

(2) 15 décembre 1667, baptême de Joseph Joachim, fils de Marc Garcès, officier de la Reyne, et de Marie Hernandez Aguado, sa femme, rue des fossés St-Germain. Le parrain, Simon Aguado, aussy officier de la Reyne ; la marraine Jacques (*sic*) Rizo, fille majeure. L'enfant né le 9e de décembre. (Reg. de St-Germain l'Auxerrois, publié par Jal, p. 412).

et de la troupe de la Reine; en présence de Marc Garçez, Joseph Luesia, Christophle Gorie.

Signé : Pedro Vazquez, Joseph Luesia, Marcos Garçez, Christoval Gorriz.

20 août 1670 — Baptême de Marie-Louise, fille de Jean-François Lopez et de Thérèse de Ribas, sa fe, tenue sur les fonds par Paul Polope et par Marie de Baldez.

Signé : Maria de Valdes. — Paulo Polope y Basses.

26 sept. 1670. — Mariage de Simon Aguado, espagnol de nation, de la troupe de la Reine, à présent habitant de ce lieu, avec Marie Lasaena, aussy espagnolle de nation, de la ville de la Meubeille au diocèze de Tolède; en présence de Joseph Luessia, Jean de Malaguille, Pierre de La Rosse et Jean Rodrigue Scavanson.

Simon Aguado Joseph Luesia
Pedro de La Rosa Juan Rodriguez Sainzon
Juan de Malaguilla.

4 mai 1671. — Inhumation au cimetière de Rodrigue Suarez, Espagnol du royaume de Galice, décédé dans l'Hostel-Dieu de cette ville, en présence de Paul Polope et de Damien Polope.

Paulo Polope y Basses Damian Polope y Valdes.

3 sept. 1671. — Mariage de Pierre, fils de Jean de Puyau et de Marie de Bordâlonga, et de Catherine de Merando, fille de Martin de Merando et de

Renyette Oussio; en présence de P. de La Roze, Jean Navarre, Jos.de Luesia et Anthoine Melende.

Pierre de Puyau	Juan Navarro
Pedro de la Rosa	Oliver
Joseph Luesia	Antonio Melendez.

6 déc. 1671. — Baptême de Pierre, né le 26 novembre, fils de Pierre Puyeau, domestique de Pierre de La Roze, et de Catherine Merandau, sa femme : parrain, Pierre de La Roze, officier de la Reine; marraine, Jeanne Navarre, fille majeure de Jean Navarre, officier de la Reine.

Signé : Pedro de La Rosa.

Au printemps de 1673, quelques semaines après la mort de Molière, la troupe espagnole repassa les monts. Prado, qui jouait les jeunes premiers *(galanès)*, avait amassé en France une assez belle fortune ; devenu veuf, il se retira dans un couvent de Madrid (1675), se fit ordonner prêtre, et mourut en 1685 en se rendant à Rome.

Francisca Bezon, *primera dama*, revint très riche à Madrid; elle épousa Vicente de Olmedo, mime et danseur, et vécut jusqu'en 1703, dans les pratiques de la dévotion.

Tel fut le sort de cette troupe espagnole ; aux douze noms déjà connus nous venons d'en ajouter douze autres. Nous devions donner place ici à ces comédiens que Molière connut, accueillit, employa quelquefois dans ses intermèdes. *Don Garcie de Navarre*, *la Princesse d'Elide*, *le Festin de Pierre* firent quelques emprunts à leur répertoire. Que n'usèrent-ils de représailles ? L'Espagne eût

connu Molière plus tôt, et nous n'oserions plus leur reprocher cette subvention plus que double de la nôtre, qui, jointe aux 15,000 livres payées annuellement à la troupe italienne, prouverait que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il est parfois, en France, avantageux d'être étranger.

GEORGES MONVAL.

Nous publierons dans une prochaine livraison les neuf actes d'inhumation relevés sur les registres de la même paroisse de St-Germain-en-Laye, de 1733 à 1779. Ce sont ceux de Mlle D'Auvilliers, de Paul et de Philippe Poisson, de Mlles Sallé, Desmares, Poisson, de Dubreuil, de Mlles De Seine et de Romaneau.

MOLIÈRE & CINQ-MARS

La recherche des épisodes à sensation n'est point interdite dans l'histoire d'un grand homme. Il ne faut pourtant pas que la préméditation formelle de lui créer une situation émouvante et poétique porte à réinventer les évènements les mieux connus dans leurs détails précis, positifs et vrais. C'est ce qui est arrivé à M. Emmanuel Raymond lorsqu'il s'est ingénié à représenter le futur Molière, valet de chambre du Roi, assistant, à Narbonne, à l'arrestation de Cinq-Mars. La légende qu'il a essayé d'accréditer est fausse ; et c'est même là son moindre défaut, car cette légende, qui a séduit de rogues et rugueux critiques, cette légende ne vaut pas la vérité pure et simple !

On admet que Molière suivit Louis XIII au siège de Perpignan, en 1642. Le quartier du Roi était établi à la métairie d'En Johan Pauques, près Saint-Estève. Le 10 juin, Louis XIII quitta le camp pour rentrer à Paris, et le soir même de ce jour il couchait à Sigean. En campagne ou en simple voyage, le Roi avait à son service une « double chambre » qui se déplaçait alternativement, d'étape en étape ; de sorte que, le soir du 10 juin, tandis que la première chambre était installée à Sigean, la seconde le précédait à Narbonne. M. Emmanuel Raymond raconte que, Louis XIII étant, à Sigean, l'hôte du riche bourgeois Ferrier, Molière se trouva logé, avec d'autres valets, chez un autre bourgeois du nom de Martin Melchior Dufort, qui

devint désormais son ami. Quatorze années plus tard, ce même Dufort est en effet mêlé à une affaire d'argent, où l'on veut qu'en souvenir de « cette première liaison contractée lors du séjour à Sigean (1) », Dufort et un autre bourgeois de Narbonne (chez qui Molière n'avait pourtant pas logé !) se constituent obligeamment caution d'une somme souscrite par le prince de Conti en faveur de Molière. En temps et lieu nous ferons justice de cette nouvelle fable ; mais, dès à présent il n'y a nulle invraisemblance à ce que Jean-Baptiste Poquelin ait logé chez Dufort et fait ainsi la connaissance personnelle de Dufort. Durant ce voyage dans le Midi, le jeune Poquelin se trouva en contact avec trop de gens pour n'avoir pas chance de se faire des amis dans le nombre. Poursuivons. D'après l'histoire — non d'après la légende — Louis XIII, arrivé à Narbonne le 11 juin, y séjourna le 12, et, dans la matinée du 13, prit le chemin de Béziers, — après avoir confié à l'agent de sûreté Charost l'ordre d'arrêter Cinq-Mars. Dès la première heure du jour suivant, c'est-à-dire du 14, Charost exécuta cet ordre. Cinq-Mars, redoutant d'être appréhendé « dans le logis du Roi, » où il avait sa chambre, et conciliant d'ailleurs ses instincts de prudence avec ses habitudes de galanterie, était allé passer la nuit chez « deux belles filles » de petite vertu, dont l'oncle, un sieur Sioujac, le dénonça. Charost se saisit de Cinq-Mars et tout fut dit. — Or, comme l'attesterait au besoin la lettre de Louis XIII, écrite « de Béziers » au duc d'Orléans (2), dans la matinée du 14 juin, c'est bien à Béziers qu'était le Roi au moment de l'arrestation de Cinq-Mars, et c'est bien à Béziers que devait être, de par l'alter-

(1) J. Loiseleur : les *Points obscurs de la vie de Molière.*
(2) *Histoire de Louis XIII*, par le P. Griffet.

nance des deux chambres, le jeune valet Poquelin, si vraiment Poquelin avait été de service à Sigean. Cela n'a pas empêché M. Emmanuel Raymond d'arranger autrement les choses : et de son récit il résulte, contre toute authenticité, que l'arrestation se serait faite dans « le logis du Roi », dans une chambre communiquant avec la cathédrale Saint-Just, qu'un « jeune valet, » anonyme, en qui il n'hésite pas à voir, de son plein gré, le jeune Poquelin, — comme s'il n'y avait au monde qu'un jeune valet, — aurait été là, à point, pour tenter de faire évader Cinq-Mars. Evidemment M. Emmanuel Raymond s'est mis en faux frais d'imagination...

Mais j'entends dire que si le récit de M. Emmanuel Raymond est controuvé, c'est « dommage! » Pourquoi donc? Est-il vraiment dommage que celui qui sera Molière n'ait pas été, même dans un pur élan de générosité juvénile, le complice inconscient d'un traître à la Patrie — en essayant de soustraire Cinq-Mars à la justice du Roi? — Dans un de ses paradoxes favoris de sentimentalité abusive, la poésie moderne a cru devoir entreprendre la réhabilitation posthume de ce débauché félon, transformé en martyr. Pour de plus nobles victimes gardons notre sincère et saine sympathie! Surtout évitons, pour Molière, la compromission de certaines solidarités rétrospectives. L'acte de dévouement dont on prétend lui faire honneur, sa gloire n'en a pas besoin! L'histoire de sa vaillante et libre jeunesse peut s'en passer sans exciter moins d'intérêt!

En vain l'érudition de M. Louis Moland, érudition si française en sa claire et concise élégance, incline-t-elle (1) à n'y pas regarder de trop près cette fois; en vain le savoir si

---

(1) *Œuvres de Molière*, tome I, qui vient de paraître (édition Garnier frères).

en éveil de M. Louis Moland met-il une complaisante finesse à se payer de mots, par exception et pour le plaisir de citer M. Brunetière : — non, la légende ici n'est pas à regretter! Certes, la citation de M. Brunetière est bien tentante! Jugez-en : « Les Grecs, enfants gâtés des filles de Mémoire, aimaient ces sortes de rapprochements qui ne coûtent pas beaucoup, en somme, à la vérité de l'histoire et qui confondaient le nom de leurs grands historiens ou de leurs grands poètes avec le souvenir des grands évènements de leur vie nationale. Et comme ils se plaisaient à raconter que, dans cette illustre journée de Salamine, Eschyle combattant sur les vaisseaux d'Athènes, Sophocle chanta sur le rivage le péan de la victoire à l'heure même qu'Euripide naissait dans l'île, sans doute ils se fussent complus à cette image d'un Molière assistant à l'arrestation de Cinq-Mars, comme à cet autre souvenir d'un Bossuet contemplant d'un œil avide la litière qui, de ce voyage tragique, ramenait dans Paris le tout puissant cardinal » (1). — Oui, on serait tenté de préférer une telle fiction (que je ne trouve pourtant ni si poétique ni si patriotique), on serait tenté de la préférer à la vérité... qu'on ignore. Mais la vérité ne vaut-elle pas mieux, même s'il ne s'agit que d'embellir l'histoire de France par de magnifiques alliances de noms ?

Eh bien! — cette fois l'alliance des noms est légitime — eh bien, à l'heure où le futur Molière, caché encore et comme tenu en réserve sous l'humble livrée des valets de chambre du Roi, logeait à la métairie d'En Johan Pauque, il y avait, à droite et à gauche, ici « Turenne, lieutenant-général de l'armée de Catalogne, » et là « Condé, commandant d'un corps de cavalerie ; » — et si les fictions splendides,

(1) *Etudes critiques*, Paris, 1880.

qui ne coûtent rien à la vérité, vous plaisent et vous enchantent, imaginez-vous, ô érudits! ô poètes! imaginez-vous qu'un matin qu'il errait seul sur les collines d'Elne, voisines du quartier royal, le jeune Poquelin, tressaillant, lui aussi, aux premières éclosions du génie qui couvait dans cette atmosphère, sentit soudain la Muse inconnue qui était en lui prendre son essor et déployer, sous le ciel, à la hauteur des Pyrénées, plus haut encore, déployer ses deux ailes rayonnantes, dans le sens des « ailes » de l'armée — dans le sens de ces deux grandeurs glorieuses de l'avenir : Turenne et Condé!...

Auguste BALUFFE.

UNE LETTRE DE LOUIS BÉJART

A RETROUVER

—

Je viens de trouver la lettre suivante dans la volumineuse correspondance de Séguier, à la Bibliothèque nationale (1):

Monseigneur,

La part que Vostre Grandeur prend en tout ce qui touche la famillie de feu M^gr le surintendant de Servien et la fidélité que nostre mayson luy a vouée de tout temps m'ont faict prendre la hardiesse de vous informer du desplaisir que nous a donné un Commœdien nommé Béiard en escrivant à M. de Vieuget que M. le marquis de Sablé estoit plus boiteux que jamais.

Je m'ettois donné l'honneur par deux différents ordinaires d'en escrire à M. le marquis et de luy remonstrer que si un peu d'impatience luy a causé sa recheutte, la poste de vingt jours que je pris après la mort de feu mon père pour affaires pressantes, incontinent que M. de Vieuget m'eust remis d'une disloquation de dix-neuf ans, ne m'avoit pas moins redeffaict, mais que le mesme gentilhomme m'ayant despuis le quinziesme du moïs de janvier passé mené à Lyon, m'y a entièrement remis, je me donnois l'honneur d'exhorter M. le marquis d'envoyer icy quelqu'un qui m'ayant veu droit et ferme, prist M. de Vieuget et le mena à Paris où il se faict fort de le guérir sans douleur et par

(1) T. XXXI, f° 131. Fr. 17,397.

des nouveaux moyens que toutte la chirurgie admire en ce pays. Le retardement de l'honneur de sa responce me persuade que peut-estre il craint de se remettre dans le remède. Ce qui m'a obligé, Monseigneur, d'asseurer Vostre Grandeur que si elle l'envoye quérir, moyennant deux ou trois moys d'assiduité de M. le marquis à tenir la chambre, il le guérira comme moy, sans qu'il s'en apperçoive, tant ses nouveaux artifices sont benings, puisque, en travailliant, ils me laissoient dormir. Voilà dont j'ay cru devoir advertir Vostre Grandeur, avant que la mort nous ravit cet illustre gentilhomme ou que la foiblesse d'un aage trop advancé l'empechât d'entreprendre un si long voyage. Si un de vos secrétaires m'honnore de vos commendements par un mot de responce, soubs l'enveloppe, à M. Du Lieu (1), *pour la faire tenir à l'abbé de Musy, j'y obéyray, Monseigneur, avec autant de promptitude que j'ay de passion de faire sçavoir partout que je suis avec soubmission et respect, Monseigneur,*

De Vostre Grandeur,

Le très humble, très obéissant et très fidelle serviteur,

CH. DE MUSY.

A Lyon, ce 22 avril 1660.

Le Béjart, visé par la lettre de M. de Musy, était évidemment Béjart cadet, qui se trouvait alors à Paris et qui, pour entretenir M. de Vieuzet des infirmités du marquis de Sablé, dut y être formellement autorisé par la famille. Il serait intéressant de retrouver cette lettre; peut-être y découvrirait-on quelque écho des plaisanteries de Molière contre la Faculté; car, pour que M. de Sablé s'adressât à une célé-

(1) Du Lieu, de la Compagnie de Jésus.

brité de province, à un *rebouteux*, sans doute, dépourvu de diplôme et de grades, il fallait que les maîtres en chirurgie de la Capitale eussent perdu à cette cure le reste de leur latin.

D'ailleurs Béjart lui-même n'eut pas fort à se louer de leur savoir-faire. Ils n'avaient pu le guérir de sa claudication. Il est vrai que l'habile comédien sut tirer de son infirmité accidentelle un jeu de scène qui lui valait chaque soir une ample récolte d'applaudissements.

PAUL D'ESTRÉE.

MOLIÈRE EN PRISON

Avoir raison d'un contradicteur ne m'importe pas. C'est avoir raison, tout court, qui m'importe.

Donc, un mot encore — pour conclure...

— On lit dans le dernier numéro du *Moliériste*, sous la signature de M. Larroumet : « M. Baluffe ne connaît pas l'histoire de l'*Illustre Théâtre* entre mars et août 1645 ; il en conclut, naturellement, qu'elle est inconnue. Qu'il relise les *Recherches* d'Eudore Soulié : IL Y VERRA QUE DU 3 MARS AU 2 AOUT DE CETTE ANNÉE-LA, MOLIÈRE, chef responsable de la troupe, FAISAIT DE LA PRISON POUR DETTES AU CHATELET... »

— On lit dans les *Recherches* d'Eudore Soulié, p. 43 : « *Les documents qui constatent l'emprisonnement de Molière ne permettent pas de préciser la durée de sa détention ;* MOLIÈRE ÉTAIT AU GRAND CHATELET LE 2 AOUT ET LE 4 AOUT ; il était libre le 13 du même mois ; MAIS A QUELLE DATE AVAIT-IL ÉTÉ ARRÊTÉ ? Quel jour avait-il été mis en liberté ? Fut-il incarcéré une première fois, relâché, puis saisi de nouveau ? CETTE DERNIÈRE HYPOTHÈSE EST LA PLUS PROBABLE. »

Molière n'aurait donc pas été en prison avant le 2 août, mais après. C'est bien ainsi que l'entendent Sainte-Beuve et le dernier historien autorisé de Molière, M. Louis Moland. D'après Sainte-Beuve (1), analysant les *Recherches* mêmes de M. Eudore Soulié, Molière « *ne resta que peu* » *de jours sous les verrous (août 1645).* » D'après M. Louis Moland (2) « *Molière fut arrêté et emprisonné au Grand-Châtelet au commencement du mois d'août 1645*... Le 13 août il était en liberté. »

Je ne connais pas de pire pédantisme que celui de l'erreur qui se déclare infaillible et qui en remontre.

Et quand M. Larroumet avoue s'être « aperçu trop tard » qu'il avait joué « un rôle dans une scène renouvelée des *Femmes savantes*, » que puis-je lui répondre, sinon que ce rôle-là, c'est sans s'en apercevoir qu'on le joue précisément au naturel. Mais la scène en question est à deux personnages ; et puisque M. Larroumet avoue avoir été l'un, j'ai des chances pour n'avoir pas été l'autre : déjà du temps de Molière, *Vadius* était Allemand. (3)

AUGUSTE BALUFFE.

---

(1) *Nouveaux Lundis*, tome V, page 271.

(2) *Molière, sa vie et ses ouvrages*, (Garnier frères, 1885), page 57.

(3) Soit dit pour les érudits de droit divin qui ont l'air de savoir de toute éternité, non pas « ce qu'ils ont appris le matin même, » mais ce qu'ils n'apprennent pas toujours le lendemain, il existait à Emmerick (duché de Bade) un libraire-écrivain du nom et du type de *Vadius*. Au temps, déjà, où Molière était à Lyon, ce *Vadius*, de fait et de nom, éditait un *Recueil de pièces choisies*, cher à Mascarille. Un exemplaire de date postérieure s'en trouvait à la bibliothèque de Lyon, où Péricaud l'a effectivement signalé. Aucun commentateur de Molière ne paraît avoir connu cette particularité, et c'est pourquoi je la relève et l'explique — en l'appliquant. A. B.

BIBLIOGRAPHIE

—

Le supplément littéraire du *Figaro* du samedi 22 août a publié une intéressante communication de M. Ch. Livet intitulée : *Georges de Scudéry et Madeleine Béjard*. C'est un fragment oublié d'un livre du temps (?) qui donne de curieux renseignements sur une belle et galante comédienne et sur les usages de notre ancien théâtre. Il est regrettable que le *Figaro* ait cru devoir taire le titre, la date et l'auteur de l'ouvrage dont est tirée cette page, remarquable à plus d'un titre.

M. Livet s'est très prudemment abstenu de tout commentaire en publiant ce curieux morceau, qu'il rattache avec trop de confiance à *Madeleine* Béjart. Nous serons moins affirmatif que lui : ou le morceau est apocryphe, et alors il n'a de valeur que son style et les renseignements qu'il donne sur le matériel du théâtre ; ou il émane d'un témoin bien renseigné, et alors ce n'est pas de *Madeleine* qu'il s'agit, puisqu'on y parle d'un Scudéry novice, venant au théâtre pour la première fois, et bientôt désillusionné. Dès 1629, à vingt-huit ans, Scudéry donnait sa première pièce, *Lygdamon et Lydias ;* cinq ans plus tard, son 5e ouvrage, la *Comédie des Comédiens*, le montrait fort au

courant de tous les secrets de coulisses, et ce n'est pas de onze à seize ans que *Madeleine* Béjart, née en 1618, jouait Cléopâtre, Arsinoé, Didon, Bérénice, Candace, Sophonisbe, et pouvait passer pour « une des meilleures actrices de son siècle. »

Il y a là un petit problème que nous soumettons aux érudits du *Figaro*.

⁂

M. Baluffe, dont on lit ici de fréquents articles, a cru devoir offrir au *XIX^e Siècle* une « piquante » découverte qu'il intitule « *Affaire du sieur Poquelin.* » (N° du 25 août 1885). Notre collaborateur s'est méfié des « biographes patentés de Molière, » pressentant sans doute qu'il ne les convaincrait pas aisément. Eh bien ! M. Baluffe, qui est souvent sévère pour les autres, a trop légèrement accepté comme vérité un simple désir de son imagination fantaisiste, en appliquant à Molière ce qui revient de droit à son homonyme et cousin germain Jean-Baptiste Pocquelin, qui avait alors au moins 25 ans, s'étant marié dès 1649 (et non pas en 1658, comme le dit M. Baluffe).

Qu'on en juge : il s'agit d'un prêt de 100,000 livres fait au prince de Conti (en 1654) par « *Jean-Baptiste*, Robert et Pierre Pocquelin. » Or, si M. Baluffe avait retrouvé *l'original* de l'obligation qu'il signale, il aurait pu constater, par les signatures, qu'il s'agit ici des trois frères Pocquelin, marchands bourgeois de Paris comme leur père Robert Pocquelin *l'aîné*, oncle paternel de Molière :

Robert Pocquelin *le jeune*, juge consul en 1663, époux de Marie de Lubert, mort en juillet 1688 ;

Pierre Pocquelin, marchand mercier, directeur de la compagnie des Indes, époux de Marie Brochant (1656), lequel vivait encore en 1697 ;

Jean-Baptiste Pocquelin, époux d'Anne de Faverolles (21 septembre 1649), mort le 8 septembre 1692.

Qu'est-ce que notre Molière serait venu faire parmi ces bailleurs de fonds, dans cette famille qui n'était plus la sienne depuis son entrée au théâtre ? Où le comédien nomade aurait-il trouvé pareille somme pour la prêter à son ancien condisciple ? Voilà deux questions que M. Baluffe aurait fait sagement de se poser avant de commenter ce document « authentique » qui devait « faire sortir la biographie de Molière des banalités courantes. »

Nous sommes heureux de reproduire ici l'éloge qu'a fait du dernier volume de M. L. Moland le « bulletin bibliographique » de *la Revue des deux mondes* du 1er septembre :

« Ce premier volume n'inaugure pas une édition nouvelle ; il complète, au contraire, et il achève une édition bien connue des *Œuvres de Molière*. Nous avons déjà dit plusieurs fois la valeur de l'édition, c'est avec le même plaisir et la même confiance que nous louerons aujourd'hui la biographie de Molière que vient d'écrire ou plutôt de récrire M. Louis Moland. Il serait en effet difficile d'être plus consciencieux, plus exact et en même temps plus clair que M. Louis Moland, de moins abuser de son érudition, d'être plus modeste à la faire valoir. Faut-il ajouter que ce volume, qui contient toute la biographie de Molière, la bibliographie de ses œuvres, l'histoire de sa troupe, et celle enfin de ses critiques ou de ses historiens, est moins gros que celui qu'on a consacré à la *Maison mortuaire* du grand poète ? Quelques personnes de goût lui en sauront gré comme d'un surcroît de mérite. »

Lire l'excellent feuilleton de M. Ed. Thierry sur *le Misanthrope*, Alceste, Montausier et les *Morbleu !* d'Alceste. (*Moniteur universel* du 31 août).

Le supplément littéraire du *Figaro* du 19 septembre a reproduit le spirituel et éloquent article de J. Janin sur le *Misanthrope* corrigé par la censure terroriste.

Ce curieux morceau, écrit en 1833, pour le *Journal des Débats* avait été déjà recueilli dans l'*Histoire de la littérature dramatique* de J. Janin, (tome IV, p. 273-282). — Le *Figaro* l'a intitulé : *Molière laïcisé*.

La livraison de novembre contiendra une nouvelle signature de Molière, qui vient d'être découverte aux archives de l'Hérault par notre collaborateur M. de la Pijardière.

DU MONCEAU.

ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

Septembre 1685

(Une partie de la troupe est à Chambord. Il ne reste à Paris que 16 acteurs).

Lundy 3. — Britannicus. — *Le Médecin malgré lui* .	305 l.	5 s.
Jeudy 6. — *Tartuffe*	200	15
Sam. 8. — La Nostre-Dame (Nativité)	Néant.	
Mardy 11. — *Le Festin de Pierre*.	266	»
Vendredy 14. — *L'Escole des Femmes*. — 3e de l'Héroïne	209	15
Sam. 15. — *Le Malade Imaginaire*	474	15
Dim. 16. — *Le Malade Imaginaire*	450	10
Lundy 17. — *Le Malade Imaginaire*.	379	10
Mercr. 19. — *Le Malade Imaginaire*	456	10
Jeudy 20. — *Le Malade Imaginaire*.	386	»
Vend. 21. — *Le Malade Imaginaire*.	394	5
Sam. 22 — Répétition d'Adonis	Néant..	
Mardy 25. — *Tartuffe*. — *Les Précieuses*.	270	5
Vendr. 28. — Mitridate. — *Les Médecins*.	209	5

Recette du mois : 11,165 l. 5 s. — Part : 200 l. 10 s.

Septembre 1785

Vendredy 2. — *Dépit Amoureux* (Dugazon). — Le *Triple Mariage*	220	10
Lundy 5. — Ariane. — *Amphitrion* (Dugazon, La Rochelle)	1585	18
Mardy 6 — *L'Ecole des Femmes*. — Le Tuteur . .	217	18
Jeudy 8. — La Vierge (Nativité)	Relâche.	
Mardy 13. — Le Joueur. — *Le Médecin malgré lui* (Dugazon)	845	3
Vendredy 16. — *Tartuffe* (Vanhove). — *L'Ecole des Maris* (Fleury)	872	

G. M.

BULLETIN THÉATRAL

—

Comédie-Française. — Jeudi 27 et samedi 29 août, l'*École des femmes* (MM. Silvain, Martel, Joliet, Truffier, Leloir, H. Samary, Falconnier; Mlles Kalb et Muller). — Dimanche 30, les *Femmes savantes* (MM. Coquelin cadet, Martel, Joliet, Roger, Villain, Le Bargy, Leloir; Mmes Jouassain, Barretta, Broisat, Lloyd, Kalb). — Lundi 31, le *Malade imaginaire* (MM. Coquelin cadet, Prud'hon, Martel, Joliet, Roger, Leloir, Clerh; Mmes Jouassain, J. Samary, Durand, petite Moreau). —Vendredi 4 septembre, *Tartuffe* (MM. F. Febvre, Boucher, Martel, Joliet, Villain, Baillet, Leloir; Mmes Jouassain, J. Samary, Lloyd, Martin). — Mercredi 23, le *Mariage forcé* (MM. Martel, Joliet, Villain, Truffier, Le Bargy, Leloir, Gravollet; Mlle Fayolle), *Tartuffe*, pour le 1er début de M. Laugier et de Mme Francis Fournier, dans Orgon et Mme Pernelle (MM. Delaunay, Maubant, Coquelin, Febvre, Silvain, Boucher; Mmes Reichenberg, J. Samary et Lloyd) et les *Précieuses ridicules* (MM. Coquelin aîné et cadet, Garraud, Boucher, Roger, Villain, H. Samary; Mmes Samary, Martin, Kalb). — Vendredi 25, les *Fourberies de Scapin* (MM. Coquelin cadet, Garraud, Boucher, Joliet, Roger, Truffier, Baillet; Mlles Frémaux et Kalb.) — Dimanche 27, *Sganarelle* (M. de Féraudy).

— Lundi 28, le *Mariage forcé*, *Tartuffe* et les *Précieuses ridicules* (comme le 23). Très grand succès: 6,600 fr. de recette.

⁂

Odéon. — Mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 septembre, soirées populaires à prix réduits: *Dépit amoureux* (MM. Amaury, Kéraval, Matrat, Taldy; Mmes M. Eiram, Rachel Boyer). — Lundi 7, soirée populaire à prix réduits: le *Médecin malgré lui* (M. Kéraval; débuts de M. Vandenne dans Géronte et de Mlle Olga Wohlbruck dans Lucinde). — Lundi 21, soirée populaire, et Dimanche 27, en matinée: le *Malade imaginaire* (M. Sujol; débuts de M. Duard dans Thomas et de Mlle Laîné dans Angélique). — Dimanche 27, le *Médecin malgré lui*. — Lundi 28, soirée populaire, l'*Avare* (M. Talbot, sociétaire retraité de la Comédie-Française, en représentations).

⁂

Salle Molière. — Mercredi 2 septembre, *Tartuffe* (Mlle Lerou; MM. Plan et Georges Thomas).

⁂

Théatre du Havre. — Mardi 8 septembre, les *Précieuses ridicules* et les *Fourberies de Scapin* (MM. Joliet, Galipaux; Mlle Fayolle).

⁂

Conservatoire de déclamation. — Mercredi 29 juillet, concours public de tragédie et de comédie :

M. Laroche. Le *Misanthrope*, rôle d'Alceste; répliques : (M. Darmont et Mlle Berthe Cerny).

M. Duard (2eme accessit de 1884). *Don Juan*; rôle de Sganarelle (M. Barretta).

M. Barretta, *les Femmes Savantes*. rôle de Clitandre; (M. Duard, Mlles Cerny et Leturc).

M^lle Brandus, le *Misanthrope*, rôle de Célimène. (MM. Gauthier, Chomé et M^lle du Minil).

M. Laugier, (2^e prix de 1884), l'*Avare*, rôle d'Harpagon. (MM. Chomé, Gauthier, M^lles du Minil et Ludwig).

M^lle Suzanne, le *Misanthrope*, rôle de Célimène. (MM. Plan, Deneubourg, Barretta et M^lle Lhéritier).

M^lle S. Devoyod, le *Tartuffe*, rôle de Dorine. (M. Laugier, M^lle Laîné).

M. Van den Kerckhove, (1^er accessit de 1884). Les *Fourberies de Scapin*, rôle de Géronte. (M. Berr).

M. Laugier, élève de M. Delaunay, a remporté le premier prix à l'unanimité. Il est engagé à la Comédie Française.

Dans son compte rendu de la séance (*Evènement* du 31 juillet), M. Louis Besson loue le jeune lauréat de la façon dont il a dit le « monumental monologue des voleurs » ! Plus loin, le même *reporter* appelle Clitandre des *Femmes savantes*, « ce jeune premier si mortellement et si prétentieusement ennuyeux.... »

Et c'est de pareils juges que peut dépendre l'avenir de nos jeunes comédiens !

MM. Van den Kerckhove, élève de M. Maubant, et Duard, élève de M. Worms, ont partagé le second prix. Tous deux sont engagés à l'Odéon, où ils viennent de débuter, le premier sous le nom de Vandenne.

Théatre National de Budapest. — Nous avons parlé dans notre précédent bulletin, de la représentation de gala donnée en l'honneur de la légation française en Hongrie le 11 août dernier ; mais nous avons omis de dire que la traduction du *Mariage forcé* représentée est de M. Charles Szaz. Un spectateur constate que le grand succès de la soirée a été pour Molière :

« Le public, dit M. Eugène Weismann, a pris au *Mariage forcé* un plaisir extrême, et l'a témoigné à plusieurs reprises par de grands éclats de rire ; je ne sais si on a rappelé Molière, et si, croyant qu'il était des nôtres, on ne s'est pas fâché pour le faire descendre sur la scène ; toujours est-il qu'à l'étranger on traduit notre grand Comique, que ses œuvres, même de second ordre, font partie du répertoire théâtral et que le public prend, à les entendre, le plus vif plaisir, tandis que nous nous contentons de l'adorer... platoniquement. »

Nous rappelons à ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore acquitté le montant de la septième année, que les abonnements se paient d'avance, selon l'usage adopté par tous les journaux et revues.

Le Directeur-Gérant : GEORGES MONVAL.

SEPTIÈME ANNÉE

NUMÉRO 80 NOVEMBRE 1885

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

A. Baluffe, H. de Bornier, C. Brouchoud, E. Campardon, J. Claretie,
F. Coppée, E. Cottinet, G. Depping, P. d'Estrée,
V. Fournel, J. Guillemot, F. Hillemacher,
A. Houssaye, H. de Lapommeraye, G. Larroumet, J. Loiseleur,
P. Mesnard, L. Moland, A. de Montaiglon, Eug. Noel,
Ch. Nuitter, E. Picot, L. de la Pijardière,
Ed. Thierry, E. Thoinan, etc.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE

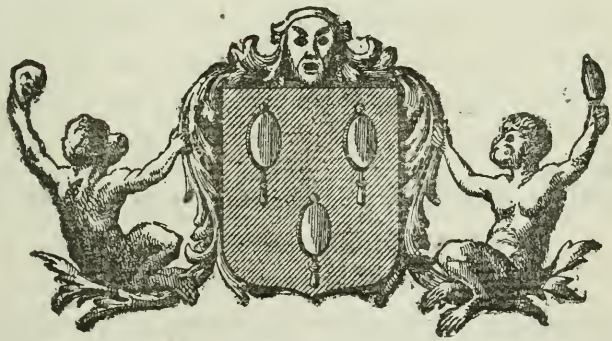

PARIS

TRESSE & STOCK, LIBRAIRES-ÉDITEURS

8, 9, 10, 11, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS

1885

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXXX

SEPTIÈME ANNÉE

NÉCROLOGIE : **Émile PERRIN**. — G. Monval.
MOLIÈRE. — J. Claretie.
MOLIÈRE A PÉZENAS. — L. de La Pijardière.
UNE NOUVELLE SIGNATURE DE MOLIÈRE (Fac-simile hors texte).
MOLIÈRE SANS LE SOU. — A. Baluffe.
BIBLIOGRAPHIE. — Du Monceau.
ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES. — G. M.
BULLETIN THÉATRAL. — Mondorge.

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse et Stock, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.

ÉMILE PERRIN

M. Emile Perrin est décédé le jeudi 8 octobre, dans sa 71e année.

Toute la presse a reproduit les éloquents discours prononcés sur sa tombe, le mardi 13 ; presque tous les journaux ont publié son portrait et sa biographie.

Que pourrais-je ajouter à ce qui a été dit — et si bien dit — de l'homme, du dilettante, de l'artiste, de l'administrateur, du lettré ? Quelques détails sans importance à cette place, quelques souvenirs personnels dont je dois garder le secret, puisqu'ils me viennent d'un chef éminent qui a bien voulu quelquefois oublier la distance hiérarchique pour penser tout haut devant moi, et que je n'ai pas plus le droit de trahir aujourd'hui qu'hier. Mais ce que je puis, ce que je dois dire ici, c'est mon profond respect, ma vive admiration, ma reconnaissance émue, mes sincères regrets.

Si notre petite revue porte aujourd'hui le deuil pour la troisième fois depuis sa naissance, c'est non-seulement du directeur de la Maison de Molière (le premier, depuis Molière lui-même, qui soit mort à son poste, dans l'exercice de ses fonctions), c'est aussi le deuil d'un moliériste de haute valeur et de grand exemple.

M. Perrin était, dans la meilleure acception du terme, moliériste : il n'aimait pas beaucoup le mot, malgré son ancienneté; mais l'idée de grouper les efforts des chercheurs spéciaux et de centraliser leurs travaux dans un recueil périodique, lui avait plu tout d'abord. Il encouragea nos débuts, voulut présider notre premier banquet et ne cessa de s'intéresser à nos petites découvertes.

Il aimait Molière par-dessus tous les grands Français ; cette raison robuste, cette franche et mâle simplicité, cette mesure souveraine ravissaient son esprit sobre, net, clair et précis. La figure même du Contemplateur l'attirait invinciblement, et nous n'eûmes pas à faire de grands efforts pour le décider à écrire son étude magistrale sur les *Portraits de Molière*.

Son œuvre le passionnait plus encore, cela va sans dire. Il en citait des fragments avec une joie naïve, presque avec orgueil, et demeurait comme étonné de cette profondeur d'observation, de cette rectitude de pensée, de cette vérité de langage dont le secret semble perdu.

On sait avec quel soin délicat M. Perrin remonta, pour le Jubilé de 1880, le *Bourgeois gentilhomme* et cet admirable *Impromptu de Versailles* qu'on commençait à oublier. L'un de ses derniers projets fut de donner aux reprises de *Don Juan* et des *Fâcheux* un éclat digne de Molière.

C'est de Molière sans doute qu'il avait appris l'art de juger les hommes et de lire au fond des cœurs. De lui peut-être encore tenait-il l'horreur du faux sous toutes ses formes : faux modestes, faux dévoués, faux désintéressés, faux savants, réputations surfaites, élus de la camaraderie ou de la réclame, mouches du coche, quémandeurs de tout

rang et de toute fortune, voleurs de temps, éternels fâcheux, avaient successivement défilé devant lui dans sa longue carrière. Très physionomiste, M. Perrin les pénétrait du premier coup avec un flair spécial et une perspicacité rare. C'est dire à quel degré Molière, le grand arracheur de masques, était « son homme », selon la belle expression de La Fontaine.

Il le trouvait grand jusque dans ses plus petites productions. Je me souviendrai toujours de son enthousiasme pour la dédicace des *Fâcheux* au Roi, qu'il considérait comme un chef-d'œuvre de tact, de bienséance et de goût.

N'étaient-ce pas là les qualités maîtresses de M. Perrin lui-même, le secret de sa force et de ses succès ? N'y joignait-il pas une douceur, une bonne grâce, une affabilité souriante, un charme d'autant plus précieux qu'il les cachait sous une apparente froideur et une brusquerie voulue ?

Ceux qui l'ont connu l'ont aimé ; ceux qui l'ont servi n'oublieront jamais ce chef qui savait commander, quoique donnant ses ordres du ton dont on exprime un désir.

Ce sera l'aimer encore et vénérer sa mémoire que de bien servir la Maison qu'il aimait jusqu'à lui donner sa vie. Il la laisse grande et prospère, et c'est presque une consolation pour nous de pouvoir dire aujourd'hui, comme à la mort d'un roi : « M. Perrin est mort... Vive Molière !»

Georges MONVAL.

MOLIÈRE

—

Par décret en date du 20 octobre 1885, M. Jules Claretie, *homme de lettres*, a été nommé administrateur général de la Comédie-Française, en remplacement de M. Émile Perrin, décédé.

Nous ne pouvons mieux souhaiter la bienvenue au nouveau directeur de la Maison de Molière qu'en reproduisant quelques pages de *Molière, sa vie et ses œuvres*, écrites il y a douze ans, curieuse profession de foi littéraire qui peut devenir tout un programme :

Molière est l'incarnation même de l'esprit de notre France. Il en a la franchise, la verve, la bonté, le rire clair, la netteté de pensée et de langage ; il descend en droite ligne de ces écrivains sans alliage qui gardent dans leurs veines le sang même de notre vieille Gaule, les Rabelais, les Montaigne, les anciens conteurs des temps passés. Il est, dirait-on, un peu cousin de La Fontaine, et le Parisien donne la main au Champenois devant la postérité. Mais Molière (et c'est là sa grandeur suprême) est non-seulement français, étroitement, purement français, par son horreur de toute hypocrisie, son amour de la vérité, de la netteté absolue dans les actions et dans les paroles, dans la vie et dans le style ; Molière est en outre

profondément humain. Il est de toutes les époques et de tous les pays. Il a sondé d'une main ferme la plaie éternelle de l'homme, il a démasqué le vice avec courage, et ce ne serait pas, à proprement parler, une nation qui devrait s'enorgueillir d'avoir produit un tel génie, c'est le genre humain.

. . . . . .

Molière est le représentant le plus élevé de l'esprit français, avec ses étroitesses, mais ses honnêtetés, avec sa haine du précieux, du boursouflé, de l'obscur, et sa soif de clarté, son avidité de lumière. Voilà bien pourquoi nous l'aimons, et ce serait peu de l'aimer, voilà pourquoi nous le préférons. Nous avons trop négligé, depuis cinquante ans, le culte de la tradition nationale en littérature. Le romantisme, — à qui nous devons, ce qui l'absout, des merveilles de poésie lyrique, — le romantisme qui nous ouvrit, il faut le reconnaître, des mondes nouveaux, nous y retint malheureusement prisonniers. On pouvait fort bien étudier les littératures étrangères sans leur sacrifier notre propre tempérament..... Mais imiter, mais vêtir à l'allemande, à l'espagnole ou à l'italienne la pensée française, c'était une autre espèce d'apostasie. Les poètes ont trop souvent quitté la braie gauloise pour le pourpoint castillan; nous avons assisté à une sorte de travestissement douloureux. A ce jeu, une nation perdrait, en moins de cent ans, son originalité et son génie. Le pauvre Alfred de Musset l'avait bien senti, lui qui réagit si bravement, en enfant terrible, au nom du génie français, contre les exagérations exotiques.

Revenons donc, revenons en hâte aux vrais fils des

Gaules, à Rabelais, le bon sens *sublimé*, à Montaigne, cet Athénien gascon, à La Fontaine, le plus admirable des conteurs et des peintres, à Corneille, qui retrouve l'accent français jusque dans le Forum romain, à tous ceux qui ont dans les veines, dans le cœur, dans la voix cet accent particulier qui rendit à la fois redoutable et éclatant comme l'acier sans tache l'esprit français, cet esprit alerte et militant, armé à la légère, et brillant comme une guêpe dans un rayon de soleil. Le XVII^e^ siècle avait donné à cet esprit la noblesse, le XVIII^e^ siècle lui donna la puissance. Voltaire, Diderot, Beaumarchais sont de la race élue qui est la nôtre. C'est à eux aussi qu'il faut demander le secret de cette régénération intellectuelle et matérielle si ardemment poursuivie.

La France, pareille à Antée, n'a qu'à toucher son sol pour retrouver de nouvelles forces, ou plutôt elle ressemble à une convalescente à qui la source pure du pays natal rendrait enfin la santé ; — et cette source non tarie, c'est la source claire, limpide, savoureuse, où puisa Molière, c'est l'impérissable esprit français, qui avait fait de notre patrie le « soldat de Dieu », disait Shakespeare, et nous ajouterons avec Molière: « le soldat de l'humanité. »

Jules CLARETIE.

MOLIÈRE A PÉZENAS

EN 1650-1651

—

Voici pour la biographie de Molière un certain nombre de détails inconnus que nous apporte un nouvel et précieux autographe du poète.

Ce document appartient aux Archives départementales de l'Hérault, où nous l'avons découvert dans les papiers provenant du fonds de la comptabilité du Trésorier de la Bourse de Languedoc.

On donnait ce titre « Trésorier de la Bourse » à un agent provincial nommé à vie par les États. « Il concentrait entre ses mains la recette de beaucoup la plus considérable de la province : don gratuit; frais des états, des gratifications, des étapes; sommes imposées pour l'acquittement des dettes, etc. Ses livres sont examinés et arrêtés par-devant les États. Les budgets annuels n'étant jamais équilibrés et beaucoup de dépenses étant faites avant les recettes correspondantes, le Trésorier était plus que l'homme d'affaires de la province: il en était le banquier. Naturellement, les États choisissaient un Trésorier assez riche pour pouvoir fournir un cautionnement et soutenir par son

crédit celui de la province. Les comptes annuels de la Bourse de Languedoc forment une des collections les plus curieuses conservées aux Archives de l'Hérault. » (1)

Les fonctions de Trésorier de la bourse furent exercées successivement par Pierre Potier, seigneur de la Terrasse (1501), Etienne Dumois, Raulin (*sic*) Dumois, Pierre Reich, Bertrand Reich (1572), Michel de Lafont (1588, pour le parti de la Ligue), Bernard Reich, seigneur de Pennautier, et Pierre-Louis de Reich, frère du précédent, survivancier en 1618. De 1632 à 1649 l'office devient la propriété de trois titulaires : De Massia, Peyrat, puis Le Secq et Creyssels. Ceux-ci, ayant été remboursés du prix de leurs charges à la séance des États du 17 novembre 1649, furent remplacés le même jour par deux titulaires à titre alternatif : François Le Secq : « veu avec quels soins, diligences, bonté et fidélité il a exercé ladite charge », et Pierre de Reich, présenté et cautionné par son père Bernard de Reich de Pennautier, trésorier de France. Ce dernier mourut en 1653 et eut pour successeur Pierre-Louis de Reich de Pennautier, son frère.

Le nouvel autographe est, comme le précédent (2), un récépissé, écrit et signé par Molière, pour décharge de la somme de 4000 liv. qui lui avait été comptée par le trésorier.

---

(1) H. Monin. *Essai sur l'histoire administrative du Languedoc.* Paris, Hachette, 1884, p. 57.

(2) C'est dans le même dépôt que nous découvrîmes en 1873 un premier autographe de Molière, ce reçu du 24 février 1656, souvent cité depuis.

Nous copions la pièce intégralement (1):

J'ay receu de Monsieur de Penautier la somme de | quatre mille livres ordonnées aux comediens par | Messieurs des Estats. Faict a Pezenas ce 17e | decembre mil six cent cinquante.

| Moliere. |

| Pour 4000 liv. |

Quelques mots sur la comptabilité des États de Languedoc feront mieux comprendre ce document, mieux apprécier son intérêt et serviront à expliquer une pièce annexe dont nous donnons ci-après un extrait en fac-simile. C'est le baron Trouvé, dans son *Essai historique sur les États généraux de la province de Languedoc* (2) qui nous fournit le commentaire : « L'usage d'emprunter certaines sommes

(1) Une feuille double (224 mill. de largeur sur 265 de hauteur) dont le repli est à droite. L'écriture se trouve de la sorte sur le verso de la quatrième page. Au moment où le reçu fut libellé, la feuille était un peu plus haute, et plus large, comme en témoignent une mention dont nous allons parler, ainsi que des traces de pliure et de coups de ciseau. Au dos, entre deux plis, Molière avait écrit en deux lignes: « Bon pour quatre mille livres. » Lorsqu'on rogna la feuille on ne laissa que ces lettres :

Bo
mi

que nous croyons avoir bien interprétées. Le papier filigrané, d'une très belle qualité, porte pour marques dans l'intérieur de la pâte, d'un côté une grappe de raisin, de l'autre une couronne au-dessus des lettres majuscules A C — G V inscrite dans un cadre rectangulaire. Dans sa grandeur le format de ce papier est encore aujourd'hui désigné sous le nom de « couronne » à cause de la marque qu'il portait autrefois.

(2) Paris, 1818, in-4°, p. 481.

pour les frais des États est justifié par les plus anciens monuments historiques. En 1481 on imposa 2,000 liv. tournois pour être distribuées aux commissaires du roi, aux prélats, nobles et autres membres. L'édit de Béziers du mois d'octobre 1632 régla les frais des États à la somme de 50,000 livres, laquelle serait dorénavant imposée et levée sur le général du pays, et comprise dans les lettres patentes et commissions du roi. L'édit du mois d'octobre 1649, qui révoqua celui de Béziers, fixa ces mêmes frais à 75,000 liv. (1). Indépendamment de la distribution de cette somme, qui était insuffisante, on arrêtait, dès l'année 1650, avec la permission du roi, un rôle des frais extraordinaires des États que l'on appelait *Compte-reau;* il s'élevait, en 1657, à la somme de 273,587 liv., dans laquelle on comprenait les taxes extraordinaires accordées aux membres des États, les gratifications aux commandants et à leurs secrétaires, au président des États, aux membres du bureau des Comptes, les frais de la buvette, de la fourniture de la cire, de la musique, des impressions faites pour la province et autres objets de même nature.» (2)

L'auteur néglige de mentionner les comédiens parmi les tributaires du comptereau (3) et il omet de dire que les

(1) L'état de la distribution des 75,000 liv., appelé aussi l'état des deniers de l'avance, existe à partir de 1642 dans les budgets de la province (Note de l'auteur de l'article).

(2) Outre ces deux états, il y en avait d'autres fort importants : celui des dettes et affaires ordinaires; celui des dettes et affaires extraordinaires; des gratifications extraordinaires; du département des étapes, et enfin le rôle de la distribution des aumônes aux couvents et communautés.

(3) C'était le comptereau proprement dit. L'expression comptereau servait à désigner également certains comptes extraits des comptes généraux.

dépenses portées sur ce chapitre spécial n'étaient pas discutées publiquement (1), que leur distribution était laissée à la discrétion du bureau des comptes (2), et, chose plus grave, qu'elles étaient payées sur les fonds de l'étape (3) dont elles formaient un supplément mystérieux,

---

(1) Ceux des députés qui ne faisaient pas partie du bureau des Comptes n'avaient pas connaissance du comptereau. Ce fut seulement à partir de 1658 (21 février) qu'on en fit la lecture en séance. Tout au moins les procès-verbaux portent qu'il en fut fait lecture, sans autre détail : « A esté arresté qu'a l'advenir par reglement yrrévocable le contereau du tresorier de la bource sera reglé et arresté en plaine assemblée et signé par monseigneur le president des Estatz en seul et contresigné par le greffier des Estats quy sera de tour aux comptes (séance du 16 octobre 1657).

(2) Le bureau des comptes, c'est la petite assemblée dans la grande, un cénacle alors tout puissant, car il avait le pouvoir d'approuver, d'accroître ou de diminuer le montant des dépenses : il effaçait ou inscrivait à son gré, non sans s'inspirer toutefois du désir des puissants du jour, qui pesaient sur ses décisions. Cette omnipotence du bureau des comptes suscitait des plaintes dès le siècle précédent. On lit dans les procès-verbaux des Etats à la séance du 12 mai 1599 : « A esté arrêsté que les sieurs des comptes ne pourront ordonner ne allouer aulcugnes gratiffications sy elles ne sont deslibérées aux Estats ne autres parties que celles qui seront comprinses aux rolles des fraiz ordinaires ou extraordinaires dont les mandementz seront expédiés par lesd. estatz, ne recepvoir aulcungz comptes pour les veoir, examiner, s'ils ne leur sont renvoyés par les estatz, sy nest seullement les comptes de leurs receveurs de la bource et autres officiers du pais. »

(3) On appelait l'étape tant les lieux fixés pour le séjour des gens de guerre durant leur marche d'une garnison à l'autre, que les provisions de tous genres qui devaient être rassemblées pour la consommation des troupes. L'étapier était chargé d'assurer logis et provisions. En Languedoc, le service des étapes fut régularisé pat un arrêt du Conseil du 30 avril 1641, et par les délibérations des États de 1642 et de 1643.

inconnu de la masse des contribuables (1), tandis que les frais généraux étaient payés sur mandements ou mandats signés par le président des États (2), les dépenses du comptereau ne donnaient presque jamais lieu à un mandat; le bénéficiaire, appelé par le Trésorier, délivrait un reçu, toujours entièrement écrit et signé par le créancier, et qu'en général on joignait à l'appui du comptereau.

Le total de ce comptereau porté ensuite au relevé général des dépenses de l'étape, formait un seul article, tandis que chacune des dépenses votées par les États et inscrites au procès-verbal, était l'objet d'un article spécial au grand livre du Trésorier. On sait à quoi attribuer maintenant le silence des procès-verbaux en ce qui concerne bien des lar-

---

(1) Les virements qu'effectuaient les États sur le compte de l'étape donnèrent lieu à des réclamations. Des particuliers s'adressèrent à la cour des Comptes qui voulut connaître comment on en usait avec les comptes de l'étape; mais les états s'opposèrent à ce qu'on approfondît leurs comptes et ils obtinrent un arrêt du conseil qui décida qu'eux seuls seraient souverains juges en ce qui regardait les comptes de l'étape. (Archives de l'Hérault, in-f°, IA, 53, f°s 178 v°, 188, 239).

(2) Quelquefois, mais rarement, il prenait sur lui d'accorder des gratifications sans autorisation de l'assemblée, ni même du bureau des comptes : « Je prie Monsieur le Secq, Trésorier de la Bourse du pais de Languedoc, de ballier au sieur Audemart, la somme de cent livres pour estre distribuée aux musiciens de la cité de Carcassonne, qui sont sept en nombre, lesquels se pleignent de n'avoir pas esté suffisamment récompensés de la peine qu'ilz ont pris de chanter à la messe pendant la tenue des Estats, les dittes cent livres à prendre sur les vingt mille livres d'avanse, et promets audit sieur Le Secq que si on fait difficulté de luy passer lesdittes cent livres, lorsqu'il rendra ses comptes, je les lui payerez de mes propres deniers. Fait à Carcassonne, le 4e de juin 1648. Cl. de Rebé, arch. de Narbonne, président. »

gesses dont il n'est trace que dans les comptereaux ou dans les reçus qui sont parvenus jusqu'à nous.

Les Trésoriers de la Bourse, dont la comptabilité était tenue avec un certain ordre vers le milieu du XVII^e^ siècle, conservaient soigneusement les mandats qu'ils avaient acquittés et les reçus qu'on leur avait remis à l'appui du payement des sommes votées soit par le bureau des Comptes, soit par les États.

Lors de la dissolution de ceux-ci, les Archives du Trésorier de la Bourse furent versées en grand désordre aux Archives de l'Hérault ; il manquait nombre de registres de comptabilité et quantité de sacs contenant les récépissés des indemnitaires de la Province. C'est au milieu de ces papiers, excédant le nombre de 200,000 pièces inclassées, que nous avons retrouvé les deux reçus de Molière.

A l'appui du récépissé de 1650, nous pouvons produire non-seulement le comptereau, mais quelques-unes des quittances des sommes payées sur l'ordre du Bureau des Comptes à la suite de la session des États qui nous occupe. Ces quittances et le comptereau sont attachés ensemble au moyen d'une aiguillette dont le nœud n'a pas été touché depuis 1651 et que nous avons respectée.

Nous transcrivons sommairement les noms des protégés du Bureau des Comptes à la session de 1651.

Voici en premier lieu le titre du document :

État des sommes fournies et advancées par M^e^ Pierre de Reich, trezorier de la bource du pays de Languedoc, en vertu des deliberations de nosseigneurs les gens des trois estats dud. pays à cauze des dépancés et fraix extraordinaires qu'il a payés ainsy que sensuit:

L'article relatif à la quittance fournie par Molière est ainsi libellé :

Aux comediens qui ont servy pandant trois mois que les estats ont este sur pied (1) la somme de quatre mil livres qui leur ont este payees par deliberation des estats (2) et par leur quittance cy . . . . . IIII[M] l.

En marge est écrit : *alloué* (3).

Les autres indemnitaires qu'il est intéressant de connaître pour apprécier le genre de dépenses que les États tenaient secrètes, sont énumérés comme suit :

Aux vicaires généraux et envoyés de la noblesse, 10,800 liv., pour remboursement de leurs dépenses extraordinaires à cause de la cherté des vivres pendant les trois mois de leur séjour, à raison de 3,600 liv. par mois.

Aux députés du tiers-état, 33,800 liv. pour le même motif, à raison de 11,400 livres pour le premier mois et de 11,200 liv. pour chacun des deux autres.

Aux Comédiens, etc., (voir ci-dessus).

---

(1) Du 24 octobre 1650 au 14 janvier suivant : donc un peu moins de trois mois. Molière avait été payé dès le 17 décembre. On en peut conclure qu'il jouissait de la confiance des États.

(2) Les délibérations des États relatives aux comédiens ne sont jamais rapportées dans les procès-verbaux. On se contentait d'enjoindre de vive voix au bureau des Comptes de régler la dépense.

(3) La planche ci-contre est un fragment de la page originale. Celle-ci mesure 290 mill. de largeur, 350 de hauteur. Dans le papier plusieurs marques : D'un côté une grappe de raisin, de l'autre une couronne au-dessus d'un cadre rectangulaire où sont inscrites les lettres majuscules A-R, séparées par un trèfle.

receu de Monsieur de Benautier la somme de
mille liures ordonnées aux comediens par
ur des Estats. faict a Pezenas le 17e
bre mil six cent cinquante. Molière.

1000 lt

Bon La quitance
a Mons

Aux Commis dicy qui ont deuy pandant
pour Monseigneur Grand Com. de Sup.
p.a.p. La somme de quatre mil livres qu'il leur ont
Impayée par delibration du Grand Conseil
leur quittance . . . . . m

A Benezet (Bénazet), entrepreneur de la buvette des états, 3,000 liv.

Au même, pour la fourniture des cierges, 1,200 liv.

A Guignand, libraire du Puy, 300 liv., en remboursement de frais de poursuites.

A Rieupeyroux, 300 liv., pour journées employées à convoyer des sujets Espagnols.

A Loyseau, hoqueton de l'intendant, 300 liv. de gratification pour services rendus à la province en 1650.

A Chazottes, secrétaire du comte de Bieule, 600 liv. pour services extraordinaires.

Au secrétaire de l'archevêque de Narbonne, 300 liv. pour pareils motifs.

Aux officiers de la maison du même prélat, 200 liv. pour services rendus.

Aux deux aumôniers du même (nommés tous deux Dumolier), 200 liv., mêmes causes.

A l'aumônier de l'évêque de Carcassonne, 200 liv. pour messes.

Aux domestiques du même prélat, 200 liv. pour services rendus.

Au greffier de l'hôtel-de-ville de Pézenas, chargé des fournitures de bureau du Bureau des Comptes, pour son remboursement, 300 liv.

A Dalmas, 300 liv. pour le chauffage et l'éclairage de la salle du grand bureau des États.

A de la Motte et Clergeon, commis de Le Tellier, secrétaire d'état du département de la guerre, pour avoir fourni des états servant à vérifier le contrôle des troupes, 800 liv.

Aux Cordeliers de Ganges, à cause de leur extrême pauvreté, 50 liv.

Aux Ursulines de Pézenas, 100 liv., même motif.

Aux religieuses de Ste Claire du Puy, 100 liv., même motif.

A Jean Guérin, de Pézenas, 36 liv., même motif.

A Malet et Boysset, 200 liv., services rendus.

A Bougettes, frais extraordinaires de son voyage de Paris en Languedoc, pour apporter les commissions de convocation des états, 300 liv.

Aux capucins de Pézenas, 50 liv., par charité.

A l'évêque de Carcassonne, 150 liv. à distribuer en aumônes à son gré.

Aux domestiques du comte de Brion, 100 liv. pour services rendus.

Aux commissaires députés pour la vérification des travaux du port d'Agde, 962 liv. pour leurs journées et vacations.

Aux mêmes, pour les mêmes raisons, 1,728 liv.

Aux membres du bureau des Comptes, pour le calcul du compte des étapiers, 3,200 liv.

Au trésorier de la Bourse, 4,187 liv. pour le dédommager de l'avance qu'il a faite des sommes ci-dessus, dont il ne peut être remboursé que l'année suivante.

A François Revel, pauvre négociant qui a perdu ses biens dans un naufrage, 600 liv.

Audit trésorier, 300 liv. pour frais de voyage, etc., etc. (1)

On a vu que si les comédiens étaient bien soignés, les membres de l'assemblée ne se contentaient pas des reliefs du festin. Les députés du tiers état s'installaient à deux rateliers. Leur nombre étant de soixante et un, ils s'allouèrent à chacun une gratification extraordinaire de 550 liv. environ, plus une indemnité quotidienne de six livres, — ce fameux ducat d'argent, tant envié de Dassoucy. Il en fut question en ces termes, le 13 janvier, veille de la clôture de l'assemblée :

« A esté arresté, conformément aux délibérations prinses les années précédentes, que les députez du Tiers estat qui ont assisté à cette assemblée seront payez en leurs diocèses de leurs journées et séjour ex-extraordinaire qu'ilz y ont fait depuis le quinziesme du mois d'octobre mil six cens cinquante jusques au... janvier 1651, outre les quinze jours pour l'aller et retour, le tout à raison de six livres le jour, sans qu'il leur puisse estre précompté ce que gratuytemant les Estatz leur pourront avoir donné à cause de la cherté des vivres, et quon poursuivra ordonnance de messieurs les commissaires, portant que lesd. journées seront imposées dans les diocèses. »

Une délibération du 5 novembre précédent avait averti les pauvres diocèses que, s'ils ne payaient pas, il leur en cuirait :

(1) La grande majorité de ces articles porte que l'allocation a été décidée par le Bureau des Comptes: « Ainsin qu'a esté arresté par Mrs des Comptes... ; ainsin qu'a esté liquidé par..., etc. »

« Le sieur de Joubert, scindic général, a dit : que bien qu'aux derniers Estatz, tenus à Montpelier, il eut esté délibéré que les deputez du tiers estat qui auroint assisté en lad. assemblée seroint payez par leurs diocèzes des journées et séjour extraordinaire qu'ils auroint fait despuis le vingt cinquiesme may jusques au jour de la closture des Estatz sans à cé comprendre les quinze jours pour l'aller et retour, et cé à raison de six livres par jour, ny leur faire précompter ce que les estatz leur pourront avoir gratuitement donné; et ordonné aux commissaires principaux et ordinaires desd. assiettes de tenir la main a l'exécution de la susd. deslibération et aux consulz d'y obéyr, sur peyne destre privez de l'entrée aux Estats, neammoins, en l'assiette derniere du dioceze de Rieux, on a refusé d'impozer les journees extraordinaires qué le sieur Tilhol, premier Consul de Saint Sulpice, qui avoit assisté auxd. estats en qualité de diocezain de Rieux, nonobstant et au mespris de ce qui avoit esté ordonne par la susdite deslibération, ledit sieur Tilhol implorait l'autorité de cette assamblée pour le faire payer de ce qui luy est si légitimement deu : sur quoy a esté desliberé que sur les deniers qui seront deubz aud. dioceze de Rieux, tant *de la fourniture de lestappe* que logemans fixes, led. Tilhol sera payé par le trésorier de la bource de ce que luy est deub de reste de ses vacations... »

Les dernières lignes de notre comptereau ont aussi leur valeur :

« Somme totale de la despance de ce compte septante ung mille cinq cens septante et sept livres *laquelle sera comprise dans lestat general des despances de lestape* pour estre paiée au comptable et dont luy sera expedie mendemant. Fest, clos et arreste au bureau des Comptes des estas du pais de Languedoc, à Pesenas, le quatorse janvier mille sis cent cinquante ung. »

Suivent les signatures des membres du bureau, la plupart membres du Tiers. (1) On peut les mettre au nombre des premiers protecteurs des Comédiens.

---

(1) Dans une de ses harangues au cours de la session dont nous al-

Ce sont : Vital de Lestang, évêque de Carcassonne, président ;

Le comte de la Motte-Vachères, baron du Vivarais ; Louis de Retz de Bressolles, baron de Villerousset, envoyé de Polignac ;

Antoine Dagut, vicaire général de Jean-Vincent de Tules, évêque de Lavaur ;

Pierre-Nicolas de Rabaudy, député de Toulouse ; Louis de Calvière de Boucoiran, sieur de Leuga, député de Nîmes ; Charles de Rivière, sieur de Villeneufve, député de Mende ; Henry Juvigny, docteur en médecine, député de Castres ;

Fort Monset, diocésain de Carcassonne ; Jacques de S[t] Étienne et de Carmaing, sieur de Montagut, diocésain de Lavaur ; Jean-Pierre de Monserrat-Cessolles, diocésain de S[t] Papoul.

Ce document incontestablement authentique, venant à l'appui du reçu écrit par Molière et signé par lui, donne au nouvel autographe la valeur d'une pièce notariée.

On ne connaissait rien de l'itinéraire de Molière depuis son apparition en 1650 (1), à Narbonne, (10 janvier) et à Agen (13 février), jusqu'en 1652. M. A. Baluffe avait seulement avancé dans les termes suivants, une conjecture qui se trouve absolument justifiée :

---

lons parler, Miroménil, l'un des commissaires du roi, s'adressant aux membres du Tiers, leur dit : « Votre ordre est fort au-dessus de tous ceux de cette qualité dans le royaume. »

(1) C'est l'année précédente qu'il avait joué à Toulouse, au mois de mai. Pour servir de rectification à un passage d'un de nos précédents articles: *Le Moliériste*, tome II, page 265.

« M. de Bioule... les avait pris déjà (Molière et les comédiens ses camarades) en 1650-1651, à la session des États à Pézenas, je le crois du moins. » (1)

La session de 1651 (2) s'ouvrit à Pézenas, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, le lundi 24 octobre 1650 et se termina le samedi 14 janvier 1651. Les commissaires du roi furent Louis de Cardaillac et Lévy, comte de Bieule (3), lieutenant général pour le roi en Languedoc, commissaire principal (4), assisté de Jacques Dyel, seigneur de Miroménil, conseiller du roi ordinaire en ses Conseils d'état et privé, de Louis le Tonnelier, seigneur de Breteuil, intendant de la justice en Languedoc et Roussillon, et de De Grefeuille et De Madron, trésoriers de France, généraux des finances à Toulouse et à Montpellier.

Pendant cette session à juste titre extraordinaire, les députés ne se refusèrent rien : on les a vus se distribuer des gratifications énormes pour le temps, et se payer le luxe du théâtre, avec une troupe de choix : au saut du lit, ils

---

(1) *Le Moliériste,* VI, 210.

(2) Dans le langage administratif, les sessions des États sont toujours désignées par la date de l'année à laquelle se rapportaient les crédits mis en discussion. La session de 1650-1651 est dénommée États de 1651.

(3) Nous écrivons Bieule, et non Bioule, pour nous conformer à l'orthographe de la signature de Louis de Cardailhac, telle qu'on la trouve dans les quittances des Trésoriers de la Bourse. Les procès-verbaux des États n'emploient également que la forme Bieule.

(4) Le commissaire principal était comme un premier président d'un rang plus élevé que le président-né : « Vous, monsieur, que nous avons l'honneur d'avoir pour *Président* et Commissaire principal. » Harangue de Rebé, archevêque de Narbonne, président-né des États, au comte d'Aubijoux dans la séance du 31 juillet 1651.

s'étiraient aux accords délicieux d'une messe en musique, exécutée par vingt-quatre excellents musiciens... Bon logis, bonne table et le reste :

« Aux maistres de la musique des villes Dagde et Pezenas et a leurs compaignons en nombre de vingt quatre ramasses des meilleures villes de la province qui ont chanté tous les jours à la messe des Estatz pendant trois mois leur a esté accordé la somme de quatre mil livres qui leur seront payes comptant par le tresorier de la bource des Estatz. » (1)

Un dernier mot. La quittance de 1650 nous montre pour la première fois Molière à la tête de ses compagnons. Du Fresne s'est effacé : l'art comique a trouvé son maître.

L. DE LA PIJARDIÈRE.

---

(1) A l'ouverture de la session, les instruments ordinaires n'avaient pas été goûtés : Le 31 octobre 1650, les États décident que les violons ne joueront plus à la messe des Etats « et ont este renvoyez aux Comptes pour estre payez de leur assistance a la procession et messes des estatz depuis louverture diceux jusques à présent. » Cette délibération est expliquée par celle du 12 janvier 1651.

MOLIÈRE-SANS-LE-SOU

I. — J'ai publié dans le *XIX*e *Siècle* du 25 août le document suivant (1), extrait de l'*Inventaire* (inédit) de la maison de Conti (*Archives nationales*, K3-125) :

« La 2e pièce de la cotte GG est une copie informe et non signée » d'une obligation de 100,000 livres que les sieurs *Jean Baptiste*, Ro- » bert et Pierre Poquelin ont presté à S. A. S. Mgr le prince de Conty » et mise à l'instant entre les mains du sr Bauger, son thrésorier, pour » seureté dudit prest. S. A S. consent que lesdits Poquelin reprennen » cette somme de 100,000 l. sur celle de 225,000 l. due à S. A. S. par » le Roy en considération de son mariage et mesme sur les revenus » de ses biens esnoncés dans un estat qui est attaché à ladite copie » d'obligation qui ne sont signé (*sic*) ni l'un ni l'autre. »

Ce document est catalogué au chapitre des *Affaires domestiques* concernant « les pensionnaires » du prince Armand Bourbon de Conti. Il porte la rubrique caractéristique : *Affaire du Sr Poquelin* (DU Sr !), titre que j'ai donné à mon article dans le *XIX*e *Siècle*. Il se rapporte aux dépenses du mariage du prince avec une nièce de Mazarin (23 février 1654). Et j'ai démontré que le remboursement de

(1) Il y avait un an que ce document était découvert par moi quand je l'ai édité. Il y avait un an également que M. Du Monceau m'avait fait les objections que contient le dernier numéro du *Moliériste*. C'est donc bien après réflexion que j'ai procédé.

l'obligation avait été opéré « le 1er décembre 1654 », ès-mains, non du sr Bauger, trésorier de Son Altesse », mais de Fremin qui, en 1641 (Voir le *Moliériste*, tome IV, page 309) était positivement le « procureur de Jean Poquelin » (père de Molière) et de ses enfants mineurs. »

M. Du Monceau ne saurait concevoir qu'il s'agisse ici de *Jean-Baptiste* Poquelin Molière. Il m'objecte que si j'avais trouvé l'*original* de l'obligation, j'aurais pu constater, par les signatures, qu'il est question de trois cousins du poète (1). Or, M. Du Monceau n'a pas, plus que moi,

---

(1) A propos de celui de ces trois cousins qui avait, comme Molière, le prénom de Jean-Baptiste, j'ai, apparemment, commis dans le *XIXe Siècle* une petite erreur de détail en disant qu'il s'était marié « en 1658 ». Jal et M. Du Monceau, après Jal, donnent la date de 1649. Soit, et ce n'est pas pour si peu que je serai en reste avec mon contradicteur! Histoire de lui rendre la politesse, je lui fais remarquer qu'il se trompe à son tour en faisant Pierre Poquelin « *directeur* de la Compagnie des Indes », à laquelle il ne fut qu' « intéressé », d'après les termes d'une de ses propres lettres. Mais mon erreur, en somme, est-elle bien claire ? C'est, je crois, M. Du Mesnil, auteur d'une généalogie des Poquelin, qui a le premier qualifié Pierre Poquelin de « directeur » de la dite Cie. Or, le même M. Du Mesnil qui, d'après cela, a quelque autorité aux yeux de M. Du Monceau, donne à « Jean Baptiste », marié en « 1649 » un enfant, « François », né « vers 1688 ». Encore que je n'y voie pas d'inconvénient, c'est peut-être là un cas de paternité déjà tardive. Il est vrai que, par compensation, certains moliéristes inventent des phénomènes de précocité : un universitaire distingué, auteur d'une édition des *Précieuses ridicules*, fait accoucher Mlle Du Parc à l'âge de onze ans. D'après le même éditeur, Bossuet, qui s'y prenait un peu bien tôt, commença de prêcher « vers 1630, » c'est-à-dire à moins de trois ans! Mais, passons! Je veux admettre, en ce qui concerne « Jean-Baptiste, » qu'il se maria *effectivement* en 1649 et non *préventivement*, pour extrême jeunesse et sous réserve, comme c'était assez l'usage alors, de consommation ultérieure; et pourtant, soit qu'on n'ait pas cherché, soit qu'on ait cherché sans trouver, il est impossible de citer un enfant de « Jean-Baptiste » avant « 1659 ». Voilà

trouvé ledit original, et son objection est purement hypothétique. Je me borne à lui conseiller de chercher cette pièce soit dans les minutes du successeur de « Me Galloys, notaire, » soit, plus efficacement peut-être, dans les archives de Chantilly où, en 1817, furent réintégrés les documents de la famille princière, déposés pendant la Révolution et l'Empire aux Archives nationales. Puis, s'il le trouve, cet *original*, je m'engage, quand même et absolument, à lui prouver que si Molière n'était pas en tiers dans ce prêt, il avait les moyens d'y être, — pour la totalité. Je dis que je m'y engage, et même au-delà. (1)

Mais avant d'entrer dans d'autres explications, et à titre d'interrogation mutuelle, où M. Du Monceau a-t-il vu qu'il s'agit ici des « cousins » plutôt que des « oncles » de Molière ? La supposition est toute gratuite de sa part ; et en tenant pour « fantaisistes » mes commentaires explicites et très explicatifs à ce sujet, reste une hypothèse contre une hypothèse. Mettons-les dans le même sac, en attendant.

II. — M. Du Monceau en est à croire que la famille des oncles ou cousins Poquelin n'était plus celle de Molière, « depuis son entrée au théâtre. » M. Du Mon-

---

pourquoi mon erreur n'est pas claire. — Du reste, il était réservé à M. Edouard Fournier, qui a trop brouillé les Poquelin entr'eux, d'embrouiller à l'excès encore leur identité. Il assure dans ses *Etudes* (page 357, note) qu'on a « *toujours* confondu » ce « Jean-Baptiste » « avec le frère cadet de Molière !! »...

(1) « Au delà ; » en effet, il se peut que j'y ajoute la preuve que, avant et après l'année 1654, Molière n'est pas le seul comédien dont le prince de Conti fut débiteur pour avances et prêts de fonds.

ceau s'aventure là fort peu « sagement. » Bret avait mis en circulation cette fable du reniement de Molière. Beffara en a fait justice (*Manuscrits*, tome IV, supplément). De nos jours, Edouard Fournier l'a reprise (1); mais, par malheur, et même en l'arrangeant, il n'a pu s'appuyer que de l'autorité de Beffara — qu'il n'avait peut-être pas lu. Edouard Fournier invoque le « tome V, page 57. » Allez-y voir et vous apprécierez à la fois l'exactitude de la référence et la créance que mérite en ceci Edouard Fournier. Si M. Du Monceau en sait plus long, qu'il nous renseigne mieux; mais qu'il nous renseigne autrement que par des sornettes à la Bret et consorts! Et comme je joue très franc jeu, cartes sur table, je lui demande, comme un service personnel, d'éclairer ce point obscur de ses lumières spéciales. Je crains bien que Bret et Edouard Fournier n'aient pas été les seuls à croire que c'était arrivé! — Passons à une autre question.

III. — « Où le comédien aurait-il trouvé pareille somme « de 100,000 livres » pour la prêter *à son ancien condisdisciple?* » A cette demande, s'il est vrai que je n'aie pas répondu d'avance dans le *XIX^e Siècle*, il est déjà vrai que je viens de m'engager à répondre plus péremptoirement dès le prochain numéro, si l'on veut. Mais j'ai subordonné et je subordonne ma plus ample et plus concluante démonstration à la production de certaines preuves que M. Du Monceau est moralement obligé de me fournir. A la rigueur, je le dispenserai de la découverte de l'*original*

(2) *Etudes sur Molière*, page 356.

de tout à l'heure. Volontiers même, à la condition d'établir, avec pièces à l'appui : 1° que Conti et Molière avaient été jamais *condisciples*; 2° que les Poquelin avaient répudié Molière.

Il m'importe de savoir au préalable si je dois avoir affaire encore une fois à un adversaire prenant d'anciennes erreurs pour des arguments contre des vérités nouvelles ! Discutons donc, sinon posément, du moins *positivement*. Et que les lecteurs restent juges du débat !

IV. — Ce qu'il y a de certain, jusqu'à présent, c'est que « *notre* Molière », comme dit M. Du Monceau, n'est pas le même pour nous deux. Le mien est déjà riche en 1654, en province ; le sien est pauvre ou à peu près. Pourquoi est-il pauvre, au lendemain de l'*Etourdi*, après huit années de direction théâtrale active et productive ? Par la même raison, sans doute, qu'il fut le fils supposé d'un « pauvre fripier, » jusqu'au moment où il cessa de l'être. Il a fallu un siècle et demi pour arriver à la vérité à ce sujet. Il en faudra peut-être autant pour convaincre les biographes patentés que Molière, en Languedoc, n'était pas le moins du monde sans ressources. C'est qu'il y a une érudition banale, qui est comme la nourrice sèche de l'histoire littéraire et qui ne se déshabitue pas aisément de l'usage des lisières appliquées à la critique tout ensemble et curieuse et sérieuse. Le *Moliériste* fut cependant créé pour faire marcher les études sur Molière ! Y aurait-il par hasard un décret providentiel, que j'ignore, condamnant Molière à n'avoir pas le sou, à l'époque même où Mazarin, d'abord misérablement aux crochets

d'une vulgaire fruitière andalouse, puis cardinal, puis ministre, donnait avec la main de sa nièce, à ce même prince de Conti — dont on ne veut pas que Molière ait pu être le créancier — donnait, dis-je, une dot de 600,000 livres et quantité de millions en espérances ?... Montrez-moi le décret providentiel, alors !

Auguste BALUFFE.

BIBLIOGRAPHIE

L'abondance des matières nous force de remettre la *Bibliographie* à notre prochaine livraison. Nous ne pouvons que signaler un article de notre collaborateur M. G. Larroumet, *Le jeune premier de la troupe de Molière*, Charles Varlet de la Grange *(Revue des Deux-Mondes* du 1er octobre), une *Histoire des comédiens de la troupe de Molière*, par M. A. Copin (Paris, Frinzine, 1885, 1 vol. in-8°, prix 7 fr. 50) dont nous parlerons dans un mois, etl esarticles de M. J. Loiseleur, au *Temps* des 24, 27, 28 octobre et suivants : *Les nouvelles controverses sur Molière, à propos de récentes publications* (La belle-mère de Molière; ses infortunes conjugales ; l'affaire Guichard, etc.)

Du MONCEAU.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de notre collaborateur M. Henri MOULIN, ancien avocat-général à la Cour d'appel de Paris, l'amateur d'autographes bien connu, décédé le 27 octobre dans sa 84e année.

ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

Octobre 1685

Lundy 1er. — *Les Fâcheux.* — *Le Cocu Imaginaire.*	262 l.	15 s.
Mercr. 3. — *Tartuffe.* — *George Dandin.*	399	10
Jeudy 4. — *Tartuffe.* — *Les Fâcheux.*	306	10
Vendr. 5. — Andromaque. — *Le Cocu Imaginaire..*	254	5
Sam. 6. — *Le Malade Imaginaire.*	487	»
Dim. 7. — *Le Malade Imaginaire.*	335	»
Lundy 8. — *L'Ecole des Femmes.* — Les Auberges.	332	15
Jeudy 11. — *Amphitrion.*	308	15
Sam. 13. — *Pourceaugnac.*	295	»
Dim. 14. — *Amphitrion.* — Le Médecin holandois..	540	10
Lundy 15. — *Pourceaugnac.* — *Les Fâcheux.* . .	415	5
Merc. 17. — *Tartuffe.* — Les Auberges.	333	5
Jeudy 18. — Bérénice. — *Le Médecin malgré luy.* .	319	15
Vend. 19. — *Le Bourgeois gentilhomme.*	273	10
Sam. 20. — *Amphitrion.* — *Le Médecin malgré luy.*	264	10
Dim. 21. — *Le Bourgeois gentilhomme.*	286	10
Lundy 22. — *Le Malade Imaginaire.*	818	5
Mardy 23. — *L'Escolle des Maris* — *Pourceaugnac.*	236	5
Jeudy 25. — *Le Bourgeois gentilhomme.*	487	5
Sam. 27. — *L'Avare.*	303	»
Lundy 29. — *L'Escolle des Femmes.*	334	5
Mardy 30. — *Pourceaugnac.* — L'Opérateur. . . .	323	10

Recette du mois : 11,813 l. 15 s. — Part : 252 l. 10 s.

Octobre 1785

Mardy 4. — *Dépit Amoureux.* — Crispin médecin.	410	8
Dim. 9. — Ariane. — *L'Ecole des Maris.*	2030	8
Vend. 14. — *L'Ecole des Femmes* (le rôle du Notaire est supprimé à cause du spectacle à Fontainebleau). — L'Impromptu de Campagne. . . .	308	»
Vend. 21. — Mélanide. — *Le Médecin malgré lui* (Préville).	358	8
Dim. 30. — Les Druides. — *La Comtesse d'Escarbagnas* (Mlle La Chassaigne).	1620	18

G. M.

BULLETIN THÉATRAL

—

Comédie-Française. — Dimanche 4 octobre, le *Mariage forcé* (MM. Martel, Joliet, Villain, Truffier, Le Bargy, Leloir, Gravollet ; Mlle Fayolle) ; *Tartuffe* (MM. Delaunay, Maubant, Coquelin, F. Febvre, Silvain, Boucher, Laugier ; Mlles Reichenberg, J. Samary, Lloyd, Fournier) et les *Précieuses ridicules* (MM. Coquelin aîné et cadet, Garraud, Boucher, Roger, Villain, H. Samary ; Mmes J. Samary, Martin, Kalb). Recette: 7,314 fr. (1) — Jeudi 8, mort de M. Emile PERRIN. — Samedi 10, même spectacle que le 4, recette : 7,423 fr. 50. — Dimanche 11, matinée gratuite : le *Cid*, suivi de *Sganarelle* (MM. Roger, de Féraudy, H. Samary, Clerh, Falconnier, Hamel ; Mlles Fayolle, Durand, Kalb); le soir, l'*Avare* (MM. Coquelin cadet, Prud'hon, Boucher, Martel, Roger, Villain, Truffier, Leloir, Falconnier ; Mlles Martin, Amel, Durand). — Mardi 13, relâche pour les Obsèques de M. Emile PERRIN. — Samedis 17 et 24, le *Mariage forcé*, *Tartuffe* (Mme Jouassain reprend son rôle de Mme Pernelle, et M. Gravollet joue pour la première fois Damis en remplacement de M. Boucher, indisposé) et les *Précieuses ridicules* (M. Gravollet joue pour la première fois La Grange en remplacement de M. Boucher). M. Coquelin, sollicité par MM. Ch. Bigot et Francisque Sarcey,

(1) C'est la première fois que le premier bureau n'a pas ouvert un dimanche, toutes les places étant louées d'avance.

rétablit dans le rôle de Loyal les vers supprimés depuis Molière. Ce spectacle, dont les recettes croissent à chaque représentation (5,273 fr. 50 et 6,592 les 23 et 28 septembre, 7,314 et 7,423 fr. 50 c. les 4 et 10 octobre) fait ces deux jours, 7,284 fr. 50 c. et 6,780 fr. — Dimanche 25, matinée, l'*Avare*, (MM. Thiron, Boucher, Martel, Roger, Villain, Truffier, Le Bargy, Clerh, Falconnier; Mlles Frémaux, Amel et Durand). — Jeudi 29, les *Fourberies de Scapin* (Coquelin cadet). — Vendredi 30, le *Mariage forcé*, *Tartuffe*, les *Précieuses ridicules*.

Odéon. — Dimanche 4 octobre, matinée : l'*Avare* (M. Talbot). — Lundi 5, soirée populaire, l'*Ecole des Femmes* (M. Talbot Mlle Rhéal). En préparation, la *Veuve à la mode*, de Vizé. M. Talbot entreprend en ce moment une tournée en Belgique et en Hollande avec l'*Avare*, le *Malade Imaginaire*, le *Bourgeois gentilhomme*, *Georges Dandin*, le *Médecin malgré lui* et le *Dépit amoureux*. Il compte ensuite porter le répertoire de Molière en Algérie (février à mai), avec MM. Masset, Gibeau, Tousé ; Mmes Masset-Largillière et Darty.

Trocadéro. — Jeudi 8 octobre, matinée organisée par M. Frédéric Febvre au bénéfice de M. H. Luguet : le second acte de *Tartuffe* en costumes de ville (M. Delaunay, Mlles Reichenberg et Céline Montaland).

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant : Georges MONVAL.

SEPTIÈME ANNÉE

NUMÉRO 81 DÉCEMBRE 1885

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

A. Baluffe, H. de Bornier, C. Brouchoud, E. Campardon, J. Claretie, F. Coppée, E. Cottinet, G. Depping, P. d'Estrée, V. Fournel, J. Guillemot, F. Hillemacher, A. Houssaye, H. de Lapommeraye, G. Larroumet, J. Loiseleur, P. Mesnard, L. Moland, A. de Montaiglon, Eug. Noel, Ch. Nuitter, E. Picot, L. de la Pijardière, Ed. Thierry, E. Thoinan, etc.

PAR

Georges MONVAL

ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE

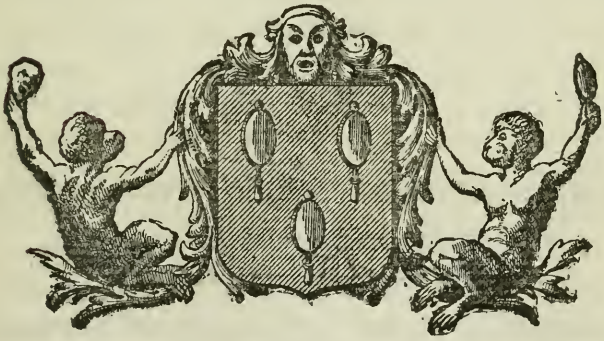

PARIS

TRESSE & STOCK, LIBRAIRES-ÉDITEURS

8, 9, 10, 11, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS

1885

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXXXI

SEPTIÈME ANNÉE

LES FOURBERIES DE SCAPIN (1er article). — Ed. Thierry.
PIERRE POCQUELIN. — E. Révérend du Mesnil.
A PROPOS DU COMTE DE BIEULE. — G. Larroumet.
ANNOTATION. — Auguste Baluffe.
BIBLIOGRAPHIE. — Du Monceau.
ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES. — G. M.
BULLETIN THÉATRAL. — Mondorge.

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse et Stock, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.

LES FOURBERIES DE SCAPIN

« La Troupe du Roi au Palais-Royal, dit le livre de La Grange, a recommencé après Pâques, le 10 avril 1671, sur le pied de douze parts et demie comme ci-devant... »

Aucun changement ne s'était donc produit, dans le personnel de la Compagnie du moins; mais en dehors du théâtre les incidents n'avaient pas manqué. Depuis l'incendie de la Sorbonne, il y avait eu : le mariage de la princesse Marie de Gonzague, fille de la princesse palatine, avec le prince de Salins représenté par le comte de Langeron; l'exécution en place de Grève de trois misérables qui avaient assassiné le sieur de Grimaud (ou Grimod), commis des revenus d'octroi de la ville; le mariage du duc de Vendôme avec Mlle Houdancourt, la seconde fille de la maréchale de Lamothe; la grande cérémonie de l'archevêque de Paris mis en possession de son siège; l'inauguration de l'Académie des Opéras en musique dans la grande salle de l'hôtel de Nevers, par la représentation de la pastorale de *Pomone*; l'ouverture du Jubilé accordé au nouvel archevêque; le Vendredi-Saint prêché à Notre-Dame par Bourdaloue; la messe de la Résurrection pontificalement célébrée à Saint-Germain par Bossuet; le

gouvernement du Berry donné au comte de Lauzun; Dunkerque assigné comme rendez-vous aux troupes désignées pour accompagner le Roi dans le voyage de Flandres, et, par une anticipation de dix jours, de crainte d'oublier plus tard une date intéressante de l'histoire de notre littérature, je me permets d'ajouter : le premier programme publié par l'Académie pour les concours de poésie et d'éloquence françaises.

Pendant que l'Académie française remplissait ainsi les intentions du premier des Balzac et complétait l'œuvre de sa fondation prudemment amendée, Colbert à Rochefort finissait de visiter le port neuf, les nouveaux magasins, la flotte en construction ; à Paris, l'église des religieuses du Calvaire était en fête pour le baptême d'un Turc qui se faisait chrétien, et, soit dit sans autre rapprochement, le Mufti du Palais-Royal faisait M. Jourdain mamouchi dans la *Cérémonie turque*.

Nous avons entrevu *Psyché* inaugurant aux Tuileries les fêtes du carnaval et s'y introduisant le 24 février à peu près anonyme sous la désignation du *Grand ballet des machines*. Outre le *Bourgeois Gentilhomme*, Molière avait donc encore sa *Psyché* pour la réouverture du théâtre, si toutefois le *Bourgeois Gentilhomme* n'avait pas encore épuisé la curiosité du public. Mais la visée de Molière n'était ni de l'un ni de l'autre côté. Le jour où il ralluma ses chandelles, il joua *Le Tartuffe*, c'était un vendredi, et le rejoua le dimanche à petites chambrées. Le *Bourgeois Gentilhomme* reparut avec de meilleurs résultats ; mais évidemment Molière ne tenait pas à en suivre la veine, puisqu'après trois représentations il le remplaça par *Pourceaugnac*, rem-

plaça *Pourceaugnac* par l'*Avare*, puis par le *Misanthrope* qui ramena tout de suite le *Bourgeois Gentilhomme* par une modeste recette de 210 livres. Mais le *Bourgeois Gentilhomme* lui-même perdait de son action sur la foule. Molière avait eu raison de n'en pas attendre une longue reprise. Il avait eu également raison de ne pas faire passer *Psyché* tout de suite. *Psyché* d'abord, transporter *Psyché* sur le théâtre du Palais-Royal avec tous les agréments à réorganiser était une grosse entreprise et qui voulait être préparée à loisir, et puis enfin les pièces se suivent et demandent à ne pas se ressembler. Les pièces à spectacle demandent même à ne pas se suivre. Entre le *Bourgeois Gentilhomme* et *Psyché*, pour faire ressortir de nouveau les machines, la musique et les ballets, il fallait une pièce unie, sans aucun appareil, amusante, cela va sans dire, improvisée comme toujours faute de temps, bâtie à l'italienne et jouée avec le diable au corps ; du reste, la pièce se faisait et se répétait tout ensemble. Elle se donna le 24 mai et s'appelait *Scapin*, suivant le livre de La Grange, abréviation des *Fourberies de Scapin*.

Les *Fourberies de Scapin* ne sont pas autre chose qu'un intermède bouffe en trois actes, pour laisser aux décorateurs le temps de poser les machines de *Psyché* derrière la scène ; mais c'est un intermède bouffe de Molière. On a dit que Molière avait pris à Térence et dans le *Phormion* le canevas de son *Scapin :* à la bonne heure, s'il y eût trouvé quelque chose qui fût encore à prendre ; mais deux jeunes gens qui se sont jetés dans des engagements hasardeux en l'absence de leurs pères, deux fils de famille dont l'un est marié et a besoin d'argent pour soutenir son

ménage clandestin, dont l'autre aime une fille esclave et a besoin d'argent pour l'acheter, qui perdent la tête au milieu de ces embarras, et qu'un maître fourbe se charge de tirer d'intrigue en escroquant les deux pères, tout cela est devenu le domaine commun de l'ancienne comédie, et, n'appartenant plus à personne, appartient à tout le monde.

Molière, qui en avait déjà fait l'*Etourdi* pour sa part, aurait presque pu croire qu'il se l'empruntait à lui-même, puisqu'il s'empruntait son Mascarille.

Qu'est-ce que *Scapin*, sinon un Mascarille appartenant à deux maîtres ? Et d'ailleurs Mascarille en a déjà servi deux, ne fût-ce que Lélie et Léandre, trois même y compris Trufaldin ; il eût même été jusqu'à quatre avec Andrès, si Andrès avait voulu entrer dans sa maison garnie. Mascarille se multiplie, se déguise et s'agite. Il a le mouvement exubérant et la piaffe de la jeunesse. Il court, il se précipite, comme s'il avait dix intrigues à mener de front, et véritablement il n'en a qu'une. Scapin en a deux et ne s'agite pas tant. Il a pris l'aplomb et l'assiette des années. Tout par la parole. C'est un avocat qui a tous les artifices de la robe. C'est un auteur de théâtre qui conduit la scène avec toutes les habiletés du dialogue. Quant à l'action, il la laisse à Sylvestre, à un fourbe subalterne qu'il dirige. Il use bien une fois de main-mise et s'escrime du bâton sur le sac où il a fait entrer le père de son maître, mais c'est une vengeance personnelle ; cela sort tout à fait des ingénieuses galanteries, des jolis tours d'adresse dont il se vante, et, à cet endroit même, lorsqu'il se fait meute déchaînée autour de sa victime, comédien

supérieur, c'est avec sa voix seule qu'il imite tout un faubourg.

Ici, le moyen d'oublier le vers célèbre de Boileau :

> Dans le sac ridicule où Scapin s'enveloppe...

Voilà deux siècles qu'il est en question. Dans la joie d'une boutade réussie et d'une rime trouvée, le sévère législateur du Parnasse n'a-t-il pas pris garde qu'il se trompait, comme l'a remarqué Brossette, et que ce n'est pas Scapin qui s'affuble du sac ? Ou a-t-il cru en effet, comme Saint-Marc l'a découvert à son tour, que le nom de Scapin, étant le titre de la pièce, couvrait également tous les personnages ? Les deux choses sont possibles et pourraient même n'en faire qu'une : on commence par tomber dans une méprise et on finit par ériger une distraction en doctrine. Il y aurait peut-être encore une manière de donner raison à Despréaux, ce serait de supposer un jeu de scène très vraisemblable et tel que tout comédien en peut ajouter à ses rôles, Géronte hésitant à entrer dans le sac, Scapin y entrant le premier pour lui donner l'exemple et faisant quelque suite de lazzis burlesques. Au lieu d'être une erreur, le vers de Boileau se trouverait être l'indication d'une tradition perdue. On choisira ; mais pour la correction proposée :

> Dans ce sac ridicule où Scapin l'enveloppe,
> Je ne reconnais pas l'auteur du *Misanthrope*,

il n'y a pas lieu de l'admettre. Ce n'était pas Molière qui jouait le rôle de Géronte, ce n'était pas l'auteur du

Misanthrope, c'était Du Croisy que Scapin enveloppait dans le sac.

Où Boileau a pris plus sérieusement le change et sans être sérieusement dupe de lui-même, c'est quand il a paru croire que Molière confondait les divers ordres de la comédie pour pouvoir lui contester le prix de son art et lui reprocher d'avoir souvent fait grimacer ses figures,

> Quitté pour le bouffon l'agréable et le fin
> Et, sans honte, à Térence allié Tabarin.

Plus juste, Despréaux aurait reconnu qu'il y a figures et figures, disons mieux, figures et grimaces dans Molière, que les unes et les autres sont à leur fonction, que les figures n'y grimacent jamais, surtout en ses doctes peintures (1).

« Une docte peinture », les *Fourberies de Scapin !* Et pourquoi ? Parce qu'il y a derrière le *Phormion !* Parce que, toute pièce de théâtre ayant un fond de roman, Molière, pour ses *Fourberies de Scapin,* a pris à Térence un petit thème de roman banal que Térence avait trouvé lui-même dans Ménandre ? Mais Molière n'avait aucune intention de reproduire Térence et de donner au public

---

(1) Etudiez la Cour et connaissez la ville,
L'une et l'autre est toujours en modèles fertile.
C'est par là que Molière, illustrant ses écrits,
Peut-être de son art eût remporté le prix,
Si, moins ami du peuple, en ses doctes peintures,
Il n'eut pas fait souvent grimacer ses figures....

(*Art poétique*, chant II, v. 391-397).

une idée de la comédie grecque ou latine. Avec la même fable en dessous, sa pièce change de physionomie, d'aspect et de perspective. Tous les anciens personnages se tirent à l'écart et en arrière. Place à Scapin ! C'est un personnage fantastique, soit ! Mais il ne peut pas être autre chose. Comment serait-il réel ? Le milieu dans lequel il exerce son industrie ne l'est pas ou ne l'est plus.

« Etudiez la Cour et connaissez la ville. »

Excellent conseil ! Mais où prendre ici la ville et la Cour ? Si la vie des sociétés antiques se passait toute hors de la maison, la vie moderne se passe au dedans. C'est au dedans que sont les mœurs, c'est au dedans qu'est la famille, au dedans nos relations, nos intérêts, notre humeur particulière, nos habitudes et toutes les complaisances que nous avons pour nous mêmes. Les véritables ridicules sont pour la maison. Une fois dans la rue, nous prenons tous un même air de visage et une commune allure. Il y a donc deux genres de comédie bien différents : la comédie en plein air et la comédie à porte close ; Boileau n'aurait pas dû les confondre l'une et l'autre. Qu'il préférât le *Misanthrope* aux *Fourberies de Scapin*, je le conçois ; Molière pensait apparemment comme lui ; c'est pour cela que Molière faisait les deux parts bien tranchées, ne mêlait pas le bouffon à la haute comédie, ni la haute comédie au bouffon, et ne pensait pas déchoir en excellant dans les deux genres.

On voit bien ce qui importune l'auteur de l'*Art poétique*, ce n'est pas seulement Térence qu'il considère, c'est Racine qui le regarde.

Songeons d'abord que l'*Art poétique*, où se trouve cette singulière conclusion, parut imprimée pour la première fois en 1674, c'est-à-dire un an

« Après qu'un peu de terre obtenu par prière
» Pour jamais sous la tombe eut enfermé Molière. »

Jusque là, entre ses deux amis, ou brouillés avec éclat ou à peine réconciliés en apparence, Boileau avait su garder une neutralité courageuse et la faire respecter par Racine lui-même ; mais, Molière mort, quand il se trouva seul vis-à-vis de l'auteur d'*Alexandre*, devenu l'auteur de *Mithridate*, mais toujours fidèle (Racine, bien entendu) à ses inimitiés, pour ne pas dire à ses ingratitudes, Boileau n'eut plus autant de fermeté à se défendre contre un despotisme littéraire plus violent que le sien. Pradon semble insinuer qu'il avait eu peur de Molière (1) ; peut-être avait-il plus peur de Racine et n'osa-t-il pas devant lui mettre sans restriction Molière au premier rang.

Comment d'ailleurs entendre le premier rang ? Quand il s'agit du poème comique, entre quels rivaux ? Les modernes seuls, ou les modernes et les anciens pris ensemble ? Mais Boileau avait sa gageure à soutenir ou, si l'on aime mieux, sa grande doctrine à faire triompher, son dogme de la préexcellence des anciens sur les modernes. Accorder que Molière eût remporté le prix de son art sur tous les poètes et tous les siècles réunis, c'était pour lui

(1) Molière qu'il nommait son maître et son support,
Qu'il adorait vivant et qu'il déchire mort.
(Epître à Alcandre).

trahir la foi de son enseignement, c'était manquer de respect envers l'autorité et se rendre complice d'un autre manque de respect, celui que Molière avait commis envers Térence, en introduisant dans l'élégante économie de son *Phormion* une bastonnade de Tabarin.

Jeu joué d'érudits que tout cela, bouffissures de commentateurs et paradoxes de critiques. Boileau n'était pas si dupe qu'il voulait avoir l'air de l'être, et il savait fort bien que, pour être mets de délicats, l'agréable et le fin de Térence n'en manqueraient pas moins de saveur pour les estomacs du public français. Le jour où Molière s'avisa de donner du Térence à ses auditeurs, il ne le traduisit pas, il le fit lui-même, et ce fut un chef-d'œuvre d'esprit, de ruse et d'amour: l'*Ecole des Maris*. Le jour où il la trouva dans Térence, il l'y prit et ne crut pas déshonorer le poète latin en faisant servir sa fable à encadrer, entre autres scènes, une scène célèbre de la parade ; il crut rehausser et rehaussa la parade étincelante en lui donnant pour cadre une action de la comédie antique, et pour acteurs ceux du plus gracieux esprit qui ait mis la jeunesse et l'amour sur la scène.

Prenons donc Scapin au sérieux, non seulement Scapin, mais les deux pères, mais les deux filles que Molière a empruntés à Térence ; voyez ce que devient une intrigue, ce que deviennent des personnages de théâtre transportés sur une autre scène et parmi d'autres mœurs, avec les mœurs romaines.

Dans *Phormion*, tout est intéressant et vrai. Sans cesse, dans les *Fourberies de Scapin*, tout passe la mesure du possible et la crédulité permise.

Quels sont ces deux barbons de la comédie qui partent en voyage, chacun de son côté, laissant derrière eux deux fils de vingt ans, à qui confiés ? à deux valets dont l'un est un fourbe, disons tout de suite un escroc de profession, dont l'autre est un apprenti coquin, qui n'aspire qu'à travailler sous un illustre, au risque de se brouiller lui-même avec la justice.

A Rome, l'esclave était précepteur de la jeunesse patricienne ; elle en périt, à la bonne heure ; mais dans la société moderne, c'est bien assez que le valet soit valet complaisant; qui songe à en faire un mentor ? Aussi, nos deux mentors, Scapin et Silvestre n'ont-ils eu garde de remplir consciencieusement leurs fonctions et se sont-ils entendus taciment avec leurs Télémaques pour ne pas les gêner, à charge de revanche.

Les valets rencontrent quelquefois leurs maîtres, mais ils ne se rencontrent pas l'un l'autre. Scapin et Silvestre ont l'air de revenir eux-mêmes de voyage, à moins qu'ils ne reviennent de prison. Ils se retrouvent, Scapin sans savoir ce qui s'est passé chez le fils de famille dont Silvestre a la garde, Silvestre sans s'être mieux informé de ce qui regarde le jouvenceau dont Scapin est le gouverneur.

Jusque là les choses ont été au gré de tout le monde, Molière traduisant ou imitant Térence : Octave s'est marié avec une pauvre fille venue de l'étranger, qu'on lui a fait voir par hasard pleurant sur le corps de sa mère encore chaude de la vie éteinte ; Léandre de son côté s'est épris d'une autre fille inconnue, enlevée enfant par des Egyptiens qui ont eu l'honnêteté de n'en pas trafiquer encore, mais qui la lui vendront s'il est en mesure de la leur acheter.

Et tout cela se passe à Paris ? Pas précisément : sur la question de lieu, Molière s'est trouvé pris d'un scrupule. La pièce de Térence se passant à Athènes, à cause des aventures de mer, Molière a mis la sienne à Naples pour avoir un port, et aussi pour faire plaisir à M. de Modène.

Mais Naples ou Paris, une invraisemblance de moins sur l'invraisemblance générale, qu'importe ? Qui s'enquiert s'il est plus aisé à une galère turque de capturer un jeune homme dans le golfe de Naples que d'écumer la Seine au port Saint-Nicolas ? C'est le caractère des *Fourberies de Scapin* — il faut prendre la chose comme elle est — que rien n'y ressemble à la vérité, pas plus la vérité que le reste. Les pères n'y ressemblent pas à des pères, les fils n'y ressemblent pas à des fils, ni les précepteurs à des précepteurs, et le port de Naples n'y ressemble pas plus à un port qu'à un carrefour quelconque au milieu des rues.

Si nous allons jusqu'au dénoûment, le fantastique redouble. L'impossible ne se dissimule qu'à la faveur de l'obscurité. Si l'on avait compris dès le début l'histoire de l'orpheline étrangère qu'a épousée Octave, si l'on se rappelait, au moment où Géronte retrouve sa fille en elle, que la mère qu'elle a perdue était la première femme de Géronte, qu'elle s'est mariée un mois à peine après la mort de sa mère, et que Géronte apprend à l'instant même la mort de sa femme, comment souffrirait-on que le père et la fille ne donnent pas une larme à ce deuil commun, et que tout n'en finisse pas moins à la joie de tout le monde ? (1).

(1) Rendons justice à l'habileté de Molière. La situation était délicate.

Encore une fois, Molière a fait du *Phormion* tout ce qu'il en pouvait faire, le champ donné aux ruses et aux stratagèmes d'un maître de la grande industrie, la carrière ouverte aux exploits d'un nouvel Empereur des Fourbes, Scapin, premier du nom, troisième héros de la dynastie du grand Mascarille.

(A suivre) EDOUARD THIERRY.

Si peu qu'on l'aurait indiquée, elle attristait son dénoûment contre toutes les règles ; il s'en est débarrassé par un heureux escamotage. Géronte est en scène avec Argante et Silvestre quand Nérine se jette à ses pieds et lui demande pardon d'avoir marié sa fille. En apprenant que sa fille vit, il apprend donc qu'on a disposé d'elle et d'une manière qu'il peut regretter. Joie et chagrin qui se combattent et ne lui permettent pas de se livrer à de grands remerciements. Mais avec qui mariée ? Avec un fils du seigneur Argante ! La joie prend le dessus, il veut voir son Hyacinthe, et Nérine le conduit auprès d'elle.

Au début de la scène, aussitôt qu'il a aperçu Nérine, il lui a demandé: « Où est ma fille et sa mère ? » Nérine ne lui a répondu que sur sa fille. C'est chez Hyacinthe, hors de la vue du spectateur, que Géronte aura la réponse à sa seconde question. C'est là qu'il versera des larmes de bonheur et de tristesse. Quand il reparaît avec Hyacinthe, tout a été dit ; il pourrait même se dispenser de résumer leur entretien par cette phrase un peu bien froidement correcte : « Allons, ma fille, venez chez moi. Ma joie aurait été parfaite, si j'avais pu y voir votre mère avec vous. »

PIERRE POCQUELIN

DIRECTEUR DE LA COMPAGNIE DES INDES

Château de Daron, le 7 novembre 1885.

Monsieur le Directeur,

Me voilà incidemment mis en cause par M. Aug. Baluffe dans une très longue note de l'article qu'il vient plaisamment d'intituler *Molière-sans-le-Sou.*

Ne reproche-t-il pas à M. du Monceau d'accorder « quelqu'autorité » à mon livre *La Famille de Molière et ses représentants actuels?* C'est un peu fort !...

Il est clair que je n'ai nulle prétention de ne point y avoir commis d'erreurs : mon œuvre est l'essai d'une tâche que beaucoup d'autres n'ont pu accomplir jusqu'au bout (1). M. Beffara, à qui nous devons tant, n'a pu arriver à établir entière la filiation des Pocquelin, comme l'attestent les notes qu'il a laissées dans ses manuscrits, acquis par la Bibliothèque Nationale : *Hommages à Molière*, *Regnard*, *Lully*, etc. (FR. *nouv. Acq.*, 1003 à 1008).

(1) Celle donnée par Auger lui fut communiquée par Beffara en mai 1826 et ne comprend que la branche Molière.

Quant à nous, nous avons tenté de faire plus, et nous avons fait imprimer deux petits volumes sur ce sujet (1) : nous avons au moins le mérite d'avoir été le premier à le faire. C'est pourtant cet essai qui nous vaut l'algarade de M. Baluffe reprochant à M. du Monceau d'avoir dans le n° 79 du *Molieriste* (octobre 1885) qualifié Pierre Pocquelin, marchand mercier, époux de Marie Brochant, de *Directeur de la Compagnie des Indes*, « à laquelle il ne fut qu' « intéressé », d'après les termes de ses propres lettres ». — « C'est, je crois, écrit M. Baluffe, M. Du Mesnil, auteur d'une généalogie des Poquelin, qui a *le premier* qualifié Pierre Pocquelin de « directeur » de la dite Compagnie. Or, le même M. Du Mesnil qui, d'après cela, a *quelqu'autorité* auprès de M. du Monceau, donne à « Jean-Baptiste » marié en « 1649 » un enfant « François » né « vers 1688 ».

En attendant que M. Baluffe publie ces lettres de Pierre Pocquelin qu'il n'a pu insérer dans sa note, examinons si, oui ou non, ce dernier fut ou put être Directeur de la Compagnie des Indes.

Sans doute, si nous possédions en notre bibliothèque, des ouvrages spéciaux sur cette matière, la question serait vite éclaircie ; mais, dans notre solitude du Brionnais, nous n'avons ni la *Relation de l'établissement de la Compagnie Française des Indes Orientales*, de Carpentier, 1666, ni l'*Histoire des Indes Orientales*, de Souchu de Rennefort, 1668, ni tout autre ouvrage de ce genre : loin des grandes bibliothèques et des dépôts publics, nous ne pouvons dire que ce que nous savons de cette grande affaire.

---

(1) *La Famille de Molière*, et les *Aïeux de Molière à Beauvais et à Paris*, en 1879.

L'association commerciale, dite Compagnie des Indes Orientales, fut fondée en 1664 par Colbert, qui lui fit obtenir un privilège exclusif de cinquante années. Le Roi, au dire de Moréri (1), y ajouta la propriété et seigneurie de toutes les terres et îles qu'elle pourrait conquérir sur les ennemis de S. M. ou qu'elle pourrait occuper, même la propriété de l'île de Madagascar ou de Saint-Laurent.

Quant aux subventions en argent, elles ne manquèrent pas aux associés : « Elle reçut, dit Voltaire dans ses *Fragments sur l'Inde* (2), les privilèges les plus étendus, et le Roi l'aida de quatre millions tirés de son épargne, lesquels en feraient huit d'aujourd'hui (3) », et dans *le Siècle de Louis XIV*, p. 237, le même auteur parle de « six millions » et ajoute que le Roi « invita les personnes riches à s'y intéresser. Les Reines, les princes et toute la Cour fournirent deux millions en numéraire. Les cours supérieures donnèrent douze cent mille livres, les financiers deux millions, le corps des marchands six cent cinquante mille livres. Toute la nation seconda son maître ».

Avec ces énormes avances, la Compagnie s'organisa : Moréri va nous dire comment elle était administrée : « La direction générale des affaires de cette société se tient à Paris et est composée de *vingt et un directeurs*, *douze de la ville de Paris* et neuf des provinces ; et il y a des chambres de direction particulière de cette Compagnie dans les autres villes du royaume ».

Est-il maintenant surprenant que Pierre Pocquelin, sans

---

(1) *Le Grand Dictionnaire historique*, éd. 1732, IV-945.
(2) Ed. Lequin, p. 353.
(3) Les *Fragments* parurent en 1773.

doute déjà riche, en tout cas *mercier* de la ville de Paris (1), ait fait partie du nombreux personnel dirigeant cette grande affaire ? M. Baluffe avoue qu'il y fut *intéressé*, mais les documents suivants, que nous empruntons à l'excellent *Dictionnaire critique* de Jal, attestent que Pierre Pocquelin était *l'un des plus intéressés* à cette grande entreprise.

Le 21 janvier 1665, Pierre Pocquelin écrivait de Dunkerque à Colbert pour le remercier de ses bontés pour toute la famille Pocquelin (2), lui parler « du restablissement du commerce et négoce de Dunkerque », et lui dire qu'il « a pris un intérêt dans l'achat qu'ont fait quelques personnes de vaisseaux », et aussi que les Pocquelin ont « *outre cela* TROIS VAISSEAUX A EUX ».

Et cette lettre écrite de Madrid au même ministre deux ans avant, le 25 mai 1663, par l'archevêque d'Embrun, ne doit-elle pas concerner le même Pierre Pocquelin, puisque déjà lui ou les siens avaient trois vaisseaux pour commercer :

« Monsieur, j'auois desja beaucoup de considération pour les intérests de M. Poquelin qui faict icy vn assez bon trafic de nippes de France, mais j'en auroy vn soing très particulier, sachant que vous luy donnez vostre protection, ainsy que j'espère qu'il pourra vous le tesmoigner par les offres que j'ay faictes à son correspondant de tout ce qui pourroit despendre de moy sans aucune réserue. »

---

(1) On sait que le corps des merciers était le troisième de Paris et aussi le plus considérable : leur bureau était rue Quincampoix.

Leurs statuts et règlements dataient de 1407, époque à laquelle ils furent réunis en jurande ; mais sous Charlemagne, ils avaient déjà un *Roi des Merciers*, premier officier qui veillait aux intérêts du commerce. Il résidait à Paris, mais il avait des lieutenants pour faire exécuter ses ordres et exercer la juridiction qui lui était attribuée. La charge fut cependant supprimée par Henri IV, en 1597 : ses lieutenants disparurent avec lui.

(2) Ses co-associés Robert Pocquelin *le jeune* et Jean-Baptiste Pocquelin, sans doute.

Plus tard, Philippe Pocquelin, fils de notre Pierre, marchand rue de la Truanderie, « loua à la Compagnie de Guinée un navire, ce qui donna matière à un contrat d'affrètement passé le 22 mai 1688, chez Me Maignain, notaire à Paris ».

Nos Pocquelin étaient donc de vrais *armateurs* et devaient faire de beaux bénéfices, car la Compagnie prospéra à l'origine : il n'est donc pas surprenant que tous trois, Robert, Pierre et Jean-Baptiste Pocquelin, purent prêter, en 1654, la somme de 100,000 livres, énorme pour l'époque (1), au prince de Conti. Mais vraiment le comédien Molière, qui en 1654 n'avait encore fait jouer qu'une grande pièce, l'*Estourdy* (2), et était au cours de ses pérégrinations en province, pouvait-il contribuer à ce prêt? Sans que nous croyons qu'il ait été alors *sans-le-sou*, M. Baluffe nous permettra de douter, jusqu'à plus ample informé, qu'il ait pu prêter tout ou partie de cette très grosse somme de 100,000 livres.

Avons-nous maintenant besoin de dire que cette qualification de Directeur de la Compagnie des Indes, nous l'avons prise d'un document, nous ne dirons pas authentique, mais exact, *fait sur les papiers de famille*, la *Généalogie extraite d'un Tableau des alliances de la famille Brochant*, existant dans les collections de la Bibliothèque Nationale, (Série M, numéro 572, pièce 34) : ce document, M. Baluffe l'eût trouvé, s'il avait daigné lire *la Famille de Molière*, à la page 64 des *Pièces justificatives* de notre livre.

Nous n'avons plus qu'à prier M. du Monceau de faire une recherche à ce sujet aux Archives Nationales, dossier

(1) Nous croyons qu'en argent, 100,000 livres d'alors vaudraient environ 500,000 francs d'aujourd'hui.

(2) Lyon, Janvier 1653.

de la Compagnie des Indes : M. du Monceau la fera quelque jour, n'est-ce pas, Monsieur le Directeur? car nous, nous sommes trop loin de Paris pour faire le voyage exprès.

Quant à la date de naissance de François Pocquelin, l'année 1688 est une erreur pour 1668: nous l'avouons, maintenant que nous savons que le « conseiller référendaire à la Cour des Comptes, qui mourut à Yvry le 11 mai 1772 », s'appelait Pierre Antoine, surnommé de Bois Fouré, et qu'il était fils de Pierre Pocquelin, marié à Marie Suisse : Pierre Antoine eut pour femme Barbe des Godets : on ne lui connaît point d'enfants.

Jean-Baptiste Pocquelin, l'associé de Pierre, *l'un des Directeurs de la Compagnie des Indes* (1), demeurant sur le territoire de Saint-Jacques-la-Boucherie, fiança, le 19 septembre 1649, avec Anne de Faverolles, fille de Nicolas et d'Anne Garraud : ces fiançailles, dit M. Jal, eurent lieu chez M. de Faverolles, par permission de l'official de Paris ; le mariage fut béni le 21 septembre suivant, à Saint-Eustache.

Leurs enfants furent au nombre de plus de cinq, car nous connaissons :

1° Agnès Pocquelin, baptisée le 20 janvier 1659, mariée le 29 juillet 1683, à Pierre de Loynes, écuyer, seigneur de Parassi ;

2° *Jean-Baptiste Pocquelin*, baptisé le 23 mars 1660, marié le 30 août 1668 avec Marie Bosc ;

3° Robert, le 16 mars 1661, tenu par Robert Poclin (*sic*), marchand bourgeois de Paris : il mourut le 2 avril suivant ;

---

(1) Son neveu Claude fut Directeur général des gabelles et des traites en Picardie, et presqu'à la même époque Philippe, directeur de la manufacture des glaces.

4° Marie-Anne, le 3 mars 1662, présentée par Pierre Pocquelin et Marie Pocquelin, femme de Charles Maillet, marchand ;

5° Louis, le 11 octobre 1664 : marraine, Marie Lempereur, veuve de feu Louis Poclin, vivant marchand ;

6° Charles-Henri, né vers 1666, correcteur des comptes, qui continua cette branche des Pocquelin ;

7° François, né *vers 1668*, auditeur des Comptes.

Ma lettre est, hélas ! trop longue : si, au moins, elle me remettait en grâce avec M. Aug. Baluffe ; car il en sait plus que moi peut-être, mais il ne pardonne rien !

J'avoue que je suis de l'avis de notre Maître à tous, même en fait de discussions littéraires ou historiques:

> . . . . . Les cœurs généreux
> Ne mettent point les gens en compromis pour eux (1).

Recevez, Monsieur et cher Directeur, l'assurance de mes sentiments de particulière estime.

E. RÉVÉREND DU MESNIL.

---

(1) *Dépit Amoureux*, acte 5, scène VI.

A PROPOS DU COMTE DE BIEULE

Dans la dernière livraison du *Moliériste*, M. L. de la Pijardière parlait incidemment du comte de Cardaillac-Bieule, qui tint les Etats de Béziers en 1656, au moment où fut representé le *Dépit amoureux*, et il faisait observer que Louis de Cardaillac signait lui-même *Bieule* et non *Bioule*.

Je profite de l'occasion qui ramène le nom de l'un des premiers protecteurs de Molière pour compléter ce que je disais dans la livraison de novembre 1884 sur la vraie forme de ce nom.

Quoique sa comté s'appelât géographiquement *Bioule*, Louis de Cardaillac, en modifiant, d'après la prononciation parisienne, l'orthographe quercynoise du mot, suivait une habitude plus que séculaire ; *Bieule* était le nom officiel, comme nous dirions aujourd'hui, de ses ancêtres, et par conséquent, de lui-même.

C'est ce qui résulte de deux documents trouvés par feu Emile Dufour, le savant historien de l'ancien Quercy, et conservés par ses héritiers. Le propriétaire les avait lui-même signalés, l'un dans ses *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne province de Quercy*, 1865, p. 125 et suiv., l'autre dans son *Etude sur l'Assemblée provinciale de la Haute-Garonne*, 1881, p. 12 et suiv. Ils portent l'un et l'autre le nom de *Bieule*, fidèlement transcrit, j'ai pu m'en assurer naguère, par E. Dufour.

Le premier de ces documents est un *Role des nobles et autres subjets au ban et arrière-ban du pays et senechaussée de Quercy*, daté du 28 septembre 1502. « Le s[r] de *Bieule* » y est porté pour « un homme d'armes ».

Le second est la liste des soixante-sept membres qui composaient en 1601 les Etats provinciaux du Quercy. Dans l'ordre de la noblesse figure « M. de Cardaillac-*Bieule* ».

On remarquera que, dans ces deux documents, M. de Bieule n'est pas qualifié comte. C'est que la seigneurie dont Louis de Cardaillac portait le nom ne fut érigée en comté qu'en 1610; mais le titre qu'il prenait en 1650 et en 1656 montre bien que ce nom ne fut pas modifié et resta *Bieule*.

C'est là un bien mince détail, et je n'y insisterais pas, n'était le désir de dégager l'autorité d'Eugène Despois qui fit le premier la correction de *Bioule* en *Bieule* (*Œuvres de Molière*, t. I, p. 386), et si M. Louis Moland, dans sa récente biographie de Molière, d'une si exacte et si sûre critique (p. 105, note 2), n'eût hésité entre les deux formes.

Gustave LARROUMET.

ANNOTATION

La lettre inédite de Ch. de Musy au chancelier Séguier, datée de Lyon, 22 avril 1660, et que M. d'Estrée a publiée dans l'avant dernier numéro du *Moliériste*, gagne singulièrement en intérêt si l'on prend la peine de constater l'identité des personnages qu'elle mentionne.

— D'abord le signataire, Ch. de Musy, n'était autre que l'abbé Charles de Musy, second fils de ce George de Musy, président de la cour des aides de Grenoble, mort en 1657, dont Chorier, dans sa *Vie de Boissat*, parle comme d'un ami de Molière. C'est précisément George de Musy qui, à Vienne, apaisa la querelle soulevée, à propos d'une représentation de Molière, entre Boissat et le farouche Vacher de Robillas. — Pierre de Musy, fils de George et frère aîné de l'abbé, avait succédé à son père ; il devint ensuite premier président à Bourg et à Metz. (Voir le *Nobiliaire du Dauphiné*, par Chorier).

— « La famille de feu M. le surintendant de Servien » était originaire du Dauphiné. C'est à Grenoble, et comme président de la Cour des Comptes (1637), qu'Abel de Servien avait préludé à sa brillante carrière. Son frère Emmanuel avait occupé sa charge après lui, en 1642. Les de Musy frayaient donc avec les Servien et comme gentilshommes et comme magistrats de la même province.

— « Le marquis de Sablé » en question, sauf erreur, était Louis François de Servien, fils aîné du surintendant. Il était né en 1644 et mourut en 1710. C'était un parent par alliance du chancelier Séguier.

— Enfin, « M. de Vieuget », qualifié de gentilhomme et même « d'illustre gentilhomme », se nommait Laurent du Pastre. Un de ses aïeux, vers l'an 1500, avait acquis la terre et le titre de Vieuget de noble dame Rigaud, dernière survivante de la famille de ce nom. Suivant Guichenon (*Histoire de la Bresse et du Bugey*), sa maison était « en la paroisse de Belley, sur le chemin de Belley à Cordon. » Qu'il eût quelque « secret » pour la guérison des infirmités incurables, c'est bien possible. La mode était aux « secrets » alors, et le trait de mœurs se retrouve dans le *Médecin volant* et le *Médecin malgré lui*. Mais sa correspondance avec le comédien Louis Béjart devait être plutôt celle d'un ami personnel (1) que d'un *rebouteux*, et c'est à ce point de vue surtout que « la lettre » dudit Béjart serait curieuse à découvrir, car elle en révèlerait d'autres. Sachant où demeurait M. de Vieuget, est-il impossible à qui saura la chercher de mettre la main sur cette lettre ? Je ne le crois ni impossible — ni difficile — si elle existe encore.

AUGUSTE BALUFFE.

---

(1) J'ai mes raisons pour le supposer. Dans tous les cas, ce n'est pas à cause de sa « claudication » à lui que Louis Béjart s'était mis en rapport avec M. de Vieuget. Louis Béjart ne boita qu'à partir de 1664.

BIBLIOGRAPHIE

—

Le Molière-Leman. — M. Lemonnyer vient de publier coup sur coup les livraisons 10 et 11 des *Œuvres de Molière* in-4°, conformes aux éditions originales et illustrées par Jacques Leman.

La première est l'*Impromptu de Versailles*, ce petit chef-d'œuvre qu'on ne joue plus guère, et qui devrait être le bréviaire de tous les comédiens.

Nous avons lu avec intérêt la notice de M. de Montaiglon, qui propose une petite correction au texte de Molière. — A la scène I^re^, Brécourt dit à Molière: « C'est *nous* faire enrager vous-même que de nous obliger à jouer de la sorte ». M. de Montaiglon trouve qu'il y a là « un manque de suite dans l'idée » et qu'il faut lire: « c'est *vous* faire enrager vous-même. » Je crois que Brécourt a voulu dire: « C'est vous qui nous faites enrager. » Je maintiendrais donc le texte de 1682 sans aucune altération.

On sait que la *Vengeance des Marquis*, publiée pour la première fois dans les *Diversitez galantes*, a été attribuée par les uns à de Villiers, par les autres, à de Vizé. Pour mettre tout le monde d'accord, M. de Montaiglon la donne à tous les deux, en collaboration.

La grande composition de M. Leman, gravée par Géry-Bichard, représente la scène II: La Thorillière, en marquis fâcheux, saluant Molière dont les traits sont ceux du Mignard

gravé par Audran. Le décor est charmant, les costumes sont exacts, mais il a fallu faire tenir onze personnages dans un petit cadre, et le tableau manque d'air.

Dans son excellente notice sur le *Mariage forcé*, M. de Montaiglon précise l'endroit du Louvre où les 2 premières représentations furent données les 29 et 31 janvier 1664, dans l'appartement bas de la Reine-Mère : c'est la partie du Musée des Antiques qui est au-dessous de la galerie d'Apollon.

La grande composition représente la scène II : Sganarelle (plutôt Arnolphe que Sganarelle) saluant Dorimène. On regrette que ni dans les titres, ni dans les cadres, en-tête, lettres ornées ou culs-de-lampe, toujours si variés, si amusants, l'habile et inventif dessinateur n'ait rappelé les philosophes Pancrace et Marphurius, qui sont la joie de la pièce. Il leur a préféré — et peut-être a-t-il eu raison au point de vue décoratif — les deux Egyptiennes, supprimées depuis longtemps à la représentation.

Histoire des Comédiens de la troupe de Molière. — J'avoue qu'en lisant, au-dessus de ce titre, le nom de M. Alfred Copin, j'avais espéré une étude nouvelle et complète d'un sujet déjà souvent traité, notamment dans la *Galerie historique des Comédiens de la troupe Molière*. Quelques pièces de vers qui témoignaient d'une grande admiration pour Molière, quelques notes sur des points peu connus de sa biographie, quelques-uns de ses rôles interprétés par M. Copin, comédien-amateur, nous donnaient le droit d'attendre mieux qu'une laborieuse compilation, dont le moindre mérite serait d'être complète et très exacte.

Dans sa courte préface, M. Copin fait bon marché de ses devanciers Lemazurier et Fr. Hillemacher; il loue avec

raison les *Points obscurs* de M. Loiseleur, qu'il a le tort de considérer comme une source ; il confesse avoir lu le *Registre* de la Grange, Chappuzeau, Grimarest, Bazin, Eud. Soulié, Jal. Rien de mieux, assurément, et ce sont-là les vraies bases de tout travail sérieux sur Molière ; mais qu'a-t-il pu trouver de spécial à son sujet dans l'*Enigme d'Alceste*, dans *Molière et le Misanthrope*, dans *Racine et la Voisin?* J'aurais préféré le voir citer les excellents travaux de MM. Despois, Mesnard et Moland, les trois volumes de M. Campardon, qu'il ne paraît pas avoir connus et consultés, non plus que la *Troupe du Roman Comique* de M. Chardon. Peut-être même aurait-il trouvé dans la collection du *Moliériste* de quoi combler plus d'une lacune et corriger bien des erreurs. Je ne sais quelle sorte d'indulgence l'auteur réclame pour ces dernières, en nous prévenant qu'elles sont « involontaires ». Tout ce que nous pouvons lui accorder, c'est de ne pas les lui signaler ici : nous en tenons la liste — et elle est longue — à sa disposition, en cas de seconde édition.

⁂

La « Librairie des Bibliophiles » met en vente le 14e volume de la *Nouvelle collection Moliéresque*, interrompue par la mort du bibliophile Jacob. Ce *Recueil sur la mort de Molière* est précédé d'une notice par notre directeur M. Georges Monval, qui prépare le 15e volume : *Lettres au* « Mercure » *sur Molière et les Comédiens de son temps.*

⁂

La livraison de juillet-août de *Lyon-Revue* vient de publier la lettre adressée par Eud. Soulié à M. Brouchoud au sujet de ses *Origines du Théâtre de Lyon*. Cette lettre, du 3 mars 1866, est une véritable étude sur *Molière et sa troupe à Lyon ;* elle avait paru sous ce titre dans un recueil de province peu connu. C'est donc un véritable service que M. F. Desvernay vient de rendre aux moliéristes, en la réimprimant *in extenso* dans son élégante revue. La prochaine livraison publiera la réponse de M. Brouchoud.

DU MONCEAU.

ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

NOVEMBRE 1685.

Jeudy 1er.	— La Toussaints.	Néant.	
Vendr. 2.	— *Amphitrion.* — L'Opérateur.	419 l.	5 s.
Dim. 4.	— *L'Avare.* — L'Opérateur.	649	»
Lundy 5.	— Bérénice. — *Le Médecin malgré luy.* .	374	5
Merc. 7.	— *L'Escolle des Maris.* — *George Dandin.*	372	15
Jeudy 8.	— Mithridate. — *Le Cocu Imaginaire.* . .	430	»
Sam. 10.	— Répétition du Mariage de Bacchus. . .	Néant.	
Lundy 12.	— *Le Misantrope*	386	10
Vend. 16.	— Le Cid. — *Le Médecin malgré luy.* .	591	5
»	A Versailles, au retour de Fontainebleau : Mithridate et le *Médecin malgré luy* (MM. D'Auvilliers, Baron, Raisin l'aîné, Guérin, Beauval, Raisin cadet, Desmares, Du Croisy, La Grange, Champmeslé ; Mlles Champmeslé, Poisson, La Grange et Du-Rieu).	Service de la Cour	
Lundy 19.	— Les Horaces. — *La Comtesse d'Escarbagnas.*	590	15
Merc. 21.	— Mithridate. — *Le Mariage forcé.* . .	495	5
»	A Versailles, Horace et *Le Cocu Imaginaire* (MM. Baron, Champmeslé, La Tuillerie, La Thorillière, Raisin l'aîné, Rosimond, Beauval, La Grange, D'Auvilliers, Guérin ; Mlles Du Rieu, Le Comte, Poisson, La Grange et Deshayes).	Service de la Cour	
Jeudy 22.	— *Le Festin de Pierre.*	551	10
Vend. 23.	— *L'Avare.*	296	10
»	A Versailles, Alexandre et *Les Fâcheux* (MM. Baron, Champmeslé, Raisin l'aîné, De Villiers, D'Auvilliers, Dancourt, Raisin cadet, La Grange, Beauval, Rosimond ; Mlles Champmeslé, Le Comte, Dancourt, Du Rieu et La Grange.	Service de la Cour	
Lundy 26.	— *L'Escolle des Maris.* — *Le Sicilien.* .	221	»
»	A Versailles, Pirame et Thisbé et *Le Médecin volant* (MM. Baron, Champmeslé, D'Auvilliers, Raisin l'aîné, Raisin cadet, Dancourt, Beauval, Du Croisy, La Thorillière ; Mlles Champmeslé, Du Rieu, Poisson, Deshayes).	Service de la Cour	

Mardy 27. — Pirame et Thisbé. — *Le Médecin volant.*	380	5
Mercr. 28. — Bérénice. — *Scapin.*	538	5

Recette du mois : 14,902 l. 15 s. — Part : 375 l.

NOVEMBRE 1785.

Mardi 1er. — Toussaint.	Relâche.	
Vendr. 4. — *L'Ecole des Femmes.* — Crispin médecin.	393	16
» A Fontainebleau, *Amphitrion,* sans le prologue. — Le Mariage secret.	Service de la Cour	
Dim. 6. — Mahomet. — *Le Médecin malgré lui.* .	3,845	17
Jeudy 10. — Le Joueur. — *L'Ecole des Maris.* . .	735	10
Vend. 11. — *Amphitrion.* — La Partie de Chasse. .	3,221	8
Mardy 15. — *L'Ecole des Femmes.* — Les Plaideurs	267	16
Vend. 18. — *Dépit amoureux* (Préville). — La Métamorphose amoureuse.	395	8
Dim. 20. — *Amphitrion.* — La Partie de Chasse. .	3,858	8
Mardy 22. — *L'Etourdy* (Dugazon). — Les Vacances	473	9
Jeudy 24. — *Tartuffe* (Vanhove). — Le Somnambule	570	2
Dim. 27. — 22e de Roxelane et Mustapha. — *L'Ecole des Maris.*	3,735	3

G. M.

⁂

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro deux importantes communications sur Molière en province, qui nous viennent l'une de Rouen, l'autre de Poitiers.

⁂

Le 6e Banquet annuel du *Moliériste* aura lieu le Vendredi 15 janvier 1886, à six heures très précises, au café Corazza.

BULLETIN THÉATRAL

—

Comédie-Française. — Jeudi 29 octobre, les *Fourberies de Scapin* (MM. Coquelin cadet, Garraud, Boucher, Joliet, Roger, Truffier, Baillet ; Mlles Frémaux, Kalb, Jamaux). — Vendredi 30, le *Mariage forcé*, *Tartuffe* et les *Précieuses ridicules*. — Jeudi 5 novembre, les *Précieuses ridicules*. — Dimanche 8, matinée: le *Mariage forcé*, *Tartuffe* et les *Précieuses*. — Dimanche 15, le soir, même spectacle. — Dimanche 22, matinée, même spectacle. (Voir les distributions d'octobre). — Jeudi 26, les *Fourberies de Scapin*.

Odéon. — Lundi 26 octobre, soirée populaire : le *Médecin malgré lui*. — Mercredi 28, *Dépit amoureux* et le *Médecin malgré lui*. — Dimanche 8 novembre, matinée populaire: le *Malade imaginaire*. — Lundi 9, soirée populaire : les *Femmes savantes*. — Dimanche 15, matinée populaire : les *Femmes savantes* et le *Médecin malgré lui*. — Mardi 17, le *Médecin malgré lui*. — Mercredi 18, *Dépit amoureux*.

Théatre Bellecour, à Lyon. — Dimanche 1er novembre, *Tartuffe* (MM. Coquelin aîné, Boucher, Leloir, etc.; Mmes Marie Francis-Fournier, Kalb, Lesage, etc.) et la scène de Pancrace du *Mariage forcé* (MM. Coquelin aîné et Leloir).

Saint-Pétersbourg. Théatre Ismaïloff. — On joue *Tartuffe*, traduction russe de Minaëff.

Matinées Littéraires gratuites pour les Enfants des Ecoles de Paris. — Dimanche 8 novembre : à 10 heures, mairie du XVIIIe arrondissement ; à 2 h. 1/2, mairie du 1er; à 4 h. 1/2, mairie du IXe : Monologue de Sosie d'*Amphi-*

trion, dit par M. L. Ricquier, l'habile organisateur-fondateur; — Scène du *Bourgeois gentilhomme* (Jourdain, M. L. Ricquier ; Mme Jourdain, Mme J. Douard ; Nicole, Mme L. Ricquier).

Théatre du Parc, Bruxelles. — Mardi 10 novembre, *George Dandin*, le 1er acte du *Misanthrope* et le *Médecin malgré lui*, par M. Talbot et sa troupe (MM. Masset, Gibeau, Tousé, etc.; Mmes Masset-Largillière, etc.)

Théatre du Chatelet. — Dimanche 15 novembre, 4e concert, le menuet du *Bourgeois gentilhomme* (Lully), le solo de violon par M. Rémy.

Cercle des Alouettes. — On se rappelle la dernière soirée littéraire donnée par les élèves de Mlle Marie Delaporte : le *Médecin malgré lui*, si bien interprété par M. F. Fouquet. Samedi 28 novembre, nouveau succès avec trois actes du *Bourgeois gentilhomme*, dont nous parlerons plus longuement le mois prochain.

Belgique. — L'auteur des *Corbeaux*, M. Henri Becque, a fait, aux cercles d'Ostende (Lundi 9 novembre), Bruxelles (Mardi 10), Anvers (Mercredi 11), Liège (Vendredi 13) et Marchiennes (Samedi 14), une conférence sur *Molière et l'Ecole des Femmes*, que nous espérons entendre prochainement à la salle du boulevard des Capucines, et qui sera ensuite publiée.

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant : Georges MONVAL.

SEPTIÈME ANNÉE

NUMÉRO 82 JANVIER 1886

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

H. de Bornier, C. Brouchoud, E. Campardon, J. Claretie,
F. Coppée, E. Cottinet, G. Depping, P. d'Estrée,
V. Fournel, J. Guillemot, F. Hillemacher,
A. Houssaye, H. de Lapommeraye, G. Larroumet, J. Loiseleur,
P. Mesnard, L. Moland, A. de Montaiglon, Eug. Noel,
Ch. Nuitter, E. Picot, L. de la Pijardière,
Ed. Thierry, E. Thoinan, etc.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE

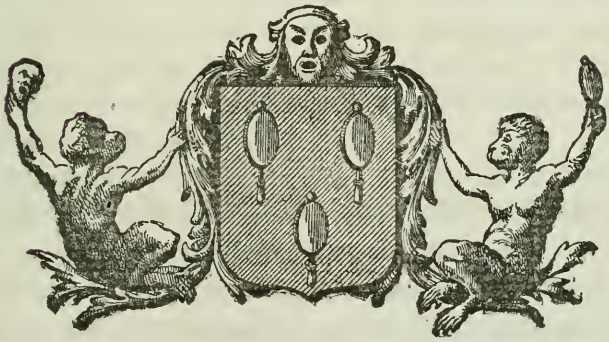

PARIS

TRESSE & STOCK, LIBRAIRES-ÉDITEURS

8, 9, 10, 11, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS

1886

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXXXII

SEPTIÈME ANNÉE

LES FOURBERIES DE SCAPIN (Fin). — Ed. Thierry.
MOLIÈRE A POITIERS ET A ROUEN. — G. Monval.
LA BIBLIOTHÈQUE DE ROSIMOND. — M. Tourneux.
ANDRÉ BARON, Béjard le cadet et Laurent de Vieuget. — E. Révérend du Mesnil.
VERSION NOUVELLE d'une anecdote connue. — P. d'Estrée.
LE MARQUIS DE JONZAC. — L. Audiat.
NEUF ACTES D'INHUMATION. — G. Monval.
ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES. — G. M.
BULLETIN THÉATRAL. — Mondorge.

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse et Stock, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.

LES FOUBERIES DE SCAPIN

(2me article)

—

Scapin ! toute la pièce est dans son rôle. Les autres personnages ne sont là que pour lui donner la réplique. Les jeunes gens, il les aime et les sert. Les vieillards, il les dupe, il les daube, il leur subtilise leur argent, mais sans profit pour lui-même, d'autant plus généreux qu'il n'a rien à y gagner que la corde. Si étranges que soient leurs aventures aux uns et aux autres, peu importe, pourvu qu'il s'en démêle, et plus elles sont fabuleuses, plus il triomphe en pleine fantaisie.

Folie de carnaval, comme en donnent volontiers les théâtres pour répondre à la gaîté des beaux jours entre mai qui commence et juin qui s'achève ; mais quand Molière s'amuse à la mascarade, il ne manque pas l'occasion de dire les vérités hardies qui se lancent impunément sous le masque. C'est le bon côté de la folie qu'elle peut être le déguisement de la sagesse, et qu'elle lui permet ce que celle-ci ne saurait hasarder à visage découvert. Un des plus grands dangers de *Tartuffe* a été le rôle de Cléante,

et si Alceste n'a rien eu à redouter en le prenant de haut avec son siècle, c'est justement parce qu'il le prenait de trop haut avec tout son siècle et de manière à passer pour un original, autrement dit, un ridicule.

Alceste étant à une extrémité, Scapin est tout juste à l'autre, au point où les extrémités se touchent. C'est pour cela qu'il a même licence, s'il ne se licencie pas encore davantage en sens contraire. Tous deux s'attaquent à cette terrible procédure du dix-septième siècle qui est la prébende des officiers de justice, le dédale propice aux pièges de la chicane, la lente destruction entretenue dans les familles.

Alceste perd son procès contre tout droit ; mais Philinte n'en accuse que sa négligence à solliciter ses juges, et lui-même ne s'indigne que contre les manœuvres de sa partie. Pas un mot de la magistrature. Un homme comme Alceste doit y être bien apparenté. S'il a des amis, c'est dans la bonne robe. Scapin, lui, est bien plus à l'aise vis-à-vis de la justice, on l'a toujours connu brouillé avec elle. Quoi qu'il en puisse dire, son inimitié l'honore et il se revanche sans l'offenser. Aussi, comme il s'en donne à cœur joie ! Comme il lui prouve qu'il l'a bien étudiée, et qu'il a passé par tous ses degrés de juridiction ! Comme il les lui apprend à elle-même, si par hasard elle les ignore ! Comme il est au fait de sa pratique ! Comme il éclaire de détours en détours le labyrinthe obscur de l'enfer des Plaideurs ! Jamais rien de plus fort, rien de plus indiscutable et de plus décisif n'a été dit contre les formalités et les lenteurs des tribunaux, la multiplicité des actes judiciaires, les mains toujours tendues au seuil de toutes

les *i*nstances, de tous les suppléments d'instances ! Et la magistrature, qui a failli se fâcher pour bien moins des gaîtés de Racine, ne songe qu'à s'amuser de celles de Molière. Lesage viendra plus tard, qui semblera tout oser dans un temps où le respect sera perdu, et Lesage ne fera que répéter Scapin. Seulement Lesage est amer et Scapin ne l'est pas. C'est un coquin d'heureuse nature, à qui l'on pardonne tout pour sa prouesse et pour sa bonne humeur. Aussi bien, de quoi lui en voudrait-on ? De ce qu'il est homme consolatif, comme il le dit lui-même ? Mais c'est là sa grande vertu. Au milieu du désespoir des quatre amants, dans les moments de crise où ils ne sont plus capables que de se décourager ensemble, Scapin paraît, et la confiance de renaître. Il était bien un peu las de jouer à ses dépens le rôle de la Providence en manteau de taffetas ; il avait fait serment de ne plus se mêler du monde ; mais si peu qu'on le prie et qu'on le regarde doucement avec deux beaux yeux, il se laisse vaincre, l'amour du prochain prend le dessus, et le voici tout prêt à redevenir Scapin comme devant. Il l'est redevenu. Ses yeux pétillent. Son génie se rallume. L'artiste renait et s'est déjà transformé. Une leçon à Octave pour lui apprendre à recevoir, sans se laisser désarçonner, le premier choc de son père : Le voyez-vous ? l'entendez-vous ? ou plutôt, voyez-vous, entendez-vous le bonhomme Argante ? Scapin en a si bien pris le masque et la voix que le pauvre Octave perd les étriers tout de suite. Décidément, il faudra se passer de lui. Et de qui Scapin ne se passerait-il pas ? Pour qui le fameux « Moi ! » de Médée a-t-il été fait, si ce n'est pas pour Scapin après elle ? Quand vient

le véritable Argante, le fourbe n'a pas encore fait son plan ; mais il va le composer en se tenant aux écoutes. Les lignes de son rôle établies, il entre en scène, prend sa réplique, détourne la canne du vieillard, toujours levée sur Silvestre, se porte caution pour son camarade, ni plus ni moins qu'un honnête homme, et commence par étonner le père avec un joli mensonge à la façon du mariage forcé qu'improvise le Dorante de Corneille.

Colère étonnée est à moitié désarmée ; mais, dame ! on n'a pas toujours le choix de ses moyens. Pour excuser Octave, Scapin a été obligé de charger Léandre en se réservant de le justifier plus tard ; malheureusement le temps lui manque pour éclairer son jeu, et Léandre qui se croit trahi par un valet infidèle exige de lui, l'épée sur la gorge, une confession complète.

La situation est critique. Un mouvement de Léandre, et c'en est fait de Scapin, tué par qui ? par un ingrat. Mais quoi ? Cet ingrat est son Léandre et il a le droit d'être ingrat, comme il a le droit d'être fou, puisqu'il est amoureux, et Scapin qui tremble de tout son corps ne lui en veut pas davantage. Mais, tout à coup, le vent tourne ; ce n'est plus sur Scapin, c'est sur qui voulait le tuer, c'est sur Léandre et Zerbinette, c'est sur Octave et Hyacinthe qu'est l'orage ; en un moment le reste est oublié. On se noie, Scapin se jette à l'eau et ramène nos jeunes gens à terre. Il est un sauveur, c'est sa gloire et son industrie. Ses moyens, n'y regardons pas de trop près. La moralité n'est pas bien le fait des gens de son pays ; mais quel virtuose et quel improvisateur ! Comme il enveloppe la dupe qui l'écoute ! Comme il la serre ! Comme il la presse ! Comme

il s'est bien tracé le chemin par lequel il doit la conduire, et comme il la mène sûrement à son but ! Comme avec la fameuse galère du Turc, l'histoire du frère à équiper, la note à payer des frais de justice, il vous tire des entrailles des deux vieillards les 500 écus d'Octave marié avec son Hyacinthe, et les deux cents pistoles de Léandre destinées au rachat de Zerbinette.

N'y a-t-il pas quelque autre scène à entreprendre pour ce grand acteur de la commedia dell'arte ? Demandez, pendant qu'il est en verve. Il vous jouera sous jambe qui vous voudrez; aussi bien, en ce qui concerne nos deux couples amoureux, tout ce qu'il avait à faire est fait, le reste appartient au hasard ou à la Providence. Que Nérine rencontre Géronte à la fin du 3e acte ou du second, il n'importe guère. Les reconnaissances pouvaient avoir lieu ici, tout comme ailleurs, on en tient si peu de compte, et des mariages, à la suite ! Mais deux actes n'étaient pas un assez beau cadre pour la figure de Scapin. Il lui fallait plus d'air et plus d'espace. Molière voulait se donner un troisième acte à lui-même; mais de quelle autre prouesse le remplir ? Il ne l'a pas été chercher bien loin. Il avait sous la main son Géronte, le vieillard qui avait valu à Scapin la belle peur que nous savons : mieux que cela ! l'humiliation d'accumuler maladresses sur maladresses, et d'avouer des peccadilles inférieures, qu'on ne lui demandait pas ; il a tout bonnement livré Géronte à Scapin, et Scapin a bâtonné le père dans le sac avec la permission du fils. Que voulez-vous ? C'est Scapin ! C'est la bouffonnerie grandiose, le burlesque à outrance. Mais, quand la vérité des mœurs et des caractères se joint à la

folle invention, elles produisent ensemble un des effets les plus piquants de l'art, que n'a eu garde d'oublier la poétique moderne, et que j'ai déjà appelé le vrai dans l'impossible, le réel dans la fantaisie.

Que si, à toute force, on voulait excuser ce qui n'a pas besoin d'excuse dans une pièce de ce genre, l'énormité comique de Géronte rossé par le valet de Léandre, on remarquerait au moins que, des deux vieillards, Géronte est celui qui se vante d'avoir le mieux morigéné son fils, et que Molière a toujours montré sur la scène ce qu'il avait pu voir autour de lui, le manque de respect des fils comme conséquence de la rigueur des pères.

Quant aux jeunes gens, aimables et sans défense, gracieux et sans caractère, ce qui n'exclut pas les emportements et les excès de joie, au contraire ! Octave trop contraint, Léandre trop livré à lui-même, ils sont tels que les a faits une éducation différente, tels qu'ils devaient être pour se laisser prendre à deux espèces d'aventurières, vertueuses, Dieu merci ! et leurs cousines par singulière fortune ! l'un à une orpheline pauvre, l'autre à une fille trouvée par des Egyptiens, Octave à la touchante détresse d'Hyacinthe, Léandre à la gaîté étourdie de Zerbinette.

Zerbinette, c'était M^lle^ Beauval. Nous n'aurions pas d'autre preuve de son succès dans le *Bourgeois Gentilhomme*, que nous aurions le récit de Zerbinette. Si le rire éclatant de Nicole avec toutes ses variétés d'intention et tous ses épisodes n'avaient pas enlevé la Cour et la ville, Molière, à sept mois de distance, ne lui eût pas cherché un grand air de bravoure noté encore une fois pour toutes les gammes du rire, et n'en eût pas été trouver — retrouver peut-

être — le thème dans les bizarres contrepoints de Cyrano Bergerac.

Il ne faudrait pas croire cependant que *Scapin* produisît de grosses recettes. Le moment ne le permettait pas. Le Roi était en Flandres avec la Reine, et toute la noblesse de France avait suivi le Roi, le harnais sur le dos. Quand le Palais-Royal donna sa pièce nouvelle, Paris s'était transporté à Dunkerque. Les fêtes s'y mêlaient à l'activité des préparatifs de guerre : le 18 mai, fête donnée par le Roi sur le bastion pour l'achèvement des travaux; le 19, le duc de Monmouth traité par le duc de Villeroy sous la tente; le 21, revue de la gendarmerie; le 22, grande course de chevaux hors de la porte de Niewport; 23, revue des régiments qui avaient achevé les travaux; 24, départ pour Binck et chasse sur la route. On apporte au Roi les clés de Binck; 25, départ pour Charleroy, dîner dans la prairie, régal offert par le prince de Condé dans un jardin à Armentières. Auprès de tout cela, Paris était dans le calme, et pour tout évènement du 24, avec la première représentation des *Fourberies de Scapin*, le P. François Maria Rhini de Politio, général des trois ordres de Saint-François, visitait le grand couvent de Picpus.

Les *Fourberies de Scapin* se présentèrent accompagnées du *Sicilien*, le prix des places modestement au simple, et la chambrée ne monta pas plus haut que 545 l. 10 s.

Même spectacle pour la seconde représentation. Le chiffre descendit de 105 livres; mais l'effet avait été excellent. C'était un succès, le succès d'une pièce en trois actes, qui ne pouvait pas faire une salle comble après tout; on ne comptait donc que sur des recettes honorables, et

pour avoir tout ce que la pièce nouvelle pouvait rendre, le meilleur moyen n'était pas d'y ajouter un appoint inutile, c'était de lui laisser faire à elle seule les honneurs de l'affiche. A la troisième représentation, le *Sicilien* supprimé, la recette se releva. Elle dépassa de cinquante-six ivres celle du premier jour. C'était le vendredi 29, bon augure pour le dimanche, et, le dimanche en effet, le spectacle fit sept cent cinquante-six livres. Les *Fourberies* étaient une véritable pièce de dimanche, tant que la chaleur n'emmènerait pas aux champs le commerce de Paris.

Le dimanche 7 juin, 612 livres ; le dimanche 14, 737, oscillations de la température. Entre les deux, un peu plus de vie parisienne. Le 8, réception de Bossuet à l'Académie française, grand dîner et excellente musique chez Mme de Montausier, en l'honneur du Dauphin qui lui faisait visite avec son gouverneur, Mme de Montausier ayant été quelque temps indisposée. Les répétitions de *Psyché* commençaient. Molière voulait que la pièce fut prête pour le retour de l'armée.

Il aurait fallu que *Scapin* pût aller jusque là ; mais à partir du 14 juin, les recettes baissèrent ; celle du dimanche 21 descendit à 370 livres, celle du 23 à 143 liv. 5 s. celle du dimanche 28 ne se releva que jusqu'à 305, et ce fut fini. Le Palais-Royal fit la première semaine de juillet avec le *Bourgeois gentilhomme*. Clôture du 7 au 12. Il y avait une raison ou un prétexte, les derniers moments du duc d'Anjou, second fils du Roi Louis XIV, enfant de trois ans, mort le 7 juillet après six mois de fièvre lente.

Ce jour-là même, dans l'église des Récollets, en présence du Dauphin et de sa sœur, Bossuet bénit une cloche

qui reçut le nom de Louise et qui sonna bientôt les funérailles du petit frère.

Deux jours plus tard, le Roi et la Reine de retour descendaient à Versailles attendant que la mort fût sortie du château de Saint-Germain, pour ne pas se rencontrer avec elle. Ils y rentrèrent le lendemain dans l'appareil de la souveraineté humaine : « Le Roi, dit la *Gazette*, terminant ainsi son voyage, après avoir donné en chaque place les ordres nécessaires pour faire jouir ses peuples d'une parfaite tranquillité. »

Le 16, comme pour reconnaître que Dieu seul est le maître de la vie et que la science des médecins n'a pas à rendre compte de la mort, le Roi accorda au sieur Daquin, premier médecin de la Reine, l'abbaye de Saint-Serge d'Angers pour son fils, l'abbé de Mouille. Il faisait encore bon d'appartenir à la Faculté, en dépit de Molière.

Le 17 et le 19, le Palais-Royal essaya encore deux représentations de *Scapin* sans avoir lieu de s'apercevoir que la campagne était terminée. Ce n'était pas le deuil de la Cour, s'il y eut deuil, qui lui faisait du tort, c'eût été plutôt la grande fête que Monsieur donnait le 17 à son frère dans sa maison de Saint-Cloud, et puis enfin, tout le monde avait besoin de repos après le voyage. Molière ferma de nouveau son théâtre et pressa les dernières répétitions de *Psyché*.

EDOUARD THIERRY.

MOLIÈRE A POITIERS
ET A ROUEN

—

I

Molière a-t-il donné des représentations à Poitiers ? C'est très probable, mais jusqu'à ce jour aucun document n'a établi son passage dans cette ville.

Voilà plus de vingt ans qu'Edouard Fournier écrivait : « En 1651, la Cour quitte Paris pour se rendre à Poitiers, et, *comme nous le prouverons*, Molière la suit avec la Béjard et toute la troupe... » Et Fournier est mort sans l'avoir prouvé.

M. E. Bricauld de Verneuil, licencié en droit, attaché aux archives de la Vienne, membre titulaire et trésorier de la Société des Archives historiques du Poitou, vient de publier (1) l'intéressant *Journal d'Antoine Denesde, m^d ferron à Poitiers, et de Marie Barré, sa femme*, qui comprend les années 1628 à 1687 et ne porte pas trace du passage de Molière ou d'autres comédiens.

Mais, dans une note de la page 163, M. B. de Verneuil donne le texte d'une délibération du conseil de ville, en date du 8 novembre 1649, qui nous intéresse particulièrement :

---

(1) *Archives historiques du Poitou*, tome XV.

« *Au conseil ordinaire tenu en la Maison commune de la* » *ville de Poictiers, le huictieme jour de novembre mil six* » *cens quarante-neuf.* . . . . . » *Monsieur le Maire a proposé qu'il a receu une lettre du sieur* » MORLIERE (1), *comédien, qui demande permission de venir en* » *ville avecq ses compagnons pour y passer ung couple de* » *mois, qu'il n'a voullu faire response sans en conférer.* » *A esté arresté que M. le Maire verra avec M. le Lieutenant* » *général pour empecher que lesdits comédiens viennent en* » *ville, attendu la misère du temps et chèreté des bledz.* »

(Archives communales de Poitiers, *Registres des Délibérations*, nº 101, p. 83).

Ainsi Molière demandait à venir s'établir *deux mois* à Poitiers : il connaissait donc la ville et ses ressources : il y avait déjà réussi. Et en effet, l'année précédente, au sortir de Fontenay-le-Comte et avant de descendre vers le midi, n'avait-il pas dû s'arrêter à Poitiers ?

Qu'est devenue la lettre de Molière au Maire de cette ville ? Peut-être M. B. de Verneuil la trouvera-t-il plus tard. Pourquoi n'est-elle pas restée annexée au procès-verbal du 8 novembre 1649 ? Nous saurions d'où Molière l'avait écrite, et de quel côté il put diriger ses pas à défaut de Poitiers.

II

Molière a fait au moins deux séjours à Rouen ; le premier en novembre 1643, le second au printemps et pendant l'été de 1658.

Il y avait alors deux jeux de paume affectés aux représentations théâtrales : le jeu de paume des *Deux-Mores*, situé rue des Charrettes, le jeu de paume *Des Braques*, au bas de la rue du Vieux-Palais, l'un et l'autre sur la paroisse St-Eloi. Lequel avait eu l'honneur de donner asile à Molière ? Les historiens locaux, MM. Gosselin et

(1) Déjà l'année précédente les registres de Nantes avaient appelé J. B. Poquelin « le sieur *Morlierre* ».

Bouquet hésitaient, vu l'absence d'un document positif.

Ce document vient d'être découvert par M. Ch. de Beaurepaire, l'éminent archiviste de la Seine-Inférieure, qui en a donné la primeur à la 43e assemblée générale de la *Société des Bibliophiles normands*, dont il est le président :

Du vendredy apprez midi, douzième jour de juillet, mil six cent cinquante huict, à Rouen,

Fut présent messire Louis de Thallouet (1), *chevalier, comte dudit lieu, demeurant d'ordinaire en la ville de Paris, rue Neufve, parroisse de St-Pol, estant de présent en ceste ville de Rouen, lequel, de son bon grey, a recongnu et confessé avoir retroccédé par ces présentes à damoiselle Madeleine Béjar, comédienne, estant de présent en ceste ville de Rouen, logée au jeu de paulme des Braques, présente, ce acceptant, tout èt tel droict que le dit sieur de Thallouet a au bail à luy cy devant faict du jeu de paulme des Marests, à Paris, ainsy qu'il se comporte, avecq touttes les loges, décorations de théâtre, chandeliers de cristal, que touttes autres choses estans audit jeu de paulme servant à la comédie, par Marie Troche, vefve de feu Etienne Hubert, vivant bourgeois de Paris, et honorable homme Michel Mesuel, maitre paulmier, bourgeois de Paris, propriétaires en partie de la maison et jeu de paulme du dit Marais, pour trois ans commencez du premier jour d'apvril mil VIc cinquante-sept, passé devant Drouin et son compagnon, nottaires au Chastelet de Paris, le vingt-quatrième de mars mil VIc cinquante-six* (2) *pour le temps et espace de 18 mois qui commenceront* (3) *au jour de Paques mil VIc soixante, aux charges, clauses et conditions et stipulations par icelluy bail des choses mentionnez, auquel il en sera fait inventaire par lesdits de Thallouet et*

---

(1) Louis Rhedon de Talhouet, chevalier, comte de Rhuys, fils de messire Gilles de Talhouet, seigneur de Boisolhant, gouverneur pour le Roy en la ville et pays circonvoisin de Redon en Bretaigne, et de dame Jeanne de Chauvay, son épouse. (Jal, p. 1173).

(2) Le successeur actuel de Claude Drouyn n'a malheureusement conservé aucune minute du XVIIe siècle.

(3) Il faut lire, évidemment « qui finiront ».

damoiselle Béjar, audit jour de St-Michel prochain (1), *dans lequel jour ledit sieur de Thallouet s'est submis et obligé rendre libre le dit jeu de paulme des Marais, circonstances et deppendances d'icelluy, à peine de deux mil livres pour tous despens, dommages et intherestz que la dicte damoiselle Béjar pourroit prétendre et demander contre ledit sieur de Thallouet. Cette retrocession ainsi faicte moiennant la somme de trois mil livres par chacun an, paiable aux quatre termes de l'an à Paris accoustumez, esgallement, premier terme de paiement commenceant au jour de Noel prochain venant, et aussy continuer jusque en fin de la dicte année et demie restant à jouir du dit bail ; pour l'accomplissement et entretenement duquel le dit sieur de Thallouet a esleu son domicille irrévocable en la dicte ville de Paris, en la maison où il est de présent demeurant, cy-devant mentionnée, et la dicte damoiselle Béjar en la maison de monsieur Poquelin, tapicier, vallet de chambre du Roy, demeurant soubz les Halles, parroisse de Saint-Eustache, pour aus dits lieux y estre faicts tous exploicts et diligences de justice nécessaires ; et à ce tenir s'obligeans lesdits sieurs de Thallouet et damoiselle Béjar, l'un vers l'autre, chacun en leur regard, biens et héritages. En tesmoings, etc.*

Présents : Me Abraham Moisson et Claude Gruchet, demeurants à Rouen.

Signé : Louis Redhon DE TALHOUET, M. BEJAR, GRUCHET, MOISSON, FOLLET. BOREL.

Nous n'avons pas besoin de signaler aux moliéristes l'importance exceptionnelle de ce document; nous nous bornerons à appeler leur attention sur les points suivants :

Madeleine Béjart était logée à Rouen au jeu de paume *des Braques*.

Trois mois avant de débuter, à côté de Molière, dans la salle des Gardes du Vieux-Louvre, elle prenait la fin du bail du jeu de paume des Marais, pour dix-huit mois, du 1er octobre 1658 au 1er avril 1660.

(1) Le 29 septembre.

Ce jeu de paume des Marais appartenait en partie à Marie Troche, veuve d'Etienne Hubert.

Cette Marie Troche ne serait-elle pas la mère d'André Hubert, le futur camarade de Molière, lequel Hubert faisait en 1659 partie de la troupe du Marais ?

N'est-elle pas la sœur de Jacques Troche, comédien à Bruxelles en 1662, à Gand (1663), dont la fille, Marie Troche, faisait avec son père partie de la troupe de Monseigneur le Dauphin en 1679, et dont un fils, comédien de campagne, fut tué à Montauban, en novembre 1688, par son camarade Rochemore ?

L'autre propriétaire du jeu de paume, Michel Mesuel, ne serait-il pas le Michel Mazuel, petit-cousin de Molière, compositeur de la musique des 24 violons de la Chambre, qui mourut le 23 octobre 1676 ?

Enfin, Madeleine Béjart élisant domicile EN LA MAISON DU PÈRE DE MOLIÈRE, n'est-il pas le plus imprévu des faits nouveaux qu'apporte l'acte précieux découvert dans les archives de l'ancien tabellionage de Rouen ?

GEORGES MONVAL.

ERRATUM

Dans la précédente livraison, article de M. Larroumet: *A propos du comte de Bieule*, p, 278, dernier alinéa, «... *Assemblée provinciale de la Haute*-GARONNE » est une erreur typographique. — Lire : « ... *de la Haute*-GUYENNE. »

LA BIBLIOTHÈQUE DE ROSIMOND

Lorsque M. Maurice Tourneux fut chargé d'une mission littéraire en Russie, nous le priâmes de vouloir bien prendre connaissance du catalogue de la Bibliothèque de Rosimond, signalé depuis dix ans par Gustave Bertrand dans son *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg*. De nombreux travaux avaient empêché jusqu'ici le jeune érudit de nous communiquer le résultat de son examen.

Nous le remercions de sa complaisance, tout en regrettant que le temps ne lui ait pas permis de relever tous les ouvrages de théâtre compris dans la collection du comédien-auteur.

Parmi les manuscrits français de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg figure (l'avant-dernier dans la série de l'histoire littéraire in-8) un modeste cahier relié en veau et portant sur un premier feuillet ce titre calligraphié en majuscules rouges et noires : *Catalogue des liures de la Bibliothèque de M. de Rosimond* [une main plus récente a ajouté en interlignes : *alias Jean-Baptiste Du Mesnil*], *comédien de la Troupe du Roy*. A Paris, 1685. — Puis viennent la « Table des autheurs contenus au présent Catalogue » et (f° 39) une répétition du titre en lettres noires. Le volume comporte 160 pages écrites ou, selon le foliotage au recto, 121 feuillets (à compter de la table des auteurs) et plusieurs cahiers de papier blanc.

Il est de tradition constante que Rosimond avait réuni une bibliothèque considérable et qu'il était l'auteur d'une *Vie des Saints :* l'examen de ce catalogue ne dément pas la première assertion et confirme la seconde d'une façon irréfutable : on trouve en effet, p. 33, un « *Recueil des vies des » Saints tirés des Autheurs ecclésiastiques,* par du Mesnil,

» nom emprûté par moi, Rosimon, Autheur du Liure. » A Paris, 1677, v[eau]. » Le doute n'est donc plus permis.

Après le livre de Rosimond lui-même, ce que son catalogue offrait, pensions-nous, de plus curieux, c'était ce qu'il pouvait posséder de Molière. De ce côté notre curiosité a été déçue : Rosimond, en bibliophile délicat, avait bien, il est vrai, l'édition collective de 1675 (Amsterdam, 5 vol. in-12) dont le papier est, comme on sait, très fin et très blanc, et la *Lettre sur la comédie de l'Imposteur*, 1667; mais c'était tout. En revanche, il avait rassemblé une importante série de poètes et de comiques italiens et espagnols dont la nomenclature occuperait plusieurs pages du *Moliériste* ; il est plus intéressant de mentionner quelques-uns des livres français dont Rosimond n'oublie jamais d'indiquer la condition et qui feraient aujourd'hui encore la joie de plus d'un curieux :

« *Œuvres* de P. Ronsard. A Paris, 1623, 2 vol. grand papier, veau.

Les Œuvres de Baïf, 5 vol. mss., bazane.

Tite-Live, par Vigenère. A Paris, 1617, 2 vol. en grand papier, veau.

Thevet. *Des hommes illustres.* A Paris, 1684, en grand papier, maroquin.

Journal et bibliographie de Paris. A Paris, 1677, 1678 et 1679, par Colletet, veau.

Les Contredits de Songecreux. A Paris, 1587, veau.

Œuvres de Villon, 1581, en maroquin.

Ambassades de Bassompierre, 1668, 2 vol.

Scarron, édition de Hollande, 1668, 7 vol. en maroquin.»

Rosimond n'aurait pas été un bibliophile accompli, s'il n'eût pas succombé à la tentation du fruit défendu et s'il n'avait pas possédé quelques-uns de ces pamphlets que la Hollande répandait jusqu'à Paris : *les Amours de Mademoiselle*,

(vélin); l'*Europe esclave*, A Cologne, 1677 ; *le Siècle d'or de Cupidon*; mais la plus désirable de ses curiosités serait à coup sûr une *Relation des appartements de Versailles*, (à Paris, 1683), dont je confesse n'avoir trouvé trace nulle part et pour laquelle je donnerais volontiers le *Traité de la transpiration des humeurs* (Paris, 1682), par L. Cussac, ou l'*Expérience de l'architecture militaire*, par le sieur D[esmartins] à Paris, 1685. Ce sont les deux dernières acquisitions inscrites par Rosimond. Il mourut subitement, comme on sait, le 1er novembre 1686.

Dans l'acte de donation entre le comédien et sa femme, acte retrouvé et publié par M. Emile Campardon, il n'est pas question de sa bibliothèque, mais peut-être les vieilles minutes du successeur de Me Dupuis nous apprendraient-elles si ces beaux livres furent l'objet d'une disposition testamentaire quelconque, ou s'ils furent vendus à l'encan au profit de sa veuve qui, précédemment, avait déclaré « ne « savoir écrire ni signer. »

Maurice TOURNEUX.

BANQUET-MOLIÈRE

Notre banquet annuel aura lieu le vendredi 15 janvier, sous la présidence de M. Jules Claretie, administrateur-général de la Comédie-Française.

Rendez-vous à *six heures*, café Corazza, galerie Montpensier, Palais-Royal.

On est prié de faire parvenir les adhésions à M. Monval, avant le mardi 12 janvier.

La cotisation reste fixée à dix francs.

ANDRÉ BARON

BÉJARD LE CADET ET LAURENT DE VIEUGET

M. Aug. Baluffe m'en voudra-t-il de lui apprendre que le personnage cité sous le nom de M. de Vieuget dans la lettre de Ch. de Musy (1) au chancelier Séguier, se nommait non pas *Laurent du Pastre*, comme il se dit dans son *Annotation* (2), mais bien *Laurent du Plastre?* Je lui demande la permission de dire ce que je sais de ce prétendu *rebouteux* de province, car c'est ainsi que M. Paul d'Estrée et lui veulent bien le qualifier ; soit, je ne les contredis point, mais Guichenon, dans son *Histoire de Bresse* (3), nous apprend que « ce gentilhomme dont la maison était en la paroisse de Belley, sur le grand chemin de Belley à Cordon, » était de très bonne maison, qu'«il avoit été nourry page de Béatrix, comtesse de Coligny, comtesse d'Entremonts, qu'il fut lieutenant d'une compagnie de gens de pied du seigneur de Vieupont, major du régiment d'Entremonts, au siège de Montauban sous le maréchal de Chastillon, gouverneur de la personne de dom Maurice, bastard de Savoye, puis second capitaine du régiment de dom Félix de Savoye, commandant de la milice de Bugey, au siège de Dole, escuyer du maréchal de la Motte en Catalogne, et lieutenant-colonel au régiment d'Auteuille », et enfin qu'il vivait encore au moment où il écrivait l'*Histoire de Bresse*. Mais ce que M. Baluffe n'a pas assez remarqué, et il n'était pas sans intérêt de le faire, c'est qu'il ajoute qu'il était aussi « recommandable non seulement par les employs qu'il a eu, où il a tousiours passé pour homme de cœur, mais encor pour le merveilleux Génie qu'il avoit pour la poésie françoise. »

En effet, un érudit bressan, M. Philibert Le Duc, l'élégant traducteur des sonnets de Pétrarque, nous apprend que Laurent du Plastre, seigneur de Vieuget, a composé plusieurs ouvrages qui ont échappé aux recherches incessantes des grands bibliographes parisiens, lesquels ont ignoré jusqu'à son nom. Ce sont les suivants (4) :

---

(1) Voy. *le Moliériste*, octobre 1885, p. 211.
(2) *Ibidem*, décembre 1885, p. 281.
(3) Lyon, 1650, IIIe partie, p. 198.
(4) *Curiosités historiques de l'Ain*, 11-303.

Les Adventures de Policandre et de Basolie ; — Diversitez poétiques ; — Ode à la Goinfrerie, dédiée à Rochus, cuisinier de Monturgis ; — *Les Saisons ; — Les Stances de la libéralité*, adressées au cardinal de Savoye ; — cinq ouvrages qu'on chercherait vainement même dans un livre spécial, *la Bibliographie de l'Ain*, Bourg, 1851, composée par A. Sirand, juge à Bourg en Bresse ; c'est qu'ils sont absolument introuvables, quoique la date d'impression des deux premiers, Paris, 1632, soit connue. (1)

L'historien Guichenon nous a laissé, en tête du tome XI de ses manuscrits déposés à la Bibliothèque de l'Ecole de médecine de Montpellier (2), une petite pièce qui a pour titre : *Description en vers d'une débauche faite à Belley*. M. Fertiault a eu les prémices de ce poëme dans le *Bulletin du Bibliophile* d'octobre-novembre 1873 : voici comment il juge son auteur : « C'est un soldat-poète, on le constate facilement à la crudité de ses tableaux, à la verdeur des expressions ; c'est le chantre de la dive bouteille... sa pensée se montre d'un bout à l'autre dans le plus simple déshabillé... Les accidents de l'ivrognerie trouvent en lui un peintre aux couleurs chaudes et vigoureuses... »

En veut-on une preuve ? Voici comment il parle du *rubis liquide :*

Pour offenser mon cœur, tu cajoles ma bouche ;
Au lieu de m'animer tu me rends une souche.
Le plus fort de mes sens à tes charmes s'endort,
Et l'on feroit sur moy l'effigie de la mort.
Tu rends de mes deux yeux la lumière ébloye.
Je te reçois de sucre et je te rends de suye,
Amer, jaunâtre, verd, espais comme la glus,
Et l'œil ny le gosier ne te cognoissent plus.
Je n'ay rien de vivant que le pous et l'alayne.
C'est en vain qu'on me lève et que l'on me promène,
Le plus judicieux qui me passe au-devant,
Assure que je suis un trespassé vivant.....

Les prouesses bachiques de ce poète réaliste du XVII^e^ siècle ne sont pas de notre goût, mais ce qui nous intéresse, c'est que sa poésie est adressée à *Baron :* il faut citer les quelques vers que voici :

---

(1) La Bibliothèque de la Comédie-Française possède, depuis la vente Siraudin, les *Adventures de Policandre et de Basolie*, tragédie, décrite ou signalée par Mouhy, Léris, les *Anecdotes dramatiques*, et analysée dans la *Bibliothèque du Théâtre Français*. Paris, Pierre Billaine, 1632, in-8 de 8 ff. et 128 p. G. M.

(2) Allut, *Inv. des titres recueillis par S. Guichenon*, p. 33.

Baron, si mes amis n'attendoient que la bierre
Pour se voir immoler dedans un cimetierre,
Et que pour réunir leurs sens épouvantés,
Il ne fallut de moy que boire à leurs santés,
Ils passeroient le pas, et mon humeur qui gronde
Faute de boire un traict, verroit périr le monde.
Tant je suis rebutté dès le dernier malheur
Où le lasche plaisir fait place à la douleur...

Puis, en disant qu'il ne peut plus boire et qu'il rime pour le désennuyer, il s'exprime ainsi en finissant :

Mais je raille du lict, et mon gosier amer
Ne veut euyr (1) parler de boyre, ni d'humer.
La cause du péché cause la pénitence ;
Et dans les sentimens qui font la repentance,
Pendant que l'appétit qui se faict courtiser
Rechigne à tous les mets, refuse à s'éguiser,
Je conjure, Baron, la Parque filandière
Que changeant de métier, elle soit cuisinière.
Qu'au lieu d'un peloton fini par tant de bouts,
Elle accroisse tes ans par cent mille ragoûts ;
Et que *sur un mourant*, ni trop gras ni trop maigre,
Ton fil soit alongé d'un filet de vinaigre.
Pour te désennuyer, je me rue, Baron,
Sur le cabaretier et sur le biberon.
Et pendant que je suis sur Parnasse à l'emplette,
Afin de t'envoyer cette pièce complette,
Je t'aurois des p..... (1) dressé le rôle entier
Sans la peur de manquer de temps et de papier.

Baron, c'est le comédien André Boyron, époux de la belle Jeanne Auzou, comédienne comme lui.

Où M. de Vieuget avait-il connu le comédien Baron ?

Evidemment à la Cour où M. de Vieuget était reçu en sa qualité de gentilhomme, de militaire à la suite des maréchaux de Chatillon ou de la Motte; il avait nécessairement, comme tous les courtisans, connu Jeanne Auzou dont l'esprit et les belles manières avaient captivé la reine régente mère du Roi, qui l'avait admirée et aimée ; il connaissait celui qui, le 20 avril 1641, était devenu le mari de la favorite d'Anne d'Autriche, et en sa qualité de poète, il fréquentait le comédien, auquel il dut lire quelques-uns de ses vers : aussi n'est-il pas étonnant qu'il lui ait dédié et envoyé sa dernière œuvre. la *Débauche de Belley* ; elle prouve encore qu'ensemble fréquentant les cabarets à la mode où se réu-

(1) Ouïr, entendre.
(2) A nos lecteurs de finir le mot : C'est vraiment beaucoup de crudité !

nissaient alors, pour deviser et boire, les beaux esprits de Paris et les acteurs en renom, Laurent de Vieuget dut y rencontrer le comédien Louis Béjard, dit l'*Eguisé*, qui depuis 1658, était revenu de la province à Paris avec Molière qu'il avait suivi depuis 1646. Vieuget n'eut pas l'occasion de *rebouter* son ami l'Eguisé, car M. Baluffe nous assure que « Louis Béjard ne boita qu'à partir de 1664 »; mais lui rendit-il des services d'un autre genre, c'est supposable, car c'est peut-être à sa protection que ce dernier, qui se qualifiait de bourgeois de Paris, mais qui était « brave et avait beaucoup de présence d'esprit », dût, lorsqu'il quitta la scène en 1670, après avoir obtenu de ses camarades la première pension de retraite donnée au Théâtre du Palais-Royal (1), d'être *officier au régiment de la Ferté*.

Quoi qu'il en soit, il est sûr qu'il conserva des relations avec Vieuget lorsque ce dernier, fatigué de la vie militaire, se retira dans sa solitude bugeysienne (2); ils s'écrivirent, et un beau jour Béjard lui marqua que le marquis de Sablé, fils aîné du surintendant Servien de Grenoble, qu'il avait *rabouté* « estoit plus boiteux que jamais. » Le « desplaisir » que causa à l'abbé Charles de Musy, second fils du Président de la Cour des aides du même lieu, la missive du « commœdien nommé Beiard (3), » fut la cause de la lettre écrite de Lyon à Séguier le 22 avril 1660. Mais comme l'abbé avait été remis par Vieuget « d'une disloquation de dix-neuf ans, » puis « redeffaict », et finalement « le quinziesme du mois de janvier 1660 entièrement remis », il l'exhorta à recourir, pour le marquis de Sablé, au même M. de Vieuget, qui « se faict fort, dit-il, de le guérir sans douleur et par des nouveaux moyens que toutte la chirurgie admire en ce pays. »

Laurent du Plastre, seigneur de Vieuget, réussit-il dans la cure du marquis de Sablé? Pour le moment, cela nous importe peu. Contentons-nous de retenir qu'en 1666, Laurent était déjà vieux : il pouvait avoir 60 ans, car il dût

---

(1) 1000 livres par an: acte du 16 avril 1670, Levasseur, notaire à Paris.

(2) Il y a bien sur Vieuget une légende, mais nous n'en parlons pas, elle n'intéresserait pas les *Moliéristes*.

(3) Nous possédons dans notre bibliothèque les titres des du Plastre d'Ambléon, branche de la même famille, mais non la lettre de Béjard. M. Baluffe peut compter que nous la rechercherons; elle serait, en effet, des plus curieuses sans doute.

naître vers 1600 ; ses parents, Marc du Plastre et Claudine de Mouxy, s'étaient mariés le 7 janvier 1598. Aussi l'abbé Musy insiste-t-il, auprès du chancelier, pour que « Sa Grandeur l'envoye quérir... avant que la Mort ravisse cet *illustre* gentilhomme ou que la foiblesse d'un âge trop avancé l'empêche d'entreprendre un si grand voyage. » D'autre part, Baron était mort en octobre 1655 des suites d'une blessure sur la scène; il dut s'aliter quelque temps avant de mourir, car c'est en ce moment, en 1655, que son ami du Plastre songea, pour le « désennuyer », à lui conter sa prouesse bachique de Belley, en 206 vers pour lesquels il craignit de manquer « de temps et de papier ». Il est probable que la gangrène qui survint au pied de Baron, empêcha ce dernier de les recevoir et que c'est à cette circonstance qu'ils doivent d'avoir été recueillis par Guichenon qui les eut de l'auteur lui-même. En tout cas, ils nous apprennent qu'alors à Belley, chez le cabaretier du lieu, comme le dit Brillat-Savarin en sa VI^e^ méditation de la *Physiologie du Goût*, si l'on dînait et buvait bien, le soir on mangeait des marrons qu'on arrosait parfois d'un trop copieux vin blanc nouveau « qu'on appelle *vin bourru*. »

Mais pourquoi du Plastre, joyeux disciple de Rabelais, digne ancêtre de ce Brillat-Savarin que nous venons de citer, s'est-il si plu dans les vulgarités de la nature « avec son merveilleux *Génie pour la poésie françoise* (1) », alors surtout que la devise de sa maison « NON EST MORTALE QVOD OPTO » lui indiquait une autre voie à suivre? Pourquoi? demandons-le à La Fontaine qui, après ses *Fables* si morales, se crut obligé d'écrire des *Contes* qui le sont si peu... C'était le goût de l'époque, répond-il dans la préface de la seconde édition!

Après cela, il ne nous reste plus qu'à demander à M. Baluffe s'il nous pardonne l'erreur *1688* au lieu de *1668*: nous lui savons gré maintenant de sa critique, car elle nous a donné l'occasion de faire connaître Laurent du Plastre, seigneur de Vieuget, l'un des bons poètes du Bugey, à qui nous ne songions guère, et de constater ses relations avec deux des meilleurs acteurs du XVII^e^ siècle.

E. RÉVÉREND DU MESNIL.

(1) Serait-ce sur l'échantillon seul qu'il avait entre mains que Guichenon l'a jugé? Nous aimons à croire que non, et que ses œuvres n'étaient pas alors aussi rares qu'elles le sont de nos jours.

VERSION NOUVELLE

D'UNE ANECDOTE CONNUE

—

C'est dans « *le Secret d'apprendre la langue française en riant* (1) » publié en 1681, que j'ai trouvé cette épreuve avant la lettre d'une anecdote qui parut, plusieurs années après, mais avec des variantes diverses, dans le *Menagiana* et dans la biographie de Grimarest.

Encore la date de 1681 n'indique-t-elle que la seconde édition de cette sorte de grammaire franco-allemande, composée par un certain Menudier, « professeur dans l'illustre collège » de la ville de « Bareuth » (lisez Bay-

---

(1) Voici le titre interminable de ce livre :

LE SECRET D'APPRENDRE LA LANGUE FRANÇOISE EN RIANT ET AVEC FACILITÉ, *contenant en près de deux cents contes divertissants plus de quatre cents remarques dont quelques-unes n'ont point encore paru au jour et plusieurs maximes morales et politiques, avec une nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue française, deux tables qui servent de grammaire et un indice des règles et des remarques, à quoi on a ajouté une nouvelle nomenclature, simple et composée en faveur de ceux qui commencent et un traitté des termes des arts pour les curieux,*

par

J. MENUDIER,

Professeur p. dans l'illustre collège de Bareuth,
seconde édition*, revue, corrigée et augmentée.
A Iéna, chez J. Bielk, 1681.

* Nous n'avons pu retrouver la première.

reuth) qui préludait ainsi à des destinées plus illustres encore.

Le texte allemand est en caractères gothiques; seul le mot de *Molier* est en caractères romains. Le texte français est en regard du texte allemand : nous le donnons tel qu'il est, et sans commentaires, laissant au lecteur le soin de relever les inexactitudes et les erreurs, mais aussi les particularités intéressantes qui le distinguent des versions classiques :

« Molière ayant fait et représenté une comédie intitulée » le *Tartuf*, le Premier Président le fit venir chés luy, et » luy dit, en luy montrant cette comédie imprimée : Qui » est l'auteur de cette pièce ? — Moy, répondit hardiment » Molière. — Mais pourquoy, reprit le Président, écrivez- » vous contre les Ecclésiastiques ? — Monseigneur, repartit » le comédien, mon dessein n'a point été d'écrire contre eux, » mais contre les hypocrites. —Molière, Molière, vous vous » trompez fort, si vous prétendez vous moquer de moy. Ne » vous fiés pas tant une autre fois à vous-même et vous sou- » venés que l'esprit est souvent comme ces feux-folets qui » nous éclairent pour nous conduire dans le précipice. Ce- » pendant je vous deffens de jamais représenter cette comé- » die.

» Quelques jours après, ce comédien étant au Louvre, le » Roy lui dit : Molière, d'où vient que tu ne joues plus *le* » *Tartuf ?* — Sire, répondit-il, je le voudrois bien, mais » Monsieur le Président ne veut pas qu'on le joue ! »

Paul D'ESTRÉE.

LE MARQUIS DE JONZAC

Le marquis de Jonzac, correspondant et ami de Chapelle, habitant de Jonzac et résidant à Cognac, beau-frère de Roger d'Esparbès de Lussan, était Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, baron puis marquis d'Ozillac, seigneur de Mosnac et de Fléac, fils de Geoffroy de Sainte-Maure, seigneur de Mosnac, Ozillac et Fléac, et de Vivienne de Polignac d'Escoyeux. Il avait épousé, le 30 janvier 1622, Marie d'Esparbès de Lussan, fille du maréchal de France qui mourut à Cognac le 14 juillet 1654, et fut enterrée dans l'église Saint-Léger. C'est pour lui que Louis XIII érigea (décembre 1623) la baronnie d'Ozillac en marquisat ; et depuis, par courtoisie, on n'appela plus que marquis de Jonzac le comte de Jonzac, marquis d'Ozillac. Il fut mestre de camp d'un régiment d'infanterie en 1627 et prit en cette qualité part au siège de La Rochelle ; puis capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur de la ville et du château de Cognac en 1633 et, la même année, lieutenant général des armées du roi. Quand, en novembre 1650, le prince de Condé menaça d'assiéger Cognac, Jonzac s'y rendit aussitôt (3 novembre) avec « soixante chevaux et quelque infanterie qu'il mit dans le chasteau. » Soupçonné de pencher pour le prince, il était surveillé par les habitants, et pourtant il fit

bravement son devoir et contribua pour sa part à la levée du siège, évènement mémorable dans les annales de la petite ville. Il fut fait chevalier du Saint-Esprit le 3 novembre 1661, et mourut dix ans après, le 22 juin 1671.

Son fils Alexis de Sainte-Maure, marquis de Jonzac et d'Ozillac, premier écuyer de Monsieur, mestre de camp du régiment de Jonzac, lieutenant général des provinces de Saintonge et Angoumois, avait, en 1661, épousé Suzanne Catelan, dont le père, François Catelan, très riche financier, conseiller d'Etat et intendant des finances, a donné son nom au pré Catelan.

Ainsi la maison de Sainte-Maure et la province de Saintonge auront donné deux amis à Molière, le marquis de Jonzac dont il vient d'être parlé, et Charles de Montausier, duc et pair, un des originaux du *Misanthrope*, que dans un article du *Bulletin* de la société des Archives de Saintonge et d'Aunis, M. Jules Pellisson, bibliothécaire à Cognac, a montré bien et duement né en Saintonge, en dépit de tous les biographes qui placent son berceau à Paris ou en Touraine, au château de Sainte-Maure.

Louis AUDIAT,

Président de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

NEUF ACTES D'INHUMATION

Nous ne pouvons tarder plus longtemps à donner les actes que nous avons relevés à Saint-Germain-en-Laye au mois de septembre dernier.

Voici le texte de ces neuf documents, tous relatifs à des sociétaires de la Comédie-Française retirés et décédés à Saint-Germain au XVIII^e siècle :

13 novembre 1733. — Inhumation au cimetière de Françoise-Victoire *Poisson*, veuve de Nicolas D'*Auvilliers*, âgée de 76 ans, morte le jour précédent rue des Ursulines.

29 décembre 1735. — Inhumation au cimetière de Paul *Poisson*, officier du Roy, cy-devant porte-manteau de S. A. R. Monsieur, frère unique du Roy Louis XIV, mort le jour précédent âgé de 77 ans.

7 août 1743. — Inhumation au cimetière du sieur Philippe *Poisson*, garçon, âgé de 60 ans, mort le 5 du présent au Château-Neuf.

17 octobre 1745. — Inhumation dans l'église de dame Françoise Toury, veuve du sieur J. B. L. N. *Sallé*, officier du Roy, morte le jour précédent, âgée de 76 ans.

13 septembre 1753. — Inhumation dans l'église de demoiselle Charlotte Christine Antoinette *Desmares*, morte le jour précédent, âgée de 71 ans 1/2.

13 décembre 1756. — Inhumation au cimetière de dame Marie-Angélique Gassot *du Croisy*, veuve du

sieur Paul *Poisson*, morte le jour précédent âgée de 99 ans, au Château-Neuf.

4 novembre 1758. — Inhumation au cimetière de Pierre Guichon *Dubreuil*, mort la veille âgé de 65 ans.

16 juillet 1767. — dº Catherine Jeanne Dupré *de Seine*, veuve du sieur A. A. *Quinault-Dufresne*, morte la veille âgée d'environ 62 ans.

25 septembre 1779. — dº Jeanne Laurence Chanterelle (1), veuve de Mathurin Joseph *de Romancan* (2), morte le jour précédent, âgée d'environ 77 ans.

---

(1) Fille de Du Boccage (Antoine Chanterelle), et de Louise-Charlotte Dorné D'Auvilliers.

(2) Caissier de la Comédie-Française.

G. M.

ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

Décembre 1685.

Dim. 2. — Bajazet. — *Le Cocu imaginaire.* . . . . . 603 l. »
» A Versailles: Aristobule. — *Les Précieuses* (MM. Champmeslé, Dancourt, De Villiers, D'Auvilliers, Raisin l'aîné et le cadet, La Thorillière, Desmares, Du Croisy, La Grange; Mlles Champmeslé, Lecomte, Durieu, Dancourt, La Grange. . . . . Service de la Cour
Jeudy 6. — *Les Femmes savantes.* — Crispin bel esprit. 465 5
Vend. 7. — Mariane. — *Le Médecin malgré luy.* . . . 334 »
Sam. 8. — Feste de la Vierge. . . . . Néant.
Merc. 12. — *L'Escole des Femmes.* — *Le Mariage forcé.* 345 5
Vend. 14. — *Le Bourgeois Gentilhomme.* 420 5
Lundy 17. — Polyeucte. — *Les Fâcheux.* 355 10
Lundy 24 et mardy 25. — Veille et jour de Noël. . . Néant.
Merc. 26. — Cinna. — *George Dandin.* 1243 5
Vend. 28. — A Versailles: Bellerophon et *Escarbagnas.* (MM. D'Auvilliers, De Villiers, Dancourt, La Thorillière, La Grange, Raisin cadet, Guérin, Du Croisy, le petit Baron; Mlles Champmeslé, Guérin, Poisson, Le Comte, La Grange, Dancourt, Baron). . . . . Service de la Cour

Recette du mois: 18,975 l. 5 s. — Part.: 579 l. 10 s.

Décembre 1785.

Vend. 2. — *Dépit amoureux.* — Le Grondeur. . . . 374 l. 6 s.
Jeudy 8. — Fête de la Vierge. (C. N. D.). . . . . Relâche.
Dim. 11. — *Amphitrion.* — *Pourceaugnac.* 2867 16
Sam. et Dim. 24 et 25. — Veille et fête de Noël. . . Relâche.
Sam. 31. — 1re des Méprises, de Palissot. — *L'Ecole des Maris.* 1874 7

G. M.

BULLETIN THÉATRAL

—

Comédie-Française. — Jeudi 26 novembre, *Les Fourberies de Scapin* (MM. Coquelin cadet, Garraud, Boucher, Joliet, Roger, Truffier, Baillet; Mmes Frémaux, Kalb, Jamaux). — Mardi 15 décembre, *Le Mariage forcé* (MM.

Martel, Joliet, Villain, Truffier, Le Bargy, Leloir, Gravollet; Mlle Fayolle); *Tartuffe* (MM. Delaunay, Maubant, Coquelin, Febvre, Silvain, Boucher, Laugier; Mmes Jouassain, Reichenberg, Samary, Lloyd) et *Les Précieuses ridicules* (MM. Coquelin aîné et cadet, Garraud, Boucher, Roger, Truffier, Samary; Mmes Samary, Martin, Kalb). Recette : 7,472 fr. — Jeudi 17, même spectacle (même distribution, sauf Mlle Blanche Pierson, qui débute dans l'ancien répertoire et joue le rôle d'*Elmire* pour la première fois). Recette, 7,162 fr. — Dimanche 27, matinée, même spectacle.

Théatre d'Anvers. — Samedi 21 novembre, représentation moliéresque donné par la troupe de M. Talbot.

En Hollande, M. Talbot a fait des salles combles avec Molière, dont les principaux interprètes sont: l'ex-sociétaire de la Comédie-Française, MM. Masset et Gibeau, ex-pensionnaires, M. Tousé, qui a appartenu à l'Odéon sous la direction Duquesnel, MM. Auvray, Krauss; Mmes Masset-Largillière, Darty et Violette.

Cercle des Alouettes. — Samedi 28 novembre, 16e soirée : les trois derniers actes du *Bourgeois gentilhomme* ont été fort bien interprétés, surtout par MM. F. Fouquet, un Jourdain très naturel et très amusant, et par Mlles Pierrard, une charmante Lucile, et Post, une Dorimène distinguée et bien disante. N'oublions pas MM. Dupuich (Cléonte), Pralon (Dorante) et Clément (Covielle), non plus que Mlles C. Blanvillain (Mme Jourdain) et Desrambure (Nicole).

Il n'a pas fallu moins que le talent, le savoir et la patience de Mlle Marie Delaporte pour arriver, en peu de temps, à de tels résultats avec de simples amateurs.

Salle Molière. — Samedi 19 décembre, soirée dramatique par les élèves de M. Talien : fragments du 2e acte de l'*Ecole des Femmes* et 2e acte du *Tartuffe*.

Le Théatre Français de Londres a donné en décembre les *Femmes savantes* (M. Bahier, Mlle Pinson) et les *Précieuses ridicules*.

Société d'Horticulture. — Jeudi 17 décembre, concert de l'Union valenciennoise, pour le centenaire de la fondation des académies de Valenciennes : le 2e acte du *Tartuffe* (MM. Got, Baillet; Mlles Réjane et Bianca).

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant: Georges MONVAL.

SEPTIÈME ANNÉE

NUMÉRO 83 FÉVRIER 1886

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

H. DE BORNIER, C. BROUCHOUD, E. CAMPARDON, J. CLARETIE,
F. COPPÉE, E. COTTINET, G. DEPPING, P. D'ESTRÉE,
V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, F. HILLEMACHER,
A. HOUSSAYE, H. DE LAPOMMERAYE, G. LARROUMET, J. LOISELEUR,
P. MESNARD, L. MOLAND, A. DE MONTAIGLON, EUG. NOEL,
CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE,
ED. THIERRY, E. THOINAN, ETC.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE

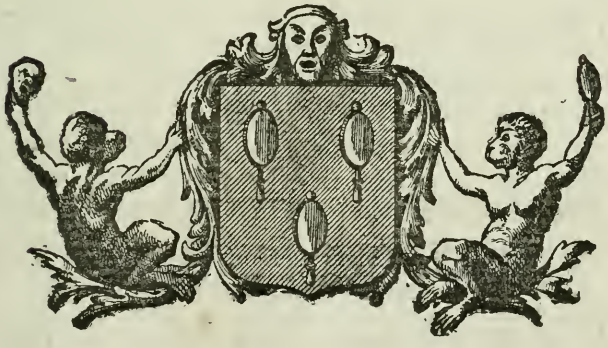

PARIS

TRESSE & STOCK, LIBRAIRES-ÉDITEURS

8, 9, 10, 11, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS

1886

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXXXIII

SEPTIÈME ANNÉE

TOAST A MOLIÈRE. — J. Claretie.
LES GLOIRES NATIONALES. — H. de Lapommeraye.
NOTRE QUINZE JANVIER. — G. Monval.
LA MUSIQUE DE LA CHANSON DU *MISANTROPE*. — A. Loquin.
LA « FAMEUSE COMÉDIENNE » ET LA « VIE DES SAINTS ». — G. Monval.
POURCEAUGNAC EN CHINE. — Dr Bernard.
BIBLIOGRAPHIE. — Du Monceau.
ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES. — G. M.
BULLETIN THÉATRAL. — Mondorge.

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse et Stock, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.

TOAST A MOLIÈRE

Messieurs,

Tout à l'heure, en venant prendre la place où vous avez bien voulu m'appeler, je passais rue de Richelieu, et j'y cherchais des yeux la maison où est mort Molière... Eh bien, je signale à la Commission des inscriptions de la Ville de Paris un fait qui doit considérablement étonner les étrangers : la date de la mort de Molière, dont nous glorifions aujourd'hui la naissance, la date funèbre figure, à quelques mètres de distance, sur deux maisons à la fois.

Au numéro 34, une plaque noire indique au passant que Molière est mort en cet endroit, et, au numéro 40, une plaque blanche avertit — plus justement — que Molière a rendu là le dernier soupir. Qui sait, messieurs ? Cette double inscription, cette double constatation a son utilité, sans doute, et, en m'éloignant, je me faisais cette réflexion : « Si Molière est mort tant de fois, c'est peut-être qu'il n'est pas mort du tout et qu'il est tout simplement toujours vivant, vivant, à quelques pas de sa chambre mortuaire, sur la scène où on l'acclame, vivant dans sa glorieuse Maison, vivant dans nos bibliothèques, vivant dans nos esprits, vivant dans nos propos, dans nos souvenirs, dans nos joies,

dans nos tristesses, dans nos rires — vivant partout, c'est-à-dire immortel ! »

Aucun homme, en vérité, n'a rencontré devant la postérité de tels hommages. Ce fils de petit bourgeois, ce comédien errant devenu directeur de théâtre, ce faiseur de pièces et de farces, cet amuseur que devaient fort mépriser les marquis dont il raillait les rubans, cet homme qui ne fut rien en son siècle qu'un homme de génie, a survécu de par la royauté de l'esprit à toutes les autres puissances, et la moindre signature du comédien de Louis XIV coûte plus cher aujourd'hui qu'un autographe du Grand Roi.

Mais ce n'est pas à vous, moliéristes, qu'il faut apprendre ce que vaut Molière; vous êtes ici pour le fêter... J'aime ce mot de *moliéristes*. Ce n'est pas un barbarisme, loin de là : c'est un gallicisme. Il console de tant d'autres mots en *iste* passablement attristants. On vous a accusés de former une petite chapelle spéciale : où est le mal ? Quand on honore tant de faux grands hommes, pourquoi ne vénérerait-on pas les vrais ? Du reste, Molière est de ceux que tout le monde aime. C'est un des gais aïeux de toutes nos familles, et, si je ne redoutais de faire ici allusion à la politique, je dirais qu'en France *Molière est ce qui nous divise le moins.*

C'est qu'aussi bien il incarne admirablement le clair et sain esprit de notre race : Corneille est un Romain élevé en Espagne, Racine un Athénien de la cour de Versailles ; Poquelin est un Français — un Français de France et un Parisien de Paris !

On m'a conté qu'il y a quinze ans tout juste aujourd'hui, le 15 janvier 1871, Henri Regnault allait, en capote de garde national, écouter, à la Comédie-Française, les *Stances à Molière* que mon ami Gondinet laissait s'envoler sous les obus. Dans la salle, le peintre put coudoyer peut-

être le comédien Seveste qui, lui aussi, venait écouter *Amphitrion* et fêter le poète. Ce fut comme leur dernier rire, le cordial versé avant la bataille !... Vous voyez que le vieux Corneille n'enseigne pas seul à bien mourir.

Et, à l'heure même où la Comédie-Française célébrait son patron dans Paris bombardé, un écrivain allemand, M. Paul Lindau, publiait au-delà du Rhin un travail sur Molière. C'était déjà une réparation.

Messieurs, fêtons, honorons, glorifions donc Molière sur nos théâtres, dans nos livres, dans nos toasts ; et s'il m'est une joie, s'il m'est un honneur, c'est — après avoir présidé ce banquet des moliéristes et y avoir célébré Molière chez vous — d'aller tout à l'heure l'entendre louer, l'entendre applaudir et célébrer chez lui.

Qu'on ne s'étonne pas de ces anniversaires ; Paris, qu'on dit sceptique, est pourtant fidèle à son Jour des Morts ; la France doit être fidèle aux jours de ceux qui ne meurent pas ! C'est de la reconnaissance... et c'est aussi de l'égoïsme : en s'inclinant devant ceux qui lui ont donné la gloire dans le passé, notre pays salue ceux qui lui assurent encore une suprématie dans le présent et des victoires dans l'avenir.

En buvant, messieurs, à Molière — en portant des lauriers toujours verts à son marbre toujours jeune — nous acclamons ensemble l'art dramatique, gloire incontestée de notre nation, et l'esprit français, impérissable patrimoine de la patrie ! A Molière, le plus Français des poètes de France !

Jules CLARETIE.

LES GLOIRES NATIONALES

Aimer Molière ! savez-vous que peu à peu cela devient une action répréhensible ou ridicule ? Sous prétexte qu'il y a quelques personnes qui poussent jusqu'à l'idolâtrie leur passion pour Molière, on a créé une nouvelle espèce de maladie qu'on a qualifiée du nom de « moliérisme » ou de « moliérolâtrie », et qu'on s'efforcera quelque jour de présenter comme une variété de gâtisme. M. Bergerat est le plus fougueux et le plus acharné de ces aliénistes qui voient des aliénés dans tous les moliéristes, et il s'écrie : « Est-ce qu'on ne pourrait pas aimer Molière avec calme ? »

Eh bien, non, il ne faut pas aimer Molière avec calme, et, d'accord avec Sainte-Beuve, j'affirme qu'aimer Molière, même à la folie, c'est non-seulement se procurer des joies délicieuses, mais c'est encore se rendre meilleur, plus intelligent et plus fort. L'aimer avec calme, c'est s'exposer à avoir des préférences injustifiées en matière littéraire, et à écrire des phrases comme celle-ci, qui contient tout simplement une grosse hérésie : « La Comédie *aux cent actes divers*, de La Fontaine, laisse loin pour l'observation, le style et la poésie, toute l'œuvre de Molière. »

Si admirateur qu'on soit de La Fontaine, on ne doit pas se réjouir de voir sacrifier, au profit du grand fabuliste et si cavalièrement, le grand auteur comique.

Donc, il faut aimer Molière passionnément, et cette passion peut, sans exagération comme sans ridicule, s'étendre des œuvres à l'homme même. Oui, l'on aura beau plaisanter ceux qui ont compassion pour les misères morales de Molière, nous ne pourrons nous empêcher de penser que c'est un spectacle émouvant que celui des souffrances des hommes de génie, et, dans cette sympathie rétrospective, il y a un sentiment très juste, très généreux, car il est une des formes les plus nobles de la reconnaissance d'une nation, même de l'humanité, à l'égard de ceux dont elles sont fières.

Que ce soit matière à développements plaisants de se moquer des infortunes conjugales de Molière aussi bien que de ceux qui les déplorent, je le concède, et j'apprécie la malice des traits décochés par le trop spirituel Caliban ; mais il n'est ni si bête, ni si extraordinaire de s'apitoyer, même à deux siècles d'intervalle, sur ce martyre intime de l'homme qui travaillait à la gloire nationale, tout en endurant les tortures de la jalousie, tortures dont Molière a ri tout le premier, mais dont il a aussi pleuré plus d'une fois ; et de même que la satire bien venue de Caliban sur les idolâtries me divertit, de même je goûte les belles élégies sur les larmes des poètes, que ce soit les larmes de Racine ou celles de Molière.

HENRI DE LAPOMMERAYE.

NOTRE QUINZE JANVIER

Le sixième banquet des moliéristes a eu lieu le vendredi 15 janvier, 264e anniversaire de la naissance de Molière.

Déjà, la veille, les *Parisiens de Paris* avaient donné à leur réunion mensuelle le nom de *Dîner de Molière*, présidé par M. Sully-Prudhomme, de l'Académie française, dont le toast a été fort applaudi, ainsi que ceux de MM. Félix Barrias, Roger Ballu et Mesureur. Une cinquantaine de convives s'étaient réunis au restaurant de la Terrasse.

Vendredi, les moliéristes s'étaient donné rendez-vous au café Corazza. Deux surprises les y attendaient : un charmant menu dessiné par M. Merwart, (le buste colossal de Molière entouré de dîneurs lilliputiens), et une sanguine de Gillot très fidèlement reproduite par M. Lalauze.

A sept heures moins le quart, on s'est mis à table. M. Jules Claretie présidait, ayant à ses côtés MM. Halanzier et Cottinet. En face de lui, M. Ed. Thierry occupait le fauteuil du vice-président, entre MM. de Bornier et Mounet-Sully.

Voici, par ordre alphabétique, les noms des autres convives, dont le total s'est élevé, cette fois, à 69, soit 21 de plus que l'année précédente : MM. Aderer, Henri Allouard, Bayard, Beaufeu, Bessonneau, Bodinier, Bourgeois, Boysse, Cart,

Et. Charavay, Clerh, Copin, Coquelin cadet, Dantan, Abraham Dreyfus, Ch. Drouet, Dubois de l'Etang, Raphaël Duflos, Dupont-Vernon, Dupré fils, Erhard, d'Estrée, J. Favre, Gouget, Gueullette, J. Guillemot, Guilloire, d'Heylli, F. Hillemacher, Hœntschell, Jamaux, Jouaust, Lalauze, Larroumet, Leloir, Jules Lévy, Gabriel Marc, Maret-Leriche, Ch. Marie, Martel, de Marthold, Méliot, Merwart, de Montaiglon, Monval, Morand père et fils, Louis Noël, Ourback, Ed. Pasteur, Paté, Ch. Read, Romain, St-Germain, Talien, Thoinan, Tiercelin, Truffier, Varat, M. Vaucaire, Vautrey, Violet et Gustave Worms, que la première lettre de son nom relègue à la fin de ce tableau comme sa modestie l'avait relégué à un bout de table, malgré les instances de l'organisateur du banquet.

S'étaient excusés : MM. P. Mesnard, Uzanne, Leman, Prud'hon, Garraud, Le Bargy, Coüet, Meyer, Georges Petit, etc. M. Arsène Houssaye avait adressé la dépêche suivante à M. Monval :

« Cher ami et chers amis,

» Si je n'arrive pas à 6 heures moins un quart, c'est que le mur chinois de l'Impossible sera dressé devant moi.

» En ce mois de janvier il faudrait trois bouches à chacun avec une forte en gueule. Présent ou absent, je bois à Molière, aux moliéristes, et au président du banquet, qui est trois fois mon ami.

» Cordialement,

» Ar. Houssaye. »

Au milieu du repas, M. Jules Claretie, que son devoir appelait à la Comédie-Française, a lu l'éloquente allocution imprimée en tête de cette livraison, et que les bravos ont fréquemment interrompue.

La réponse improvisée de M. de Bornier a été fort applaudie, et le repas a continué.

Au dessert, M. Ed. Thierry a donné la parole à M. Mounet-Sully, qui a dit avec un charme exquis la *Soirée perdue* de Musset. M. Vaucaire a récité ensuite une poésie dont il est l'auteur, et M. Eugène Clerh s'est révélé poète dans l'aimable toast qu'il a porté aux absentes, et dont sa modestie ne nous permet de citer que la fin :

Mais, sans souci, Messieurs, des langues médisantes,
Que tous nos compliments s'envolent *aux absentes*,
Aux filles de Molière, aux Brohan, Jouassain,
A tout ce généreux et sémillant essaim
Qui sortit tout armé d'un cœur inépuisable
Et d'un cerveau profond. — A cette troupe aimable,
Reichenberg et Granger, Barretta, Samary,
Kalb, Crosnier, groupe heureux... quand le public a ri !
Vous, la gaîté, la joie, et l'honneur de la scène,
Riez toujours... sur les deux rives de la Seine !
Je n'en oublie aucune, en saurais-je oublier ?
Charmeuses, qu'en Molière on voit communier ;
Et je salue en vous, avec vous, l'auréole
D'un dieu toujours vivant, qui n'est point une idole !

M. Saint-Germain, très pressé d'aller cueillir des bravos à son théâtre, n'a pas eu le temps de dire la chanson qu'il avait composée pour la circonstance, et que nous sommes heureux de publier ici :

LE 15 JANVIER.

Que n'a-t-on pas dit sur Molière
Et sur ses œuvres dont l'éclat
Jette encore plus de lumière
Qu'au siècle qui les révéla ?
C'est qu'il parle une langue claire
Qu'à l'esprit le bon sens souffla :
Comme la raison il éclaire,
Et rien ne fait passer cela.

C'est le consolateur suprême
Dont la gaîté charme toujours.
C'est le grand peintre que l'on aime
Dans les granges et dans les Cours :
Je ne connais pas d'épiderme
Que sa verve n'émoustilla.
Il naquit même un jour de terme...
Pour faire passer ce jour-là.

Ne pouvant attaquer sa plume,
Des disciples de Juvénal
Ont fait plus d'un méchant volume
Pour bien prouver qu'il jouait mal :
Et les rivaux que son génie
Déjà de son temps essouffla,
Disaient : « Mauvaise comédie...
» Son jeu seul fait passer cela. »

Des hommes à l'esprit injuste
Ont beaucoup écrit, pour ternir
Le règne du monarque auguste
Dont se souviendra l'avenir.
Mais Louis eût été Tibère,
Néron, Claude ou Caligula,
Qu'il aurait suffi de Molière
Pour faire passer ce Roi-là.

Combien d'autres rêvant la gloire
N'auront récolté que l'oubli.
Personne n'en garde mémoire
Et ses œuvres, chacun les lit !
Que de grands noms qui croyaient vivre,
Hélas ! et que le temps voîla !...
Mais on n'a pas trouvé le livre
Qui doit effacer celui-là.

Après le café, M. Monval a communiqué aux convives qui n'avaient pas craint de s'attarder à une réunion *annuelle* trois documents curieux qu'il avait reçus le matin même de Montpellier.

Ce sont les photographies, faites par les soins de notre collaborateur M. L. de La Pijardière, de trois reçus écrits et signés par Joseph Béjart, sa sœur Madeleine, et Dassoucy, et conservés aux archives de l'Hérault.

Après avoir remercié son collègue de la bonne pensée qu'il avait eue de donner la primeur de ces documents aux moliéristes réunis pour fêter le 15 Janvier, M. Monval a soùmis à l'assemblée le projet d'une *Commission des autographes de Molière*.

La liste suivante a été adoptée à l'unanimité :

La présidence de la Commission sera offerte à M. Léopold Delisle, membre de l'Institut.

MM.	MM.
Henri Bordier ;	Paul Mesnard ;
Emile Campardon ;	Louis Moland ;
Etienne Charavay ;	A. de Montaiglon ;
Jules Claretie ;	Georges Monval ;
Jules Cousin ;	Ch. Nuitter ;
J.-J. Guiffrey ;	Alph. Pauly ;
Frédéric Hillemacher ;	Charles Read ;
Ludovic Lalanne ;	Ed. Thierry.

A onze heures, on s'est séparé, cependant que les deux Théâtres Français célébraient Molière : le premier, par un à-propos en vers d'Ernest d'Hervilly, *Molière en prison*, suivi de stances *Au Prisonnier du Châtelet*, l'Odéon par la *Première du Misanthrope*, comédie en prose de MM. Armand Ephraïm et Adolphe Aderer.

M. Ernest d'Hervilly est l'auteur de trois à-propos moliéresques : le *Docteur sans pareil*, le *Malade réel* et *Poquelin père et fils*, représentés avec succès à l'Odéon de 1875 à 1881 ; son *Magister* fut joué par les deux Coquelin

à la Comédie-Française le 15 janvier 1877. Le nouvel administrateur ne pouvait demander à un plus sincère et plus passionné moliériste l'à-propos de cette année.

M. d'Hervilly a choisi dans la vie de Molière une anecdote peu connue, qu'on chercherait vainement dans les biographies antérieures à 1863. C'est à cette date qu'Eudore Soulié publia pour la première fois les documents relatifs à l'emprisonnement du jeune Poquelin au Grand Châtelet. L'Illustre-Théâtre devait à son chandelier, Antoine Fausser, une fourniture de luminaire, et Molière, comme chef de troupe, dut aller en prison, faute de paiement. Il n'y resta pas longtemps, grâce à Léonard Aubry, qui se porta caution pour la somme réclamée. D'où *Molière en prison*, comédie en un acte, en vers, que nous avons applaudie le 15 janvier dernier à la Comédie-Française.

Sur cette donnée historique, mais peu propre à fournir une action scénique, le poète a greffé une petite fable légèrement enfantine : le geôlier Mascarat a une jolie filleule, Lucile, qui console le jeune prisonnier, tandis que Ragueneau, le pâtissier-poète, pénètre dans sa cellule avec des mannes bondées de victuailles, dans le dessein de le faire évader sous l'habit blanc d'un marmiton :

« Car, qui regarde et suit un pâtissier qui passe ? »

Il s'agit pour cela de griser Mascarat avec son propre vin et de lui dérober le trousseau de clefs qui pend à sa ceinture Ce vieux moyen de comédie devient inutile, grâce à la généreuse intervention de Léonard Aubry, « bon paveur ordinaire des bâtiments du Roy ». Molière est libre, s'arrache aux larmes de Lucile, et court retrouver ses camarades au jeu de paume de la Croix-Noire.

Il y a dans cette petite comédie de la bonne humeur et de

l'entrain, quelques détails vraiment poétiques et de jolis vers ; mais l'auteur n'a pu éviter le double écueil de ces sortes d'à-propos : faire parler un homme de génie, et ne pas escompter son immortalité.

On ne peut, il est vrai, demander au poète de parler la langue de Molière : les plus grands, Dumas père, madame Sand, y ont échoué ; mais je voudrais au moins qu'il parlât la langue du temps, et ses vers nous ont paru quelque peu frottés de parnassisme et de modernité. A côté d'une certaine recherche d'érudition précise, on est tout étonné d'entendre Molière parler de « son front pensif » et de son esprit « qui veut s'élancer vers la nue ». Comment, d'autre part, accepter que Ragueneau, qui ne connaît encore de Poquelin que *Gorgibus dans le sac* et la *Jalousie du Barbouillé*, le compare à Plaute et prédise que Molière « nourrira plus tard l'univers » ? En conscience, c'est trop tôt ! Il fallait rejeter cette prophétie dans les stances d'un éloquent enthousiasme : *Au prisonnier du Châtelet*, qui ont dignement couronné cette petite solennité.

M. d'Hervilly a réimprimé, comme appendice à sa pièce (1), le curieux *Sonnet à maistre Adam, le menuisier, pour Ragueneau, le pasticier.* Il attribue ces vers à « *Nico las* Beys, poète et bel esprit qui fit également partie de l'Illustre-Théâtre ».

Or, le sonnet se trouve dans les *Œuvres poétiques* de Charles Beys, et le camarade de Molière était prénommé Denis.

A l'Odéon, la *Première du Misantrope* célébrait Molière en prose. « *Après* » *la première* serait le vrai titre. La scène se passe dans le « foyer des artistes » (?) : le *Misanthrope*

(1) 1 vol. in-18. Paris, Ollendorf, 1 fr. 50.

vient de finir. Molière en costume d'Alceste, sa femme en Célimène, reçoivent les compliments de La Fontaine, de Despréaux et de Chapelle. Ce dernier entreprend de réconcilier les deux époux : il n'a pour cela qu'à évincer les galants qui papillonnent autour de M^lle^ Molière, puis à éveiller la jalousie de cette dernière en lui faisant croire que Molière est allé chercher des consolations auprès de M^lle^ de Brie. Célimène prie Alceste de lui faire répéter la fin du rôle qu'elle vient de créer. Molière donne la réplique à sa femme, qui modifie ainsi deux vers de son personnage :

« *Oui, je renonce* au monde avant que de vieillir,
« Et dans votre désert *j'irai* m'ensevelir. »

Voilà le dénouement changé : Alceste soupera chez Célimène ; les époux sont réconciliés... pour un soir.

Ce pastiche fort agréable a été favorablement accueilli par le public de l'Odéon. Les auteurs ont habilement enchâssé dans leur prose la touchante confidence à Chapelle qu'on lit dans la *Fameuse comédienne*, et que quelques commentateurs n'ont pas craint d'attribuer à Molière lui-même. Dans la brochure (1), le passage est guillemeté ; mais au théâtre on ne s'aperçoit pas de la soudure : n'est-ce pas le plus grand éloge qu'on puisse faire du style de cette petite comédie, dont le sujet lui-même ne peut vraiment passer pour une glorification de Molière ?

GEORGES MONVAL.

---

(1) 1 vol. in-12. Paris, Ollendorff, 1 fr. 50.

LA MUSIQUE
DE LA CHANSON DU *MISANTHROPE*

J'ai publié dans le *Moliériste*, tome v, page 343, l'air de la chanson *Si le Roy m'avoit donné* (ou plutôt, très exactement : *Si l' Roy me vouloit donner*), découvert par moi, tome III, n° 156, des *Parodies du Nouveau Théâtre Italien*.

M. A. Desfeuilles, avec une courtoisie charmante dont je tiens à le remercier, m'adressa dans un numéro suivant (tome VI, pages 22, 23, 24) quelques observations très judicieuses au sujet de ma petite trouvaille.

En lisant dans le *Moliériste* les lignes qui me concernaient, bien peu s'en est fallu que je ne prisse tout aussitôt la plume pour faire part à M. Desfeuilles des réflexions qu'elles me suggéraient immédiatement :

Et d'abord, ce n'est pas depuis quelques jours seulement que je pratique les *Parodies* trop peu connues du *Nouveau Théâtre italien*. Les trois précieux volumes de l'éditeur Briasson, depuis de bien longues années que je m'occupe de nos anciens timbres populaires, m'ont rendu les services les plus signalés, les plus inattendus, les plus inespérés. Combien de fois n'ai-je pas été mis à même de constater l'exactitude scrupuleuse de leurs renseignements, la fidélité parfaite de leurs textes musicaux !

Non, les deux parodistes n'ont pas cherché, parmi les airs de leur connaissance, celui qui pouvait le mieux s'adapter à la situation et leur fournir les meilleurs effets comiques : autrement il nous faudrait avouer, dans ce cas, qu'ils ont bien mal choisi !

L'air en question, en effet, est au contraire d'un archaïsme et d'une tonalité indécise qui n'ont pas peu contribué à le faire mettre promptement de côté par les vaudevillistes et les chansonniers. Mais du moment où les deux auteurs reproduisaient, à peu de chose près, les paroles même de la chanson retenue par Molière, ils étaient bien obligés de se servir de cet air, voilà tout, comme ils se sont servi d'une foule d'airs de Lully ou de Destouches dans des occasions semblables, c'est-à-dire uniquement parce qu'ils faisaient intervenir, dans leurs parodies, des versicules d'opéras célèbres de Quinault ou de Lamotte-Houdart.

Voilà ce que je voulais répondre sur le champ à M. Desfeuilles. Et cependant, je ne l'ai pas fait, quelque hâte que j'eusse d'offrir mes remercîments à ce dernier pour sa parfaite urbanité. — Pourquoi ? Parce que je n'avais aucune pièce nouvelle à apporter au débat. Or, les raisonnements, quelque excellents qu'ils puissent être, n'ont jamais valu la plus petite preuve, datée et bien convaincante...

Comme mon honorable correspondant, je me suis mis à chercher dans tous les recueils d'avant et d'après 1731 que j'avais sous la main... ceux d'*après* ne pouvaient pas me servir à grand'chose, car j'ai eu bientôt acquis la conviction que les indications : *Si le Roi m'avait donné,*

que l'on rencontre dans Favart, Vadé, Lattaignant et les autres chansonniers de la seconde moitié du dix-huitième siécle, se rapportent uniquement au timbre *Ma pinte et ma mie, ô gué,* qui a fait oublier définitivement les deux autres ; et qui, pour le dire en passant, pourrait bien être du compositeur Gilliers, à qui est attribuée la musique de la pièce de Dancourt : *Les Trois cousines* (1699), — dont le vaudeville final :

Jeunes filles qui portez
Blonde chevelure

est précisément écrit dans ce rhythme.

Tout dernièrement, mes recherches ont été enfin couronnées de succès : j'ai trouvé dans le *Théâtre de la Foire* (recueil en dix volumes, *sans tables*, et par conséquent fort difficile à consulter), tome III, sous le numéro 218, avec un couplet (page 17), chanté par un... cochon, dans *les Animaux raisonnables*, pièce en un acte jouée en 1718, l'air que je cherchais depuis si longtemps.

1718 ! neuf ans avant 1727 ! Personne ne songera plus à m'opposer que la mélodie du recueil de Briasson *a pu être singulièrement altérée*, du moment où elle se retrouve, intacte, au n° 218 du tome III du *Théâtre de la Foire*, de Le Sage et d'Orneval !!...

Cette mélodie, en effet, est tellement et si scrupuleusement semblable à celle que nous avons donnée dans *le Moliériste*, qu'en vérité il nous paraît complètement inutile de la reproduire ici. Nous nous contenterons donc de renvoyer nos lecteurs à notre premier article.

Il existe cependant une différence entre le texte de 1727 et celui de 1718 ; bien minime, sans doute, mais

ayant cependant son intérêt, et que nous aurions grand tort de passer sous silence. Dans les *Parodies* (tome III, n° 156), l'air en question commence page 39 et finit page 40. Or, à la page 39 la clef est vide, à la page 40 elle a un bémol sur le *si*. *Au premier abord*, frappé de la singularité tonale de cet air qui commence en *ré* mineur et se termine en *sol* également mineur, je m'étais demandé si l'air n'avait pas été transposé par le graveur à la page 39, et continué par mégarde dans l'ancien ton à la page 40. Un examen plus attentif m'eut bientôt prouvé, à n'en pouvoir douter, que l'air, tout intonal, tout bizarre qu'il semble être au premier abord, forme bien un tout complet et voulu tel quel (1). Sa tournure étrange fournit même un argument sans réplique de sa fidélité, et surtout de sa grande antériorité à la date de 1727.

Aujourd'hui, ayant le texte du *Théâtre de la Foire* sous les yeux, avec le *si* toujours bémolisé, j'ai la satisfaction de reconnaître que j'avais bien vu ; et qu'en outre l'air de la chanson du *Misanthrope*, conservé par les deux parodies de 1718 et de 1727, ne peut-être, *précisément à cause de sa singularité tonale*, que celui retenu par Molière, et que deux timbres postérieurs ont, depuis, si complètement fait oublier.

---

(1) Remarquez que le morceau est, dans les *Parodies*, parfaitement écrit d'après les habitudes du temps. On notait alors les airs en *ré* mineur (ou, comme on disait alors, en « D la ré ») avec une clef vide, et ceux en *sol* mineur (ou en « G ré sol bémol ») avec une clef armée d'un seul bémol.

Aujourd'hui nous aurions, dans le premier cas *un* bémol à la clef, et *deux* bémols dans le second.

Le rhythme poétique de cette vieille chanson, adopté par Victor Hugo pour son *Charmant gazon* (Nouvelle chanson sur un vieil air) et par tant d'autres poètes modernes, était loin d'être nouveau en France au dix-septième siècle. Je n'en veux pour preuve que le couplet suivant, de Thibaut IV, comte de Champagne et roi de Navarre (1), que je trouve page 99 de l'excellente *Histoire de la Musique* (Paris, A. Quantin, 1884) de M. H. Lavoix fils :

L'autre jour en mon dormant,
Fui en grant doutance
D'un jeu parti en chantant
Et en grant balance,
Quant amours me vint devant
Qui me dit : « Que vas querant ?
Trop a corage movant,
Ce te vient d'enfance. »

Par malheur, M. Lavoix ne donne pas la musique de ce chant, et je ne suis pas à Paris pour consulter les manuscrits (2) de la Bibliothèque nationale où (peut-être !...) elle se trouve...

Si la mélodie que nous avons donnée, tome V, page 343 du *Moliériste*, appartenait, en réalité, au XIII^e^ siècle, c'est alors qu'il ne faudrait plus s'étonner de sa tournure moyen-âge ni de sa tonalité indécise !...

ANATOLE LOQUIN.

---

(1) Né à Troyes en 1201, mort dans la même ville en 1254 — ou peut-être à Pampelune en 1253.

(2) N° 184, supplément français ; n° 65, fonds Cangé, n° 2719, fonds La Vallière.

LA « FAMEUSE COMÉDIENNE » ET LA « VIE DES SAINTS ».

M. Ch.-L. Livet, en réimprimant, il y a dix ans, les *Intrigues de Molière et celles de sa femme*, a été naturellement conduit à se demander quel fut l'auteur de ce pamphlet anonyme.

Après avoir rappelé les opinions diverses qui l'ont successivement attribué à Blot, à Chapelle, à Racine, à La Fontaine, à une demoiselle Boudin (prétendue comédienne de campagne dont on n'a pu jusqu'ici constater même l'existence (1), M. Livet, frappé du nom de l'imprimeur, Rottenberg, porté sur l'édition de Francfort, remarque que ce nom traduit exactement Montrouge, Rougemont, Montrose, Rosemont, *Rosimont*. De là à attribuer le libelle au comédien-poète qui succéda à Molière dans son emploi, il n'y avait qu'un pas ; et M. Livet s'est hâté de le faire en comparant le style de la *Fameuse Comédienne* à celui de la *Vie des Saints*, publiée quelques années plus tôt sous le nom de J.-B. Dumesnil, que Beauchamps, La Vallière, de Mouhy,

(1) M. Livet n'a pas mentionné l'attribution la plus acceptable, qui en a été faite par M. J. Bonnassies, à Mlle Guiot, comédienne connue, rivale et ennemie de Mlle Molière.

et d'autres après eux, ont considéré à tort comme le « nom de famille » de Rosimond.

Rosimond s'appelait de son vrai nom *Claude de La Rose*, et le Jean-Baptiste Dumesnil qui a écrit, ou du moins signé, la *Vie des Saints*, existait en chair et en os, ainsi qu'en témoignent les actes suivants, que j'ai eu la bonne fortune de retrouver dans la poussière d'un minutier :

Le 4 novembre 1675, Jean-Baptiste De la Tour, sieur Dumesnil, demeurant à Paris, rue du Heurlepoix, paroisse Saint-André des Arts, donnait pouvoir et procuration à Rosimond de « pour luy et en son nom, traiter avec tel » marchand libraire qu'il advisera bon estre de l'ouvrage » FAIT PAR LEDIT SIEUR CONSTITUANT, intitulé l'*Abrégé de la* » *Vie des Saints tiré des Autheurs Ecclésiastiques.* »

Et le lendemain, Rosimond passait, par-devant les notaires Moufle et Bigot, l'acte suivant que nous publions pour la première fois :

Traité et Convention.

Du 5 novembre 1675.

Fnt presens sieur Claude De la Roze sieur de Rozimont bourgeois de Paris (1) y demeurant rue Mazarine psse St Sulpice au nom et comme procureur de Jeanbaptiste de la Tour (2), sieur

(1) Rosimond était alors depuis 2 ans (3 mai 1673) comédien du Roy à l'Hôtel Guénégaud. Il faisait auparavant partie de la troupe du Marais.

(2) Par une coïncidence probablement fortuite, le nom de théâtre du frère de Rosimond, Jean de La Rose, comédien de campagne, était *De La Tour*.

Dumesnil (1), de luy fondé de procuration passée par-devant Lange et Bigot, l'un des no^res soubés le quatre du present mois specialle pour l'effet des présentes, demeurée cy attachée, et auquel sieur Dumesnil il promet de s'obliger sy besoing est faire ratiffier ces presentes toutes fois et quantes, d'une part.

Et Jean Lucas, (2) marchand libraire en la ville de Rouen, y dem^t estant de present en celle de Paris, logé chez le sieur Estienne Lucas, marchand libraire à Paris, rue S^t Jean de Beauvais, *à la Bible d'or*, prés le puits Certain, d'autre part;

Lesquelles parties és noms ont convenu entre elles de ce qui ensuit. C'est à savoir que led. sieur de Rozimont promet et s'oblige envers led. s^r Jean Lucas de luy fournir et livrer dans le premier jour de l'an prochain soixante-seize, un livre intitulé *Nouvelle Vie des Saints tirée des Autheurs Ecclésiastiques*, avec le privilége, au moyen de quoy led. s^r Jean Lucas promet et s'oblige aussy envers led. s^r de Rozimont aud. nom de payer la somme de six cens livres en cette ville de Paris, francs et

(1) En mai 1673 je trouve à Montereau-sur-Seine, un autre Jean-Baptiste Dumesnil ci-devant bourgeois de Paris.

(2) Dix ans plus tôt, il y avait à Rouen deux libraires de ce nom : *Jean et Jacques* Lucas.

deniers, quatre mois après la première édition qui aura esté faite dud. Livre, Et en cas d'une seconde, il s'oblige de payer pareille somme de six cens livres quatre autres mois après; Et en cas de la troisième, la somme de trois cens livres quatre mois aussy après. En outre promet led. s^r Jean Lucas de fournir et livrer aud. s^r de Rozimont aud. nom en cette d. ville de chaque Edition trente exemplaires dud. livre reliez et couverts en veau, etc., etc.

Jean Lucas.	De La Rose *dit Rosimond.*
Moufle.	Bigot.

Les « *Vies des Saints pour tous les jours de l'année, recueillies des SS. Pères, des Auteurs Ecclésiastiques, de plusieurs Martyrologes et du Bréviaire romain* » furent en effet imprimées à Rouen, où Rosimond avait joué la comédie avant de débuter à Paris. Le privilège avait été accordé pour 15 années à J.-B. Dumesnil le 28 janvier 1677 (1). Mais le volume, gros in-4° de 312 et 327 pp., ne fut achevé d'imprimer que le 1^er mars 1680, puis aussitôt mis en vente chez Guillaume Desprez, auquel Jean Lucas, cessionnaire de Dumesnil, avait transporté le privilège.

Comment concilier ces faits, établis par des documents

(1) Et non pas février, comme l'a dit M. Livet.

authentiques, avec la déclaration formelle de Rosimond lui-même, relevée par M. Maurice Tourneux (1) sur le catalogue de sa bibliothèque conservé à Saint-Pétersbourg :

« *Recueil des Vies des Saints tirés des Autheurs Ecclésiastiques*, par du Mesnil, nom *emprunté par moi*, Rosimon, Autheur du Livre. A Paris, 1677 (2) » ?

Cette savante compilation fut-elle le résultat d'une collaboration ? ou J.-B. Du Mesnil ne fut-il qu'un prête-nom en cette circonstance ?

Restera toujours à savoir si l'auteur du livre est aussi celui de la *Fameuse comédienne*, comme l'a facilement supposé M. Livet.

Georges MONVAL.

---

(1) Voir l'intéressant article sur *la Bibliothèque de Rosimond* dans la précédente livraison du *Moliériste* (VII, p. 305).

(2) Comment même expliquer cette date, puisque l'achevé d'imprimer est du 1er mars 1680 ? La dédicace, à Mme la chancelière d'Aligre, et signée *****, porte la date du 1er avril 1677 ; les approbations de docteurs sont du 7 octobre de la même année.

POURCEAUGNAC EN CHINE

Une jeune et charmante comédienne a eu entre les mains le manuscrit d'une « *Relation du voyage de la Chine sur le vaisseau le Duc de Chartres* (1), *parti du port de l'Orient en Basse-Bretagne, l'an 1754* », journal du Dr Bernard, médecin de la marine (2). Elle a bien voulu nous communiquer l'extrait suivant, daté de décembre 1755 et portant en marge : *Comédie-Française* (p. 144 du manuscrit).

Les soldats français ayant à leur tête des sergents et des caporaux qui avaient du goût pour les tragédies représentèrent quelques pièces, telles que l'*Enfant prodigue* (3), Mr DE POURCEAUGNAC, le *Glorieux* (4), le *Bourgeois du Village* (5), etc. Ils mettaient des affiches dans tous les hams des Européens, et ils prirent le titre de Comédiens de la compagnie française. Leur théâtre était bien décoré dans un petit ham qui ne laissait pas de contenir 2 ou 300 personnes. On n'y entrait que par billets, et les Chinois qui y prenaient plaisir s'empressaient d'occuper les places. Ils avaient formé un orchestre de violons, de fluttes et d'aubois (*sic*).

On voit que le Théâtre des Zouaves avait de qui tenir au bout d'un siècle.

G. M.

---

(1) « Vaisseau le *Duc de Chartres*, appartenant à la Compagnie des Indes, allant à la Chine sous le commandement de M. de La Palissade. » (Arch. du Ministère de la marine).

(2) Jean-Baptiste Bernard, de Carpentras en Avignon, chirurgien-major, avait 45 livres de gages par mois. — François-Joseph Gautier de La Palissade, de Saint-Malo, capitaine, touchait 200 livres. (Arch. du Ministère de la marine).

(3) Comédie en 5 actes de Voltaire, représentée en 1736 et restée au répertoire.

(4) Comédie en 5 actes de Destouches, représentée en 1732 et restée au répertoire.

(5) On ne connaît pas de pièce de ce nom. Ne serait-ce pas le *Bourgeois de Falaise*, comédie de Regnard (1696) ou encore les *Vacances* de Dancourt, comédie représentée aussi en 1696, et dans laquelle on berne d'importance le procureur Grimaudin, jouant au seigneur de village.

BIBLIOGRAPHIE

—

Le Molière-Hachette. — Le tome IX, qui vient de paraître, contient: *les Femmes savantes*; le *Malade imaginaire* avec ses appendices (extraits du texte de 1675, actes I et III; *la Cérémonie* avec les passages interpolés; des extraits du *Candelaio* de G. Bruno Nolano et de *Boniface et le Pédant; la 3e journée du divertissement de Versailles en 1674*, d'après la *Relation* officielle de Félibien, plus une note sur les Intermèdes); la *Gloire du Dôme du Val-de-Grâce;* les *Poésies diverses*, parmi lesquelles on n'a, sagement et prudemment, admis que les authentiques: le *Remerciement au Roi*, le *Sonnet* à la Mothe-le-Vayer; les *Quatrains* sur l'Esclavage de N.-D. de la Charité, les *Bouts-Rimés* et le Sonnet au Roi sur la conquête de la Franche-Comté; enfin, une très utile « table alphabétique des œuvres de Molière et des noms propres qui s'y rencontrent ». Il est regrettable que ce travail n'ait pas embrassé aussi les noms cités dans les notices et les notes; mais ce serait trop demander, et il aurait fallu presque un volume de plus.

Nous ne pouvons aujourd'hui nous arrêter, comme il conviendrait à chacune des quatre nouvelles notices de M. Paul Mesnard, que nous étudierons à tour de rôle. Mais nous devons signaler spécialement son judicieux résumé de l'histoire des *Femmes savantes*, son étude attentive des différentes éditions du *Malade imaginaire*, et les excellentes

pages qu'il a consacrées au poème trop peu connu de Molière sur les fresques de son ami Mignard. M. Mesnard appuie particulièrement sur ce fait, signalé par le *Dictionnaire* de Moreri et pressanti par Ch. Blanc, que Molière a imité, dans sa *Gloire*, et parfois traduit le poème latin du peintre Du Fresnoy : *De arte graphica.*

Voilà donc terminée, quant aux Œuvres de Molière, cette incomparable édition, véritablement digne de son titre : *Edition des grands écrivains.*

M. P. Mesnard prépare le volume qui doit contenir la *Notice biographique* et la *Bibliographie.*

Le *Lexique* et l'*Album* paraîtront successivement. Après quoi, la maison Hachette aura bien mérité de faire graver, à la suite du mot *Fin* : « Exegi monumentum ! »

Recueil sur la mort de Molière (1). — Tel est le titre du 14e volume de la *Nouvelle collection moliéresque*, arrêtée au *Médecin volant* par la mort du regretté bibliophile Jacob, et dont la continuation a été confiée à notre directeur, M. Georges Monval.

M. Monval a réuni dans ce *Recueil* les actes relatifs à la mort de Molière, le double placard lyonnais dont on ne connaît qu'un seul exemplaire; les vers *sur la Mort imaginaire et véritable de Molière*, signés Polimène; les épitaphes françaises et latines qui n'avaient pas encore été recueillies par M. Paul Lacroix ; quelques fragments de Boileau, Boursault, Regnard, etc., en l'honneur de Molière ;

(1) Paris, *Librairie des Bibliophiles*, Jouaust et Sigaux, 1 vol. in-12 tiré à 300 exemplaires sur papier vergé : 5 fr. 50. — 20 sur Chine et 20 sur Whatman, 11 fr.

la rarissime *Ombre de Molière et son Epitaphe*, par Dassoucy, le morceau capital du volume ; enfin les vers gravés au bas des portraits de Molière.

Le catalogue alphabétique qui termine le recueil est une véritable bibliographie des épitaphes de Molière, et permet d'embrasser d'un coup d'œil le nombre de poésies inspirées par la mort du grand comique.

La notice substantielle qui précède ce travail témoigne du soin avec lequel il a été fait par M. Monval, qui prépare le tome xv de la collection : les *Lettres au Mercure sur Molière, sa vie, ses ouvrages, et les comédiens de son temps*, paraîtront en avril prochain.

⁂

La « Bibliothèque des Merveilles » d'Hachette vient de publier *le Monde des Atômes*, par Wilfrid de Fonvielle. Le chapitre VII est intitulé : *la Philosophie atomique de Molière* (p. 70-81) ; il est accompagné d'une figure : *Sganarelle et le docteur Pancrace*, gravée par M. Auguste Joliet, de la Comédie-Française, d'après un dessin de Camille Gilbert.

⁂

A lire dans *Lyon-Revue* de septembre et octobre 1885 (57e et 58e livraisons) : 1° Une *Lettre à M. Eud. Soulié*, réponse de M. C. Brouchoud (p. 134-145) avec une figure sur bois représentant la Manécanterie de Saint-Jean ; 2° *Double question : la « Marquise », Molière à Vienne*, par M. Aug. Baluffe (146-156).

⁂

La Décade du 20 janvier a publié une assez spirituelle facétie : *La vérité sur Molière*, par feu Diogène (p. 69-73) ; et le *Mirliton* du 15, *L'enterrement de Molière*, poésie de George Herbert.

DU MONCEAU.

ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

Janvier 1686.

Mercr. 2. — Cinna. — *Escarbagnas.* . . . . . 343 l. 15 s.
Vend. 4. — A Versailles : Britannicus. — *Les Fragmens.* . . . . . Serv. de la cour.
Mercr. 9. — Mitridate. — *Les Prétieuses.* 561 15
Vend. 11. — A Versailles : *Le Malade imaginaire.* (Acteurs : Mrs La Grange, Guérin, Du Croisy, Desmares, Rosimond, Raisin l'aîné, De Villiers, Beauval, D'Auvilliers. — Actrices : Mlles Guérin, La Grange, Beauval, Fréville, la petite La Grange (pour Louison), Poisson, Du Rieu). 16 acteurs.
Noms des Danceurs qui ont esté employez au balet du *Malade imaginaire*, lesquels se sont fournis de bas de soye et d'escarpins : Mrs Lamontagne, Desaux, Dufort, Barbier, Levesque, Nivelon, Diau, Des Noyers, St Michel et le petit Courselle, Renaud. Verdier pour le clavessin, plus sept violons faisant en tout 19 hommes; plus un menuisier pour faire la décoration, 4 l. 10 s. pour sa journée et sa nourriture. . . Serv. de la cour.
Mercr. 16. — *Le Festin de Pierre* (au maistre d'hôtel, 10 s.). 548 5
Vend. 18. — *Le Misantrope.* 438 5
Mercr. 23. — *Tartuffe.* — Le semblable à soy-mesme. 657 15
Vend. 25. — *L'Escole des Maris.* — *George Dandin.* 396
Sam. 26. — Attila. — *Le Médecin malgré luy.* . . 774 15
Mercr. 30. — *L'Avare.* 481 5

Recette du mois : 24,397 l. 5 s. — Part : 771 l. 10 s.

Janvier 1786.

Lundy 2. — Les méprises. — *George Dandin.* . . . 1043 l. 14 s.
Mercr. 4. — Les méprises. — *Pourceaugnac.* . . . 795 4
Sam. 7. Le mariage fait et rompu. — *Amphitrion.* 719 5
Mardy 10. — A Versailles, au nouveau théâtre, près la Chapelle : *Dépit amoureux.* — Le Galant jardinier. . . . . Serv. de la cour.
Jeudy 12. — *Tartuffe.* — Les Plaideurs. 1164 4
Vendr. 13. — *Dépit amoureux.* — Le Galant jardinier. 483
Mardy 17. — Mélanide. — *Le Médecin malgré luy.* 449 14
Jeudy 26. — A Versailles : Blanche et Guiscard. — *Le Mariage forcé.* . . . . . Serv. de la cour.
Vendr. 27. — *Le Bourgeois gentilhomme.* 3594 16

G. M.

BULLETIN THÉATRAL

—

Comédie-Française. — Dimanche 27 décembre, matinée: le *Mariage forcé*, *Tartuffe* et les *Précieuses ridicules*. Recette : 4,073 fr. 50. — Vendredi 1er janvier, les *Femmes savantes* (MM. Coquelin cadet, Silvain, Joliet, Roger, Villain, Baillet, Leloir; Mmes Broisat, Lloyd, Amel, Durand, Kalb); le *Malade imaginaire* (MM. Got, Coquelin, Thiron, Barré, Prudhon, Martel, Roger; Mmes Jouassain, Barretta, Samary, petite Moreau), et la *Cérémonie* (M. Got, le prœses). Recette : 4,800 fr. — Samedi 9, le *Mariage forcé* (MM. Martel, Joliet, Villain, Truffier, Le Bargy, Leloir, Gravollet; Mlle Fayolle); *Tartuffe* (MM. Delaunay, Maubant, Coquelin, Febvre, Silvain, Boucher, Laugier; Mmes Jouassain, Samary, Muller, Pierson); les *Précieuses ridicules* (MM. Coquelin, Garraud, Boucher, Roger, Villain, Truffier, H. Samary, Mmes Samary, Martin, Kalb). Recette : 3,558 fr. 50. — Vendredi 15, 264e anniv^re de la naissance de Molière : *Dépit amoureux* (MM. Boucher, Joliet, De Féraudy, H. Samary; Mlles Durand, Kalb); l'*Avare* (MM. Got, Delaunay, Coquelin cadet, Prudhon, Martel, Joliet, Roger, Villain, M. Laugier joue Harpagon pour son 2e début; Mmes Barretta, Granger, Muller). Première de *Molière en prison*, à-propos en vers de M. Ernest d'Hervilly (MM. Le Bargy, Leloir, De Féraudy; Mlle Durand). *Stances* dites par Mlle Durand, et

Couronnement du buste. Les *Précieuses ridicules*. Recette : 5,859 fr. — Dimanche 17, matinée : *Dépit amoureux*, deuxième de *Molière en prison* et l'*Avare* (3,479 fr.). — Mardi 19 et jeudi 21, même spectacle (MM. Truffier remplace M. de Féraudy dans Gros-René ; Mlle Frémaux, Mlle Muller dans Marianne. Recettes : 7,196 fr. 50 et 6,650 fr. 50). — Dimanche 24, matinée : cinquième de *Molière en prison*.

Odéon. — Vendredi 15 janvier, soirée populaire à prix réduits : le *Misanthrope* (M. Albert Lambert ; Mlle Nancy Martel), 1re de la *Première du Misanthrope*, à-propos en 1 acte, en prose, de MM. Armand Ephraïm et Adolphe Aderer fils, et le *Malade imaginaire* suivi de la *Cérémonie*, présidée par l'excellent Fréville, le doyen de la Rive Gauche. — Lundi 18, soirée populaire : même spectacle. — Lundi 25, soirée populaire : *Tartuffe* et 3e de la *Première du Misanthrope*.

Palais de l'Industrie. — Dimanche 3 janvier, le 1er acte des *Femmes savantes* (Mlles Hadamard et Marie Colombier ; M. Paul Mounet).

Salle de l'Ermitage, 29, rue de Jussieu. — Dimanche 17 janvier, matinée donnée par les élèves de M. Talien en l'honneur de la naissance de Molière : le 1er acte du *Misanthrope* et la scène de Célimène et d'Arsinoé. Fragments du 3e acte de l'*Ecole des Maris* et du 1er des *Femmes savantes* ; le 2e acte de l'*Ecole des Femmes* ; la scène de Louison du *Malade imaginaire* ; l'acte III du *Tartuffe* ; *A Molière*, à-propos en vers de M. Charles Raymond.

MONDORGE.

Le Directeur-Gérant : Georges MONVAL.

SEPTIÈME ANNÉE

NUMÉRO 84 MARS 1886

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

H. de Bornier, C. Brouchoud, E. Campardon, J. Claretie,
F. Coppée, E. Cottinet, G. Depping, P. d'Estrée,
V. Fournel, J. Guillemot, F. Hillemacher,
A. Houssaye, H. de Lapommeraye, G. Larroumet, J. Loiseleur,
P. Mesnard, L. Moland, A. de Montaiglon, Eug. Noel,
Ch. Nuitter, E. Picot, L. de la Pijardière,
Ed. Thierry, E. Thoinan, etc.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE

PARIS

TRESSE & STOCK, LIBRAIRES-ÉDITEURS

8, 9, 10, 11, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS

1886

SOMMAIRE DU NUMÉRO LXXXIV

SEPTIÈME ANNÉE

BAKKHOS, POÉSIE. — Th. de Banville.
MOLIÈRE JUGÉ PAR MOUFLETTE. — P. d'Estrée.
MADELEINE BROHAN INTERPRÈTE DE MOLIÈRE. — G. d'Heylli.
BIBLIOGRAPHIE. — Du Monceau.
ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES. — G. M.
BULLETIN THÉATRAL. — Mondorge.
INDEX ALPHABÉTIQUE.
TABLE DES MATIÈRES.

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, 13 FRANCS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE et STOCK, 10, Galerie du Théâtre Français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 79, boulevard de Clichy, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.

BAKKHOS

Fragment du prologue dit par M. Coquelin aîné à la représentation de gala du 26 Janvier, à l'Opéra.

. . . . . .

. . . . . .

O mes filles, gardez vos fronts tachés de lie
Sous la pourpre héroïque et sous le péplos blanc !
O Melpomène, et toi, vendangeuse Thalie,
Buvez toujours le flot généreux de mon sang.

O chanteuses, gardez toujours l'antique ivresse
Et n'oubliez jamais votre berceau natal,
Toi, la dominatrice, et toi, la charmeresse,
Soûlez-vous de ce vin qu'on nomme l'Idéal !

. . . . . .

Et toi, ma préférée, ô folle Comédie,
Montre ton rire en fleur, pareil au lys éclos !
Que ton regard s'allume, ainsi qu'un incendie :
Fais tintinnabuler tes grappes de grelots!

Que le doux vent d'été baise ta gorge nue !
La lèvre humide encore du nectar que tu bois,
Montre l'Humanité, cette race ingénue,
Pareille, en sa démence, aux animaux des bois !

. . . . . .

Ris avec Plaute, avec l'ingénieux Térence !
Mais, en donnant la vie à leurs acteurs bouffons,
Enivre-toi déjà, Muse, de l'espérance
Qui tombe jusqu'à toi du haut des cieux profonds.

Car pour mêler sa flamme avec la fange humaine,
Pour livrer l'Imposteur à l'éternel tourment,
Et montrer le roi Zeus rêvant aux pieds d'Alcmène,
Un Homme un jour viendra, qui sera ton amant.

Oui, celui-là, sur qui tout mon espoir se fonde,
C'est le penseur sublime et le grand ouvrier,
C'est le Contemplateur à la tête féconde
Qui sera, comme un Roi, couronné de laurier.

Tu baiseras son front de ta bouche ravie,
Et tu le serviras avec fidélité.
Mais lorsque ce génie aura quitté la vie
Pour grandir, triomphant, dans l'immortalité,

Reste, après lui, pensive, auguste et familière,
Et, comme aux premiers jours de ton matin vermeil,
O fille de Bakkhos, amante de MOLIÈRE,
Nymphe, bois notre vin de pourpre et de soleil.

Garde pieusement la joie et le délire
Que ce Poète a mis dans ton œil radieux,
Et souviens-toi toujours, déesse, que le Rire
Est le plus beau présent qui nous vienne des Dieux !

THÉODORE DE BANVILLE.

MOLIÈRE
JUGÉ PAR MOUFLETTE.

I.

Avez-vous jamais entendu parler de Mouflette ? — Le nom est assurément folâtre ; mais l'écrivain qui en est affligé est un auteur fort sérieux. Homme de goût et critique avisé, il a publié, en 1689, sous ce titre, peut-être précieux, *La Prévention du Cœur et de l'Esprit* (1), un petit livre bourré d'observations judicieuses, qui me paraît avoir échappé jusqu'à présent aux investigations des curieux.

Les bibliographes qui mentionnent une édition de cet opuscule, parue en 1742, indiquent bien celle de 1689, mais ne l'ont jamais rencontrée ; et Bruys n'en donne qu'un compte-rendu insignifiant dans ses Mémoires.

Or, j'ai eu la bonne fortune de trouver à la Bibliothèque de l'Arsenal l'édition de 1689 ; et j'ai pu m'assurer par moi-même que le livre de Mouflette était digne de quelque attention.

C'est une pièce qui appartient au dossier volumineux

(1) *De la Prévention du Cœur et de l'Esprit* divisée en deux entretiens, par Mouflette. — Paris, Martin Jouvenet, 1689.

de la querelle des anciens et des modernes, et qui, sans prendre autrement parti pour Perrault et consorts, affirme hautement les droits et le génie des trois grands maîtres de la scène française : Corneille, Racine, Molière.

En ces temps primitifs où les discussions politiques n'absorbaient pas exclusivement les loisirs des cercles, ruelles et salons parisiens, les questions littéraires formaient à peu près le fond de la conversation courante. On disputait de part et d'autre avec une certaine chaleur; et il n'était pas rare que la discussion, commencée sur le ton de la courtoisie, dégénérât en véritable querelle. Tel est le point de départ de *La Prévention du Cœur et de l'Esprit*.

Sulpitius et Félician ont échangé, à propos du parallèle des anciens et des modernes, des paroles un peu vives et s'en gardent mutuellement rancune. Pour les réconcilier, Cécilius les réunit dans sa maison des champs; et là recommence, mais dans des termes plus parlementaires et sous la direction du maître du logis, cette joûte littéraire où chacun des concurrents cherche à faire prévaloir le plus galamment du monde ses idées et ses arguments.

Tous deux, je devrais dire tous trois, parce que Cécilius ne tarde pas à descendre dans la lice, en arrivent insensiblement à s'occuper des poèmes dramatiques, dont « l'amour est en quelque sorte l'âme. »

Cette petite académie reconnaît tout d'abord qu'il importe de juger sans parti-pris, ni préjugés, avec impartialité et indépendance. Ainsi s'explique le titre du livre : *De la Prévention du Cœur et de l'Esprit*. Quoiqu'en puissent prétendre les partisans d'Aristote et les admirateurs de l'antiquité, ils ne sauraient contester le génie des trois

plus grands poètes dramatiques du XVII^e siècle, de Corneille, de Racine, de Molière qui « a fait des portraits si » naturels et si ressemblants que nous ne manquons jamais » de nous y reconnoistre. »

Nous avons aujourd'hui, dit l'un des interlocuteurs, trois excellents hommes qui ont enrichi la scène d'ouvrages qu'il sera toujours difficile d'égaler et peut-estre impossible de surpasser. Ce qu'il y a de singulier icy, c'est qu'ils sont tous trois originaux : tous trois ont pris des routes différentes pour se rendre illustres par leurs écrits.

Cependant Félician fait observer à ses amis que Molière était aussi capable d'écrire une excellente tragédie qu'une bonne comédie ; il n'en veut d'autre preuve que *Psyché*, « où ce qui est de lui, surtout la première scène du » second acte, ne le fait pas voir inférieur à Corneille. »

— D'accord, répond Sulpitius, « l'esprit de Molière » était assez élevé pour lui faire faire de bonnes pièces » sérieuses aussi bien que des risibles, s'il eût voulu » y travailler »; mais Corneille et Racine ont réussi également dans la comédie ; et cependant ils lui ont préféré le genre tragique.

La conclusion se trouve donc tout naturellement indiquée ; Sulpitius l'avait déjà laissé pressentir :

Les deux premiers, dit-il, doivent l'emporter sur le troisième parce que la tragédie est beaucoup plus noble que la comédie. Molière a beau dire dans la critique ou plutôt dans l'apologie de son *Ecole des Femmes : Qu'il est plus aisé de se guinder sur de grands sentiments, braver en vers la Fortune, accuser les Destins et dire des injures aux dieux, que d'entrer comme il faut dans le ridicule des hommes et rendre agréablement sur le théâtre les défauts de tout le monde*, etc... Pourvu qu'on assaisonne son ouvrage de quelques traits de satire du siècle et qu'on y sème de temps en temps de ce qu'on appelle de bons mots, le jeu des acteurs, leurs postures et leurs grimaces suppléent au reste, et ne manquent pas de divertir et de faire rire, qui est le but que l'auteur s'est proposé.

Cette épigramme n'est pas à l'adresse de Molière ; elle vise ses contemporains qui se contentaient d'esquisser à la hâte l'ébauche d'une comédie et qui s'en remettaient ensuite à leurs interprètes du soin de la faire valoir, exemple qui depuis n'a pas manqué d'imitateurs. Au reste, Sulpitius n'hésite pas à le reconnaître :

> On dira, ajoute-t-il, que les comédies de Molière n'ont point les défauts que j'attribue à celles dont je viens de parler, qu'elles sont pleines de portraits et de caractères parfaitement remplis, qu'on s'y voit, qu'on s'y reconnaît à chaque endroit, et que c'est enfin l'Homme au naturel qu'il présente à nos yeux.
>
> J'en conviens; et c'est par là que Molière a établi sa réputation et s'est fait distinguer de tant d'autres qui l'ont précédé et qui l'ont suivi.

Mais nos critiques n'en persistent pas moins à proclamer la supériorité de la tragédie sur la comédie. Leur argumentation ne laisse pas que d'être spécieuse ; je ne veux pas m'attarder à la combattre ; je l'indiquerai en quelques lignes. Ils prétendent que la peinture des caractères et des passions dans la tragédie est plus difficile : « l'auteur comique, disent-ils, peut écrire dans le cabinet des copies ressemblant aux originaux qu'il a vus. » Mais comment l'auteur tragique saura-t-il peindre les portraits de grands rois et de princes illustres ; comment pénètrera-t-il leurs vues politiques et leurs secrets d'affaires ; comment apprendra-t-il le langage et les intrigues des cours ?

II.

A ces généralités succède une étude spéciale et approfondie de l'œuvre de Molière, étude qui débute par la plus piquante des surprises.

C'est Voltaire, dit M. Paul Mesnard, l'éditeur consciencieux du théâtre de notre grand comique, c'est Voltaire qui fit remarquer pour la première fois, dans la préface de *Marianne* (1725), que Mithridate et Harpagon « se servent du même artifice pour découvrir l'intelligence qui est entre leur fils et leur maîtresse. »

Eh bien ! j'en demande pardon à M. Paul Mesnard, mais cette fois Mouflette a eu de l'esprit avant Voltaire ; et désormais ne mettons plus en scène que Mouflette, car c'est lui seul qui parle, on le devine de reste, sous les noms supposés des trois personnages de son dialogue.

Donc, Mouflette a signalé cette curieuse coïncidence entre *l'Avare* et *Mithridate*, et j'aime à croire que Voltaire l'aura ignorée. Autrement, il n'aurait pas manqué de faire des gorges chaudes sur le nom de notre auteur, lui qui s'égayait si volontiers sur les vocables bizarres de Nonnotte et de Patouillet.

Mouflette analyse minutieusement, dans la tragédie de Racine et dans la comédie de Molière, les scènes qui lui offrent le plus de points de ressemblance, et il conclut ainsi pour l'*Avare* :

« Quoique cette pièce ne soit écrite qu'en prose, c'est assurément une » des meilleures de Molière. Le caractère d'Harpagon est une peinture » admirable ; j'aime surtout à le voir aux prises avec son fils, lorsqu'il » le reconnaît pour celui à qui il doit prêter de l'argent. » Toutefois il

blâme « la reconnoissance du dénouement de la pièce, trop guindé et » trop peu vraisemblable, présentant d'ailleurs trop de rapport avec » celle qu'on voit dans *Scapin*. »

D'accord sur ce point avec un certain nombre de critiques, Mouflette accepte difficilement la plupart des dénoûments de Molière. Il ne les trouve pas heureux, « même ceux de ses plus excellents ouvrages, comme du *Misanthrope* et des *Femmes savantes*. » Il se prononce plus sévèrement encore contre les dénoûments du *Bourgeois gentilhomme* et du *Malade imaginaire*: « il n'y a rien, dit-il, de plus opposé au bon sens, » mais il ajoute, en guise de correctif: « la beauté du spectacle sauve tout cela. »

Ces diverses appréciations du génie de Molière ne brillent, je le sais, ni par la nouveauté, ni par l'originalité : elles ont été répétées déjà tant de fois. Et cependant elles ne me paraissaient pas indignes d'intérêt : car elles émanent d'un auteur qui était resté jusqu'alors inconnu et qui peut être considéré comme un contemporain de Molière. Aussi est-ce à ce titre que je crois devoir transcrire cette autre page de la *Prévention du cœur et de l'esprit*:

« Remarquez que dans le *Bourgeois gentilhomme* il y a une scène » qu'on ne sçaurait assez estimer. Il ne se peut rien voir de plus fin » et de plus délicatement manié. C'est celle du comte Dorante qui » escroque si adroitement l'argent et le diamant de Monsieur Jourdain » pour fournir aux galanteries et aux dépenses qu'il est obligé de faire » auprès de la marquise Dorimène sa maîtresse. Mais je n'approuve pas » que le mesme Monsieur Jourdain dise au garçon tailleur que, s'il va » jusqu'à l'Altesse, il aura toute la bourse, non plus ce que dit Harpa- » gon de Grands-Canons propres à receler les choses qu'on dérobe, et » qu'il voudrait qu'on en eût fait pendre quelqu'un. Et encore dans » l'*Amour médecin* où une servante dit à son maître : *Votre fille, pleine* » *de désespoir, a ouvert la fenestre qui regarde sur la rivière*. Il luy demande:

» *Elle s'est jettée* ? *Non monsieur*, répond-elle', *elle a fermé tout doucement* » *la fenestre et s'est allé mettre sur son lit*. Il y a trop de petitesse dans ces » endroits ; ils sont trop au-dessous de la nature et je trouve qu'il n'y » a que les Turlupins qui puissent rire de pareilles plaisanteries.

» Enfin, pour faire voir que les meilleurs écrivains se démentent » quelquefois, et que Molière n'a pas toujours peint d'après nature, » jettez les yeux sur la seconde scène du quatrième acte de l'*Ecole des* » *femmes*, où le notaire, qu'on avait envoyé quérir pour faire le contrat » de mariage d'Arnolphe avec Agnès, trouve ce bizarre amant qui médite » en luy mesme sur ce qu'il doit faire pour s'assurer de sa maîtresse et » empêcher qu'Horace ne la luy enlève. Est-il naturel et vraisemblable » que deux hommes parlent un quart d'heure dans un mesme lieu, » qu'ils disent plus de vingt vers coupez presque en autant d'interroga- » tions et de réponses qui se trouvent justes, sans qu'une de ces per- » sonnes s'apperçoive que l'autre lui parle ? On a beau dire : c'est un » effet de la passion qui aveugle Arnolphe. Du moins doit-on avouer » que des gens ne se rencontrent pas si juste, par un simple effet du » hasard ? Pour moi, je trouve qu'il y a là trop de jeu d'esprit et que ce » sont proprement, comme le dit l'auteur en un autre endroit,

» De ces colifichets dont le bon sens murmure. »

On sent bien que l'homme qui a écrit ces lignes ne saurait être confondu avec la tourbe des hypocrites, des envieux et des violents, gens de petit esprit et d'insigne mauvaise foi, qui, désespérant d'atteindre jamais le comédien, cherchèrent à vilipender ses pièces. Mouflette, au contraire, se dégageant de toute préoccupation de personne et de milieu, juge avec sérénité et impartialité ; ses observations peuvent manquer de justesse, mais elles sont sincères, et, somme toute, son langage est celui d'un honnête homme. D'ailleurs, il préfère ne pas insister « dans la crainte qu'on ne le fasse passer pour un critique de profession, qui est une qualité qu'il abhorre... » Aussi n'effleure-t-il qu'en passant la question du style,

assez cependant pour déclarer « qu'on n'en saurait voir de plus pur et de plus châtié que celuy de Racine. »

Sa conclusion n'est guère consolante : elle répond aux prémisses posées dès les premières lignes de son livre. Le titre seul de l'ouvrage : la *Prévention du cœur et de l'esprit*, laisse assez voir que l'auteur ne croit pas à une grande rectitude de jugement chez ses contemporains. Il leur dénie même la faculté d'apprécier sainement la composition dramatique. La cabale, prétend-il, fait seule la réputation des pièces ; et parfois le public attend pour se prononcer, c'est-à-dire pour se prononcer comme eux, le jugement des grands seigneurs ; j'ai vu des gens, ajoute-t-il, retourner à un spectacle qui les ennuyait, parce qu'il était de bon ton d'y aller et qu'on y trouvait toujours du monde.

Prévention des préventions et tout n'est que prévention... au théâtre.

« Ainsi, après la mort de la Desœillets et de Floridor, une infinité de » gens soutenoient qu'on n'en verroit jamais de capables de leur succé- » der. Cependant Baron et la Chammeslé les ont heureusement détrom- » pez..... On peut dire la mesme chose à l'égard de Lully : car quoy » que ce fust un homme incomparable pour la musique, il n'est pas » impossible qu'il s'en rencontre quelque jour un qui l'égale. Et ce » seroit une chose ridicule et impertinente d'assurer que ce qui s'est » fait de nos jours ne se pourra plus faire dans les siècles suivans. »

Cet excellent Mouflette était dans le vrai. Depuis Lulli, les bons musiciens n'ont pas manqué ; mais, hélas ! les mauvais non plus.

PAUL D'ESTRÉE.

MADELEINE BROHAN

INTERPRÈTE DE MOLIÈRE.

—

Notre confrère et ami Georges d'Heylli vient de publier, à la librairie Tresse et Stock, (1) une notice sur Madeleine Brohan, la regrettée sociétaire de la Comédie-Française. Cette notice, qui contient un très joli portrait à l'eau-forte de Lalauze, représentant Madeleine dans son grand succès du *Monde où l'on s'ennuie*, constate que, pendant son séjour à la Comédie-Française, du 15 octobre 1850 au 1er mai 1885, cette éminente artiste a repris ou créé cinquante-neuf rôles. Au nombre de ces rôles figurent six personnages de Molière. Voici le passage de la brochure de Georges d'Heylli où se trouve mentionnée et appréciée la prise de possession de ces rôles par Madeleine Brohan:

Le 22 janvier 1851 Madeleine Brohan se montra pour la première fois à la Comédie-Française dans le rôle de Célimène du *Misanthrope*, rôle si difficile, si complexe, et qui demande, pour être bien rempli, tant de qualités diverses, au nombre desquelles les avantages extérieurs doivent presque aller de pair avec le talent. Madeleine y réussit extraordinairement ; belle, de cette beauté alors si piquante et si finement provocante, dans toute sa jeunesse et dans toute sa fraîcheur, de haute tenue et d'élégance extrême, mise à ravir, coiffée à miracle, elle n'eut qu'à se montrer pour fasciner et enthousiasmer son public. D'ailleurs, à ce moment, ce grand personnage de Célimène n'avait plus à la Comédie-Française d'interprète suffisant: il y avait pénurie de Célimènes ! La pièce elle-même ne paraissait qu'à de

---

(1) 1 vol. in-18 broché ; prix: 2 francs.

longs intervalles sur l'affiche; Molière ne faisait pas recette comme aujourd'hui, même bien joué. Rachel seule attirait la foule. Madeleine Brohan reprit donc le rôle de Célimène au bon moment et elle y triompha sans conteste, jusqu'à ce que madame Plessy, revenant de Russie et reparaissant à son tour dans le chef-d'œuvre de Molière, y retrouvât ses grands et merveilleux succès des premiers jours. Ce fut celle-là, la Célimène incomparable, surtout dans cette seconde période de sa glorieuse carrière à la Comédie-Française. Et ce fut aussi, avec l'Elmire de *Tartuffe*, celui des divers personnages du répertoire classique où Madeleine Brohan a laissé les meilleurs souvenirs (1). Elle ne joua d'ailleurs *Tartuffe* que quelques années plus tard (2), et elle a été à coup sûr la plus parfaite Elmire que nous ait en ces dernières années montrée la Comédie-Française, sans même, cette fois, en excepter madame Plessy. Dans Elmire, représentée par cette dernière, on retrouvait trop Célimène. C'était toujours la grande coquette de comédie qui perçait sous cette bourgeoise aimable que Madeleine a beaucoup mieux et plus complètement, selon nous, personnifiée. Madame Plessy y était trop grande dame; ses grands airs triomphants et vainqueurs semblaient la suivre partout. Madeleine entra mieux dans l'esprit du personnage. Elmire n'est en somme qu'une brave et honnête femme, ordinaire et d'intelligence moyenne, qui n'a jamais frayé avec les marquis. Elle ne pense qu'à sa maison, qu'à son ménage; elle

(1) « Madeleine a la beauté et le charme, un air de tête héraldique, une démarche altière, elle sait bien jouer de l'éventail, il n'y a pas dans tout Paris une actrice pour mieux représenter Célimène. » ARSÈNE HOUSSAYE.

(2) Le 12 avril 1853, à la Porte-Saint-Martin, au bénéfice de Ligier, puis seulement le 22 avril 1855 à la Comédie-Française. Mlle Denain était avant elle titulaire du rôle.

sent bien que son mari n'est pas de haute envergure ni par sa situation, ni surtout par son caractère; elle se moque de Tartuffe et de ses beaux discours, et elle ne prend feu finalement que parce qu'on l'y excite, et qu'on l'y pousse. Alors, elle met toutes voiles dehors et elle simule, pour un moment, la coquetterie féminine la plus raffinée pour faire tomber le traître dans le panneau et ouvrir les yeux de son mari obstinément fermés. Le rôle présente ainsi deux faces différentes qu'il importe de bien faire ressortir. Madame Plessy marquait donc moins cette différence que Madeleine Brohan qui, je le répète, a trouvé dans Elmire son meilleur rôle pour le répertoire classique.

De Molière elle joua encore Alcmène d'*Amphitryon* (1), Dorimène du *Bourgeois gentilhomme* (2), où elle était admirablement costumée, Uranie de la *Critique de l'Ecole des femmes* (3) et Philaminte des *Femmes savantes* (4). Elle eut, dans *Amphitryon*, un succès tout particulier de tenue et de beauté, et, par sa bouche, les vers de Molière semblaient couler, comme sortis de la source la plus mélodieuse et la plus pure. Nous avons vu plusieurs Alcmène, depuis les vingt ans et plus qui se sont écoulés à la suite de cette reprise d'*Amphitryon*, et le souvenir de Madeleine dans ce rôle, qui était si bien fait pour son charme personnel et pour ses grâces corporelles, nous est toujours demeuré présent à la mémoire.

GEORGES D'HEYLLI.

---

(1) Le 23 janvier 1865, sa sœur Augustine jouait Cléanthis.

(2) Le 18 février 1865 (représentation de retraite de Geffroy).

(3) Le 11 mai 1867, au ministère d'État, et le 27 du même mois à la Comédie-Française.

(4) Le 14 mars 1879.

BIBLIOGRAPHIE

—

MOLIÈRE INCONNU, *sa Vie, tome Ier (1622-1646)*, par Auguste Baluffe (1). — C'est bien peu de deux pages pour parler de cette étonnante production, qui dépasse en extravagance tout ce qu'on pouvait attendre d'une imagination enthousiaste, mais débridée.

Molière inconnu! Ce titre seul est un double aveu : notre Molière, à nous, est inconnu de M. Baluffe; le sien nous est absolument étranger, et nous ne tenons pas à faire sa connaissance. C'est un Molière de convention, un Molière languedocien, un Molière biterrois, fils d'un père artiste et généreux, d'une mère invraisemblable de perfection; un Molière s'attablant aux cabarets en compagnie des Saint-Amant, des Faret, des Dassoucy et autres goinfres, enfin un Molière comblé des dons de la fortune dès le temps de ses courses provinciales et prêtant des sommes improbables à Son Altesse le prince de Conti. M. Baluffe a voulu faire, lui aussi, son petit « roman de Molière », et si sa besogne n'est pas tout à fait nuisible — ce qui est soutenable — elle est inutile, assurément.

M. Baluffe est un rêveur : ce n'est pas le premier avec lequel l'érudition sérieuse ait eu maille à partir; il en est jusqu'à trois (dont un vivant) que je pourrais nommer; mais ceux-là étaient d'aimables rêveurs. M. Baluffe est désagréable, violent, agressif; il invective, objurgue, ré-

(1) Paris, librairie académique Didier, Perrin et Cie. — 1 vol. in-18, imprimé à Avignon. Prix : 3 fr. 50.

crimine sans cesse. Il fait gorges-chaudes des hypothèses... des autres, qu'il dépasse de beaucoup en fantaisie et en caprice.

Exemples : M. Baluffe a besoin de trouver Molière en province quand il est avéré que l'Illustre Théâtre est à Paris ? Qu'à cela ne tienne : il *dédouble* la troupe, en envoie promener une moitié en Champagne ou à Fontainebleau, et vous prouve que Molière doit toujours se trouver là où l'on constate la présence de Lambert, de Lapierre ou de Dassoucy.

La comédie est-elle citée parmi les divertissements à la cour ou chez les grands seigneurs ? Aussitôt c'est Molière et l'Illustre Théâtre qui ont fait tous les frais du spectacle ; de l'hôtel de Bourgogne il n'est pas plus question que si sa fondation ne datait que de 1680.

Un nom, un prénom gênent-ils l'auteur dans ses petites combinaisons ? Vite, d'un coup de plume, les voilà transformés pour les besoins de la cause, et, d'à-peu-près en à-peu-près, de rapprochements en confusions, on arrive à l'embrouillamini et au désordre, là où il ne faudrait accepter que l'évidence et l'indiscutable. C'est ce que M. Baluffe appelle de l'érudition « trigonométrique. »

Nous ne le suivrons dans aucun de ses problèmes. Son livre est de ceux qu'on exécute sommairement. A quoi bon le réfuter en détail ? Ses erreurs sont si grossières qu'elles ne sauraient tromper personne.

Iconographie moliéresque. — Le mercredi 10 février, à la vente de feu M. de Meynard, les 32 aquarelles d'Eugène Lami, pour illustrer Molière, ont été adjugées, pour 14,200 fr., à M. Hottinguer.

DU MONCEAU.

DOUBLES A ÉCHANGER

PAR L'INTERMÉDIAIRE DU MOLIÉRISTE.

—

1° Édition de Molière de 1681. Paris (à la Sphère), contrefaçon (probablement de Lyon). Thierry, Barbin et Trabouillet. — On offre un tome IV en échange d'un tome V.

2° Édition de Toulouse. Dupuy, Desclassan et Caranove 1697. — On offre un tome II ou un tome VIII en échange du tome V.

3° Édition de Toulouse, 1699. Caranove, fig. d'Ertinger — On offre un tome VIII en échange des tomes I, IV, V, VI, ou VII.

4° Lyon. Jacques Lions, 1690. — On offre un tome VI en échange d'un tome I ou V.

5° Lyon. J. Lions, 1692. — On offre les tomes I et IV en échange du tome I de Lyon, 1694, 1695 ou 1696.

6° *Histoire du Théâtre-Français des Fr. Parfait,* tome 1^er^, 1734 (1^er^ tirage), à échanger contre III ou VIII, X, XII ou XIII ou XV.

7° *Mémoires de Fleury*, in-8°. — On offre un tome IV broché en échange d'un tome III.

ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES

—

Février 1686.

Vend. 1er.	— A Versailles : *L'Estourdy* (Mrs La Grange, Guérin, Raisin cadet, D'Auvillers, Beauval, Du Croisy, Desmares, La Thorillière; Mlles Guérin, Dancourt).	Serv. de la Cour.	
Sam. 2.	— La Chandeleur.	Néant.	
Lundy 4.	— Le Cid. — *Les Médecins*.	519 l.	» s.
Mercr. 6.	— Rodogune. — *Les Fâcheux*.	400	»
Lundy 11.	— *Amphytrion*. — Le Médecin hollandois. .	548	5
Mercr. 13.	— *Les Femmes scavantes*. — *Les Précieuses*. .	499	10
»	A Versailles : Cléopatre. — *Les Médecins*. (Mrs Baron, Champmeslé, D'Auvilliers, Raisin l'aîné et cadet, La Thorillière, Le Comte, Beauval, Rosimond, La Grange ; Mlles Champmeslé, Beauval, Raisin, Poisson, Deshayes).	Serv. de la Cour.	
Lundy 18.	— *Le Bourgeois gentilhomme*.	487	»
Mercr. 20.	— *Le Malade imaginaire*.	640	10
Lundy 25.	— *Tartuffe*. — *George Dandin*.	1276	10

Recette du mois : 28,591 l. — Part : 932 l. 10 s.

Février 1786.

Mercr. 1er.	— *Tartuffe*. — *Pourceaugnac*.	1709	17
Jeudy 2.	— Purification.	Relâche.	
Mardy 7.	— *L'Ecole des Femmes*. — *Médecin malgré lui*.	424	8
Sam. 11.	— Inès de Castro. — *L'Ecole des Maris*. . .	2091	12
Mercr. 15.	— Le Flatteur. — *Pourceaugnac*.	1044	16
Vendr. 17.	— *Le Médecin malgré lui*. — Le Roi de Cocagne.	2060	19
Sam. 18.	— *Amphytrion*. — La Partie de Chasse. . .	3952	17
Mardy 21.	— A Versailles : Nanine. — *L'Ecole des Maris*.	Serv. de la Cour.	
Mercr. 22.	— *Le Bourgeois gentilhomme* et *La Cérémonie* (Préville).	2840	17
Jeudy gras 23.	— Médée. — *La Comtesse d'Escarbagnas*.	4271	15
Dim. 26.	— *Le Bourgeois gentilhomme* et *Cérémonie* (Préville).	3823	»

G. M.

BULLETIN THÉATRAL

—

Comédie-Française. — Dimanche 14 février, *Le Mariage forcé* (MM. Martel, Joliet, Villain, Truffier, Le Bargy, Leloir, Gravollet; Mlle Fayolle). — Mardi 23 et jeudi 25, *Dépit amoureux* (1) (MM. Joliet, de Féraudy, H. Samary; Mlles Durand et Kalb).

Odéon. — Lundi 1er février, soirée populaire à prix réduits : *La Première du Misanthrope*, de MM. Ephraïm et Aderer fils. — Mardi 2, *Dépit amoureux*. — Jeudi 4, première des 10 matinées classiques offertes par le conseil municipal aux élèves des écoles primaires : *Le Malade imaginaire*. — Mardi 9, *La Première du Misanthrope*. — Dimanche 14, matin et soir : *Le Médecin malgré lui* (M. Kéraval). — Mardi 16 et soirs suivants : *La Première du Misanthrope*. — Samedi 20 et Dimanche 21, *Médecin malgré lui*.

Théatre de Douai. — Dimanche 21 février, *Les Précieuses ridicules* (MM. Coquelin frères; Mlles Reichenberg et Kalb). — Conférence de M. Moy sur les *Précieuses*.

---

(1) Nos lecteurs ont remarqué que nous ne faisons jamais précéder ce titre de l'article, nous conformant en cela à l'indication même de Molière. M. l'administrateur général de la Comédie-Française vient d'adopter cette modification sur les affiches du théâtre.

Société artistique et littéraire de Lyon. — Vendredi 15 janvier, soirée intime en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de Molière : lecture des odes couronnées au concours de poésie organisé par la société :

1er prix, M. Maurice de Faramond ;

2e » M. de Mussy, de Neuilly-sur-Seine ;

3e » M. Pegoix, de Deuil (Seine-et-Oise) ;

Mention honorable, Mme Irma Koch, de Lyon.

L'Ode à Molière de M. de Faramond a été tirée à 500 exemplaires sur papier vélin teinté. (Lyon, impr. Mougin-Rusand, in-18 de 7 p.)

Le jury d'honneur de ce 1er concours était composé de : MM. Joséphin Soulary, Aimé Vingtrinier et Auguste Vettard.

Association Philotechnique. — Dimanche 7 février, à 8 heures du soir, section Montparnasse : soirée littéraire publique et gratuite organisée par M. Paul Seguy, professeur de diction, sous la présidence de M. le Dr Robinet.

Les Ennemis de Molière, causerie par M. Henri Feschotte, licencié ès-lettres.

Scènes choisies des *Précieuses ridicules* et de *L'Ecole des Femmes*. Le 3e acte du *Tartuffe* (M. P. Seguy) ; le 2e acte des *Femmes savantes* et le 2e acte de *Dépit amoureux* ; *Une Soirée perdue*, d'Alfred de Musset, et *Molière*, à propos de M. Xavier Granier.

Cercle catholique du Luxembourg. — Lundi 22 février, Conférence de M. Marius Sepet : *La comédie avant Molière.*

MONDORGE.

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

Aderer (A.), 332.
Agnès, 92.
Allouard, 91, 157.
Amour médecin (*l'*), 95, 127, 220.
Amphitryon, 31, 64, 95, 127, 190, 220, 254, 285, 287, 319, 350.
Audiat (L.), 316.
Augier (E.), 99.
Aumale (duc d'), 61.
Avare (*l'*), 31, 63, 95, 96, 127, 128, 159, 191, 254, 255, 285, 350, 351.

B

Balletti, 47.
Baluffe (A.), 54, 60, 89, 111, 126, 153, 368.
Balzac, 42.
Banquet des moliéristes, 286, 307, 328.
Banville (Th. de), 356.
Baron (Michel), 25, 137.
Beaurepaire (Ch. de), 302.
Beauval, 164, 296.
Beffara, 250, 271.
Béjart (les), 82, 108, 111, 117, 141, 216, 302, 308.
Béjart (Joseph), 115.
Béjart (Madeleine), 82, 108, 111, 141, 216, 302.
Béjart (Armande), 82.
Benozzi, 47.
Berthelot (René). — V. Du Parc.
Bérulle (le père de), 42.
Beys, 334.
Béziers, 148, 207.
Bieule ou Bioule (comte de), 278.
Boileau-Despréaux, 263.
Boissat, 280.
Bordeaux, 85, 145.
Bornier (H. de), 154.
Boully (E.), 92.
Bourgeois gentilhomme (*le*), 32, 45, 64, 96, 128, 254, 288, 298, 319, 350.
Brécourt, 25.
Bret, 250.
Bricault de Verneuil, 300.
Brossette, 263.
Brouchoud, 10, 52, 157.
Brunetière (F.), 37, 209.
Buchanan (R.), 92.

C

Carcassonne, 147.
Cérémonie du Bourgeois Gentilhomme (*la*), 64.
Cérémonie du Malade imaginaire (*la*), 55, 126, 351.
Chambord, 220.

Champmeslé (Mlle), 25.
Chappuzeau, 86, 196.
Chardon (H.), 16.
Charost, 207.
Charton (Ed.), 8.
Cinq-Mars, 206.
Claretie (J.), 230, 325, 329.
Clerh, 330.
Cocu imaginaire (*le*). — V. *Sganarelle*.
Colbert, 201, 273.
Collas (Louis), 29.
Commission des autographes de Molière, 332.
Comtesse d'Escarbagnas (*la*), 63, 158, 190, 254, 285, 350.
Conrart, 12.
Conti (prince de), 22, 86, 148, 247.
Copin (A.), 283.
Corneille (Pierre), 40, 324.
Corneille (Thomas), 12.

D

Dassoucy, 86.
Dauvilliers, 317.
De Brie (Mlle), 165.
De Lan (Françoise), 11.
Delvau (A.), 19, 57.
Dépit amoureux, 64, 158, 160, 220, 222, 254, 286, 287, 319, 350, 351.
Deschanel (E.), 101.
Des Essarts, 4.
Desfeuilles (A.), 336.
Deslions (l'abbé), 102, 104.
Desmares, 108.
Desmares (Mlle), 317.
Despois (E.), 100, 279.
Digoine (baron de), 84.
Dijon, 148.
Don Juan, 107, 127, 220, 285, 350.
Dubreuil, 318.
Du Croisy, 317.
Dufort (Melchior), 206.
Dufour (E.), 278.
Dufresne, 84.
Dumas (Alex.), 140.
Du Mesnil (Révérend), 277, 312.
Dumesnil (J.-B.), 343.
Du Parc, 11, 51.
Du Parc (Mlle), 10, 51.

E

Ecole des femmes (*l'*), 92, 95, 99, 127, 133, 190, 192, 220, 221, 254, 256, 286, 288, 319, 351.
Ecole des maris (*l'*), 31, 63, 95, 127, 158, 220, 254, 285, 319, 350, 351.
Embrun (l'archevêque d'), 274.
Epernon (duc d'), 84.
Ephraïm (A.), 332.
Esprit (Jacques), 43.
Estrée (P. d'), 213, 364.
Etats du Languedoc (les), 87, 148, 233.
Etourdi (*l'*), 63, 95, 127, 286.

F

Fâcheux (*les*), 31, 95. 190, 254, 285, 319.
Faguet (Emile), 93.
Faucou (L.), 58.
Femmes savantes (*les*), 29, 31, 63, 96, 127, 159, 191, 215, 221, 287, 319, 347, 352.
Festin de Pierre (*le*). — V. *Don Juan*.
Filandre. — V. Monchaingre.
Fontainebleau, 198, 286.

Fonvielle (W. de), 349.
Fouquet (Nicolas), 44.
Fourberies de Scapin (les), 31, 32, 64, 127, 159, 191, 221, 256, 261, 286, 287, 319.
Fournel (V.), 16.
Fournier (E.), 250, 300.
Fragments de Molière (les), 31, 350.
Fritsche (H.), 61.

G

Gallois (Noël), 123.
Garraud, 154.
Gazier (A.), 21.
George Dandin, 31, 63, 69, 95, 127, 158, 285, 288, 319, 350.
Gignac, 146.
Girault (Antoine), 125.
Gloire du Val de Grâce (la), 347.
Gueulette (Ch.), 62.
Guillaumot (A.), 62.

H

Henriquel Dupont, 61.
Hervilly (E. d'), 332.
Hillemacher (F.), 56.
Hôtel de Bourgogne (l'), 198.
Houbigant (le père), 42.
Houdon, 58.
Houssaye (A.), 154.
Hubert, 304.
Hugo, 67, 68.
Hulot (l'abbé), 170.
Humbert (C.), 93.

I

Illustre théâtre (l'), 84, 124, 144, 333.
Impromptu de Versailles (l'), 126, 282.

J

Jal, 11, 47, 182, 199.
Janin (J.), 219.
Jeu de paume des Marais (le), 302.
Jonzac (marquis de), 315.

K

Knorich (dr), 126.

L

La Baume-Suze (comtesse de), 83.
La Bruyère, 41.
Lacroix (Paul), 18, 30, 40.
La Fontaine, 43, 326.
La Grange, 3, 184, 195, 259.
Lalauze, 328.
La Pijardière, 219, 332.
Lapommeraye (H. de), 154, 327.
Larroumet (G.), 62, 82, 94, 114, 141.
La Thuillerie, 25.
La Vallière (Mlle de), 164.
Le Blanc (Paul), 108.
Le Kain, 58.
Leman (J.), 282.
Lemazurier, 6.
L'Hermite (les frères), 83.
Livet (Ch.), 21, 216, 341.
Longueville (duchesse de), 106.
Loret, 196.
Louis XIII, 206.
Louis XIV, 103.
Lyon, 53, 84, 147.

M

Magnon, 145.
Malade imaginaire (*le*), 31, 45, 55, 64, 96, 127, 128, 159, 190, 192, 220, 221, 254, 287, 347, 350, 351.
Marais (jeu de paume des), 302.
Margerie (M^lle^), 108.
Mariage forcé (*le*), 31, 63, 158, 190, 191, 221, 255, 283, 285, 287, 319, 350, 351.
Marie (Ch.), 32, 41.
Marigny, 105.
Mario, 47.
Marly, 190.
Marseillan, 146.
Mathews (Ch.), 8.
Mazuel ou Mesuel (Michel), 304.
Médecin malgré lui (*le*), 31, 32, 64, 95, 96, 127, 128, 158, 160, 190, 220, 222, 254, 285, 287, 319, 350.
Médecin Volant (*le*), 95, 127, 285.
Médecins (*les*). — V. *Amour médecin* (*l'*).
Menudier (J.), 313.
Menzel, 91.
Mervesin (J.), 195.
Merwart, 328.
Mesnard (P.), 347.
Mèze, 146.
Misanthrope (*le*), 31, 32, 63, 95, 96, 99, 127, 132, 158, 160, 190, 192, 219, 285, 288, 292, 336, 350, 352.
Modène (comte de), 19, 57, 83, 143.
Moinier (Angélique), 137.
Moland (Louis), 188, 208, 215, 218, 279.
Molière en prison, 332, 351.
Monchaingre, 137.
Monsieur de Pourceaugnac, 127, 190, 254, 346, 350.
Montaiglon (A. de), 282.
Montausier (duc de), 132, 316.
Montpellier, 148.
Monval (G.), 62, 86, 284, 331.
Moréri, 273.
Mouflette, 357.
Moulin (H.), 165, 253.
Mounet Sully, 330.
Musy (de), 212, 280, 311.

N

Narbonne, 60, 148, 206.
Nîmes, 148.
Nivet (d^r^), 30.

P

Palais-Royal (théâtre du), 198.
Parent de Rosan, 165.
Parfaict (les frères), 85.
Peltier (l'abbé), 170.
Penautier (de), 235.
Péréfixe (Hardouin de), 102.
Perpignan, 59, 206.
Perrin (E.), 227.
Petit-Bourbon (théâtre du), 198.
Pézenas, 43, 148, 235.
Piédagnel (A.), 19, 57.
Pitel (Jean), 166.
Poisson (la famille), 317.
Poitiers, 300.
Poquelin (les), 217, 247, 272.
Port-Royal, 102.
Précieuses ridicules (*les*), 64, 127, 192, 221, 255, 287, 319, 350, 351.
Première du Misanthrope (*la*), 332, 352.
Princesse d'Elide (*la*), 126.
Psyché, 261, 298.
Pucelle, 5.

Q

Quinault-Dufresne, 318.

R

Racine (Jean), 40, 324.
Ragueneau (Marie), 9.
Raisin cadet, 25.
Raymond (Emm.), 149, 206.
Recueil sur la mort de Molière, 348.
Regnier (Ad.), 100.
Regnier (P.-F.), 7, 35.
Riccoboni, 21, 47.
Richepin (J.), 93.
Ricquier (L.), 32.
Rochemont (de), 107.
Rollet (le procureur), 137, 140.
Romancan (de), 318.
Roquette (l'abbé), 105.
Rosélis, 50.
Rosimond, 25, 305, 341.
Rouen, 85, 148, 300.
Roullé (Pierre), 106.

S

Sablé (marquis de), 211, 281.
Saint-Cloud, 158.
Saint-Germain, 155, 330.
Saint-Germain-en-Laye, 163, 199, 317.
Saint-Marc, 263.
Sainte-Beuve, 41, 215.
Sallé, 317.
Sardou, 62, 115.
Scarron, 83.
Scudéry (G. de), 189, 216.
Semallé (R. de), 179.
Servien (de), 280.
Sganarelle ou le Cocu imaginaire, 31, 95, 126, 158, 191, 221, 254, 255, 285, 319.
Sicilien (le), ou l'Amour peintre, 32, 128, 190, 285, 297.
Sigean, 206.
Silvia, 47.
Soulié (Eudore), 84, 123, 149, 214, 333.
Suin (Mme), 6.

T

Talbot, 96.
Talhouet (L.-R. de), 303.
Tartuffe, 31, 63, 92, 95, 99, 102, 127, 135, 158, 159, 192, 220, 221, 254, 255, 286, 287, 291, 314, 320, 350, 351.
Taschereau (J.), 7.
Térence, 264.
Teyssonnières, 90.
Thénard (J.-F.), 163.
Thierry (Edouard), 81, 157, 191, 219.
Toulouse, 126.
Trallage (de), 85.
Troche (Marie), 304.
Truffier, 155.

V

Vallée (Marie), 9.
Varlet (les), 5.
Varlet (Mme), 4.
Verneuil (de), 4.
Versailles, 285, 319, 350.
Vieuget (de), 211, 281, 308.
Villiers (de), 282.
Vitu (A.), 30, 115, 123.
Vizé (de), 282.
Voltaire, 273.

—

TABLE DES MATIÈRES

DE LA SEPTIÈME ANNÉE

N° LXXIII. — Avril 1885. Pages.

G. MONVAL. — DOCUMENTS INÉDITS : *L'Origine du Registre de La Grange* : Quatre portraits à retrouver. 3
A. BALUFFE. — *Marquise du Parc* 10
A. BALUFFE. — *Autre Guitare* 16
LA RÉDACTION. — *Un sonnet attribué à Molière*. 18
G. MONVAL. — *L'Excommunication des comédiens :* Une lettre inédite de Riccoboni. 21
P. D'ESTRÉE. — *Erratum* 28
DU MONCEAU. — BIBLIOGRAPHIE. 29
G. M. — ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES : Mars 1685-1785 . 31
MONDORGE. — BULLETIN THÉATRAL : Comédie-Française, Odéon 32

N° LXXIV. — Mai 1885.

G. MONVAL. — NÉCROLOGIE : *Regnier* 35
CH. MARIE. — *Un moliériste malgré lui* 37
P. D'ORVILLE. — *Molière et l'Oratoire* 42
G. MONVAL. — DOCUMENTS INÉDITS : *Le Mariage de Mario et de Silvia* 47
A. BALUFFE. — *Encore la Marquise !* 51
F. HILLEMACHER. — *Correspondance* 55
LA RÉDACTION. — *Le sonnet de M. de Modène* 57
G. M. — *Le Kain et le buste de Molière* 58

A. Baluffe. — Petit questionnaire. Demande : *Molière à Perpignan*. 59
Du Monceau. — Bibliographie. 61
G. M. — Ephémérides moliéresques : Avril 1685-1785 . 63
Mondorge. — Bulletin théatral : Comédie-Française, Odéon, Laon, IVe arrondissement. 63

N° lxxv. — Juin 1885.

V. Hugo. — *Le Vers de Molière*. 67
V. Hugo. — *Molière vrai* 68
Ed. Thierry. — Etudes sur Molière : *George Dandin*. . . 69
A. Baluffe. — *A propos de Madeleine Béjart*. 82
La Rédaction. — *Portraits de Molière* 90
Du Monceau. — Bibliographie : Edition classique de *Tartuffe*. — Agnès 92
G. M. — Ephémérides moliéresques : Mai 1685-1785. . 95
Mondorge. — Bulletin théatral : Comédie-Française, Odéon, Nancy, Parc 96

N° lxxvi. — Juillet 1885.

E. Augier. — *Tartuffe, Arnolphe, Alceste,* personnages comiques 99
E. Deschanel. — *Eugène Despois* 100
P. d'Estrée. — Documents inédits : *Le Journal de Deslions et un sonnet sur Don Juan*. 102
G. M. — *Un créancier de Mlle Béjart*. 108
G. Larroumet. — *Madeleine Béjart et M. Baluffe*. 111
A. Baluffe. — Erratum. 114
G. Monval. — *L'Inventaire de Joseph Béjart* 115
G. Monval. — *La Résiliation du bail du Métayer*. 123
Du Monceau. — Bibliographie. 126
G. M. — Ephémérides moliéresques : Juin 1685-1785 . 127

MONDORGE. — BULLETIN THÉATRAL : Comédie-Française, Odéon, Opéra-Comique, Nantes, Bordeaux. 128

N° LXXVII. — Août 1885.

F. HILLEMACHER. — *Tartuffe, Arnolphe, Alceste, personnages sérieux* 131
G. M. — *Une signature de Molière.* Obligation et transport du 31 août 1670. 137
Fac-simile 139
Quittance Rollet du 3 juin 1671. 140
A. BALUFFE. — *Encore à propos de Madeleine Béjart.* . . . 141
E. GARRAUD. — *Le Banquet-Molière* 154
DU MONCEAU. — BIBLIOGRAPHIE. 156
G. M. — ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES : Juillet 1685-1785. 158
MONDORGE. — BULLETIN THÉATRAL : Comédie-Française, Odéon, Le Hâvre, Salle Molière, Saint-Denis. 159

N° LXXVIII. — Septembre 1885.

G. MONVAL. — *Molière compère de M^lle de La Vallière?*. . 163
R. DE SÉMALLÉ. — *De l'Excommunication des Comédiens* . 169
G. LARROUMET. — *Pour en finir avec les Béjart et M. Baluffe* 180
DU MONCEAU. — BIBLIOGRAPHIE : *Le Molière-Moland*. . . 188
G. M. — ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES : Août 1685-1785 . 190
MONDORGE. — BULLETIN THÉATRAL : Comédie-Française, Aix, Galeries, Budapest. 181

N° LXXIX. — Octobre 1885.

G. MONVAL. — *La troupe Espagnole des Comédiens de la Reine* 195
A. BALUFFE. — *Molière et Cinq-Mars* 206

P. D'ESTRÉE. — *Une lettre de Louis Béjart à retrouver* . . 211
A. BALUFFE. — *Molière en prison*. 214
DU MONCEAU. — BIBLIOGRAPHIE : *Georges de Scudéry et Madeleine Béjart. — L'affaire du sieur Pocquelin*. . . . 216
G. M. — ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES : Septembre 1685-1785 220
MONDORGE. — BULLETIN THÉATRAL : Comédie-Française, Odéon, Salle Molière, Hâvre, Conservatoire, Budapest. 221

N° LXXX. — Novembre 1885.

G. MONVAL. — NÉCROLOGIE : Emile Perrin 227
J. CLARETIE. — *Molière* 230
L. DE LA PIJARDIÈRE. — *Molière à Pézenas en 1650-51* . . 233
Fac-simile de l'autographe de Molière. . . 240
Fac-simile d'un fragment de comptereau. 240
A. BALUFFE. — *Molière sans le sou*. 247
DU MONCEAU. — BIBLIOGRAPHIE. 253
G. M. — ÉPHÉMÉRIDES MOLIÉRESQUES : Octobre 1685-1785 254
MONDORGE. — BULLETIN THÉATRAL : Comédie-Française, Odéon, Trocadéro 255

N° LXXXI. — Décembre 1885.

ED. THIERRY. — *Les Fourberies de Scapin* (1er article) . . 259
E. R. DU MESNIL. — *Pierre Pocquelin*, directeur de la Compagnie des Indes 271
G. LARROUMET. — *A propos du comte de Bieule*. 278
A. BALUFFE. — *Annotation*. 280
DU MONCEAU. — BIBLIOGRAPHIE : Le Molière-Leman. — *Histoire des comédiens de la troupe de Molière*, par A. Copin. — *Recueil sur la mort de Molière*. — *Lyon-Revue*. 282

G. M. — Ephémérides moliéresques : Novembre 1685-1785 285
Mondorge. — Bulletin théatral : Comédie-Française, Odéon, théâtre Bellecour, Saint-Pétersbourg, Matinées pour les enfants, théâtre du Parc, Châtelet, Cercle des Alouettes, Belgique. 287

N° lxxxii. — Janvier 1886.

Ed. Thierry. — *Les Fourberies de Scapin* (suite et fin). . 291
G. Monval. — *Molière à Poitiers et à Rouen.* 300
Erratum. 304
M. Tourneux. — *La Bibliothèque de Rosimond.* 305
Banquet-Molière 307
E. R. du Mesnil. — *André Baron, Béjart cadet et Laurent de Vieuget* 308
P. d'Estrée. — *Version nouvelle d'une anecdote connue* . . 313
L. Audiat. — *Le marquis de Jonzac.* 315
G. Monval. — *Les neuf actes d'inhumation de Saint-Germain-en-Laye* 317
G. M. — Ephémérides moliéresques : Décembre 1685-1785 319
Mondorge. — Bulletin théatral : Comédie-Française, Anvers, Hollande, Cercle des Alouettes, Salle Molière, Londres, Union Valenciennoise. 319

N° lxxxiii. — Février 1886.

J. Claretie. — *Toast à Molière.* 323
H. de Lapommeraye. — *Les Gloires nationales.* 326
G. Monval. — *Notre Quinze janvier.* 328
A. Loquin. — *La musique de la chanson du Misanthrope.* 336
G. Monval. — *La* Fameuse Comédienne *et la* Vie des Saints. 341

Dr Bernard. — *Pourceaugnac en Chine*. 341
Du Monceau. — Bibliographie : *Le Molière-Hachette*. — *Recueil sur la mort de Molière*. 347
G. M. — Ephémérides moliéresques : Janvier 1686-1786. 350
Mondorge. — Bulletin théatral : Comédie-Française, Odéon, Palais de l'Industrie, Salle de l'Ermitage. . . . 351

N° lxxxiv. — Mars 1886.

Th. de Banville. — *Bakkhos,* poésie 355
P. d'Estrée. — *Molière jugé par Mouflette*. 357
G. d'Heylli. — *Madeleine Brohan interprète de Molière*. . 365
Du Monceau. — Bibliographie : *Molière inconnu*. 368
Échanges de doubles 370
G. M. — Ephémérides moliéresques : Février 1686-1786 371
Mondorge. — Bulletin théatral. 372
Index alphabétique. 373
Table des matières 379

Le Directeur-Gérant : Georges MONVAL.

Imprimerie de Pons (Charente-Inférieure). — Noël Texier.

30359

P
Fr. Phil
M

Author Molieriste.

Title 1885-86

DATE.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU